

*Bibliothèque numérique*

**medic@**

**Bulletin de la Société française  
d'histoire de la médecine**

*1909, n° 08. - Paris : Honoré Champion, 1909.  
Cote : Fonds de la SFHM, 1909, n° 08*



**(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)**  
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?bsfhmx1909x08>

*Frise de la Faculté*

N<sup>os</sup> I-V

1909.

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'HISTOIRE  
DE  
LA MÉDECINE

Publié par M. le D<sup>r</sup> Albert PRIEUR  
*Secrétaire général*



PARIS  
HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR  
5, QUAI MALAQUAIS, 5



## Sommaire

---

<b>Statuts et règlement intérieur</b> .....	5
<b>Liste des membres arrêtée au 31 décembre 1908</b> .....	14
<b>Séance du 13 janvier 1909</b> .....	23
<i>A propos d'une communication de M. Jeanselme sur l'exis-</i> <i>tence de la chique dans l'Afrique Occidentale au XVIII<sup>e</sup></i> <i>siècle, par M. le P<sup>r</sup> BLANCHARD</i> .....	26
<i>Note sur la déformation toulousaine du crâne, par M. le</i> <i>D<sup>r</sup> MARCEL BAUDOIN</i> .....	28
<i>Bonaparte et le médecin Pagnel, par M. le P<sup>r</sup> HAMY</i> .....	30
<i>Le Mont-Dore il y a cent ans, par M. le D<sup>r</sup> ERNEST WIC-</i> <i>KERSHEIMER</i> .....	49
<b>Séance du 10 février 1909</b> .....	56
<i>Trois cas de déformation toulousaine du crâne, observée sur</i> <i>des sujets trouvés dans la grotte de Jammes, à Martiel</i> <i>(Aveyron), par M. le D<sup>r</sup> MARCEL BAUDOIN</i> .....	58
<b>Séance du 10 mars 1909</b> .....	69
<i>Un officier de santé picard. Pierre-Louis-Honoré Lemaire</i> <i>(1788-1839). Note sur ses honoraires médicaux et sur sa</i> <i>famille, par M. le D<sup>r</sup> JULES LEMAIRE</i> .....	70
<i>Pierre-Louis Pinel, par M. le D<sup>r</sup> RENÉ SEMELAIGNE</i> .....	93
<i>Document sur le corps médical parisien en 1743, par</i> <i>M. NOÉ LEGRAND</i> .....	97
<b>Séance du 28 avril 1909</b> .....	108
<i>Rapport présenté par M. le D<sup>r</sup> Nicaïse, au nom de la Com-</i> <i>mission de publication</i> .....	108
<i>Ce que le docteur Calanis, membre de l'Institut National,</i> <i>pensait de la guillotine : ses discussions avec Oelsmer,</i> <i>Sæmmering et le citoyen Sue, par M. le D<sup>r</sup> RAYMOND</i> <i>NEVEU</i> .....	112
<b>Séance du 12 mai 1909</b> .....	116
<i>Les cours de sages-femmes dans la généralité d'Alençon au</i> <i>XVIII<sup>e</sup> siècle. Note préliminaire, par M. LOUIS BÉNARD</i> <i>et M. le D<sup>r</sup> PAUL DELAUNAY</i> .....	112
<i>Présentation d'un exemplaire unique du serment d'Hippo-</i> <i>crate, par M. NOÉ LEGRAND</i> .....	121
<b>Mémoire communiqué en 1908</b> .....	126
<i>Histoire de la Médecine. Dessin original par M. NOÉ</i> <i>LEGRAND, d'après la peinture murale de M. URBAIN BOUR-</i> <i>GOIS, au grand Amphithéâtre de la Faculté de Méde-</i> <i>cine de Paris</i> .....	126

SÉANCES : Faculté de Médecine, Foyer des Professeurs.  
SIÈGE SOCIAL : Place des Vosges, n<sup>o</sup> 1, Paris.

**BULLETIN**  
DE LA  
**Société française d'Histoire de la Médecine**

---

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'HISTOIRE  
DE  
LA MÉDECINE

Publié par M. le Dr Albert PRIEUR  
*Secrétaire général*



PARIS  
HONORÉ CHAMPION, EDITEUR  
5, QUAI MALAQUAIS, 5

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

---

Statuts.

(Rédaction en date du 8 février 1905)

---

ARTICLE PREMIER

La *Société française d'Histoire de la Médecine* a pour objet d'étudier l'histoire de la médecine et des sciences qui s'y rattachent, considérée au multiple point de vue de l'évolution des doctrines et des institutions, de la biographie, de la bibliographie et des recherches documentaires.

Elle se propose, dans ce but, d'organiser des réunions mensuelles régulières de ses membres, de provoquer des visites collectives aux différents établissements ayant un caractère historique, et de faire tous ses efforts, en intervenant soit auprès des pouvoirs publics, soit auprès des particuliers, pour qu'il ne soit porté la moindre atteinte possible aux objets et aux documents intéressant l'histoire médicale de notre pays.

## ARTICLE 2.

La Société publie un *Bulletin* périodique, contenant les actes officiels de la Société, le texte des procès-verbaux, les renseignements bibliographiques qu'elle a réunis et soit l'intégralité, soit le résumé des travaux qui lui sont communiqués.

La Société pourra se diviser en plusieurs commissions ayant chacune un Président et un Secrétaire, que ces personnes soient ou non Membres du Bureau ou du Conseil. L'opportunité de cette division en commissions et la répartition de ces dernières sont laissées à la diligence du Conseil.

## ARTICLE 3

Toute discussion portant sur des questions politiques, religieuses ou étrangères à l'objet de la Société, est rigoureusement interdite.

**Composition.**

## ARTICLE 4.

La Société comprend des Membres honoraires, des Membres perpétuels, des Membres donateurs et des Membres actifs, sans distinctions de sexe ni de nationalité.

## ARTICLE 5.

Les Membres honoraires sont affranchis de toute cotisation ; ils reçoivent gratuitement un exemplaire de toutes les publications de la Société, sans que cette mesure puisse avoir d'effet rétroactif. Leur nombre ne peut être supérieur à douze.

## ARTICLE 6.

Toute candidature au titre de Membre honoraire doit être formulée dans une lettre adressée au Président et signée au moins par dix Membres de la Société. Il est donné lecture de cette lettre en séance ordinaire. L'un des Membres présents est désigné par le Président pour faire, à la prochaine séance, un rapport sur cette candidature. Il est ensuite procédé à un vote par bulletins secrets. L'élection se fait à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

## ARTICLE 7.

Peuvent être Membres actifs toutes les personnes qui satisferont aux conditions suivantes :

- 1° Être présenté par deux Membres ; le vote d'admission a lieu à la séance suivante. L'élection se fait à la majorité absolue des suffrages ;
- 2° Payer une cotisation annuelle dont le taux est indiqué au Règlement et en échange de laquelle on reçoit les publications de la Société.

## ARTICLE 8.

Le titre de Membre perpétuel appartient à toute personne qui, soit à son entrée dans la Société, soit à une date ultérieure, a versé une somme *d'au moins deux cents francs*.

Les droits des Membres perpétuels sont les mêmes que ceux des Membres actifs.

## ARTICLE 9.

Le titre de Membre donateur appartient à toute personne qui, soit à son entrée dans la Société, soit à une date ultérieure, a versé une somme *d'au moins quatre cents francs*, soit en une fois, soit en deux versements annuels.

Les Membres donateurs font de droit partie du Conseil. Après décès, leurs noms seront inscrits à perpétuité en tête de la liste des Membres de la Société.

## Ressources.

## ARTICLE 10.

Les ressources de la Société se composent :

- 1° Des cotisations annuelles ;
- 2° Du produit de la vente du *Bulletin* et des autres publications de la Société (abonnements, vente au numéro, etc.), conformément aux clauses du traité passé avec l'éditeur ou le libraire dépositaire ;
- 3° Du produit des réunions, conférences, fêtes, expositions, etc., organisées au profit de la Société ;
- 4° Des subventions qui pourraient lui être accordées ;
- 5° Des dons manuels qui pourraient lui être faits ;
- 6° Du revenu des capitaux placés.

## ARTICLE 11.

Les sommes versées tant par les Membres perpétuels que par les Membres donateurs seront capitalisées et placées en rentes françaises ou garanties par l'Etat français, en obligations de chemins de fer ou en valeurs à lots du Crédit foncier, de la Ville de Paris. Les arrérages des titres de rente sont incorporés au budget annuel, sans être soumis à emploi.

## Administration

## ARTICLE 12.

La Société est administrée par son Bureau et par son Conseil.

## ARTICLE 13.

Le Bureau comprend : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire général, deux Secrétaires, un Trésorier et un Archiviste-bibliothécaire.

Le Président veille à la stricte observation des statuts et du règlement. Il conduit les travaux, dirige les délibérations et représente la Société en toutes circonstances.

En cas d'absence ou d'empêchements, il est remplacé par l'un des Vice-Présidents.

Le Secrétaire général est chargé de la correspondance et de la publication du *Bulletin*, dont il corrige les épreuves et qu'il signe comme gérant.

Les Secrétaires sont chargés de la rédaction des procès-verbaux ; ils aident le Secrétaire général dans ses différentes attributions.

L'Archiviste-bibliothécaire est chargé de la réception, de l'enregistrement, du catalogue et de la garde des objets, documents et livres reçus par la Société ou acquis par elle.

Le Trésorier opère toutes les recettes et acquitte toutes les dépenses autorisées par le Conseil.

## ARTICLE 14.

Le Président et le Secrétaire général sont élus pour deux ans. Les autres membres du Bureau pour une année seulement. Ils sont tous rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu avant deux ans,

## ARTICLE 15.

Le Conseil comprend :

- 1° Tous les membres du Bureau ;
- 2° Les membres donateurs ;
- 3° Les anciens Présidents pendant trois ans ;
- 4° Neuf membres élus, renouvelables par tiers tous les ans, d'après un ordre établi par voie de tirage au sort.

Les membres sortants sont immédiatement rééligibles. Une place peut être réservée, dans chaque série annuelle, à un membre non résidant ou étranger, sans que le nombre des membres de cette catégorie puisse être jamais supérieur au tiers du nombre des membres élus.

## ARTICLE 16.

Toutes les fonctions du Bureau et du Conseil sont gratuites.

## ARTICLE 17.

L'élection des membres du Bureau et du Conseil a lieu dans la dernière séance de l'année. Le vote par correspondance est admis.

## ARTICLE 18.

Le Bureau et le Conseil sont chargés des intérêts de la Société. Au Bureau incombe l'administration courante. Le Conseil connaît de toute question relative aux élections, engageant les finances de la Société et concernant son action matérielle ou morale. D'une façon générale, il s'occupe de toute affaire sur laquelle il y ait à délibérer.

## ARTICLE 19.

Le Président convoque le Bureau et le Conseil toutes les fois qu'il le juge nécessaire.

En outre, le Bureau et le Conseil se réunissent de plein droit et délibèrent valablement toutes les fois que le Président ou l'un des Vice-Présidents ont été saisis d'une demande de convocation, signée soit par trois membres du Bureau, pour la convocation de celui-ci, soit par six membres du Conseil, dans le cas de convocation du Conseil, soit par douze membres de la Société

dans l'un et l'autre cas. La demande de convocation du Bureau ou du Conseil doit exposer le motif de la réunion et indiquer les questions qu'il semble utile de mettre en discussion.

ARTICLE 20.

Les délibérations du Conseil sont transcrites par l'un des Secrétaires sur un registre spécial; le procès-verbal de chaque séance est signé par le Président et le Secrétaire général.

ARTICLE 21.

L'exercice financier de la Société est annuel. Dans la séance de janvier, le Trésorier dépose ses comptes, qui doivent être examinés par une Commission de deux Membres, nommée par la Société sur la proposition du Bureau. Cette commission dépose à la séance suivante, c'est-à-dire à l'Assemblée générale, un rapport écrit dont les conclusions sont mises en discussion.

**Assemblée générale.**

ARTICLE 22.

La Société se réunit chaque année en Assemblée générale dans le courant de février. Cette Assemblée générale peut se tenir sous la présidence effective d'un Président d'honneur choisi par le Conseil. Une convocation spéciale, faisant connaître le programme de la réunion, est envoyée à tous les Membres de la Société.

**Modification des Statuts, dissolution de la Société.**

ARTICLE 23.

Toute modification des Statuts ne peut être votée qu'en Assemblée générale extraordinaire, dûment convoquée à cet effet. Le vote n'est valable qu'autant qu'il réunit les deux tiers des voix des Membres présents.

ARTICLE 24.

De même, la dissolution de la Société ne peut être votée qu'en Assemblée générale extraordinaire, dûment convoquée à cet effet; trois mois au moins avant sa réunion, il aura été distribué à chaque membre un rapport exposant les motifs de cette dissolution. L'As-

semblée n'est valablement constituée que si au moins la moitié plus un des membres inscrits y sont présents ou représentés par un confrère auquel ils auront à cet effet délégué leurs pleins pouvoirs. Un même Membre présent ne pourra représenter plus de quatre Membres absents. Les résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des Membres présents ou représentés.

Toutefois, si après une première convocation le quorum ci-dessus spécifié n'est pas atteint, il sera convoqué une seconde Assemblée dans les mêmes formes, qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

#### ARTICLE 25.

En cas de dissolution, l'Assemblée générale décide de l'usage qui sera fait des biens de la Société et de son avoir.

#### ARTICLE 26.

Tout Membre qui est resté trois ans sans payer sa cotisation peut être rayé de droit.

#### ARTICLE 27.

L'élection des neuf premiers Membres du Conseil aura lieu à l'Assemblée générale de 1906, d'après une liste préparée par le Bureau, à la majorité absolue et quel que soit le nombre des votants. Au cas où, parmi les neuf membres élus, il se trouverait des Membres non résidants ou étrangers, au nombre de trois au maximum, il serait procédé entre eux à un tirage au sort, afin de les répartir entre chacun des tiers du Conseil. Il sera procédé ensuite à une opération toute semblable, en vue de répartir les Membres résidants entre les trois séries de Membres du Conseil. De ce fait, le Conseil se trouvera constitué et son roulement sera établi.

#### ARTICLE 28.

La Société tient ses séances à la Faculté de Médecine. Sa Bibliothèque et ses Archives se trouvent au Laboratoire de Parasitologie.

Le siège de la Société, de sa Bibliothèque et de ses Archives pourra être transporté en tout autre endroit, suivant les circonstances, si le Conseil en décide ainsi.

De même, les jours et les heures des séances pourront être modifiés suivant les besoins.

### Règlement intérieur.

#### ARTICLE PREMIER.

Le siège social est au domicile du Secrétaire général.

#### ARTICLE 2.

La Société tient ses séances le deuxième mercredi de chaque mois, à cinq heures de l'après-midi, sauf pendant les mois d'août et de septembre. Chaque Membre reçoit une convocation indiquant l'ordre du jour.

Quand la date de la séance coïncide avec un jour férié, la réunion est avancée ou reculée d'une semaine, suivant les circonstances, par simple décision du Bureau.

#### ARTICLE 3.

Tout membre ayant une communication à faire doit, pour être inscrit à l'ordre du jour, en prévenir le Secrétaire général au moins dix jours avant la date de la séance.

#### ARTICLE 4.

La cotisation est fixée à dix francs par an. L'année compte toujours du 1<sup>er</sup> janvier.

#### ARTICLE 5.

Le *Bulletin* est publié par volumes annuels; il paraît par fascicules trimestriels. Au cas où n'y peuvent prendre place que des extraits ou des résumés des travaux communiqués en séance, l'auteur s'entend avec le Secrétaire général pour la désignation des passages à publier.

#### ARTICLE 6.

Les opinions émises par les auteurs n'engagent qu'eux : la Société n'en assume pas la responsabilité.

#### ARTICLE 7.

La Société ne donne pas de tirés à part des travaux publiés dans son *Bulletin*. Les auteurs ont le droit d'en faire exécuter à leurs frais.

## ARTICLE 8.

Tout tiré à part doit porter à la fin du texte la formule suivante : *Extrait du Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine, tome....., page....., année.....* En aucun cas, les tirés à part ne peuvent être mis en vente.

## ARTICLE 9.

Le Conseil se réunit de plein droit dans la première quinzaine de novembre, en vue d'arrêter la liste des candidats au Bureau et aux places laissées vacantes dans le Conseil.

## ARTICLE 10.

Dans le cas où un ou plusieurs Membres du Conseil seraient appelés par les élections à faire partie du Bureau, le Conseil serait complété immédiatement par un vote des Membres présents à la séance. Il en sera de même en cas de ballottage.

Les nouveaux élus prennent, dans chacun des tiers du Conseil, la place laissée vacante par les personnes qu'ils sont appelés à remplacer.

## ARTICLE 11.

La Bibliothèque, les archives et la Réserve des publications de la Société sont confiées à la garde de l'archiviste-Bibliothécaire. La Société n'ayant pas de local lui appartenant, tous ces documents sont déposés à la Faculté de Médecine, dans une salle spéciale ou dans les annexes du Laboratoire de Parasitologie. Ce dépôt est révocable par simple décision du Conseil.

## ARTICLE 12.

L'Archiviste-Bibliothécaire est chargé de la réception, de l'inscription et du catalogue des volumes, brochures et documents. Il est comptable des publications en réserve vis-à-vis de la Société. Il fait chaque année, dans la séance de janvier, un rapport écrit sur son administration. Ce rapport est soumis à l'examen d'une commission de deux Membres, qui vérifie l'état de la Bibliothèque, des Archives et des Réserves et en rend compte à l'Assemblée générale.

## LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 31 décembre 1908

- ARONE (M<sup>me</sup>), 82, route des Chesneaux, *Montmorency*.
- ACHARD (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue du Faubourg-Saint-Honoré, 164* (1).
- ALEZAIS (D<sup>r</sup>), Médecin des hôpitaux, *rue d'Arcole, 3, Marseille*.
- AUBERT (D<sup>r</sup>), Chirurgien en chef de l'Antiquaille, *rue Victor-Hugo, 33, Lyon*.
- BALLET (D<sup>r</sup> Gilbert), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue du Général-Foy, 39*.
- BARBILLON (D<sup>r</sup>), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *avenue de l'Observatoire, 24*.
- BEAUDOT, pharmacien, *place Darcy, à Dijon*.
- BAUDOUIN (D<sup>r</sup> Marcel), *rue Linné, 21*.
- BEAUVOIS (D<sup>r</sup>), *rue d'Orléans, 21, Neuilly-sur-Seine*.
- BELUZE (D<sup>r</sup>), *rue des Francs-Bourgeois, 54*.
- BÉRILLON (D<sup>r</sup>), Directeur de la *Revue de l'Hypnotisme, rue Castellane, 4*.
- BERGOUNIOUX (D<sup>r</sup>), ancien Médecin en chef de l'*Hôpital militaire de Poitiers, 9, rue Lakanal, Toulouse*.
- BINOT (D<sup>r</sup>), Chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, *rue Cassette, 22*.
- BLANCHARD (D<sup>r</sup> Raphaël), Professeur à la Faculté, Membre de l'Académie de Médecine, *boulevard Saint-Germain, 226*.

---

(1) Là où le nom de la ville n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

- BONAPARTE (prince Roland), *avenue d'Iéna, 10.*  
 BORNE (D<sup>r</sup> G.), *rue de Louvois, 8.*  
 BOS (D<sup>r</sup> Alphonse), *cours Lieutaud, 52, Marseille.*  
 BOURNEVILLE (D<sup>r</sup>), Médecin de l'Hospice de Bicêtre, Rédacteur en chef du *Progrès Médical, rue des Carmes, 14.*  
 BOUTINEAU, Membre de la Société archéologique, *rue de l'Alma, 73, à Tours.*  
 BRÈMER (D<sup>r</sup>), Professeur à l'Ecole de pharmacie de Toulouse.  
 BRISSAUD (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Bonaparte, 5.*  
 BUGIEL (D<sup>r</sup>), *boulev. Saint-Marcel, 53.*  
 BURET (D<sup>r</sup> F.), Président de la Société de Médecine de Paris, *rue Casimir-Delavigne, 2.*
- CAPITAN (D<sup>r</sup>), ancien Président de la Société d'Anthropologie, *rue des Ursulines, 5.*  
 CARBONNELLI (P<sup>r</sup>), Directeur de la Maternité, *Saint-Massimo, 33, Turin.*  
 CARTAZ (D<sup>r</sup>), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *boulevard Haussmann, 39.*  
 CAYLA (D<sup>r</sup>), *avenue de Neuilly, 31, Neuilly-sur-Seine.*  
 CHAPUT (D<sup>r</sup> H.), Chirurgien des hôpitaux, *avenue d'Eylau, 21.*  
 CHARCOT (D<sup>r</sup> Jean), ancien Chef de clinique, *avenue de l'Alma, 36.*  
 CHASSEVANT (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, *rue du Mont-Thabor, 21.*  
 CHAUFFARD (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Simon, 2.*  
 CHAUMONT (D<sup>r</sup>), *rue de Vaugirard, 63.*  
 CHAUVEAU (D<sup>r</sup>), *boulevard Saint-Germain, 225.*  
 CHEYLUD (Em.), Pharmacien, à la *Roche-Chalais (Dordogne).*  
 CLARET (D<sup>r</sup> André), *50, boulevard François 1<sup>er</sup>, Le Havre.*

- CORDIER (D<sup>r</sup>), aux Etablissements français de Pondichéry  
(Inde).
- CORNILLOT (D<sup>r</sup>), Sous-Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, *rue Gazan, 39.*
- CORNU (D<sup>r</sup>), à Neuvy (Yonne).
- COURTADE (D<sup>r</sup> A.), ancien Interne des hôpitaux de Paris,  
*rue Castellane, 14.*
- CUMSTON (D<sup>r</sup> Charles), *Beacon Street, 871, Boston, Mass.,  
Etats-Unis.*
- DÉJÉRINE (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, *boulevard  
Saint-Germain, 179.*
- DELAUNAY (D<sup>r</sup>), ancien Interne des hôpitaux de Paris,  
*14, rue de la Préfecture, Le Mans.*
- DELORME (D<sup>r</sup>), Membre de l'Académie de Médecine, Directeur de l'Hôpital du Val-de-Grâce.
- DÉMMLER (D<sup>r</sup>), *rue de la Verrerie, 34.*
- DESNOS (D<sup>r</sup>), *rue de la Boétie, 59.*
- DIGNAT (D<sup>r</sup>), *avenue Carnot, 14.*
- DORVEAUX (D<sup>r</sup>), Bibliothécaire de l'École de Pharmacie,  
*avenue d'Orléans, 58.*
- DRUELLE (D<sup>r</sup>), *rue de Clichy, 55.*
- DUCHÉ (D<sup>r</sup>), *Saint-Barthélemy-de-Bellegarde (Dordogne).*
- DUBREUIL-CHAMBARDEL (Louis), *rue Jeanne-d'Arc, 3, à  
Tours.*
- DUPRÉ (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Georges, 47.*
- FABRE (D<sup>r</sup>), Membre correspondant de l'Académie de Médecine, *Commentry (Allier).*
- FAREZ (D<sup>r</sup>), *boulevard Haussmann, 154.*
- FAY (Marcel), *boulevard Haussmann, 85.*
- FAY (Maurice), *rue de la Ville l'Evêque, 15.*
- FIESSINGER (D<sup>r</sup>), Rédacteur en chef du *Journal des Praticiens*, Membre correspondant de l'Académie de Médecine, *4, rue de la Renaissance.*

- FLANDRIN (Dr), Médecin accoucheur en chef de l'Hôpital, *place Grenette, 11, Grenoble.*
- FLEURY (Dr Maurice de), ancien Interne des hôpitaux, *boulevard Haussmann, 139.*
- FLORENCE (Dr), Professeur à la Faculté, *rue Culatte, 3, Lyon.*
- FONAHM (Adolphe), Professeur à l'Université de *Christiania.*
- FOURNIER (Dr Alfred), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, *rue de Miromesnil, 77.*
- FOURNIER (Dr Henri), *rue de Lisbonne, 11.*
- FRANCILLON (M<sup>me</sup> la D<sup>esse</sup> Marthe), *18, avenue de Friedland.*
- GABRIEL (Dr), Professeur à la Faculté, membre de l'Académie de Médecine, *rue Edouard-Detaille, 6.*
- GEAY (Dr), de Paris.
- GÉNÉVRIER (Dr J.), *rue du Pré-aux-Clercs, 8.*
- GILBERT (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue de Rome, 27.*
- GLEY (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Professeur au Collège de France, Secrétaire général de la Société de Biologie, *rue Monsieur-le-Prince, 14.*
- GRASSET (Dr), Professeur à la Faculté, *rue J.-J.-Rousseau, Montpellier.*
- GUELLIOT (Dr Octave), Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, *rue du Marc, Reims.*
- GUÉPIN (Dr), ancien Interne des hôpitaux, *boulevard Malesherbes, 21 bis.*
- GUIART (Dr), professeur à la Faculté de Médecine de Lyon.
- GULLON (Dr PAUL), *boulevard Malesherbes, 69.*
- GUYON (Dr), Professeur honoraire à la Faculté, Chirurgien honoraire des hôpitaux, Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, *rue de la Baume, 1.*
- GYORY (Dr de), Privat-docent d'histoire de la médecine à l'Université de *Budapest. IV, Zoldfa, u, 21.*

- HAHN (D<sup>r</sup>), Sous-Bibliothécaire à la Faculté de Médecine,  
*rue Gay-Lussac, 28.*
- HALLOPEAU (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin  
des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine,  
*boulevard Malesherbes, 91.*
- HAMONIC (D<sup>r</sup>), ancien Interne des hôpitaux, *rue Clauzel,*  
*7 ter.*
- HOUSSAY (D<sup>r</sup> Fr.), à *Pontlevoy (Loir-et-Cher).*
- JABLONSKI (D<sup>r</sup>), Médecin des hôpitaux, *rue des Arènes,*  
*Poitiers, 17.*
- JEANSELME (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin  
des hôpitaux, *rue de Miromesnil, 92.*
- JENNINGS (D<sup>r</sup>), *Au Vésinet (S.-et-O.).*
- JOLLY (D<sup>r</sup>), Médecin consultant à *Bagnoles-de-l'Orne.*
- KLEIN (D<sup>r</sup> Gustav), à *Munich (Bavière).*
- LABADIE-LAGRAVE (D<sup>r</sup>), Médecin des hôpitaux, *avenue*  
*Montaigne, 8.*
- LACASSAGNE (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, Directeur des  
*Archives d'anthropologie criminelle, place Raspail,*  
*1, Lyon.*
- LANDOUZY (P<sup>r</sup>), Doyen de la Faculté de Médecine, Médecin  
des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *rue*  
*de l'Université, 15.*
- LANGLOIS (D<sup>r</sup>), à *Maubeuge (Nord).*
- LAPERSONNE (D<sup>r</sup> DE), Professeur à la Faculté, *boulevard*  
*Malesherbes, 90.*
- LECLAIR (Edmond), Pharmacien des hôpitaux, *rue de*  
*Puebla, 35, à Lille.*
- LEGRAND (Noé), Sous-Bibliothécaire à la Faculté de Méde-  
cine, *rue des Feuillantines, 10.*
- LE PILEUR (D<sup>r</sup>), Médecin de Saint-Lazare, *rue de l'Ar-*  
*cade, 15.*
- LEJARS (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, Chirurgien  
des hôpitaux, *rue de la Victoire, 96.*

- LEDÉ (D<sup>r</sup> Fernand), Membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, *quai aux Fleurs, 19.*
- LERI (André), *rue de Sontay, 4.*
- LEUDET (D<sup>r</sup>), *rue de Miromesnil, 66.*
- LIPINSKA (M<sup>me</sup> la D<sup>se</sup>), *Luxeuil-les-Bains.*
- LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (D<sup>r</sup>), Chirurgien honoraire des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, *avenue Montaigne, 3.*
- LUTAUD (D<sup>r</sup>), Médecin de Saint-Lazare, Rédacteur en chef du *Journal de médecine de Paris*, *rue Pierre-Charron, 31.*
- MAC-AULIFFE (D<sup>r</sup>), *avenue Friedland, 26.*
- MAGNAN (D<sup>r</sup>), Médecin de Sainte-Anne, Membre de l'Académie de Médecine, *rue Cabanis, 1.*
- MARIE (D<sup>r</sup> A.), Médecin en chef de l'Asile de Villejuif (Seine).
- MEIGE (D<sup>r</sup> Henri), *rue de Seine, 10.*
- MÉNÉTRIER (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, *boulevard Saint-Michel, 59.*
- MERCIER (D<sup>r</sup> Raoul), *boulevard Heurteloup, 41, à Tours.*
- MEUNIER (D<sup>r</sup>), Médecin des hôpitaux, *16, rue Thiers, Pontoise.*
- MOTET (D<sup>r</sup>), Membre de l'Académie de Médecine, *rue de Charonne, 161.*
- MOULÉ, Chef de section au service vétérinaire sanitaire de Paris et du département de la Seine, *avenue Sainte-Marie, 33, Saint-Mandé.*
- NASS (D<sup>r</sup>), *villa David, Vincennes.*
- NÉGELI-ÅKERBLOM (D<sup>r</sup>), Privat-docent à l'Université de Genève.
- NETTER (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *boulevard Saint-Germain, 129.*
- NEVEU (D<sup>r</sup> Raymond), *rue de Paris, 141, à Clamart (Seine).*
- NICAISE (D<sup>r</sup> Victor), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *rue Mollien, 3.*

- NIGAY (D<sup>r</sup>), Médecin consultant à *Vichy (Allier)*.
- NICOLAS (D<sup>r</sup>), Médecin consultant au *Mont-Dore (Puy-de-Dôme)*.
- ŒFELE (D<sup>r</sup> VON), *Bad Neuenarh (Rheinpreussen)*.
- PAGEL (D<sup>r</sup>), Professeur d'Histoire de la médecine à l'Université, *Chausseestrasse, Berlin*.
- PERGENS (D<sup>r</sup>), à *Maeseyck (Belgique)*.
- PRÉVOST, Rédacteur au Secrétariat de la Faculté de Médecine de Paris, *15, rue de l'Ecole-de-Médecine*.
- PRIEUR (D<sup>r</sup> Albert), Rédacteur en chef de la *France médicale, place des Vosges, 1*.
- PRIEUR (LÉON), Avocat à la Cour d'appel, *rue de Bourgogne, 23*.
- RAILLET (D<sup>r</sup>), Professeur à l'Ecole d'Alfort, Membre de l'Académie de Médecine, à *Alfort (Seine)*.
- RAMBAUD, Pharmacien en chef de l'Hôpital, *Poitiers*.
- RAYON (D<sup>r</sup>), *rue de la Préfecture, 42, à Saint-Etienne*.
- REBER, Pharmacien, à *Genève, 3, Cour Saint-Pierre*.
- REVUE MÉDICALE DE NORMANDIE, *quai du Havre, 17, à Rouen*.
- RIBIER (D<sup>r</sup> DE), Médecin consultant à *Châtel-Guyon*.
- RICHER (D<sup>r</sup>), Membre de l'Académie de Médecine, *rue du Luxembourg, 30*.
- ROCHÉ (D<sup>r</sup> Henri), *27, boulevard Sébastopol*.
- ROUBINOWITCH (D<sup>r</sup>), Médecin de la Salpêtrière, *rue du Faubourg-Poissonnière, 115*.
- ROUGAYROL (D<sup>r</sup>), *rue du Rocher, 49*.
- ROUVEYRE (Edouard), Editeur, *rue de la Tour, 104*.
- ROUXEAU (D<sup>r</sup>), Professeur à l'Ecole de Médecine, *rue Héronnière, 4, Nantes*.
- RUELLE, ancien Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, *5, rue Soufflot, Paris*.
- SANTIGNON (D<sup>r</sup> Henri), *place de Laborde, 10*.

- SAINT-YVES MÉNARD (D<sup>r</sup>), Membre de l'Académie de Médecine, *rue Ballu, 8.*
- SCHEIL (Abbé), *rue de la Chaise, 7.*
- SCHÖNE (D<sup>r</sup>), *Hersche-Strasse, 12, (III) à Königsberg (Prusse).*
- SCHWARTZ (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, *boulevard Saint-Germain, 183.*
- SEMELAIGNE (D<sup>r</sup> René), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *avenue de Madrid, 10, Neuilly-sur-Seine.*
- STORER (D<sup>r</sup>), à *Newport (Etats-Unis).*
- SUDHOFF (P<sup>r</sup>), Directeur de l'Institut historique, à *Leipzig (Allemagne).*
- TORAUDE, Pharmacien, *Grande rue, 23, à Asnières.*
- TORKOMIAN (D<sup>r</sup>), *rue Taxim, 23, Péra, Constantinople.*
- TRIAIRE (D<sup>r</sup>), Membre correspondant de l'Académie de Médecine, *Villa Montevideo, Cannes.*
- TRUC (D<sup>r</sup>), Professeur à la Faculté, *Carré-du-Roi, 3, Montpellier.*
- TUFFIER (D<sup>r</sup>), Professeur agrégé à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, *avenue Gabriel, 42.*
- VADAM (Philippe), Chimiste-Expert, *rue de Mogador, 29.*
- VIAL, Dessinateur-archéologue, *rué Suger, 5.*
- VIEILLARD (Camille), à *Randan (Puy-de-Dôme).*
- VIDAL (D<sup>r</sup> Edmond), Rédacteur en chef des *Archives de thérapeutique, à Alger.*
- VIDAL (D<sup>r</sup> Ch.), *27, rue du Temple, à Castres.*
- WALLICH (D<sup>r</sup>), Accoucheur des hôpitaux, *rue de Bourgogne, 17.*
- WEILL (D<sup>r</sup> Albert), *rue d'Edimbourg, 21.*
- WICKERSHEIMER (D<sup>r</sup> Ernest), *5, place Possoz.*

**Composition du bureau  
pour l'année 1909.**

**PRÉSIDENT** : M. le D<sup>r</sup> Gilbert Ballet, Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux.

**VICE-PRÉSIDENTS** : M. Paul Dorveaux, Bibliothécaire de l'Ecole de Pharmacie; M. le D<sup>r</sup> Le Pileur, Médecin de Saint-Lazare.

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL** : M. le D<sup>r</sup> Albert Prieur.

**SECRÉTAIRES** : MM, les D<sup>rs</sup> Victor Nicaise et Genévrier.

**TRÉSORIER** : M. le D<sup>r</sup> Neveu.

**ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE** : M. le D<sup>r</sup> Beluze.

**CONSEIL**

*Membres résidants :*

MM. le D<sup>r</sup> Blanchard, Professeur à la Faculté de Médecine, Membre de l'Académie de Médecine.

Le D<sup>r</sup> Déjerine, Professeur à la Faculté de Médecine.

Le D<sup>r</sup> Edouard Jeanselme, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, médecin des Hôpitaux.

Moulé, chef de section au service vétérinaire de Paris.

Ruelle, ancien administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

*Membres non résidants :*

MM. le D<sup>r</sup> Paul Delaunay, ancien interne des Hôpitaux, au Mans.

M. Pierre Rambaud, pharmacien des hôpitaux de Poitiers.

Le D<sup>r</sup> Triaire, à Cannes.

*Ancien Président :*

M. le D<sup>r</sup> Paul Richer, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.

## Séance du 13 janvier

Présidence de M. GILBERT BALLEY

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, MM. Le Pileur et Marcel Baudouin échangent quelques observations concernant la présentation faite, lors de la dernière séance, par M. Baudouin, d'un crâne atteint d'ostéo-périostite alvéolo-dentaire, peut-être d'origine scorbutique.

\*  
\* \*

M. *Ruelle* offre à la Société, de la part de M<sup>me</sup> Tannery, veuve de notre ancien vice-président, la LISTE DES TRAVAUX DE PAUL TANNERY, précédée de notices nécrologiques par Jules Tannery et Pierre Duhem, in-8, 114 p., Bordeaux, Goubouillou, 1908.

Le Secrétaire général offre à la Société, de la part de l'auteur, GILLES DE CORBEIL, MÉDECIN DE PHILIPPE-AUGUSTE ET CHANOINE DE NOTRE-DAME, 1140-1224? AVEC UN FACSIMILE DU MANUSCRIT DE LA HIERAPIGRA, par Camille Vieillard, avec une préface de Ch. Langlois, in-8, 453 p., Paris, Champion, 1908.

M. *Noé Legrand* dépose sur le bureau de la Société, au nom de M<sup>me</sup> Dubard-Hamy, pour la Bibliothèque de la Société, un lot de brochures et tirages à part des travaux de notre ancien président.

\*  
\*\*

M. *Noé Degrand* présente d'autre part, au nom de M. le D<sup>r</sup> *Osler*, Doyen de la Faculté de Médecine d'Oxford, deux intéressantes pièces, que ce dernier vient d'offrir à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris.

1<sup>o</sup> Le fac-simile en chromolithographie du diplôme de docteur en médecine délivré à William Harvey par l'université de Padoue. Ce fac-simile en 5 feuillets, avec titre et une planche encadrement en couleurs et or, est accompagné d'une notice explicative et traduction en anglais, sous le titre.

Payne (J.-L.). Notes to accompany a fac-simile reproduction of the diploma of doctor of medicine granted by the University of Padua to William Harvey 1602, with a translation. (London, 1908, in-8, 17 pages).

2<sup>o</sup> Un tableau in-plano portant en reproduction photographique le portrait de Michel Servet avec la page de titre de son *Christianissimi restitutio* et les deux pages qui concernent la petite circulation, prises sur l'exemplaire de la Bibliothèque de Tienne (Autriche), dont il n'existe qu'un seul autre exemplaire à la Bibliothèque Nationale, mais détérioré.

Les reproductions des pages de texte sont accompagnées de leur traduction en anglais. Ce tableau a été dressé par les soins de M. le docteur Osler.

\*  
\*\*

M. le Président remercie la Société de l'avoir appelé à la présidence et évoque en quelques mots l'œuvre de ses prédécesseurs. Il annonce que le moment est peut-être venu, pour la Société, de créer à la Société de médecine de Paris un *Musée d'Histoire de la Médecine*. Il rend compte du résultat de ses entrevues avec le doyen et expose l'état de la question.

Une commission est nommée, chargée de présenter un rapport dans la prochaine séance. Cette commission se compose de MM. *Le Pileur*, *Marcel Baudouin*, *Albert Prieur* et *Noé Legrand*.

\* \* \*

A propos d'une communication de M. Jeanselme sur L'EXISTENCE DE LA CHIQUE DANS L'AFRIQUE OCCIDENTALE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE, M. *Raphaël Blanchard* adresse à la Société une note pour démontrer que l'assertion de M. Jeanselme repose sur une erreur d'interprétation des textes.

M. Marcel Baudouin donne lecture d'une note SUR LA DÉFORMATION TOULOUSAINNE DU CRANE.

M. le *Secrétaire général* a reçu de M<sup>me</sup> Dubard-Hamy le manuscrit de l'étude que M. Hamy devait lire à la Société au moment où la mort l'a frappé. Il en donne lecture.

Il donne lecture également d'une note SUR LE MONT-DORÉ IL Y CENT ANS, que lui a adressée M. *Ernest Wickersheimer*, actuellement en Allemagne.

---

**A propos d'une communication de  
M. Jeanselme sur l'existence de  
la chique dans l'Afrique occiden-  
tale au XVIII<sup>e</sup> siècle**

PAR

M. le Professeur **Blanchard.**

---

Le 11 novembre 1908, le D<sup>r</sup> Jeanselme a communi-  
qué à la Société française d'Histoire de la Médecine  
une note par laquelle il croit démontrer l'existence de  
la chique (*Sarcophylla penetrans*) en Afrique occiden-  
tale au cours du xviii<sup>e</sup> siècle. Il base son appréciation  
sur les deux passages suivants d'un livre bien connu  
de Jacques Lind, concernant le fleuve Sénégal :

« ...Les bords de la rivière étaient infestés de croco-  
diles, le sol de fourmis blanches, l'air de mouches sau-  
vages, de mouches de sable et de cousins, quoique les  
insectes ne fussent pas les ennemis les plus redouta-  
bles, peut-être étaient-ils les plus inquiétants. »

« La quantité de mouches de sable et des cousins  
était excessive et pouvait passer pour un fléau (1). »

---

(1) J. LIND, *Essai sur les maladies des Européens dans les  
pays chauds et les moyens d'en prévenir les suites*. Paris, tra-  
duction française par THOMAS DE LA CHAUME, 2 vol. in-32, 1785 ;  
cf. I., pp. 52 et 53 en note.

Ce sont évidemment les « mouches de sable » que le D<sup>r</sup> Jeanselme prend pour des chiques. Mais les chiques n'ont pas d'ailes et ne volent pas ; donc, l'air ne peut en être infesté, en même temps que de mouches sauvages et que de cousins.

Il y a là une erreur facile à rectifier et qu'il serait regrettable de laisser se propager.

Les Anglais donnent le nom de *Sand Flies*, ou mouches de sable, aux diptères minuscules que nous appelons mouchérons, c'est-à-dire aux Simulies. Ces animaux volent par essaims nombreux dans maintes régions de l'Afrique. Ils sont excessivement importuns par leurs piqûres et, comme on commence à s'en rendre compte, sont capables également de propager certaines infections (2).

C'est donc des simulies, et non de la chique, qu'il s'agit dans les passages cités par le D<sup>r</sup> Jeanselme. Jusqu'à preuve du contraire, il reste acquis que la chique n'est apparue sur la côte occidentale d'Afrique qu'en 1872, introduite par un navire venant du Brésil (3).

---

(2) R. BLANCHARD, *les Moustiques, histoire naturelle et médicale*. Paris, in-8° de XIII-673 pp. 1905 ; cf. *Simulidae*, pp. 12-30. — *L'Insecte et l'infection*, grand in-8°, sous presse ; les méfaits des Simulies s'y trouvent exposés de la façon la plus complète.

(3) R. BLANCHARD, *Traité de Zoologie médicale*. Paris, 2 vol. in-8°, 1885-1889 ; cf. II, p. 489.

## Note sur la déformation toulousaine du crâne

PAR

M. le D<sup>r</sup> Marcel Baudouin.

---

Dans la Grotte de Jammes, à Martiel (Aveyron), que j'ai eu l'occasion d'étudier récemment, et dont j'ai parlé ici même, j'ai trouvé avec un crâne d'adulte présentant deux lésions pathologiques, deux autres débris de crânes d'enfants de *treize* et *dix-huit ans* environ, présentant tous deux la déformation du crâne dite toulousaine, qui a été récemment étudiée, après Broca, Delisle et Cartailhac entr'autres, par M. le D<sup>r</sup> Ambialet, en 1893, dans sa thèse.

Cette trouvaille soulève une question importante qui, à elle seule, vaudrait la peine que l'on pût effectuer, d'une façon scientifique, la fouille complète de cette caverne.

En effet, d'après Delisle, Cartailhac et Ambialet, *on ne sait pas*, d'une façon précise, à *quelle époque remonte dans l'histoire cette déformation*.

Broca a bien émis l'idée (mais ce n'est qu'une *hypothèse*) qu'elle remonte à quelques siècles avant Jésus-Christ dans la région de Toulouse; mais, en somme, jusqu'à présent, on ne connaît pas un seul crâne, *bien*

*daté*, trouvé dans les nécropoles de ce pays, qui présente une telle déformation; et les *documents historiques* ne nous renseignent pas avant le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle.

Il faut donc appeler la préhistoire et la géologie à la rescousse, pour solutionner ce problème.

Peut-être la fouille de la caverne de Jammes pourrait-elle amener la trouvaille de divers objets faciles à dater? Et dans ce cas, ces derniers pourraient servir à dater les crânes déformés en question! Elle s'impose donc d'une manière formelle, dès qu'elle sera possible.

Les crânes étudiés par nous présentent la variété de déformation dite *bilobée*, ou *annulaire*, plutôt rare dans le Midi de la France, mais commune dans les Deux-Sèvres entr'autres. Il est indiscutable pourtant qu'il s'agit bien de sujets originaires du Midi, puisque M. Ambialet a figuré un crâne bilobé, d'origine toulousaine, tout à fait comparable aux nôtres. Cette variété s'explique d'ailleurs très bien par l'application du bandeau serre-tête non plus sur le frontal lui-même, mais en arrière du bregma, sur la partie antérieure des pariétaux.

# Bonaparte et le médecin Pugnet

PAR

M. le Professeur **E.-T. Hamy**.  
*Membre de l'Institut.*

---

Lorsque Sauton, Marcel et Raybaud entreprirent, en 1832, avec l'éditeur Denain, la publication de *l'Histoire scientifique et militaire de l'expédition d'Égypte*, ils sollicitèrent particulièrement le concours d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, qui avait été l'un des Membres les plus actifs de l'Institut fondé au loin par Bonaparte. Le vieux savant consentit à figurer, avec son fils Isidore, sur la liste des collaborateurs de cette patriotique entreprise et ce fut lui qui présenta l'ouvrage terminé à l'Académie des Sciences, en 1836. Il est resté de cette participation quelques notes préparatoires, qui font vivement regretter que Geoffroy n'ait pas eu le temps d'en écrire plus long sur ces quatre années de sa vie si bien remplies et si fécondes.

J'ai publié, à la suite de sa *Correspondance d'Égypte* (1), plusieurs pages ébauchées alors par le célè-

---

(1) *Lettres écrites d'Égypte*.

bre naturaliste, et qui ont vivement intéressé les lecteurs.

J'en ai depuis lors retrouvé d'autres, qui, par des circonstances que j'ignore, étaient tombées entre les mains du libraire Lefebvre et ont été acquises récemment, avec les autographes du même collectionneur, par la Bibliothèque Nationale (2). Ce nouveau document apporte des renseignements précieux sur le général en chef, sur l'Institut d'Égypte et surtout sur un Médecin de l'armée d'Orient, J.-F.-X. Pugnet, dont elles m'ont fourni l'occasion d'étudier la physionomie particulièrement intéressante. Je me fais un plaisir de communiquer à la Société la notice inspirée par ce manuscrit, où j'ai brièvement exposé ce que j'ai pu connaître d'une longue vie de devoir et d'honneur, tout entière consacrée à la science et à l'humanité, et dont quelques épisodes ont été véritablement héroïques.

Jean-François-Xavier Pugnet était fils d'un marchand de toile de la ville de Lyon, où il naquit le 16 janvier 1765 (3). Son père, chargé de famille, le fit entrer comme petit clerc, à l'âge de quatorze ans, dans une étude de notaire; il se lassa bien vite d'un genre de travail qui lui était à charge et quitta malgré sa famille le notariat pour l'enseignement (4).

(2) Bibl. Nat. *Ms. fr. Nouv. Acq.*, n° 1314, p. 146. Ces pages sont datées du 25 juillet 1833.

(3) Acte de baptême de Pugnet Jean-François-Xavier — Jean-François-Xavier, fils de sr Jean Baptiste Pugnet, marchand toilier de cette ville, et de D<sup>lle</sup> Antoinette Bourdon, son épouse, a été baptisé dans l'église paroissiale de Sainte-Croix par le vicaire soussigné le seizième janvier mil sept cent soixante-cinq. Le parrain S<sup>r</sup> François-Xavier Folletête, marchand verrier et faïencier, la marraine demoiselle Françoise Paville, épouse de S<sup>r</sup> Etienne Pugnet, fabricant, qui ont signé avec le père et les autres témoins (suivent les signatures).

(Extrait des registres de la paroisse de Sainte-Croix de la ville de Lyon... communiqué par M. le Professeur Florence.)

(4) J'ai puisé la meilleure partie de ses renseignements sur Pugnet

La Révolution vint fermer le collège, où il avait conquis une chaire de philosophie, et il fut fort aise de trouver à trente ans des occupations subalternes à l'Hôtel-Dieu de Lyon qui lui permettaient de suivre les cours gratuits d'anatomie et de chirurgie qu'on avait institués dans cette ville.

Marie-Antoine Petit, dont il était dès l'an III l'un des auditeurs assidus, le prit bientôt chez lui en qualité d'élève particulier (an IV); il lui fournissait les moyens d'améliorer sa situation matérielle en l'emmenant comme aide chez ses clients et en lui abandonnant même certaines de ses visites.

CERTIFICAT DU DOCTEUR PETIT (Lyon, 28 vendémiaire an IV).

« Je soussigné, docteur en médecine de l'Université de Montpellier et chirurgien en chef de l'hôpital de Lyon, certifie que le citoyen J.-F.-X. Pugnet, natif de Lyon, a suivi pendant les années III, IV et V mes cours d'opérations, de clinique et de chirurgie pratique ainsi que ceux d'anatomie faits par mon collègue dans le même hôpital, qu'appelé plusieurs fois à remplir les fonctions de chirurgien interne il y a toujours donné des preuves de savoir et de talent et que dans les deux dernières années pendant lesquelles il a travaillé chez moi en qualité d'élève particulier, il m'a prouvé, par l'étendue de ses connaissances, qu'il ne devait plus appartenir à cette classe et que j'ai dû à son zèle et à son utile application de m'avoir épargné de pénibles travaux.

PETIT.

Au certificat reproduit par Smaghe était jointe une attestation du Chirurgien Cartier.

---

dans une biographie qui lui a été consacrée par M. Gustave Smaghe, de Dunkerque, et dont je dois la connaissance à mon excellent ami M. Henri Lemattre, de cette ville.

Tout en se formant ainsi, à bâton rompu, à la pratique de l'art, l'élève de Petit appliquait sa connaissance du latin à traduire les *Institutions physiologiques* de Blumenbach, dont le libraire Reyman publicait, en 1797 (5), une édition française augmentée de notes par « J.-Fr. Pignet, ci-devant professeur de morale, aujourd'hui cultivant l'art de guérir ».

Dans l'avant-propos de ce volume qu'il dédie à son maître lyonnais, le traducteur se félicite d'avoir enrichi sa patrie d'un bien que l'une de ses rivales possédait presque exclusivement, et il émet le vœu que « bientôt puisse renaître en France le goût des sciences utiles » et que l'Allemagne, « qui nous a tant communiqué jusqu'à ce jour, reçoive enfin de nous un égal tribut d'érudition et de savoir ».

Les économies qu'il a pu faire auprès de Petit et les 1.200 francs que lui a rapportés son livre ont permis à Pignet d'aller se perfectionner à l'École de Montpellier, où les préparatifs de l'expédition d'Égypte le trouvent en l'an VI, travaillant avec zèle et application sous la direction de Dumas, mais bien incertain encore de son avenir.

Voici en quels termes il a raconté lui-même sa nomination de médecin ordinaire requis à l'armée de la Méditerranée (15 germinal an VI, 4 avril 1798).

« L'expédition d'Égypte se présenta à moi, dit-il, comme une bonne fortune, je lui tendis les bras sans hésiter, me proposant pour en faire partie aux pro-

(5) *Institutions physiologiques de J.-Fr. Blumenbach*, traduites du latin et augmentées de notes par J.-Fr. Pignet, ci-devant professeur de morale, aujourd'hui cultivant l'art de guérir. Lyon, Reyman et C<sup>ie</sup>, 1797, 1 vol. in-8.

« fesseurs de l'Université auxquels le gouvernement  
 « avait demandé des sujets capables d'un service mé-  
 « dical. Le professeur Dumas, qui me voulait beaucoup  
 « de bien, s'efforça de me détourner d'une entreprise  
 « aussi hasardeuse, mais lui ayant fait comprendre que  
 « dans ma position il n'était rien que je ne dusse tenter  
 « il se rendit à mes instances et ses collègues qui  
 « me distinguaient tous assez honorablement me don-  
 « nèrent également leurs suffrages. J'aurais voulu  
 « préalablement me faire recevoir médecin, mais ils  
 « m'observèrent que, n'étant point autorisés dans ce  
 « moment de révolution à conférer des grades, ils ne  
 « pouvaient que me déclarer capable, ce qu'ils fai-  
 « saient suffisamment en me nommant ou désignant  
 « pour être attaché à la nouvelle armée. »

Pugnet partit donc comme médecin ordinaire requis, et sa situation fut bientôt régularisée à Alexandrie, ainsi que nous l'apprend la commission, en date du 15 messidor an VI, dont la minute est conservée aux archives du Ministère de la Guerre :

ARMÉE de la MÉDITERRANÉE	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMISSION de Médecin ordinaire	S. SUCY
Vu à l'État major général n° 6.	Commissaire-ordonnateur en chef

Etant informé de la bonne conduite, en mœurs, équité et civisme du citoyen Jean-François-Xavier Pugnet, et de son expérience dans la médecine, Nous l'avons nommé et le nommons médecin ordinaire de l'armée à charge par lui de se conformer à tout ce qui est et sera prescrit par les lois et règlements rendus et à rendre concernant le service de santé dans les hôpitaux militaires.

Signalement du citoyen Pugnet :

Taille cinq pieds deux pouces, cheveux châtons, yeux bleus, nez, bouche moyenne, menton long, marqué d'une cicatrice au front.

Chargeons le commissaire chargé de la police supérieure des hôpitaux de reconnaître le dit citoyen et le faire reconnaître en ses fonctions de médecin ordinaire de tous ceux qu'il appartiendra : il jouira des appointements de deux cent cinquante livres par mois qui lui seront payées à compter du 15 germinal an VI pendant tout le temps qu'il sera en exercice et remplira les fonctions qui lui sont attribuées par la présente commission.

Fait au quartier général d'Alexandrie, le 15 messidor de l'an 6<sup>e</sup> de la république française.

*Signé* : S. SUCY.

Par l'ordonnateur,

*Signé* : P. ASGAL.

Vu à l'Etat-major général

Le général de division, chef de l'Etat major général.

*Signé* : ALEXANDRE BERTHIER.

Les débuts de Pugnet en Egypte n'ont rien de bien intéressant ; on l'attache à l'hôpital de Rosette, puis à celui du Caire et il y soigne des ophtalmies, des dysenteries, etc., sans qu'aucune occasion se présente de montrer son savoir et son zèle. Mais voici que pendant le siège de Saint-Jean d'Acre la terrible peste à bubons éclate violemment dans l'armée ; et le médecin lyonnais va se signaler à la fois par son courage et par sa science dans la lutte contre le fléau. Placé directement sous les ordres de l'illustre Desgenettes, il s'est installé dans le couvent du Mont-Carmel, et pendant quarante jours, entouré de trois cents moribonds, il les soigne avec une affectueuse sollicitude et les étudie avec une incroyable présence d'esprit. Auriol et Saint-Ours, ses collègues, ont succombé au mal. « Dans l'attente journalière d'un

même sort, écrit Pignet, nous nous hâtons de recueillir la série de nos observations (6). » Et il rédige au fur et à mesure, avec un sang-froid incomparable, dans cet horrible milieu, les recherches cliniques qui vont former le premier de ses mémoires *sur les fièvres pestilentiennes et insidieuses du Levant*. La contagiosité directe de la cruelle maladie lui semble *irréfutable*, et le geste historique de Desgenettes est sagement ramené à sa juste valeur morale (7). Comme Pignet achevait son mémoire au milieu de ses malades sur le sommet du Carmel, le général en chef se préparait à lever le siège d'Acre et à retourner en Egypte (28 floréal an VII). Le premier prairial Bonaparte s'est résigné à donner le signal de la retraite et Pignet part, en emmenant Vallat son collègue frappé à mort à son tour, et qu'il soigne comme un frère. Bientôt deux autres camarades, Bruant et Dewervre, tombent en quelques heures et Pignet demeure presque seul à l'arrière des troupes qui cheminent douloureusement dans un désert de feu. Toujours sur pied, il encourage les traînards, ramasse les malades et se multiplie pour soulager de son mieux tant de souffrances et tant de misères.

Bonaparte, qui exerce sur sa ligne de retraite la plus

(6) « C'est parce que nous écrivons durant le cours de la maladie, observe ici Pignet, que nous parlons toujours au présent. » (*Mémoires sur les fièvres pestilentiennes et insidieuses du Levant*, etc. Lyon et Paris. An X (1802), 1 vol. in-8°, pp. 123-124.)

(7) Le citoyen Desgenettes, écrit à ce propos Pignet (p. 131), connaît trop les expériences déjà faites avec le pus que fournissent les bubons de ces convalescens pour mettre en doute si son contact ou même son introduction sous l'épiderme peuvent inoculer la maladie dont il est un accident. Lors donc qu'il s'est soumis à cette espèce d'opération, son unique but a été de rassurer la multitude qu'alarmaient les ravages de la contagion. L'armée lui doit infiniment et sous ce rapport et à raison du service également pénible et dangereux dont il se chargea pendant cette épidémie.

active surveillance, est frappé de la conduite de cet obscur officier de santé. Et un jour passant près de Desgenettes, il lui dit en montrant au loin Pugnet à sa noble besogne : *Voyez là-bas ce médecin, quel dévouement ! Et quelle intelligence dans les soins qu'il prodigue aux soldats ! En temps et lieu vous me donnerez son nom* (8). L'occasion ne devait pas tarder à se produire où le général en chef allait connaître de plus près le médecin qu'il avait ainsi remarqué (9).

Le 1<sup>er</sup> thermidor, Bonaparte, rentré au Caire, assistait, en qualité de membre de l'Institut d'Égypte, à la séance que tenait ce corps savant sous la présidence de Berthollet.

« Ce n'étoit point, dit Geoffroy Saint-Hilaire dans la note citée plus haut, ce n'étoit point le général en chef brillant par ses insignes, qui venoit là causer de science; par un raffinement de bonhomie charmante, c'étoit l'académicien simple, l'égal de ses doctes confrères et cette grâce aimable étoit annoncée par son costume une petite capotte grise qu'il portoit très rarement et, je crois, dans ces occasions seulement. Son langage se mettoit au ton de son habit, il ne commandoit plus; il prioit, il faisoit des observations, il écoutoit et discutoit les répliques.

---

(8) Et, Geoffroy Saint-Hilaire. *Note manuscrite*.

(9) « Les médecins placés sous les ordres de Desgenettes, dit l'*Histoire scientifique et militaire* déjà citée (T. V, p. 407), ne restèrent pas en arrière de dévouement et d'activité. Près de lui Pugnet, Renouf-Vallat : à Jaffa et à Ghaza, Auriol, Dewervre, Saint-Ours et Bruant ne vécurent que pour combattre le fléau et lui arracher des victimes. Les cinq derniers y périrent, Auriol en quatre jours, après avoir désigné l'heure de sa mort. Saint-Ours en moins de temps encore et presque au chevet des malades, Bruant et Dewervre, que liait l'amitié la plus intime, l'un près de l'autre après quarante-huit-heures d'agonie. Tous les deux jeunes, doctes, généreux, pleins d'avenir, ils échangèrent leurs pensées jusqu'au dernier moment et moururent en se serrant la main ».

« M. le Président, dit l'académicien à la capote  
 « grise, je vous demande la permission de présenter  
 « une réflexion, l'armée qui arrivè de Syrie a vu se dé-  
 « ployer contre elles les sévices d'une maladie bien  
 « grave et dont toute la malignité fait bruit en Europe,  
 « mais n'y est pas exactement connue. Cette affreuse  
 « maladie a eu des observateurs bien dévoués qui ont  
 « recueilli des faits nombreux, ne serait-ce pas le cas  
 « que l'Institut du Caire s'en occupât et y fit procéder  
 « par l'institution d'une Commission ? »

« La proposition de notre Collègue, dit M. le prési-  
 dent, est agréée et je nomme membres de cette Commis-  
 sion MM. Desgenettes, Geoffroy et Larrey.

« M. le Président, répond M. Desgenettes, ne m'y  
 comprenez pas, je ne veux pas faire partie de cette  
 commission (10). » L'académicien à la capote grise  
 prend doucereusement la parole, il s'étonne, il discute  
 les principes des corporations scientifiques, on se  
 doit à elles, on leur doit ses lumières, etc. Le médecin  
 en chef interrompoit par des *non* qui s'accrurent  
 jusque bien près du ton de la colère. Ce manège dura  
 plusieurs minutes : mais enfin l'homme gris et doux  
 quitta son ton patelin. Il faut croire qu'il prit ses gants  
 de général en chef, car il décocha quelques coups de  
 griffe en se fâchant un peu fort, M. Geoffroy, voisin de  
 M. Desgenettes, lui pressoit le coude et cherchoit à lui  
 inspirer des paroles de conciliation, désirant préve-  
 nir l'explosion de la bombe. Celle-ci éclata par ces  
 mots bien significatifs, pour celui qui les disoit comme  
 pour celui à qui ils étoient adressés :

---

(10) Il semble bien que ce refus de Desgenettes fût surtout moti-  
 vé, aux yeux de Bonaparte, par un certain dédain de l'incompé-  
 tence médicale de la compagnie. Ne s'y joignait-il pas la ferme  
 résolution de ne pas figurer dans une Commission qui aurait à le  
 mettre en cause ?

« Voilà comme vous êtes tous avec vos principes d'école, médecins, chirurgiens et pharmaciens, plutôt que d'en sacrifier un, vous laisseriez périr toute une armée, toute la société ! »

« Pendant que ceci se passait dans les rangs des Académiciens, des murmures très bruyants avoient lieu sur les divans qui entouraient les sièges des membres et où étoient admis bien des assistants. Le docteur Pignet s'y trouvoit, qui avoit fait entendre ces murmures.

« Le lendemain le général Bonaparte reçut une lettre signée *Pignet*. « Hier, portoit cette lettre, avec quel indécent mépris vous avez parlé des hommes les plus honorables ; tout le mal que le déchaînement de votre ambition et vos cruautés de guerrier font sans cesse à l'humanité, nous médecins, chirurgiens et pharmaciens, nous cherchons à le réparer, nous sommes à votre suite pour le bien comme vous en tête pour ravager pays et populations sans pitié aucune (11). » Le général en chef envia cette lettre au chef d'état-major, avec la question posée verbalement : « *Y a-t-il dans les rangs des médecins un fou du nom de Pignet ?* » La réponse est affirmative, et de suite, un aide de camp porte la lettre au médecin en chef, avec ordre de faire un rapport sur la personne de M. Pignet.

Desgenettes s'en tire avec son cœur et sa sagacité ordinaires.

« J'avois plus anciennement l'ordre de faire ce rapport ; le médecin qui, dans le désert de Syrie, lors de la

---

(11) Le biographe dunkerquois de Pignet donne une autre version en forme de cartel, et l'on peut lire, dans *le Constitutionnel* du 29 novembre 1823 et dans *le Mercure du XIX<sup>e</sup> siècle* du 9 décembre 1826, une autre version encore. Je m'arrête à celle de Geoffroy, qui, comme il nous l'assure, tenait de la bouche même de Pignet le récit qu'il nous a conservé.

retraite de l'armée, fut remarqué avec un si vif intérêt par le général en chef, comme si généreusement dévoué au service des malades, je devois en temps et lieu donner son nom au général en chef : ce moment se présente utilement pour tous : son nom est Pugnet. »

La leçon était indirecte ; elle fut reçue noblement, le général en chef envoie dire à M. Desgenettes : « Non pas seulement invitation, mais ordre est intimé à MM. Desgenettes et Pugnet de venir dans le jour dîner chez le général en chef. »

Pugnet arrive en présence de son amphitryon qui lui tire les favoris (c'était un geste d'amitié) et qui lui dit : « Jeune homme, vous êtes du Midi, n'est-ce pas ? mauvaise tête et bon cœur : je suis de vos amis, et je m'engage à vous accorder la première demande que vous m'adresserez, mettons-nous à table (12). »

Pugnet depuis cette scène ne revit le général en chef à son retour d'Égypte qu'à Lyon son pays, là où Bonaparte présidait une assemblée d'Italiens pour l'organisation politique de l'ancien théâtre de ses conquêtes (13).

« J'ai fait route dans la même voiture de Marseille à Lyon avec M. Pugnet. Ses conversations étoient d'un médecin attaché à la doctrine de Brown, je tins, de sa bouche tout le récit que je viens de rapporter et j'en ai eu en quelque sorte une vérification en action ; car je fus présent à l'audience que lui accorda le premier Consul.

« Je ne vous ai pas oublié et je vous répète ce que je vous disais au Caire : *mauvaise tête, excellent cœur*,

(12) Le général en chef lui faisait allouer, peu après (23 prairial an VIII), une gratification de 400 fr. pour services exceptionnels.

(13) Pugnet nous apprend lui-même dans un *Etat de services* écrit de sa main en 1808 (*Arch. du Ministère de la Guerre*) qu'il eut cette audience du premier Consul, qui présidait à Lyon une assemblée de la République Cisalpine.

mais au fait — par un engagement pris avec vous, — que souhaitez-vous de moi? »

« Mais, lui réplique Pugnet, *j'ai compté sur votre parole donnée et voici ma requête écrite.* »

« Pugnet avoit étudié très attentivement la marche et toutes les phases de la peste en Egypte, il désiroit lui comparer sa sœur tout aussi maligne et qui alors menaçoit de grands ravages en Amérique, la *fièvre jaune*. Le dévouement à une idée voilà ce que comprenoit au suprême degré ce philosophe pratique. Il demandoit à être médecin en chef aux Antilles. Le premier Consul résistoit par amitié, et déclaroit avoir tant d'autres moyens d'être utile à Pugnet, mais celui-ci tint ferme, il fut nommé et partit pour se rendre au pays de la fièvre jaune (14). »

Le brouillon de Geoffroy Saint-Hilaire s'arrête à cette nomination. Il ne nous dit rien de Pugnet entre ses deux rencontres avec Bonaparte. J'ajouterai donc qu'après l'incident de l'Institut d'Egypte notre médecin fut successivement attaché aux hôpitaux de Damiette et du Caire et continua ses travaux d'épidémiologie en écrivant l'*Histoire de la contagion pestilentielle qui s'est développée pendant le cours du premier semestre de l'an 8*, puis les *Notes sur la peste observée au Caire en l'an IX*, qui sont venues se joindre à la monographie de l'an VII. Le tout forme le volume intitulé : *Mémoires sur les fièvres pestilentielles et insidieuses du Levant avec un aperçu physique et médical du pays* publié à Lyon et Paris en l'an X (1802) et dédié au premier Consul (1 vol. in-8° de 266 pp.).

« Tout le grand zèle de Pugnet, contre les conquérans oppresseurs des peuples, dit Geoffroy, a été vaincu par la puissance de fascination de Bonaparte,

---

(14) Et. Geoffroy Saint-Hilaire, *ms. cit.*

et il a fini par lui dédier son livre (15)... Les termes de cette dédicace doivent être rapportés ici :

VIRO IMMORTALI  
CÆSARI NAPOLEONI  
BONAPARTE  
PRINCIPVM MODERATORI,  
PATRI POPVLORVM.  
HVMANI IVRIS TVTORI  
DVCI REPARATORI CONSVLI  
GENTIS GALZIÆ,

Characeum hoc minusculum

in

Altissimæ Reverentiæ

Monumentum

Off. dic. vov.

auctor.

En 1804, Pugnet ajoutait aux exemplaires non placés de son livre de 1802 un supplément de 142 pages, et l'ouvrage ainsi complété reparaisait sous cet autre titre :

*Mémoires sur les fièvres de mauvais caractère du Levant et des Antilles, avec un aperçu physique et médical du Pays et un essai sur la topographie de Sainte-Lucie* (Lyon et Paris, an XII, 1805, 1 vol. 8° de 327 pp.).

(15) Geoffroy Saint-Hilaire fait au sujet de ce volume les observations suivantes à la fin de la note qui a inspiré cet article.

«Le livre de Pugnet est précédé de la copie d'un tableau de Babet-Moloak, l'un des tombeaux des Rois. L'œil est appelé sur l'activité d'un principe qui a fait blâmer cette publication comme ordurière. Pugnet n'y voyait qu'une scène emblématique et philosophique; car voici le titre placé au-dessus de la planche : La terre fécondée par le soleil engendre le premier homme. Les hommes instruits par le besoin ont donné leurs premiers soins à la culture de la terre. »

Cette sorte de deuxième édition était dédiée à SA MAJESTÉ SOUVERAINE NAPOLÉON PREMIER, EMPEREUR DES FRANÇOIS.

Les nouveaux chapitres contenaient les résultats d'une année d'études faites à Sainte-Lucie sur la fièvre jaune par l'intrépide clinicien.

Le héros des ambulances de l'armée de Syrie n'avait voulu d'autre récompense de sa courageuse lutte contre la peste asiatique que l'occasion de braver encore cette autre peste d'Occident, le *vomito negro*, la fièvre jaune, et le 2 juin 1802 il avait été mis sur sa demande à la disposition de ministre de la Marine comme chef du service médical de Sainte-Lucie avec le grade d'officier de santé de 1<sup>re</sup> classe. Pendant plus d'une année il avait suivi de très près la redoutable épidémie, contractant le mal et guérissant fort heureusement et il avait ébauché deux mémoires sur la *topographie de l'île* et sur les *fièvres malignes et insidieuses* qu'on y observe. Puis les Anglais étaient venus et avec 80 hommes il avait lutté contre 5.000 ennemis qui débarquaient. Prisonnier de guerre, il avait été emmené en Angleterre et on l'avait renvoyé six mois plus tard à Morlaix par un parlementaire ; après qu'il eut donné sa parole d'honneur de ne plus combattre les Anglais !

A peine rentré il achevait son volume (12 ventôse an XII) et il pouvait inscrire au frontispice le titre de *membre de la Légion d'honneur* qu'il recevait à la création de l'ordre par la volonté expresse de l'empereur. Il était aussi dès lors membre des sociétés de Médecine de Montpellier et de Lyon, associé de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de cette même ville et correspondant de la Société de Médecine de Paris, et il avait passé dans la capitale le 16 ventôse an XII sa thèse de doctorat en médecine.

Nommé quelques jours plus tôt « pour être employé en qualité de médecin dans l'un des hôpitaux séden-

taires de l'armée des côtes de l'Océan » (7 ventôse) il était envoyé au quartier général à Saint-Omer et de là à l'hôpital de Calais. Le 25 messidor suivant, il recevait de Coste, premier médecin inspecteur général du service de santé, une lettre affectueuse dans laquelle ce haut fonctionnaire l'informait de sa nomination à Dunkerque à la place du Dr Thibault, qui venait de mourir. Il devait conserver ce poste médical jusqu'à sa retraite, c'est-à-dire pendant 17 ans.

Pugnet fut à Dunkerque ce qu'il avait été en Orient et aux Antilles. Son dévouement aux pauvres et aux humbles, dit son biographe dunkerquois, « le rendit « bientôt très populaire. Il passait chaque jour cinq « heures à l'hôpital où il s'occupait des moindres détails. Bon médecin, très heureux dans ses traitements, il était estimé de chacun et accueilli partout « comme un ami. ».

« Dès que j'eus pris possession de mon nouvel emploi écrit-il lui-même beaucoup plus tard, la ville me témoigna, quoique étranger, une bienveillance rare et non seulement chaque maison m'était ouverte, mais j'étais appelé et accueilli partout, plusieurs familles essayaient de m'attacher à elles par le plus tendre lien. Je ne voulais pas me marier. Le commandant de la place, Sibaud (16), qui tenait à fixer le sort de la belle-sœur dont il s'était chargé, me serra de plus près, il ne l'aurait pas emporté sur ma détermination si sa belle-sœur ne fût tombée malade et ne m'eût mis dans la confiance de ses nombreuses peines. Par cette ouverture franche, elle me toucha et je me maria avec elle. »

Ce mariage eut lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1806. La jeune fille que Pugnet épousait était une Suisse, Elisabeth-Marguerite Moser, âgée de 24 ans, fille de feu Jacques-

---

(16) *Archives Min. de la Guerre.*

Conrad Moser, négociant à Bienne, et de Salomé Wasner, encore vivante dans cette ville. Deux enfants sont issus de cette union, Jacques-Adolphe (16 juillet 1807) mort en bas âge et Catherine-Louise-Marie-Elisabeth (5 novembre 1808), qui épousa un de ses compatriotes.

A trois reprises, en 1809, en 1813 et en 1815, il avait été sur le point de quitter Dunkerque<sup>(17)</sup>, mais il avait réussi à éviter un déplacement qui lui devenait de plus en plus pénible. Une ophtalmie rapportée jadis d'Orient, des rhumatismes contractés depuis lors dans son service lui rendaient l'exercice professionnel tous les jours plus pénible et il se décidait, au milieu de 1821, à demander sa mise à la retraite. Le 1<sup>er</sup> août de cette année une ordonnance royale l'accordait avec une pension de 1800 francs.

Pugnet était tenu en si haute estime qu'une souscription, ouverte pour lui offrir à titre de souvenir le grand ouvrage de la Commission d'Égypte qui ne coûtait pas moins de 3000 francs, fut couverte en quelques jours. Je transcris d'après Smagghé la dédicace qui précède le premier volume :

*« Nous soussignés fonctionnaires publics et habitants de Dunkerque, pénétrés des regrets qu'excite le départ de cette ville de M. Pugnet, docteur, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, médecin en chef de l'hôpital militaire, avons résolu de lui en donner un témoignage comme un hommage de notre vive et éternelle reconnaissance. Dire que M. Pugnet a exercé ses fonctions avec un zèle au-dessus de tout éloge, qu'il prodiguait avec un rare talent ses soins toujours empressés aux pauvres*

---

(17) Jacques F. Sibaud, général commandant d'armes.

*comme aux riches, que les premiers en obtenaient non seulement un égal partage, mais qu'ils étaient l'objet de sa bienfaisance inépuisable, c'est faire son éloge comme médecin, mais ce n'est pas à cela que se bornetout le bien qu'il a fait depuis 17 ans qu'il habite cette ville; ses mœurs douces et pures comme époux et comme père, une probité sévère, un désintéressement rare, toutes les vertus publiques et privées lui avaient acquis un ascendant qu'il n'employait qu'au bonheur de ses concitoyens, à éteindre les haines et à rapprocher des ennemis qui étaient irréconciliables. Cette puissance morale, la plus honorable de toutes, l'avait rendu l'arbitre de tous les différends, la défenseur des opprimés, le protecteur de l'innocence, le pacificateur des familles. Aussi son départ excite-t-il des regrets universels et une douleur vivement sentie. Les soussignés s'estiment heureux d'être les interprètes de l'opinion publique en le priant d'agréer cette faible expression de leur gratitude. »*

On ne saurait rien ajouter à un hommage aussi éclatant. Pignet se retira dans la patrie de sa femme, dont la santé chancelante l'inquiétait déjà beaucoup; elle mourut quelque temps après, lui laissant une fille dont l'éducation fut dès lors son principal souci. Il partageait le reste de son temps entre la philosophie qu'il avait jadis enseignée et la pathologie qui l'intéressait toujours. On cite parmi ses derniers écrits un ouvrage en deux volumes publié en 1837 sous ce titre : *Nouveaux éléments de médecine*, et une dissertation intitulée : *Ce que nous observons être un changement dans l'application de nos facultés à nos besoins n'est-ce pas une progression soutenue de l'espèce humaine vers un perfectionnement défini ?* » La réponse à cette question est assez inattendue : la voici,

d'après Smagge, dans toute son originalité : *Je crois, écrit Pugnet, que toutes les variétés de l'espèce humaine remontent à une souche commune et que cette souche a été implantée sur le sommet de l'Asie, que les eaux commençant leur retraite ont rendu le premier habitable... Je crois encore que la haute température sous laquelle le premier développement de notre espèce a dû se faire lui a imprimé une teinte et des traits qui ne sont plus les nôtres ; je veux dire que l'homme blanc est né de l'homme rouge ou brun et celui-ci de l'homme noir. Les nègres à mon avis sont donc plus que nos frères, puisque ce serait d'eux que nous descendrions.*

Pugnet conserva jusqu'à la vieillesse toute son intelligence, mais comme Etienne Geoffroy, dont le manuscrit retrouvé a inspiré ces pages, il paya de la cécité ses travaux d'Égypte. Quoique affaibli par l'âge, il était encore consulté par une foule de malades, qu'il n'a jamais refusé d'accueillir et l'on cite parmi ses clients de la dernière heure qui le consultaient au passage le célèbre Casimir Périer.

Pugnet est mort après 25 années de séjour à Bienne, le 24 novembre 1846. Il était âgé de 81 ans. Ses amis de Suisse ont voulu rendre à sa mémoire un hommage bien personnel et ils ont fait graver au burin par N. Desmadryl un portrait qu'avait fait de lui Aurèle Robert.

Les Bernois ont adopté Pugnet comme un compatriote. Le 10 février 1881, M. le Docteur Edouard Bæhler, conseiller national à Bienne, a prononcé un discours public sur Pugnet qui a été publié *in extenso* dans le *Berner Taschenbuch* de 1882 sous ce titre : *D' J. Fr. Xav. Pugnet von Biel und der Pest ; Ein Erinnerung an die Egyptische Expedition, 1798-1801*. Et une biographie du médecin lyonnais a pris place dans la *Sammlung Bernischer Biographien* (1884,

t. I, p. 209). Je n'ai pas pu, à mon grand regret, me procurer la lecture de ces deux morceaux ; il m'eût été pourtant bien précieux d'associer à nos compatriotes de Dunkerque et d'ailleurs nos bons voisins de Suisse dans ce dernier hommage rendu au héros de la retraite de Syrie.

## Le Mont-Dore il y a cent ans

PAR

Par M. le Dr **Ernest Wickersheimer.**

---

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, 2.000 baigneurs, principalement des rhumatisants, fréquentaient chaque année le Mont-Dore. Beaucoup y retrouvaient la santé sans doute, mais tous en rapportaient cette opinion : que le Mont-Dore était un séjour détestable.

Ces doléances n'étaient pas nouvelles. Dès 1734, Jacques-François Chomel s'en était fait l'écho (1) ; de même, quelque cinquante ans plus tard, Brieu de, Legrand d'Aussy et Salabery.

« Bâtiment horrible ; nourriture très chère ; logements dégoûtants, sans cour, sans remises, sans commodité aucune ; écuries sans litière ; village sale et boueux, voilà ce qu'on y trouve... (2). »

« Il est difficile, écrit M. de Salabery, de se figurer un lieu plus sale et plus bourbeux, des réduits où l'on

---

(1) CHOMEL (Jacques-François). *Traité des eaux minérales, bains et douches de Vichy...* Clermont-Ferrand, 1734, in-12.

(2) LEGRAND (d'Aussy). *Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute-et-Basse-Auvergne*, t. II. Paris, an III, in-8°.

soit plus chèrement et plus incommodément entassés que dans un village appelé le Mont-d'Or. Cependant, quelque pénible que soit la route pour y arriver en voiture, les rhumatisés, les goutteux, les paralytiques se croient à moitié guéris dès qu'ils aperçoivent cette piscine miraculeuse. La vue des bains du Mont-d'Or fait sur les malades le même effet que faisoient sur les âmes pieuses, à la porte de nos églises, les grands Saint-Christophe de si bon goût et de tant de vertu. Si la satisfaction des malades leur fait oublier les cahots de la route, et l'indiscrétion avec laquelle on les rançonne, quelle jouissance le voyageur curieux qui est venu jusque-là pour son plaisir, n'éprouve-t-il pas, même à ce prix ! Trente-six francs pour un souper et pour coucher cinq dans trois lits une seule nuit, cela n'est pas français (3). »

Les personnages de marque étaient logés dans le *château*, mesure que Mérat put voir encore en 1838, alors que, déchu de sa splendeur, sa plus belle pièce servait d'atelier à un menuisier (4). Les baigneurs pauvres étaient entassés dans des greniers ouverts à tous les vents, où une maigre litière de foin couvrait seule les planchers. Il y avait bien une promenade, mais on avait négligé d'y placer des sièges et d'y planter des arbres.

Un écrivain estimé, Jacques-Vincent Delacroix, président du tribunal de Versailles, bien que n'ayant pas été lui-même au Mont-Dore, prit en mains la cause des baigneurs mécontents. Le 11 septembre 1808, le *Journal de Paris* publia la lettre suivante, où les détails pittoresques ne manquent pas :

[(3) SALABERY (de) ]. *Mon voyage au Mont-d'Or, par l'auteur du voyage à Constantinople, par l'Allemagne et la Hongrie.* Paris, an X-1802, in-8°.

(4) MÉRAT (F.-V.). *Manuel des eaux minérales du Mont-Dore.* Paris, 1838, in-18.

## VARIÉTÉS.

*Aux Rédacteurs du Journal.*Versailles, 1<sup>er</sup> septembre 1808.

Il existe depuis long-temps des avocats sans cause, mais c'est souvent leur faute ; et en effet combien ne s'en présentent-ils pas sur lesquelles leur talent pourroit s'exercer. Il est vrai qu'elles ne doivent pas toutes se plaider devant les tribunaux, qu'il en est plusieurs qui exigent beaucoup de zèle et de désintéressement, qu'il est des sujets qui ne prêtent pas au développement de l'éloquence, qui repoussent les formules oratoires, qui exigent même qu'on lutte avec effort contre la délicatesse de la langue et que l'on oppose la recherche et la pureté des expressions au désagrément des images. De ce nombre est la cause que quelques dames de mes amies m'ont chargé de plaider. Elles arrivent du Mont-d'Or, où l'ordre d'un Esculape les avoit contraintes d'aller prendre les eaux sulfureuses. Mais quel pèlerinage pour des êtres habitués aux commodités du luxe. Des abords périlleux, des roches que des voitures ont peine à franchir, des cahos qui brisent tous les membres, un aspect aride et sauvage, des cabanes éparses çà et là, le spectacle de toutes les infirmités humaines ; voilà d'abord les premiers inconvéniens qu'il faut savoir braver ; mais que d'autres ce triste séjour ne fait-il pas éprouver ? Des habitans qui se disent hospitaliers vous offrent pour gîte des chambres que se partagent les vents et la pluie, où des insectes vous assiègent toutes les nuits, et vous interdisent le sommeil. Ce n'est rien encore, il faut aller chercher péniblement ces étuves séparées l'une de l'autre par des toiles hideuses qui trahissent la pudeur en refusant de lui servir de voile. La malade qui boit de ces eaux en éprouve presque toujours un effet plus prompt qu'elle

le voudroit, et elle est trop heureuse de pouvoir gagner à pas précipités l'épaisseur d'un buisson, ou l'étendue d'une haie qui divise les deux sexes dans des opérations qui cessent alors d'être secrètes.

Les femmes dont le voyage avoit pour objet d'adoucir les douleurs de la sciatique ou du rhumatisme éprouvent encore de plus pénibles contradictions lorsqu'elles se disposent à recevoir des douches : le mercenaire qui les administre leur commande dans un langage aussi grossier que laconique de découvrir ce que la pudeur, l'usage et l'éducation ordonnent de tenir caché; et les infortunées n'ont pas d'autre parti à prendre que de courber une tête obéissante, et de se soumettre à la plus affligeante des lois. Un médecin qui a pour escorte trois vétérans peut à peine, avec l'aide du maire, réprimer la brutale cupidité des habitans de cette contrée sauvage quelquefois, comme cela est arrivé à l'auteur du *Printemps d'un proscrit* (5); on l'introduit dans une chambre déjà habitée par plusieurs femmes; il se couche épuisé de fatigue : le lendemain il est réveillé par un babil enjoué et des habitudes familières; il est trop poli pour s'en plaindre, et finit par rire de l'embarras et de la confusion, où sa présence jette des beautés modestes qui se condamnent pour quelques instans au silence et à l'inaction.

N'est-ce pas déjà réformer tant d'abus que de les décrire et ne suffit-il pas de les faire connoître pour être assuré qu'une sagesse infatigable ne tardera pas à réconcilier avec l'humanité un soulagement que la nature paroît offrir gratuitement à ses douleurs.

DELACROIX.

---

(5) Joseph Michaud, historien et poète français, publia en 1803: *le Printemps d'un proscrit, poème en IV chants, précédé d'une dissertation sur la poésie descriptive, et de 3 lettres à M. Delille sur le sentiment de la Pitié, etc.* Ce livre fut lu par tout le monde « parce que c'était l'histoire de tout le monde ».

Devant ce concert d'imprécations, une seule voix s'élève pour présenter une timide défense des montagnards inhospitaliers : celle du docteur Michel Bertrand, inspecteur des eaux, celui-ci même qui s'efforce de « réprimer la brutale cupidité des habitans de cette contrée sauvage ».

« Les auberges, écrit-il, sont loin de ce qu'elles devraient être, néanmoins elles valent mieux que leur réputation ; on en dit tant de mal que l'on serait tenté d'en dire du bien quand on y arrive pour la première fois (1). »

Une « litière couverte, et toute en sapin, de mauvaise odeur et de plus mauvais augure, voiture unique qui transporte tour à tour le guéri et l'agonisant (6) », déposait les baigneurs auprès des sources « où, à travers la boue, sous le soleil et la pluie, viennent boire, pêle-mêle, tous les buveurs (7) ».

Ces sources étaient au nombre de trois : la fontaine de la Magdeleine, la source du Bain de César, et le Grand-Bain. Il serait difficile de dire laquelle des trois était la plus mal aménagée. Michel Bertrand en fait ce tableau peu flatteur :

« Alors, [en 1789], et trente ans après, on ne connaissait que trois sources thermales au Mont d'Or :

1° La Fontaine de la Magdeleine, naissant au milieu du village, sans clôture, sans écoulement et entourée de fanges qui la rendaient inabordable ;

2° La source du Bain de César, renfermée dans un très petit bâtiment de forme antique, et reçue dans une auge de pierre où une seule personne pouvait se plonger à la fois, encore fallait-il qu'elle s'y tînt accroupie.

(6) BERTRAND (Michel). *Recherches sur les propriétés physiques, chimiques et médicales des eaux du Mont-d'Or, département du Puy-de-Dôme*, Paris, 1810, in-8.

(7) SALABERY (de), *op. cit.*

(8) LEGRAND (d'Aussy), *op. cit.*

Le baigneur courait souvent de grands dangers dans cette sorte de grotte, par la présence du gaz acide carbonique, dont le seuil de la porte, plus élevée que la surface de l'eau, facilitait l'accumulation (9).

3° Les sources du Bain de *Saint-Jean*, ou Grand-Bain. Ce *Grand-Bain* consistait en une salle unique, de six mètres de longueur sur cinq de largeur. Sa voûte en berceau avait trois mètres et demi d'élévation. Au fond de cette salle, une auge rectangulaire de trois mètres et demi de longueur et de quinze décimètres de largeur, recevait les eaux à leur naissance. Des cloisons de planches divisaient cette auge en quatre compartimens. C'était les bains. Dans trois encoignures de la même salle, se trouvaient autant de baignoires mobiles, réservées pour les cas où il convenait d'affaiblir la température naturelle des eaux.

Voilà tout, absolument tout l'établissement thermal de l'époque dont je parle. Hommes, femmes, riches et indigens, c'est dans cette sorte de cave sans vestibule, sans aucune pièce de communication, sans autre séparation que des rideaux de toile flottans, devant chaque baignoire, et sans issues suffisantes pour la sortie des gaz et des vapeurs, que tous étaient baignés (10). »

Le triste état des eaux du Mont-Dore avait, en 1786, préoccupé M. de Chazerat, intendant de la province d'Auvergne : « J'étais prévenu, avait-il écrit à M. de Vergennes, de la malpropreté des eaux et des bains, de l'indécence de ces bains où les sexes sont confondus; des incommodités de tout genre que les malades éprouvent dans les auberges : mais ce tableau qu'on m'en avait fait n'est qu'une faible image de ce que j'ai vu,

(9) Un soldat espagnol y périt asphyxié, vers 1768. — BAIEUDE (de). *Observations sur les eaux thermales de Bourbon L'Archambault, de Vichy et du Mont-d'Or*, Paris, 1788, in-8.

(10) BERTRAND (Michel). *Mémoire sur l'établissement thermal du Mont-Dore*, Clermont-Ferrand. 1819, in-8°.

et je sens plus que jamais la nécessité d'exécuter le projet de rendre ces bains aussi commodes et aussi décens que salutaires ».

Une route fut construite par les soins de l'intendant qui obtint de Louis XVI, le 27 septembre 1787, des lettres-patentes ordonnant d'élever « un bâtiment où les eaux seraient amenées et distribuées en bains, et les malades logés à des prix déterminés ».

Déjà les matériaux nécessaires à la construction de ce bâtiment étaient réunis, les fondations, assises sur pilotis, étaient achevées, lorsque la révolution éclata. Le village et les bains étaient condamnés à rester dans leur antique état de misère.

Puis le calme renaît en France. A partir de 1800, les délibérations du Conseil général du département montrent quelques velléités de réformes. En 1802, nouveaux travaux, interrompus par la mort du préfet, M. de Sugny. En 1806, un autre préfet, M. Ramond, reprend les projets de son prédécesseur, mais sans plus de succès, l'esprit chicanier de l'ancien propriétaire des bains venant encore compliquer la chose.

Pourtant, de 1810 à 1813, quelques améliorations sont introduites dans l'édilité du village. En 1810 on décide de mettre chaque année les eaux en adjudication publique. En 1814 elles trouvent preneur à 4,260 francs, le prix du bain ou de la douche étant fixé à cinquante centimes, et la boisson pour tout le temps de la cure étant taxée à quinze sous (11).

1817 inaugure une ère nouvelle. Des travaux importants sont entrepris sous l'administration de M. de Rigny, et moins de deux ans plus tard les bains du Mont-Dore étaient devenus « aussi commodes et aussi décens » qu'on le pouvait souhaiter.

---

(11) BUSSANT (Claudius). *La Ferme des eaux du Mont-Dore*. Cusset, 1872, in-8°.

## Séance du 10 février 1909

Présidence de M. GILBERT BALLET

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La séance a été presque entièrement consacrée à la discussion du rapport de M. *Noé Legrand*, au nom d'une commission composée de MM. *Le Pileur*, *Marcel Baudouin*, *Albert Prieur* et *Noé Legrand*, sur le projet de création d'un Musée d'Histoire de la Médecine.

La discussion s'est terminée par le vote d'une proposition de M. *Gilbert Ballet* à laquelle se sont ralliés les membres présents. Des démarches seront faites afin que la Faculté accorde à la Société un local pour y installer un musée qui serait la propriété de la Société, mais qui reviendrait de droit à la Faculté le jour où ladite Société disparaîtrait.

\*  
\* \*

A 5 heures et demie la Société se remet en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

M. *Nicaise*, trésorier intérimaire, lit son rapport, qui est adopté par une commission constituée de MM. *Baudouin* et *Blanchard*.

M. le *Secrétaire général*, absent pour raison de santé, n'a pu donner lecture de son rapport sur les travaux de l'année. L'assemblée générale est close à 6 heures.

\* \*

M. *Marcel Baudouin*, revenant sur la communication qu'il lit lors de la précédente séance, rapporte trois cas de déformation toulousaine du crâne.

Il entretient ensuite la Société d'une trousse chirurgicale du XII<sup>e</sup> siècle.

Parmi les objets qu'elle comprend l'un est surtout intéressant : c'est une pince articulée à l'aide d'un rivet situé à l'intersection de l'X formé par les deux branches. M. Baudouin ne connaît pas d'exemple antérieur à celui-ci de ce mode d'articulation.

\* \*

Au cours de la séance, M. R. *Brunon*, directeur de l'Ecole de Médecine de Rouen, est élu membre de la Société.

\* \*

A la suite de la séance, le Conseil s'est réuni pour la présentation d'un candidat à la vice-présidence en remplacement de M. R. Blache, décédé.

M. Le Pileur a été désigné.

**Trois cas de déformation toulousaine du crâne, observée sur des sujets trouvés dans la grotte de Jammes, à Martiel (Aveyron)**

PAR

M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Marcel Baudouin (*Paris*).

Chargé de mission par la *Société d'Anthropologie de Paris*,  
Secrétaire général de la *Société préhistorique de France*.

---

Nous avons été chargé, fin 1908, d'explorer la GROTTE DE JAMMES, à MARTIEL (Aveyron), et d'y recueillir des OSSEMENTS déjà découverts.

Parmi ceux-ci nous avons trouvé TROIS CRANES, ou débris de crâne, qui présentent, d'une façon indiscutable, quoique relativement assez peu marquée, des traces d'une variété spéciale de la DÉFORMATION ARTIFICIELLE DU CRANE, appelée *déformation toulousaine*. — Cette variété, très rare jusqu'à présent dans la Gascogne, mais fréquente jadis dans les Deux-Sèvres et la Seine-Inférieure, est la *déformation dite annulaire*, appelée aussi dans la thèse récente d'Ambialet (1893) *la forme bilobée*.

Les conditions de la découverte, d'une part, — conditions très particulières et très importantes au point de vue scientifique — et, d'autre part, la rareté dans le

Midi de la France de cette variété *annulaire*, m'engagent à publier ces trois observations, et à faire suivre la description des lésions pathologiques constatées de quelques considérations relatives à l'époque à laquelle peuvent correspondre ces trouvailles, un peu imprévues il faut l'avouer.

Mais voici d'ailleurs ces trois observations :

#### Observation n° 1

SUJET ADULTE 45 ANS [♂].

CRANE. — Crâne presque entier, trouvé atteint : 1° d'une *ostéo-périostite alvéolaire des deux mâchoires* (inférieure et supérieure), relativement *ancienne*, ayant évolué, en tout cas, assez longtemps avant la mort ; 2° d'un *abcès osseux* récent (au moment du décès), au niveau de la partie antérieure de la voûte palatine côté gauche.

1° DÉFORMATION. — En ce qui concerne la *déformation* spéciale, voici ce qu'on observe.

Quand on examine avec soin la voûte du crâne, surtout du côté où le pariétal a perdu sa croûte calcaire, on note qu'il existe un certain *aplatissement du crâne*, à peine marqué il est vrai, mais indiscutable. Il est si faible qu'il nous avait échappé tout d'abord, et nous ne l'avons dépisté qu'après l'étude des autres crânes de la grotte, parce que ceux-ci présentent en ce point une *déformation* très caractéristique sur laquelle nous insisterons. Or, nous croyons que cet aplatissement est de même ordre et *d'origine ethnique*.

La proéminence du chignon est peut-être due aussi à la coutume que nous signalerons.

2° INDICES. — Voici les indices qui ont pu être calculés.

## CRANE

<i>Indice largeur-longueur</i> (1).....	77.777
<i>Indice hauteur-longueur</i> (Microsène)....	77.777
<i>Indice hauteur-largeur</i> (Mégasène).....	100.
<i>Indice occipital</i> .....	73.70
<i>Indice frontal</i> .....	82.60

Ces chiffres montrent que nous n'avons pas affaire à un crâne *dolycéphale* vrai puisque celui-ci s'arrête à 75. Nous sommes donc en présence d'un *sous-dolycéphale*, il est vrai assez rapproché de la *mésaticéphalie* (77.78 à 80).

L'*indice hauteur-largeur* est assez faible ; mais l'aplatissement vertical du crâne et des sommets peu marqué. La *Platycephalie* est ici à peine indiquée ; quoique indiscutable.

La largeur nous donne 100 ; ce qui montre que les bosses pariétales sont suffisantes.

L'*indice frontal* est modéré, puisqu'il ne dépasse pas 82,60.

3° ÉPOQUE. — Dans l'Aveyron, d'après Deniker (2), au niveau de l'arrondissement de Villefranche, en Rouergue, les habitants actuels seraient des *brachycéphales* (3) quelquefois des *Mésaticéphales*, mais nullement des *sous-dolichocéphales*.

D'autre part la commune de Martiel touche de près à un arrondissement du Lot (4), voisin de celui de Villefranche ; la moyenne de l'indice est encore plus élevée parce qu'*hyperbrachycéphale*, dans ce département.

(1) L'*indice céphalique* (celui du vivant) est par suite de 77.777 + 2 = 79 ; le sujet vivant était donc *mésaticéphale*.

(2) *L'indice céphalique en Europe*, Paris, 1899.

(3) Indice moyen de l'Aveyron : 85,4 (Collignon) ; 86,1 (Durand et Lapouge).

(4) Indice moyen du Lot (85,6 à 86,7) (Deniker, p. 9).

Certes, ces données ne prouvent rien ; mais, cependant, étant donné notre sujet, il est plus rationnel d'y voir plutôt un *crâne ancien* qu'un absolument moderne, puisque ceux-ci sont du type beaucoup moins allongé, et nullement *sous-dolichocéphale* ; ajoutons que son ancienneté ne doit pas être très grande puisque le sujet, de son vivant, aurait été *mésaticéphale* et qu'il y a actuellement encore de nombreux *mésaticéphales* dans la région. Nous concluons donc à un sujet de la *période historique* (5), et non à un crâne préhistorique.

Ce qui, au point de vue de la déformation, est à retenir ici c'est la *sous-dolichocéphalie* indiscutable.

En effet, d'après Ambialet, cette forme du crâne serait due à la seule déformation, et non pas à une race humaine distincte des brachycéphales.

Nous croyons, pour notre compte, que cette théorie est très exacte. En tout cas, notre observation est tout à fait probante à ce point de vue.

#### Observation n° II.

SUJET AYANT 18-20 ANS (♂).

Nous n'avons trouvé pour ce sujet qu'une *voûte de crâne*, dont il ne persiste que le *frontal* et une partie des deux *pariétaux* et de l'*occipital*.

1° CRANE. — A. — *Caractères d'ensemble*. — Ce crâne, incomplet en raison de sa jeunesse, ne donne pas, à première vue, l'impression d'un crâne *masculin* en raison des faibles insertions musculaires postérieures. Mais il est cependant trop grand pour ne pas être rapporté à ce sexe.

(5) Cette opinion est corroborée par une constatation faite sur la mâchoire inférieure.

a) *Aspect*. — Vu par la *norma superior*, ce crâne est régulièrement ovalaire et un peu allongé.

Sur la *norma lateralis*, on remarque un *chignon*, très marqué, formé par l'écaille de l'occipital.

En avant, les *bosses frontales* assez marquées.

b) *Dimensions*. — Le plus grand diamètre *antéro-postérieur* mesurable est de..... 180

Le diamètre *transversal* maximum mesurable aussi, quoique le pariétal gauche soit cassé, est de... 135

Cela donne comme *indice crânien*..... 75.00.

Nous avons donc affaire ici aussi à un crâne *dolichocéphale*.

Nous croyons, par suite, cette *dolichocéphalie* liée aussi à la déformation que nous allons décrire.

B.— *Os divers*. — 1° *Frontal*. — Rien de spécial.

2° *Pariétaux*. — a) *Droit*. — Il est *entier*.

b) Le pariétal gauche est fracturé en bas et a perdu toute sa partie inférieure, lors de l'extraction du gisement (trait de fracture non patiné, il manque ce qui correspond à la fosse temporale).

3° *Occipital*. — L'occipital est brisé dans sa partie tout à fait inférieure; mais l'écaille est entière de même que 55 mm. d'os au-dessous d'elle. Cette partie conservée est très précieuse parce qu'elle présente une déformation, comme les pariétaux, sur laquelle nous allons revenir. Le chignon était très marqué; la courbe occipitale supérieure a, dans le sens antéro-postérieur, 55 mm. et dans le sens transversal l'os atteint 100 cc.

Son épaisseur maxima ne dépasse guère trois millimètres.

2° *DÉFORMATION*. — a) *Pariétaux*. — Ce qu'il y a de curieux sur ce crâne, c'est d'abord une *déformation* siégeant au niveau de la partie *supérieure et antérieure* des *deux pariétaux*, visible surtout sur la face externe de la *voûte*, et placée à un centimètre et demi

*en arrière* de la suture fronto-pariétale. C'est une *dépression* ayant l'air *circulaire* et semblant vouloir contourner le crâne. La partie la plus nette est perpendiculaire au grand diamètre antéro-postérieur. L'affaissement est surtout marqué au niveau du *vertex*, mais est appréciable aussi sur la face interne du crâne sous forme de *saillie*. La dépression de la voûte constitue une sorte de sillon *très étalé*, ayant 30 mm. de large, et une profondeur de *deux* millimètres. — Ce sillon, en réalité, semble s'arrêter à l'origine de la partie latérale du pariétal et n'est, en somme, *absolument marqué qu'à la voûte*, qui est *aplatie* et *comprimée* en ce point. On dirait qu'on aurait passé un large *lien* autour de la tête du sujet; qu'on l'aurait serré par derrière, et de la sorte fait rentrer dans la cavité une partie de la *voûte* et de l'*occipital*.

b) *Occipital*. — C'est qu'en effet il y a une autre déformation au niveau de la partie inférieure de l'*occipital*, au-dessus de l'écaille même; et c'est ce qui, sur ce jeune crâne, fait tant saillir le « chignon ».

Cette portion de l'os est aussi manifestement *aplatie* et *comprimée*; elle est refoulée en dedans, au niveau d'une surface triangulaire qui a 50 mm. de haut et une largeur de 70 mm. en bas.

Cela donne au crâne vu de profil, quand on l'examine avec attention, une *forme pointue* à pointe dirigée en haut et en arrière, correspondant à l'union du 1/3 postérieur avec les 2/3 antérieurs de la courbe pariétale. Le crâne a l'air d'avoir été serré *en arrière* au-dessous de l'*inion* et en avant derrière le bregma.

3° DIAGNOSTIC. — Il ne peut s'agir là que d'une *déformation artificielle*, due à certaines *coutumes populaires*, et nous avons de suite songé à la *déformation*, encore connue dans le pays sous le nom de *Toulousaine*, puisque l'Aveyron est un département limitrophe au nord de celui de la Haute-Garonne.

Mais, vérification faite, ce ne serait pas de la déformation type qu'il s'agirait, puisque, dans ces cas, c'est surtout le *frontal qui est aplati*. Mais il est évident qu'il s'agit de quelque chose d'analogue, et peut-être d'une forme plus *moderne* de cette déformation, forme qu'on peut comparer à celles observées dans certains pays, et en particulier l'Amérique du Nord. Mais pour rester en France, il faudrait surtout la rapprocher de celle observée en *Poitou*, et appelée *annulaire*.

### Observation III

SUJET D'ENVIRON 13 ANS (♂).

CRANE. — Nous n'avons, pour ce sujet, qu'une *voûte du crâne*, de laquelle il ne reste d'ailleurs qu'une partie du frontal et des deux pariétaux.

a) DESCRIPTION. — 1° *Frontal*. — La projection en avant du cerveau est si grande qu'elle semble être en rapport avec la déformation des pariétaux indiquée plus loin.

L'os n'a que deux millimètres d'épaisseur.

2° *Pariétaux*. — a) Il persiste du pariétal *droit* la moitié supérieure, qui s'articule avec le frontal. Cet os fournit la longueur de la *courbe pariétale*, qui est de 130 mm. (son extrémité postérieure est intacte) et en arrière, une dépression localisée à la face interne.

b) DÉFORMATION. — On remarque à la face externe de cet os, à un centimètre en arrière de la suture fronto-pariétale, une *dépression*, perpendiculaire à l'axe de l'os, surtout *marquée* sur la voûte du crâne.

Cette dépression en *sillon étalé*, d'une *largeur* de 25 mm., *profonde* d'au moins un millimètre à un millimètre et demi à son centre, a l'air de vouloir faire le tour du crâne; elle s'arrête pourtant, ou est bien moins nette, sur le côté du pariétal.

Sur la voûte, au contraire, elle est manifeste.

En somme, il s'agit de la même déformation qu'on voit sur le crâne du sujet n° II, mais moins prononcée. Elle doit être de même nature et est moins facile à distinguer à cause du mauvais état de la pièce.

Du pariétal *gauche*, il ne subsiste que le quart postéro-supérieur. On soupçonne plutôt qu'on ne constate qu'à la partie antérieure du fragment il y a une trace de la déformation du *sillon étalé* décrite ci-dessus.

\*  
\* \*

1° CONSIDÉRATIONS ANATOMIQUES. — Evidemment on a ici la véritable DÉFORMATION ANNULAIRE, si bien décrite par Lunier (6), pour un département du Poitou, les Deux-Sèvres, et qui s'observe aussi en Seine-Inférieure d'après Foville (7) et non pas la *déformation frontale* typique, qu'on observe d'ailleurs aussi dans les Deux-Sèvres, mais qui est surtout caractéristique pour la *Haute-Garonne*. En effet, Lunier dit textuellement qu'elle est ainsi constituée :

« Dépression *circulaire* qui, de la *partie supérieure du front*, où elle offre sa plus grande largeur, se dirige obliquement en bas et en arrière, passe au-dessus de la conque de l'oreille et va gagner la nuque. Augmentation de la courbure antérieure du frontal et de l'occipital et aplatissement du *signisput*. Allongement du crâne en arrière. Cette déformation est généralement *plus marquée chez les femmes...* »

Or, sur nos crânes, le frontal est nettement bombé, et l'occipital en *chignon* au-dessus de l'inion. Et, comme nous avons affaire à des sujets du sexe *masculin*, on conçoit que la déformation soit assez peu marquée sur les côtés.

(6) L. Lunier, art. *Crâne*. — *Dict. de Méd. et de Chir. pratiques*, t. X, 1869, p. 188.

(7) Fait curieux, on retrouve cette déformation en *Patagonie*.

Lunier a dit comment cette déformation était obtenue.

« Application sur la tête du nouveau-né d'un serre-tête ou bandeau qui, partant de la *fontanelle antérieure*, va se croiser derrière l'occiput et revient s'attacher devant la tête. Ce bandeau, qui est porté beaucoup plus longtemps par les filles que par les garçons, est souvent remplacé, vers le 3<sup>e</sup> ou le 4<sup>e</sup> mois, par une espèce de calotte en carton. »

La *déformation toulousaine* vraie, est, au contraire, ainsi définie : « Frontal *aplatis* de haut en bas et d'avant en d'arrière. » Mais elle est obtenue à peu près par le même mécanisme : « *Bandelettes appliquées sur le front et maintenues sous la nuque.* »

2<sup>o</sup> EXPLICATION. — A la réflexion, il me semble que les deux déformations sont d'ailleurs de même essence. Et celle qui est typique, pour le Midi, doit, à mon avis, être la plus ancienne. On dirait que la déformation annulaire n'est due qu'au recul vers l'arrière dans l'application du bandeau, et par conséquent elle a dû n'être inventée qu'après la première ; et qu'elle n'en est qu'une variante.

Cette déformation a été d'ailleurs retrouvée sur un crâne des collections de la Faculté de Toulouse décrite et même figurée par Ambialet dans sa thèse en 1893 (8). Il la nomme *bilobée*, et la fait rentrer dans son type *oblique*. Quant à nous, nous préférons la dénomination de Lunier, qui nous paraît aussi explicite et plus claire, dans l'Aveyron.

Elle s'observe d'ailleurs encore à l'heure présente (Ambialet).

3<sup>o</sup> ÉPOQUE D'ORIGINE DE LA DÉFORMATION. — Le pro-

(8) Ambialet (M.-J.), *la Déformation artificielle de la Tête dans la région toulousaine*. Toulouse, thèse doct., 1893.

blème intéressant, qui se pose en présence de ces trois cas, c'est celui de la *détermination de l'époque à laquelle remonte la déformation toulousaine*. — En effet, on n'est pas fixé sur les débuts de la *coutume* qui y donne naissance; et puisque ces crânes proviennent d'une grotte, *obturée jusqu'à la découverte*, peut-être peuvent-ils nous renseigner, *par leur propre optique*, sur celle de la déformation elle-même?

Malheureusement, techniquement parlant, *ces crânes ne sont pas datés jusqu'à présent* : seules des fouilles, méthodiques, indispensables, pourront résoudre cette question. Dans ces conditions, ils ne nous apprennent rien.

En réalité, on ignore encore aujourd'hui l'époque d'origine exacte de la déformation toulousaine. Certes, d'après les auteurs, cette déformation populaire des crânes d'enfants serait identique à celle des *Macrocéphales Cimmériens*, dont parle Hippocrate, et constituerait une preuve de la migration de ces Cimmériens dans le Midi de la France, où ils pénétrèrent quatre siècles avant J.-C. Mais ces auteurs n'ont fait qu'admettre la théorie de Broca, et n'ont pas apporté, pas plus que Broca lui-même, la moindre preuve en faveur de cette assimilation et de la conclusion qu'ils en tirent ! Ce n'est donc là qu'une hypothèse qui paraît avoir été combattue d'ailleurs avec succès par Cartailhac, Delisle, et Ambialet, en particulier.

CONCLUSION. — Nous concluons donc que, puisqu'on ne sait rien sur ces origines, il y aurait lieu de *fouiller*, avec soin, la Grotte de Jammes, à Martiel. — Ce qu'on y trouvera nous donnera, en effet, des données très importantes et de premier ordre d'abord pour *dater ces crânes*, et surtout ensuite pour *déterminer l'époque à laquelle est susceptible de remonter la pra-*

*tique de la déformation de la tête des enfants, à l'aide des engins imaginés par les anciens, dans la région toulousaine.*

Ainsi l'archéologie viendra en aide à l'histoire comme la géologie vient en aide à la préhistoire ici où il s'agit de faits intéressant la science médicale au premier chef.

## Séance du 10 mars 1909

Présidence de M. GILBERT BALLEZ

---

Le procès-verbal de la dernière séance et lu est adopté.

Au début de la séance, on décide que la Société sera convoquée en Assemblée générale au moment de sa réunion d'avril, pour discuter le rapport de M. V. Nicaise sur quelques modifications à apporter aux règlements de la Société. — En raison des vacances de Pâques, cette réunion d'avril est reportée au 4<sup>e</sup> mercredi.

M. Noé Legrand présente et commente un document sur LE CORPS MÉDICAL PARISIEN DE 1743. A la suite de cette communication, MM. Noé Legrand et Marcel Baudouin sont désignés par la Société pour se mettre en rapport avec l'entrepreneur chargé des travaux modifiant l'ancienne Ecole de la rue de la Bûcherie.

Le Secrétaire général présente, au nom de l'auteur, le livre que vient de publier M. Paul Delaunay sur la Maternité de Paris.

Il présente, en outre, au nom des auteurs : 1<sup>o</sup> *Le premier chapitre de la pellagre en France*, par M. E. Régis, de Bordeaux; — 2<sup>o</sup> *Etienne Thévet, maître chirurgien à Poitiers (1580-1618)*, par M. Pierre Rambaud, de Poitiers.

M. René Sémelaigne lit une note sur son ancêtre maternel, PIERRE-LOUIS PINEL.

M. Jules Lemaire lit un travail ayant pour titre : PIERRE-LOUIS-HONORÉ LEMAIRE, OFFICIER DE SANTÉ PICARD, 1768-1839. *Note sur les honoraires médicaux et la vie professionnelle au début du XIX<sup>e</sup> siècle.*

Au cours de la séance, M. Le Pileur a été élu vice-président en remplacement de M. R. Blache, décédé.

M. Blanchard, au cours de la séance également, a été nommé membre du Conseil en remplacement de M. Le Pileur (règl. int., art. 10).

Un officier de santé Picard.

Pierre-Louis-Honoré Lemaire

1788-1839

*Note sur ses honoraires médicaux  
et sur sa famille (1)*

PAR

M. le D<sup>r</sup> Jules Lemaire.

Un ancien carnet de visites est parvenu jusqu'à nous. Ce « Mémoire », pour adopter le terme employé par son auteur, s'étend de 1809 à 1823 : il a appartenu à un officier de santé de l'ancienne Picardie.

Feuilleté, étudié avec soin, ce cahier permet de suivre pour ainsi dire jour par jour la vie médicale de son ancien propriétaire et permet de recueillir quelques notions sur les honoraires médicaux au début du siècle dernier.

---

(1) C'est avec un vif plaisir que nous acquittons une dette de reconnaissance en adressant nos bien sincères remerciements aux personnes qui ont bien voulu, dans nos recherches, nous aider de leurs conseils ou de leurs renseignements. Ce sont principalement les Docteurs Prieur, de Paris, Delaunay, du Mans, Henri Petit, de Château-Thierry, M. l'Abbé Tassus de Babœuf, M. Picard, M<sup>e</sup> Prévost, notaire à Flavy-le-Martel, M<sup>e</sup>s Desprez, Pain, Lecouvey, Briant, Jourdain, notaires à Noyon, M<sup>e</sup> Piot, notaire à Moy, M. le Receveur de l'Enregistrement à Ribemont, MM. les Secrétaires des Mairies de Grand-Essigny, Flavy-le-Martel, Babeuf, Clastres, Caulaincourt, Hargicourt, Marcouin,

Après avoir visité le pays habité par ce médecin de campagne, nous avons voulu savoir ce qu'était cet officier de santé. Connaître ses origines, sa parenté, sa situation de fortune, reconstituer, autant que faire se peut, sa physionomie, sa vie et ses mœurs : telle est la tâche que nous nous sommes imposée. C'est l'ensemble des notes par nous recueillies, notes hâtives et bien incomplètes d'ailleurs, que nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui à la Société française d'Histoire de la Médecine.

\* \* \*

Transportons-nous par la pensée dans un petit village du N.-O. du département de l'Aisne. Grand-Essigny, aujourd'hui Essigny-le-Grand, est une bourgade de quelques centaines d'habitants. On aperçoit les toits du village à un kilomètre environ, de la station du chemin de fer, entre Montescourt et Saint-Quentin.

Le soir, au coucher du soleil, quelques brumes s'élèvent révélant de la sorte la présence, à l'Est, de cette voie navigable importante qu'est le canal de la Sambre à l'Oise situé à 2 ou 3 kilomètres. Vers l'Ouest, à une même distance, un brouillard plus intense surgit des marais de Saint-Simon, Artemps, Grand-Séraucourt, Grugies, Castres, marais importants, longs et étroits, traversés dans leur longueur par le Canal du Crozat.

Au Nord, se dresse, imposante et massive, la silhouette grise de la Collégiale de Saint-Quentin, à 8 km. 500. La vue s'étend au loin, tout autour de Grand-Essigny, dans un rayon de 8 à 9 kilomètres, car la région est plate et unie : nul bosquet, nulle surélévation de terrain. Ça et là quelques bouquets d'arbres, quelques toits tranchent sur l'horizon.

A 14 kilomètres de là, vers l'Est, dans la direction de Ham, on rencontrerait un petit pays, anciennement

Hérouël, aujourd'hui Foreste, qui vit naître, en 1746, le célèbre Fouquier-Tinville.

Mais il est temps de pénétrer dans le village.

Sur le côté gauche de la route qui mène de Chauny à Saint-Quentin s'élève l'église. A 50 pas de là on voit du même côté la maison d'école, bâtie sur l'emplacement de l'ancien cimetière transporté en dehors du village en 1868. Plus loin, à 50 pas environ, et toujours du même côté, s'élevait, encore en 1904, une maison de modeste apparence, démolie en 1906 : c'est là qu'habitait maître Pierre-Louis-Honoré Lemaire, officier de santé, l'ancien propriétaire du carnet que nous possédons. Cette maison de paysan et de paysan picard était faite de « torchis », selon la coutume ancienne du pays, c'est-à-dire que sur une assise de 50 à 60 centimètres de haut, assise faite de briques et de grès, s'élevait une armature en bois à peine équarri dont les interstices étaient remplis d'un mortier composé de terre grasse et de paille hachée. Couverte en chaume, elle avait un grenier immédiatement au-dessus des appartements. On ne pouvait entrer dans cette maison ayant pignon sur rue qu'après avoir pénétré dans la cour. Deux marches à monter et nous sommes dans la chambre que borde la rue, une porte nous fait passer dans la salle à manger qui commande une autre chambre. Enfin nous arrivons à la cuisine. Nous descendons deux nouvelles marches et nous sommes dans la cour. Encore quelques pas et nous jetons un coup d'œil dans l'écurie, en face de laquelle se trouve la grange. Donc quatre pièces : une chambre sur la rue et une cuisine, toutes deux d'égale grandeur et séparées l'une de l'autre par la salle à manger et par une seconde chambre. 8 ares 10, telle était la superficie occupée par cette construction. En plus de tout cela et attenant à l'ensemble, un jardin de 7 ares 10 et un verger de 25 ares 90.

Malheureusement, il ne nous est pas possible de

donner grands renseignements sur le mobilier qui garnissait la maison. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1840, après décès, les meubles furent estimés pour 758 fr. 75. Trois d'entre eux existent encore : une très jolie commode Louis XV en chêne et remarquable par son épais marbre gris veiné d'argent. Elle servait à conserver le pain ! Quelques planches en bois blanc assemblées entre elles et reposant sur deux tréteaux de même nature : telle était la table de la salle à manger. Enfin un fauteuil en bois verni au siège recouvert de moleskine verte recevait le praticien au retour de ses tournées.

Et nous aimons à nous représenter, les pieds dans l'âtre, la figure vaguement éclairée par le « crachet » picard qui pendait au fond de la cheminée, ce médecin, fils, petit-fils, arrière-petit-fils de médecins, descendant de toute une lignée médicale.

\* \* \*

Pierre-Louis-Honoré Lemaire faisait en effet partie d'une ancienne famille de médecins.

*Jacques Lemaire.* — Du premier Lemaire que nous ayons pu découvrir nous ne savons rien ou presque rien. Il s'appelait Jacques, il était chirurgien du village de Marcoing et avait épousé une demoiselle Dufresnoi. Etant donnés la date et l'âge du décès de son fils, nous pouvons supposer que ce Jacques Lemaire naquit vers 1680. Il exerçait encore en 1721 car, cette année-là, il fit une opération et une application de remède si malheureuses à un nommé Lapousse qu'il fut l'objet d'une plainte déposée le 8 août 1721 par les « Sieurs H. Goubet, docteur en médecine, Pierre Martinet, chirurgien de son excellence M. de Saint-Conté, Pierre Lefuzelier, Jean Henry Pierret, et Antoine Ducroc, maîtres chirurgiens ». Il est vrai que Jacques

Lemaire, contrairement au règlement<sup>général</sup>, avait « fait œuvre manuelle » « sans être accompagné ou autorisé par quelque docteur ». Il n'était sans doute que chirurgien barbier.

*Pierre-Joseph Lemaire.* — Jacques Lemaire eut-il plusieurs enfants ? C'est possible. En tout cas, l'un d'eux, Pierre-Joseph, était chirurgien de la communauté de Marcoing où il épousa, le 4 avril 1732, Marie Catherine-Marguerite Decodin de Marcoing après que les fiançailles eurent été célébrées en l'église de Saint-Martin de Cambrai. Les deux époux décédèrent à Marcoing ; le mari mourut à l'âge de 62 ans, le 14 février 1769, « vers les une heure de l'après-midi ». La femme avait « environ 70 ans » quand elle expira, le 22 mai 1777. De cette union naquirent au moins trois fils : Pierre-Philippe, dont nous connaissons l'existence parce qu'il fut témoin au mariage de son frère Robert-Joseph. Il y avait un troisième fils, Jacques-Joseph, plus jeune que Robert-Joseph.

*Jacques-Joseph Lemaire.* — Jacques-Joseph Lemaire était né à Marcoing le 3 juillet 1742. Il mourut dans cette même ville chirurgien ou officier de santé (2).

*Jacques-Joseph Lemaire.* — De son union contractée le 31 décembre 1777 avec Marie-Joseph Beauvais, Jacques-Joseph Lemaire eut pour le moins un fils qui porta les mêmes prénoms que son père. Témoin déclarant au décès de son père, il reconnaît exercer la profession d'officier de santé.

*Robert-Joseph Lemaire.* — D'Aubert ou Robert-Joseph Lemaire ou Le Maire, il ne nous a pas été possible de retrouver l'acte de naissance ni l'acte de dé-

(2) Chirurgien sur l'acte de mariage, officier de santé sur l'acte de décès.

cès ; mais nous savons qu'il s'unit, dans l'église d'Hargicourt, le 4 février 1762, à Marie-Louise Cardon. Son acte de mariage lui donne le titre de chirurgien et les noms de Robert-Joseph Lemaire, noms que nous retrouvons sur l'acte de naissance de son fils ; mais au mariage de ce dernier, Robert est devenu Aubert et Lemaire s'est transformé en Le Maire. Les époux Lemaire-Cardon eurent pour le moins un fils, Pierre-Philippe.

*Pierre-Philippe Lemaire.* — Pierre-Philippe Lemaire ou Le Maire fut baptisé à Hargicourt, le 22 avril 1763. Officier de santé à Caulaincourt, il y épousa, le 26 juin 1786, Marie-Louise-Madeleine Mouton, fille d'Augustin Mouton, architecte, et d'Alexandrine Aubert.

Quittant Caulaincourt, où il n'avait pas eu d'enfant, il va se fixer à Flavy-le-Martel, à 11 kilomètres de Grand-Essigny, et il y voit naître cinq enfants : 3 fils d'abord : Pierre-Louis-Honoré, né le 27 juillet 1788, François-Auguste le 22 mai 1790, Jean-Charles, Agathon le 23 janvier 1793, puis deux filles Marie-Céline : Désirée, née le 11 ventôse en III, et Marie-Louise-Célestine, née le 7 floréal an VIII.

Le 7 mars 1845 il perd sa femme, qui meurt à Flavy-le-Martel à l'âge de 82 ans. Lui-même la suit dans la tombe quelques années après, le 30 octobre 1852. Il avait donc 89 ans 1/2.

Certains qui vivent encore et qui se rappellent Pierre-Philippe Lemaire ont gardé le souvenir d'un bon géant (1 m. 95 environ) doux, serviable, bon garçon, de nature affable et simple, ne dédaignant pas de s'attarder chez ses clients pour y boire la bolée de cidre doux si chère aux Picards. Sa femme, toute petite, le traitait, dit-on, avec un grand respect. Elle ne prenait aucune détermination sans poser la question : « Qu'en dit notre

maître ? » Et pour cette interrogation sa petite taille en disproportion avec celle de l'époux respecté l'obligeait à relever démesurément la tête.

Toujours vêtu de l'habit à la française, culottes courtes et souliers à grosses boucles, Pierre Lemaire arpentait le pays à grandes enjambées, les basques de son vêtement lui battant les mollets ; aussi, les gamins du pays, moqueurs parce que picards, s'en amusaient et l'avaient gratifié du surnom de « Lemaire longs pans ».

Le ménage, assure-t-on, était d'une parcimonie légendaire et rare. Le jour venait-il à tomber, les époux se couchaient, réduisant ainsi à son minimum la dépense de chandelle. Mais le mari, surtout, dépassait vraiment les bornes d'une sage économie domestique. Le drap d'Elbeuf coûtait cher et pour ne pas user le fond de sa culotte quoi de plus simple et de plus pratique sinon que de s'asseoir « à cul nu », comme aurait dit Rabelais. Et c'est ainsi qu'agissait Pierre-Philippe Lemaire dans l'intimité. On peut sourire et douter. Cependant il faut bien croire des témoins oculaires dignes de foi. Ce Lemaire exerça son art jusqu'à un âge avancé avec douceur parce qu'il était bon, avec simplicité parce qu'il avait certains côtés un peu rustiques. Rencontrant dans les marais de Saint-Simon une de ses compatriotes en douleurs n'eut-il pas l'idée de l'accoucher et de rapporter l'enfant dans son mouchoir ?

Qu'important d'ailleurs toutes ces anecdotes ? Revenons à la généalogie médicale qui nous intéresse.

*Jean-Charles-Agathon Lemaire.* — Donc, après ces digressions rappelons à nouveau que Pierre-Philippe Lemaire eut cinq enfants, deux filles, que nous avons citées et dont nous ne parlerons plus, et trois fils.

Le plus jeune, Jean-Charles-Agathon, fut lui aussi officier de santé. Tel est le titre que nous trouvons indi-

qué sur l'acte de naissance de son neveu Dionis et sur l'acte de décès de son frère François-Auguste.

*François-Auguste Lemaire.* — Ce frère François-Auguste, officier de santé à Babœuf, dans l'Oise, y mourut à 28 ans, le 19 mai 1818, après avoir eu un fils, Pierre-Alexandre-Dionis. Celui-ci, qui fut curé desservant de Venette, était né d'une union contractée par François-Auguste Lemaire, à Babœuf, le 17 février 1813, avec Aimable-Léocade Beranger.

Il serait curieux peut-être de retracer l'histoire du prédécesseur de Lemaire à Babœuf et qui fut François-Alexandre Guibert, maître chirurgien. Le 7 mai 1772, nous le voyons commis par M. le Marquis de Barbançon pour le remplacer en qualité de parrain au baptême de la deuxième cloche à laquelle il donne les noms de Marie-Louise-Antoinette. Il était donc en bons termes avec la noblesse du pays. Aussi bien sa femme, Marie-Louise Alleaume, devait être dame de qualité puisque, dans la seconde partie de l'année 1775, elle fut inhumée à Babœuf en présence de huit ecclésiastiques des paroisses voisines. De plus, ce maître Guibert s'occupait sans doute aussi de culture, puisque nous le voyons, en 1756 et en 1762, locataire de 23 setiers de terre en 15 pièces. Le fermage à payer à l'Abbaye Saint-Eloi de Babœuf était de 30 setiers de blé et de 230 livres.

*Pierre-Louis-Honoré Lemaire.* — Enfin l'aîné des fils de Pierre-Philippe Lemaire était Pierre-Louis-Honoré, né le 27 juillet 1788.

Officier de santé à Grand-Essigny, il épouse à Clastres, le 30 août 1810, Marie Françoise-Honorine Collet, née à Grand-Essigny, le 14 avril 1786. Cette union l'apparentait avec tous les gros cultivateurs de la région. Il est nommé conseiller municipal, le 19 avril 1820, par arrêté du préfet B<sup>on</sup> de Talleyrand. Le 16 avril

1821 il est nommé adjoint au maire, M. Blin, son cousin, et il conserve ces fonctions jusqu'à sa mort, survenue à Grand-Essigny, le 26 novembre 1839. Un an avant son décès il avait vu mourir sa femme, le 3 mars 1838.

Un coup d'œil jeté sur le portrait de Louis-Honoré Lemaire vaut mieux que toutes les descriptions les plus habiles. A part le jabot qui manque, la large cravate faisant plusieurs fois le tour du cou, la redingote à grands revers, la face glabre, tout cet ensemble rappelle la tenue du médecin qui pratique la vaccination sur l'estampe de Boilly datée de 1827. De ce mariage Lemaire-Collet sont nés quatre enfants.

1° Elisa-Sidonie (27 mai 1811-21 février 1813);

2° Marie-Louise-Joséphine, née le 25 janvier 1814, mariée à Joseph-Isodore Brunoit, épicier à St-Quentin;

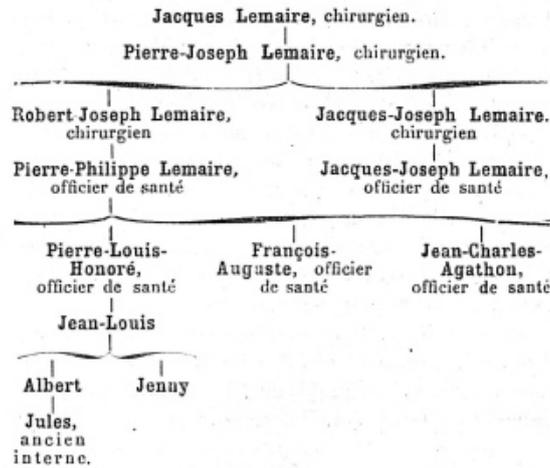
3° Jean-Louis-Désiré (25 août 1815-1<sup>er</sup> mars 1861);

4° Théophile, né le 22 mars 1820, décédé à Neuilly-sur-Seine il y a quelques années seulement.

Ainsi, comme nous l'avons dit au début et comme nous venons de le voir, Pierre-Louis-Honoré Lemaire, dont nous étudierons le carnet de visites, faisait partie d'une vieille famille médicale. Officier de santé, il avait deux frères officiers de santé, un père et un oncle médecins, un grand-père et un grand-oncle chirurgiens, un arrière-grand-père chirurgien, ce dernier fils de chirurgien.

Et encore nous reconnaissons que cette généalogie est à compléter.

Aussi bien on peut la résumer par le tableau ci-dessous.



Des descendants de Pierre-Louis-Honoré Lemaire, un seul, le seul d'ailleurs qui porte le nom de Lemaire, embrassa la carrière médicale comme son arrière-grand-père. Il a l'honneur d'être ancien interne des hôpitaux de Paris. Les autres sont devenus de riches marchands. Disons cependant que le D<sup>r</sup> Mouffliers, de Villers-Cotterets, est un des descendants de M<sup>lle</sup> Collet, belle-sœur d'Honoré Lemaire.

Pourquoi les fils n'ont-ils pas continué la tradition ? Théophile, le dernier né, tempérament artiste et quelque peu bohème, avait 19 ans à la mort de son père. Peut-être a-t-il suivi l'exemple de son frère Jean-Louis-Désiré, qui était entré dans le commerce probablement pour cette raison qu'il ne se sentait aucun tempérament chirurgical. La moindre goutte de sang le faisait, dit-on, « se trouver mal ». Cet excès de sensibilité curieux, pathologique peut-être, peut sans doute être rapproché plus ou moins de certains phénomènes bizarres présentés par son cousin germain Pierre-Alexandre-Dionis

Lemaire, curé de Venette. Celui-ci, tuberculeux pulmonaire il est vrai, se plaignait de troubles vertigineux dont il ne souffrait que lorsqu'il célébrait la messe; aussi lui fallait-il un autel bas et sans marche avec un prie-Dieu pour s'appuyer de temps à autre.

Le petit-fils d'Honoré Lemaire, Albert, fils de Jean-Louis, aurait sans doute choisi la carrière médicale pour laquelle il avait certains goûts, s'il y avait été poussé, si les circonstances s'y étaient prêtées et si, orphelin de père, à 17 ans il n'avait dû reprendre la suite des affaires paternelles.

Quant à Jules, l'ancien interne, l'arrière-petit-fils d'Honoré, le fils d'Albert, il a choisi très jeune la carrière médicale alors qu'il ignorait totalement toute cette lignée de médecins dont il descend.

\* \* \*

Mais il est temps d'entreprendre l'étude du « Mémoire » qui pourra nous renseigner sur les honoraires médicaux en ce qui concerne la période de 1809 à 1823 et les friands des choses passées aimeront à feuilleter ce gros cahier tenu avec un ordre parfait. Commencé le 17 octobre 1809, il se termine en juillet 1823.

Notre Honoré Lemaire était à la fois médecin, chirurgien accoucheur, pédiâtre, dentiste puisqu'il arrachait les dents, oculiste puisqu'il prescrivait des collyres et fournissait des lunettes à ses malades. Il faisait donc, comme c'était la coutume, de tout un peu et ses occupations ne l'empêchaient pas (ce carnet nous le prouve) de s'occuper du ménage et de ses intérêts pécuniaires.

Il semble qu'à cette époque le médecin ne faisait que des visites à domicile. Elles sont toutes soigneusement consignées dans le mémoire par noms de communes et par noms de malades. Comme dans ce carnet nous

trouvons qu'il y est parlé souvent du cheval et de l'écurie, mais jamais de la voiture ou de la remise, nous pensons que le médecin faisait sa tournée à cheval.

Le rayon d'action de notre chirurgien officier de santé était assez étendu. Nous le voyons faire des visites dans les environs : à Benay distant de Grand-Essigny de 3 kilomètres, à Urvillers (3 km.), à Guntescourt (4 km. 500), à Castres (4 km. 500), à Lizerolles (4 km. 500), à Grand-Seraucourt (5 km.), à Giffecourt (5 km.), à Grugies (5 km. 500), à Montescourt (5 km. 500), à Clastres, où il s'était marié (6 km. 500), à la Fontaine-aux-Clercs (7 km.), à Gauchy (7 km.), à Gibercourt (même distance), à Itancourt (idem), à Ly-Fontaine (7 km. 500), à May (7 km. 500), à Rémigny (8 km.), à Liez (11 km.). Sa réputation s'étendait sans doute jusqu'à Saint-Quentin (8 km. 500), puisque nous savons qu'il y donna ses soins, en 1813, à M<sup>e</sup> Wimi, huissier, et qu'il en reçut 8 fr. 50 d'honoraires en 1817. Plusieurs fois il alla jusqu'à la Fère (17 km.), mais jamais, vers le sud, par pur esprit de filiale déontologie, il ne dépassa Clastres, Saint-Simon (11 km.), Montescourt, villages voisins de Flavy-le-Martel, où il était né, où résidait et exerçait son père, Pierre-Philippe.

Il ne nous a pas été possible d'établir de tarif kilométrique pour toutes ces visites, en supposant toutefois qu'il en existât un, et cela, nous le verrons plus loin, parce que visites et fournitures de médicaments sont le plus souvent comptées ensemble.

Le prix des consultations était des plus variables. Il oscillait entre 1 fr. 25 (55 visites dont une de nuit : 69 fr. 50), et 0 fr. 35 (51 visites, soit 20 fr. 70). La visite de nuit était comptée 1 fr. Déjà il existait un service de médecine gratuite pour les pauvres, service qui était payé ordinairement à l'année, et sans doute était réglé par les autorités du pays. « Reçu le 21

« septembre 1818, 75 fr. pour traitements faits aux  
 « indigents de la commune d'Itancourt depuis le 12  
 « juin 1817 jusqu'au 15 février 1818. » « Le 13 no-  
 « vembre 1820, reçu 66 fr. 60 pour traitements faits  
 « aux indigents de la commune d'Itancourt depuis le  
 « 15 février 1818 jusqu'au 15 décembre 1818. » Les  
 communes mettaient donc quelque temps à s'acquitter  
 et nous verrons d'ailleurs que les particuliers agis-  
 saient de même.

Les maîtres ne se considéraient pas comme respon-  
 sables des frais médicaux occasionnés par le personnel  
 qu'ils occupaient : « M. Blin, du fort, a payé le 24  
 « juillet 1816.— Florentine, la servante, doit un franc  
 « pour une saignée du bras et une dent, M. Blin  
 « n'ayant pas satisfait à ce payement. »

Cependant à cette époque, si les assurances sur les  
 accidents n'existaient pas, le médecin pouvait être  
 appelé à délivrer des certificats de blessure ou de mala-  
 die, car de tous temps l'autorité administrative ou judi-  
 ciaire a eu recours aux lumières des médecins ou des  
 chirurgiens. « Je soussigné, etc..., atteste que Ursule  
 « F... est dans l'impossibilité de faire aucun voyage  
 « en ce moment, vu qu'elle éprouve momentanément  
 « les douleurs de l'enfantement et que divers accouche-  
 « ments ont été provoqués chez elle avant terme par la  
 « moindre fatigue.»—« Je soussigné, etc..., certifie que  
 « le sieur Antoine L..., résidant à A..., a été attaqué de  
 « fièvre adynamique dans le courant de novembre  
 « 1819 que ce fut qu'avec la plus grande peine qu'il a  
 « pu échapper à la mort dont cette maladie le me-  
 « naçait... »

Aucun trace d'honoraires ne subsiste au sujet de ces  
 certificats.

La chirurgie et l'obstétrique ne paraissent pas d'ail-  
 leurs, en 1809, être beaucoup plus rémunératrices que  
 la médecine. On demandait tantôt 1 fr., tantôt 0 fr. 75

pour une saignée du pied. La saignée du bras était tarifée 0 fr. 50, l'extraction d'une dent tantôt 1 fr., tantôt 1 fr. 50 et une vaccination 2 fr.

Impossible de retrouver le prix « de la section du « filet au nouveau-né », mais en février 1818 Honoré « Lemaire reçut 1 fr. 50 de M. J. B. P... fils pour « extraction de corps étranger du vagin de sa petite ».

Un accouchement rapportait de 5 à 6 francs. Les complications étaient certainement fréquentes, à en croire le « Mémoire », car de nombreuses visites devenaient nécessaires, des médicaments étaient utiles et les honoraires s'en augmentaient d'autant.

On est en droit, en effet, de supposer que, pour le médecin, la pharmacie fut le plus clair de ces bénéfices. Certains médicaments ordonnés le sont encore aujourd'hui, tel le camphre dont il était fait une grande consommation ; d'autres le sont moins, telles, par exemple, la bouteille lactifuge, l'eau végéto-minérale, la potion composée (3 fr. 50), la bouteille antiputride, la bouteille résolutive.

Certains seront peut-être, comme nous, obligés d'avouer qu'ils ignorent totalement ce qu'était la « bouteille de potion anodine ». Elle coûtait fort cher et ne semblait pas d'ailleurs produire un grand effet. On fit à « M. Saget de Clastres deux ouvertures de jambes (3 fr.) ». On lui fit boire « onze bouteilles de décoction anodine, soit 27 fr. 50 », ce qui ne l'empêcha pas d'être malade du 4 septembre au 21 octobre 1814. Faut-il voir là l'analogue de l'eau anodine recommandée en 1692 par M. de Bligny fils, apothicaire ordinaire du Roy, et qui « apaisait avec une promptitude surprenante la douleur de dents, toutes les espèces de coliques, les véroliques, les rhumatismes, les douleurs causées par le mercure, la sciaticque et les gouttes des mains et des pieds ? », ou bien s'agit-il de la liqueur anodine de Frédéric Hoffmann, mélange

d'alcool et d'éther sulfurique inventé par ce médecin, qui mourut en 1742 ?

Enfin nous voyons aussi 3 fr., réclamés pour « traitement de la gale au petit ».

Soit dit en passant, les prix indiqués pour les médicaments sont ceux du produit à proprement parler. Les bouteilles étaient prêtées au malade, puis rendues à l'officier de santé qui tenait un compte rigoureux des entrées et des sorties.

Malgré ces prix peu élevés, ou qui nous paraissent tels, le médecin avait bien des difficultés pour recouvrer ses honoraires. Les soins donnés à Pierre Gambard de mai 1818 à avril 1822 s'élèvent au total de 22 fr. 50. Aussi bien ce même Pierre Gambard devait déjà 42 fr. 55 pour soins donnés de 1812 à fin 1817. Voilà donc un client bien lent à s'acquitter de ses devoirs et il n'était pas le seul à agir ainsi.

En présence d'une si grande négligence, que faire ? Force était de demander ou d'accepter des acomptes, cela se voit à chaque page du « Mémoire » où tout est minutieusement relaté en détail.

Le 26 mars 1814, « la veuve Pajot doit 23 fr. 50 sur « quoi j'ai reçu 16 fr. le 19 juin 1814 ». L'année précédente la même dame avait déjà honoré son médecin en deux fois : « Le 17 avril visite, me redoit 70 centimes. »

Un héritier peu lettré : « résidant à la sidevant « abaye de vermand » qui lui aussi avait oublié le médecin de feu son « baux perre », écrit le 17 décembre 1817 à M. Vinchan, huissier du canton, que ce n'est pas un « oublit » qu'il « réglera » et en outre de la somme je m'oblige « aux intérêt qu'il vous fairat plai- « sir ou à Monsieur Le Maire ». Il avait donc fallu recourir aux grands moyens et employer les menaces.

Tous ces honoraires ou comptes étaient payés en argent, parfois ils consistaient en avoine, poulets, etc...

« J'ai reçu des haricots qu'il faut défalquer de la somme de 41 fr. 70, 7 juillet 1818. »

On comprend alors qu'en présence de tant de mauvais vouloir le praticien devait être parfois gêné et devait se trouver dans l'obligation d'emprunter. Ce qui le fait supposer c'est la formule d'un billet à ordre reconnaissant avoir touché 2.100 fr. pour valeur reçue comptant. Aussi bien l'emprunteur devenait quelquefois prêteur à son tour et obligeait ses amis à « cinq du cent », ce qui n'a jamais été un taux usuraire. « Compte de prêt d'argent à François D... J'ai prêté 200 francs dans le courant d'août 1813, sur quoi il m'a été rendu 53 fr. le 20 novembre 1813, etc... etc... »

Dans ce « mémoire », véritable carnet de ménage ou livre de famille, se trouvent ainsi mille autres renseignements d'intérêt variable : recette pour le cirage, détail du « fouissage du jardin », « compte de nos gerbées », « naissance de mes enfants » avec la date et l'heure, plus le nom des parrains et marraines.

Le 16 mai 1814 il y est signalé le « passage de 25.000 russes et le séjour de 3.500 h. ». Enfin on y trouve aussi le « compte de Marguerite ». « Le 8 janvier 1820 lui avoir donné 1 fr. 10 plus le même jour lui avoir donné 8 fr. ». « Le 10 février lui avoir donné 1 fr. 55 pour tablier. Au mardi-gras 20 centimes. » Quelle était cette Marguerite ? Ce n'était ni la femme St-Honoré Lemaire ni une de ses filles. Peu importe d'ailleurs.

\* \*

Tels sont les honoraires les plus typiques que nous avons pu retrouver.

Mais une question se pose : A travailler à de tels tarifs que pouvait économiser pour ses vieux jours notre officier de santé ?

Il est difficile de répondre d'une façon certaine, car

malheureusement nous n'avons pas son livre de dépenses ménagères en admettant qu'il en ait eu un, ce qui est très probable étant donné l'ordre que trahit le carnet de visites. De plus, quelques pièces notariées nous font défaut. Aussi sommes-nous réduits à des hypothèses, hypothèses qui, il est vrai, sont basées sur des chiffres, c'est-à-dire sur la fortune laissée à leur décès par quelques-uns des Lemaire.

Pour fixer les idées, il est utile de rappeler ici que Pierre-Louis-Honoré Lemaire mourut bien avant son père dont, par conséquent, il n'avait pas encore hérité. Or, suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Carlier, notaire à Flavy-le-Martel, du 4 sept. 1846, c'est-à-dire six ans avant sa mort, M. Pierre-Philippe Lemaire, chirurgien à Flavy-le-Martel, père d'Honoré Lemaire et veuf de Madame Marie-Madeleine Mouton, a fait donation entre vifs à ses petits enfants, savoir :

a) M<sup>r</sup> Pierre-Alexandre Lemaire, prêtre desservant la commune de Venette (Oise), celui-ci représentant Auguste Lemaire, son père, décédé médecin à Babœuf (Oise) en 1819.

b) Et ensemble :

1<sup>o</sup>) M<sup>r</sup> Louis-Désiré Lemaire, négociant à St-Quentin, devenu époux de Claire Jacquemin ;

2<sup>o</sup>) M<sup>r</sup> Louis-Désiré-Théophile Lemaire, commis négociant, à St-Quentin ;

3<sup>o</sup>) Et Madame Marie-Louise Lemaire, épouse de Joseph-Isidore Brunois, marchand épicier à Saint-Quentin, ces trois derniers représentant leur père M. Lemaire-Collet, décédé à Essigny-le-Grand, le 25 novembre 1839.

De la moitié des biens ci-après qui dépendaient de la communauté d'entre M. et M<sup>me</sup> Lemaire-Mouton et ainsi appartenant déjà pour l'autre moitié aux petits-enfants Lemaire, donataires en leur qualité d'héritiers de Madame Lemaire-Mouton :

Immeubles à Flavy-le-Martel.

- 1° Une maison Grand'rue, avec 51 ares 49 ca. ;
- 2° Une autre maison aussi Grand'rue, avec 25 ares 75 ca. ;
- 3° 45 ares de terre au Clos Monnet ou le Clos de Justice ;
- 4° 42 ares 91 de terre au Détroit bleu ;
- 5° 63 ares 52 ca. de terre au clos Terrial.

Tous ces biens et immeubles ont été par la suite vendus savoir :

L'article 1 <sup>er</sup> , le 19 mai 1853, moyennant.	6.100	francs.
L'article 2, le 3 novembre 1852, pour.	2.700	—
L'article 3, le 11 avril 1847, pour.	2.100	—
L'article 4, le 26 septembre 1847, pour.	1.450	—
L'article 5, le 20 avril 1847, pour.	1.800	—

Le produit de ces diverses ventes s'élève donc à 14.150 francs.

Il est à croire qu'en mourant Pierre-Philippe Lemaire-Mouton, qui avait donc au préalable fait don de sa fortune à ses présomptifs héritiers à charge de rente viagère, n'a laissé que peu de chose : son mobilier et quelques dernières économies enfouies dans des pots de fleurs cachés sur les poutres de son grenier.

A l'époque, du reste, les fortunes, suivant l'ancien adage « res mobilis res vilis », ne comportaient guère autre chose que des immeubles. Partant la fortune de M. et M<sup>me</sup> Lemaire-Mouton ne devait guère comprendre que les immeubles prérappelés.

Voici donc la fortune laissée par le père d'Honoré Lemaire : elle constitue une première donnée.

Mais établir le total des économies faites par Honoré Lemaire n'est pas chose facile. Nous avons bien la déclaration de succession faite à l'enregistrement de Ribemont, mais nous n'avons pas pu retrouver le contrat de mariage qui eût été une base utile pour nos calculs.

Mais, dans l'espèce, avoir en mains le contrat de

mariage de l'un des frères est chose précieuse en admettant, bien entendu, que la dot constituée à l'un ait été égale à la dot constituée à l'autre.

Un des frères Lemaire, François-Auguste, qui exerçait à Babœuf, village de l'Oise distant à vol d'oiseau de 25 kilomètres de Grand-Essigny, s'est marié avec contrat. Aux termes de celui-ci, reçu par M. Leclère, notaire à Chauny, le 10 février 1813, François-Auguste Lemaire a apporté en mariage 4.000 francs et il lui a été constitué en dot par ses père et mère 2.000 francs.

Donc si l'un des Lemaire a reçu 2.000 francs de dot constituée par ses père et mère, on peut croire qu'il en fut de même pour tous les enfants ou du moins pour les trois fils.

La déclaration de succession, souscrite le 25 mai 1840, constate que M. Pierre-Louis-Honoré Lemaire est décédé le 25 novembre 1839 et que l'actif héréditaire comporte moitié des biens de communauté ci-après :

Mobilier.....	758,75
Créances actives non détaillées.....	18.120,55
	18.879,30
Total...	18.879,30
Moitié à la succession.....	9.439,65

Différents immeubles à Essigny, revenu 558 fr., capital 11.160 fr.

Moitié à la succession, 5.580 fr.

Voici donc un inventaire après décès se montant à 30.039 fr.30.

Cette attribution de « moitié à la succession » nous permet de supposer, soit que Louis-Honoré Lemaire s'était marié sans contrat et par conséquent sous le régime de la communauté pure et simple, soit sous le régime de la communauté réduite aux acquêts et c'est

dans ce cas surtout qu'il est regrettable de ne pas avoir de contrat de mariage.

Nous n'avons pas le détail des immeubles signalés dans cette déclaration de succession ; mais nous savons qu'en 1898 Honoré Lemaire possédait 6 hectares 31 ares en 15 parcelles, y compris la maison pour 8 ares 10 ; le jardin pour 7 ares 40 ; le verger pour 25 ares 90. Ceci d'ailleurs n'a pas grande importance. Remarquons en effet que les créances actives non détaillées constituent plus de la moitié de l'avoir au décès.

Né en 1788, Louis-Honoré Lemaire a commencé son mémoire en 1809 à l'âge de 21 ans, c'est-à-dire sans doute au début de sa carrière. Mort en 1836, il avait donc exercé pendant trente ans.

\*  
\* \*

Tels sont les renseignements que nous donnent aujourd'hui et l'étude de ce Mémoire et les recherches qu'elles nous a occasionnées.

A la vérité renseignements bien incomplets.

Où tous ces Lemaire ont-ils fait leurs études médicales ? Nous l'ignorons encore, mais ce ne fut ni à Amiens, ni à Reims, ni à Lille. Peut-être à Arras ou à Douai, peut-être à Paris.

Qu'étaient Charles-Agathon Lemaire, les deux Jacques-Joseph Lemaire, le père et le fils, qu'était l'ancêtre Jacques de Marcoing ? Quel était leur titre exact ? Les uns sont indiqués tantôt comme officiers de santé, tantôt comme chirurgiens. D'autres ont le titre unique de chirurgiens, mais étaient-ils maîtres en chirurgie, chirurgiens, non maîtres ou chirurgiens barbiers ? Certains d'entre eux ont-ils joué un rôle quelconque dans l'histoire locale du pays qu'ils habitaient ? Autant de questions auxquelles nous ne saurions répondre pour l'instant.

De plus, que de lacunes ! Nous n'avons pas pu remonter au-delà de 1700, il nous a été impossible d'établir un tarif kilométrique d'honoraires, nous n'avons pas pris la peine de rechercher le prix des médicaments fournis par le médecin, malgré tout nous avons voulu présenter ce petit travail tel quel à la Société française d'Histoire de la Médecine dans le but avoué de susciter d'autres recherches.

Car, pour incomplets qu'ils soient, nos renseignements pourront être sinon complétés, tout au moins contrôlés, par d'autres et par certains.

En effet le père du D<sup>r</sup> Bucquoy exerçait dans la même région qu'Honoré Lemaire, à Ham, et cela à une époque un peu postérieure.

Le successeur d'Honoré Lemaire à Grand-Essigny a été le D<sup>r</sup> Lambert, officier de santé, et qui est mort en 1890, ayant exercé jusqu'à son dernier jour. Son fils est médecin à Paris.

Que ces lignes viennent à tomber sous les yeux du D<sup>r</sup> Bucquoy ou du D<sup>r</sup> Lambert, et il sera facile à ces deux docteurs, fils de médecins, de compléter ou de contrôler nos dires s'ils peuvent retrouver quelques données dans leurs papiers de famille.

Notre Honoré Lemaire eut, sans conteste, une bibliothèque médicale. Un de nos grands regrets fut de n'avoir pu encore en retrouver sa constitution. Peut-être y arriverons-nous. Mais, toujours par comparaison, nous pouvons nous en faire une idée.

Là encore il faut en revenir à son frère François-Auguste, officier de santé à Babceuf.

L'inventaire dressé après son décès, le 25 mai 1818, par les soins de M<sup>e</sup> Boulanger, notaire royal à Noyon, porte que le mobilier dépendant de la communauté a été prisé une somme totale de 533 francs vingt-cinq centimes, y compris une bibliothèque comprenant les ouvrages suivants :

- 1° *Traité des maladies des voies urinaires*, par Chopart, 2 volumes.
- 2° *Phthisie pulmonaire*, par Portal, 1 volume.
- 3° *Nouvelle méthode des accouchements*, 1 volume.
- 4° *Pathologie chirurgicale*, par Latron (?), 2 volumes.
- 5° *Essai d'une méthode analytique appliquée à toute la branche de la médecine*, 1 volume.
- 6° *Traitement des fièvres inflammatoires*, 2 volumes.
- 7° *Manuel d'anatomie*, par Meyrier, 1 volume.
- 8° *Cours pathologique chirurgical*, par Neveu, 2 volumes.
- 9° *Eléments de pharmacie*, par Beaumetz, 2 vol.
- 10° *Traité de panologie (?)*, par Gavart, 2 vol.
- 11° *Autre traité de panologie*, par Aubin, 2 vol.
- 12° *Eléments de botanique*, 1 vol.
- 13° *Le cours de Boyer*, par Richerand, 2 vol.
- 14° *Manuel médical de Wigne*, 3 vol.
- 15° *Traité des maladies vénériennes*, 1 vol.
- 16° *La Physiologie*, par Richerand, 2 vol.
- 17° *Nosologie chirurgicale*, par Richerand, 3 vol.
- 18° *Le Médecin herboriste*, 1 vol.
- 19° *Traité complet d'Anatomie*, 2 vol.
- 20° *Cours élémentaire de pratique médicale*, 1 vol.
- 21° *Traité d'anatomie*, par Boyer, 1 vol.
- 22° *Opérations de chirurgie*, par Divim, 2 vol.
- Soit 22 ouvrages médicaux divers en 37 volumes et 67 autres volumes dépareillés tant de l'histoire de France que des œuvres de Rousseau, Fontenelle, Crébillon et autres.

L'ensemble de cette bibliothèque a été estimé 42 fr.

Mais si nous n'avons pas la bibliothèque d'Honoré Lemaire, par contre, nous avons son forceps qui, si mes souvenirs sont précis, était un forceps à courbure

pelvienne modèle de Levret, l'articulation des deux branches se faisant par la pression d'une grosse vis. Nous pouvons, à titre de curiosité, montrer à la Société d'Histoire de la Médecine la trousse d'Honoré Lemaire, trousse venant de chez Charrière. Nous avons aussi un vieux bistouri, une scie à amputation et un phlébotome qui ont appartenu soit à cet Honoré Lemaire, soit à son père, Pierre-Philippe.

## Pierre-Louis Pinel

PAR

M. le Dr René Semelaigne.

---

J'ai l'honneur de présenter à la Société d'Histoire de la Médecine le brevet de maître en chirurgie de mon arrière-grand-père maternel. Cette pièce est intéressante à deux titres différents : par son parfait état de conservation et par le nom qu'elle porte. Il s'agit, en effet, de Louis Pinel, le frère du célèbre médecin de Bicêtre et de la Salpêtrière.

Voici en quels termes est conçu ce brevet :

« Nous Guillaume Cazabon, gradué membre du Collège de chirurgie, lieutenant de Monsieur le premier chirurgien du Roy, en la ville et faubourgs et entier idioceze de Toulouze, professeur démonstrateur royal, inspecteur des Ecoles de chirurgie, chirurgien ordinaire de l'Hôtel de Ville, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut; s'avoit faisons que sur la requête à nous présentée par le sieur Pierre-Louis Pinel, âgé de vingt huit ans passés, suivant son extrait baptistaire en date du 28 7<sup>bre</sup> 1751, faisant profession de la religion catholique apostolique et romaine, ainsi qu'il est attesté par

les certificats de vie et mœurs joints à la dite requête, contenant qu'il s'est appliqué à l'étude de la chirurgie pendant quatre années en la présente ville de Toulouse suivants les certificats des professeurs de cette ville, et ensuite a fait ses études en chirurgie à Paris pendant cinq années, comme il conste par les certificats qu'il a produits et désirant s'établir à la ville de Buzet, il nous aurait requis de lui accorder nos lettres de maître chirurgien pour résider à la dite ville de Buzet, sur laquelle requête après avoir vu l'extrait baptistaire du suppliant, certificats de vie et mœurs, des cours et de service, nous avons ordonné que le suppliant se représenterait ce jourd'huy mardy à dix heures du matin en notre chambre de juridiction ordinaire, où étant comparu, conduit et présenté par le sieur Bayez membre du Collège, nous l'avons interrogé et examiné, fait interroger et examiner par les prévots en charge, le doyen et les commissaires, sur les principes de la chirurgie, les apostèmes, les fractures, les luxations, les ulcères. Ensuite desquels examens le dit Pinel retiré, passé au scrutin qui lui a été favorable, nous lui avons dit de se représenter à deux heures de cet apres midi, pour faire son second acte, vu qu'il était nécessaire auprès de ses malades; et le dit sieur Pinel s'étant représenté, conduit par le dit sieur Bayez, nous l'avons interrogé et fait interroger par le prévot, doyen et commissaire, suivant les réglemens; l'acte fini on a passé de nouveau au scrutin qui a été très favorable, ainsi que le précédent l'avait été au sieur Pinel. Nous avons reçu et admis, recevons et admettons le dit sieur Pinel Maître chirurgien pour la ville de Buzet dependante de ce ressort, y exercer publiquement le dit art, jouir des mêmes droits et privilèges dont jouissent et doivent jouir les autres maîtres reçus pour la dite ville de Buzet; et avons du dit sieur Louis-Pierre Pinel pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé. En

témoin de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le cachet des armes du college, et contre signer par le greffier titulaire du college. Ce fut fait et donné en notre chambre de juridiction ordinaire de Toulouse le vingt cinquième juillet mil sept cent quatre vingt.

Cazabon lieutenant et prof<sup>r</sup> demst<sup>r</sup> roy. de chg<sup>ie</sup>.

\*  
\* \*

Pierre-Louis Pinel, fils de Barthélemi Pinel et d'Elisabeth Dupuy, était né le 20 septembre 1751 à Saint-Paul-Cap-de-Joux, petite ville située à environ quatre lieues de Lavaur. A l'âge de dix-huit ans, son père l'envoya commencer ses études médicales à Toulouse, où se trouvait déjà son frère aîné. Il y séjourna quatre années, et au moment où Philippe Pinel se rendait à Montpellier, Louis partit pour Paris. Manquant de l'argent nécessaire pour continuer ses études, il entra chez les pères de Saint-Sulpice qui lui assurèrent les besoins de l'existence et y ajoutèrent même un léger subside ; par contre, il s'engageait à leur donner tous les soins de petite chirurgie. Au bout de cinq années, il quitta Paris et s'établit à Buzet, petite ville située à environ sept lieues de Toulouse, sur la route qui va de Castres à Montauban. Là il se maria avec une jeune fille du pays, nommée Louise Guillemaud. Quelques années après, son père, âgé et infirme, se trouvant obligé de renoncer aux soins de sa clientèle, le rappela auprès de lui. Il s'établit donc à Saint-Paul-Cap-de-Joux. Ses concitoyens le choisirent comme maire pendant la Révolution ; ils voulaient même l'envoyer siéger à la Convention. Par bonheur pour lui, il ne quitta point Saint-Paul, et à ce propos Philippe Pinel lui écrivait les lignes suivantes, le 21 janvier 1793 : « Quelqu'un m'a dit que tu avais failli être nommé à l'Assemblée nationale. Ah ! que tu dois te féliciter

d'être loin de cet effrayant tourbillon, qui menace d'engloutir tout ce qui s'y présente. En qualité de médecin et de philosophe, habitué à méditer sur les gouvernements anciens et modernes et sur la nature de l'homme, je ne prévois qu'anarchie, que faction, que guerres désastreuses, même pour les vainqueurs, et certainement je connais bien maintenant ce pays-ci, et toute la valeur de tant de pygmées qui font un si grand bruit. Je t'estime heureux d'être dans la campagne, et de n'avoir pas l'âme abreuvée d'amertume par le spectacle des passions et de sourdes intrigues, et par les pressentiments les plus noirs et les plus mélancoliques ».

Louis Pinel, dégoûté de la politique, donna sa démission de maire de Saint-Paul. Il fut alors choisi comme juge de paix ; mais il dut renoncer à ses fonctions, tous ses instants se trouvant pris par les soins de sa clientèle. Il avait dix enfants et, comme seules ressources, le produit de son travail. Aussi menait-il la vie de médecin de campagne, si pénible, surtout à cette époque, où la plupart des chemins conduisant d'un village à l'autre étaient impraticables aux voitures ; aussi de grand matin il partait à cheval, et souvent ne rentrait que fort tard, harassé de fatigue. Pourtant, à ce travail si dur, il gagnait bien juste le nécessaire, car les temps étaient mauvais pour tous. Aux soucis vinrent s'ajouter les chagrins ; en quelques années il perdit sa femme et huit de ses enfants. Au moment de sa mort, survenue en 1827, il laissait une fille et un fils ; ce dernier, Casimir Pinel, d'abord médecin militaire, quitta l'armée en 1830 pour fonder à Paris, rue de Chaillot, une maison de santé qu'il a transportée, quinze ans plus tard, à Neuilly-sur-Seine. C'est cette maison, conservée dans la famille, que j'ai l'honneur de diriger aujourd'hui.

## Document sur le corps médical parisien de 1743

PAR

M. Noé Legrand.

---

J'aurais pu donner comme titre de la présente communication : résurrection du Corps médical parisien de 1743. On s'étonnerait du mot. Mais on va voir qu'il n'est qu'à demi figuré : il s'agit d'une exhumation, d'une véritable sortie du tombeau.

Avant d'aborder le véritable objet de cette communication, nous allons traiter le cas de deux pièces qui se rattache étroitement à cet objet.

L'ancienne Faculté de Médecine de Paris eut, à travers les âges, bien de la peine pour arriver à se construire les bâtiments qui devaient l'héberger. L'amphithéâtre de Winslow, dont les restes subsistent encore rue de la Bucherie, ne s'éleva pas, on le devine, sans difficultés. S'il nous séduit encore avec son élégante façade, ses attributs, le style de son ancienne architecture, cet édifice était en 1743 le résultat d'efforts séculaires, l'étape dernière d'une marche pénible entreprise dès le moyen-âge. C'est qu'alors les finances de la savante compagnie n'étaient pas brillantes. Quand les rois de France, pour faire la guerre, demandèrent de

l'argent à la Faculté, n'invoqua-t-elle pas le délabrement de sa caisse ?

C'est pourquoi Riolan, dans ses « Curieuses recherches », crie bien haut : « Notre Eschole n'a pas eu pour fondateurs ni les rois de France, ni la ville de Paris, desquels elle n'a jamais reçu aucune gratification en argent pour la bâtir, doter et entretenir... Elle n'a rien demandé aux rois ni à la ville de Paris ! »

On comprend dès lors que tout progrès matériel avait d'autant plus de poids aux yeux de la Faculté qu'il lui avait coûté plus de durs sacrifices. La construction des bâtiments, chose coûteuse au premier chef, devait surtout, chez elle, provoquer ce sentiment, auquel s'ajoutait une nuance de fierté corporative, en somme assez justifiée. Il allait se traduire, ce sentiment, non pas d'une manière théorique ou périssable, mais par quelque chose de palpable qui dût passer à la postérité ! Et cela, la Faculté ne manqua jamais de le faire sous forme de plaques commémoratives.

En 1643, après des difficultés sans nombre, d'interminables procès, elle avait pu bénéficier d'un legs que lui avait fait — quelque cinquante ans avant — un généreux donateur, l'abbé Le Masle des Roches. Elle s'empressa de restaurer les édifices, qui déjà menaçaient ruine, et fit conserver le souvenir de cette restauration par une table de marbre noir, gravée en lettres d'or, et rappelant cette libéralité :

AERE D. D. MICHAELIS LE MASLE REGI A  
SANCTORIBUS CONSILIIS PROTONOTARII APPOSTOLICI  
PRÆCENTORIS ET CANONICI ECCLESIE  
PARISIENSIS PRIORIS AC DOMINI DES ROCHES ETC.  
M. ANTONIO LEMOINE PARISINO DECANO  
ANNO R. S. H. M. D. C. LXXVIII

(Grâce à la libéralité de Michel le Masle, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, protonotaire apos-

tolique, chantre et chanoine de l'église de Paris, abbé de Roches, sous le décanat d'Antoine le Moine, parisien, l'an 1678.)

Soixante ans après, les écoles tombaient littéralement de vieillesse. En 1741, la Faculté assemblée avait décidé qu'il fallait reconstruire l'Amphithéâtre. N'étant pas assez riche, elle prit la résolution héroïque de retenir la moitié des droits de licence et une partie de ceux des autres actes. Une affiche fut placardée dans Paris, mettant en adjudication les travaux de démolition et de construction : deux ans après, s'élevait l'Amphithéâtre que nous voyons encore aujourd'hui.

Un pareil événement devait être célébré pour les siècles futurs. Au-dessus de la porte d'entrée de l'Amphithéâtre fut placée une plaque de marbre noir, portant gravé en lettres d'or :

AMPHITHEATRUM  
VETUSTATE COLLAPSUM AERE SUO  
RESTITUERUNT MEDICI PARIENSES

ANNO. R. S. H. M. D. CCXLIV, M<sup>o</sup> ELIA COL DEVILLARS  
DECANO.

(L'ancien Amphithéâtre s'écroulait de vieillesse : à leurs frais, les médecins parisiens l'ont reconstruit, l'an 1744, dans le décanat de Elie Col de Vilars.)

Ce dernier s'empressa, de son côté, de faire graver sur son propre jeton un sujet qui devait rappeler l'événement. C'était la vue de la façade des bâtiments, avec la mention commémorative : « Amphit. Medic. Paris. || Reædificatum || . 1744. »

Il nous est, au surplus, particulièrement agréable de rappeler cette circonstance, puisque c'est précisément ce sujet qu'a choisi comme vignette et cachet la Société française d'Histoire de la Médecine.

Le jour de l'inauguration de cet Amphithéâtre, par

Winslow, fut encore un grand jour. La cérémonie, annoncée longtemps à l'avance, fut telle que le Doyen de l'Épine n'hésita pas à faire graver sur son jeton un sujet qui devait la rappeler. Col de Vilars n'avait-il pas reproduit la vue extérieure de l'Amphithéâtre ? — Guillaume de l'Épine en reproduisit l'intérieur par une vue suivant la coupe transversale, accompagnée de l'inscription explicative.

Quelque temps après, la Faculté, quant à elle, décidait de perpétuer le souvenir de cet important événement. Elle fit placer à l'intérieur de l'Amphithéâtre, au-dessus de la porte d'entrée, une autre plaque de marbre avec, comme bien on pense, inscription commémorative.

Que sont devenus ces divers monuments, tableaux de marbre, inscription ?

La première, qui mentionne la donation de Lemasle des Roches, existe encore ; on peut la voir, plaquée au-dessus de la porte qui servait d'entrée à l'ancien lavoir.

Hazon, dans son « Eloge historique de la Faculté », dit, à propos de ce marbre, qu'il était accompagné de « deux figures de grandeur naturelle qui joignaient les armes de la faculté avec celles de l'illustre abbé ; monument — ajoute-t-il — qui subsiste encore aujourd'hui » (1773). — Près d'un siècle plus tard, M. Alfred Franklin, dans ses « Recherches sur la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris », déclare : « Ces sculptures sont absolument méconnaissables. » Il parlait en 1864. Un lustre encore se passe : en l'an de grâce 1909, il n'y a plus rien en fait de sculptures.

Voici l'usage de ce qui reste.

La deuxième inscription, rappelant la construction de l'Amphithéâtre aux frais des médecins, se voit également à la place où nos pères la fixèrent il y a plus d'un siècle et demi. Nous vous en présentons aussi l'image. Corlieu, en effet, dans son « Histoire de l'An-

cienne Faculté », a fait graver avec soin, par son ami Vanin, la vue du monument dont la façade porte la plaque en question. Mais l'inscription est représentée d'une manière fautive ou trompeuse ; le mot Amphitheatrum occupe tout le placard sans laisser la place d'aucune mention. Il est facile de voir qu'il n'en est pas ainsi. L'intention de Corlieu, ou de Varin, était sans doute de rendre cette mention plus apparente, mais dans un dessin qui se recommande par son caractère de sincérité, cette différence prend de l'importance.

M. le Professeur R. Blanchard, dans ses intéressantes « Etudes de numismatique médicale française » (Revue d'Europe), où il témoigne de sa vive sollicitude pour ces restes célèbres, a reproduit cette gravure (1).

(1) On peut, à ce propos, faire une utile observation. Le premier de tous, Franklin, en 1864, avait relevé cette inscription. Il l'avait reproduite, en gros caractères, dans son travail sur la Bibliothèque de notre Ecole. Six ans après, Chéreau la reprenait textuellement dans son Etude sur les anciennes Ecoles de la Bucherie (1866), et, sans s'en douter, se mettait à couvert en disant de cette inscription : « M. Franklin l'a lue pour nous. » Or, si l'historiographe des Bibliothèques pouvait se flatter de l'avoir le premier rapportée, il faut regretter — on va le voir — qu'il n'ait pas très bien lu ; sans doute la plaque est un peu haut placée. Comme il le dit : « Ces deux inscriptions... qui n'avaient pas encore été recueillies, sont devenues presque illisibles, et c'est à grand'peine que nous avons pu déchiffrer la première. » — Cela explique que Franklin ait omis le mot ANNO et qu'il ait pu lire AETATE COLLAPSUM, au lieu de VETUSTATE. Tous les auteurs qui ont suivi l'éminent écrivain sont, à l'envi, tombés dans cette petite erreur. Quatre ans après, M. Franklin lui-même dans la réédition imposante de son travail dans l'Histoire générale de Paris, reprend le mot tronqué et omet le second. A cette époque, l'architecte Laforgue lui-même, qui avait été chargé de dresser les plans de restauration et qui n'avait pas d'excuses, retrace, dans son projet de restauration, la même faute. A leur suite, Corlieu en 1877, puis M. Blanchard en 1901, à propos de Corlieu, et Steinheil, dans sa charmante notice sur l'Ancienne Faculté, en 1905, ont tour à tour repris la même erreur. Et en ce qui concerne ce dernier auteur, il parle en outre de cette plaque comme si elle n'existait plus. L'excuse est qu'on ne pouvait penser qu'une inscription rapportée si magistralement et avec tant d'auto-

Quant à la troisième plaque commémorative rappelant l'inauguration de l'amphithéâtre, elle a disparu depuis longtemps. En raison, de cette disparition nous croyons utile de donner les renseignements suivants, inédits.

Ce sont les commentaires de la Faculté qui nous ont permis de retrouver la trace de cette inscription. En disant la trace nous pensons bien dire, car à la page 106 du volume 21, à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1746, nous voyons exécutée, de la plume même du doyen, et en gros caractères, l'inscription elle-même. Nous en avons pris un calque fidèle que nous vous soumettons :

« Jussu saluberrimæ facultatis Inauguravit

M. Jacobus Benignus Winslow. Die xviii<sup>o</sup> Febr.

1745. Guillelmo Josepho de l'Epine parisino Decano. »

« Ce jour du 1<sup>er</sup> octobre 1746, dit, dans son latin administratif le doyen de l'Epine, je demandai à la très salubre faculté ce qu'elle décidait d'inscrire sur la plaque de marbre encore vierge placée au-dessus et à l'intérieur de la porte de l'Amphithéâtre ; il fallait mettre la mention de l'Inauguration qu'avait faite J.-B. Winslow, par décision de la très salubre Faculté, le 18 février 1745. La question, ajoute-t-il, ayant été mise en discussion, on arrêta l'inscription de cette inauguration qui fut peu après exécutée... »

« Postea quæsi a Saluberrima Facultate quid decerneret inscribi in lamina marmorea adhuc nuda quæ super liminare interius hostium Amphitheatri occupeat; num placeret mentionem in ea fieri de Inauguratione à M. Winslow jussu saluberrimæ facultatis die 18 febr. 1745. Re in deliberationem missa placuit

---

rité était inexacte. En douterait-on ? Voici l'empreinte que nous avons prise sur le marbre en grimant aux poutres de soutènement. Messieurs, l'auteur de cette communication a aussi fait la faute : du moins il l'aura réparée. »

inscribi inaugurationem quæ sic paucos post dies exsculpta est. »

Messieurs, on pourrait dire que si cette plaque ne se retrouve plus aujourd'hui (alors que celle de Lemasle des Roches — d'un siècle au moins plus ancienne — existe encore), c'est qu'elle ne fut peut-être pas exécutée. Qu'on se détrompe, les commentaires nous donnent la preuve du contraire. Page 172 du même volume, dans les comptes annuels dressés par le doyen, nous voyons, au chapitre des dépenses, le nom du graveur et le prix qu'a coûté l'exécution de cette plaque :

« Dicto, Pourrez, marmorum expolitori .»

(A. Pourrez, graveur sur marbre.)

« J. A. 2 nov. 1746, pro Inscriptione Inaugurationis Amphitheatri, » 40 livres pour l'Inscription de cette inauguration.

Nous arrivons au véritable objet de cette communication. On vient de voir l'importance qu'avait donnée la Faculté à l'édification de ses nouvelles Ecoles. Cette importance s'accompagnait d'un sentiment d'orgueil très particulier : du haut de sa lanterne, en effet, le dôme de l'Amphithéâtre répondait au défi que, 50 ans avant, avait jeté à la très Salutaire Compagnie, sa rivale séculaire, la corporation des Chirurgiens, lorsque celle-ci avait dressé, à peu de distance, l'Amphithéâtre de Saint-Côme.

Cette fierté corporative, la Faculté la matérialisa et, pour tout dire, lui fit prendre une forme personnelle. Il fallut que la postérité connût les médecins à qui il avait été donné d'assister à un pareil événement. Elle décida que les noms et les prénoms de tous les docteurs de Paris qui existaient en 1743 seraient gravés sur un tableau de bronze ; qu'on le placerait dans une boîte de plomb pour le garantir des atteintes, et afin de porter plus sûrement aux siècles futurs cette liste glorieuse, ayant fait creuser la terre, elle ordonna que le tout,

comme en un caveau sacré qu'elle garderait elle-même, fût scellé dans les fondations, à deux pieds au-dessous du sol, à la partie gauche de la porte de l'Amphithéâtre.

C'est là, Messieurs, ce que déclarent les Commentaires.

Nous aurions voulu vous apporter le volume qui en fait foi : peut-être n'auriez-vous pas vu sans quelque plaisir ou émotion, dans cet imposant recueil in-folio qu'on n'aborde qu'avec un certain sentiment de respect, le texte original de cette déclaration. Rien ne nous empêchait du moins d'en relever un calque fidèle. Nous n'y avons pas manqué et le voici. Lisez ce qui est écrit page 748 (vol. 20).

« Col de Vilars Decanus.

*Diæ Lunæ 17<sup>o</sup> mensis junii 1743, collocata fuit in fundamento partis sinistræ amphitheatri prope januam ad duorum pedum altitudinem ab humo, lamina ænea, pyxide plumbea conclusa in qua insculpta sunt a dicto Huber nomina et cognomina doctorum omnium facultatis medicæ tunc temporis viventium, ad hujus reædificationis memoriam. »*

Veut-on une confirmation ? Page 798 du même volume, le doyen certifie qu'il a payé 48 livres au graveur Huber, pour avoir gravé les noms de tous ces docteurs : et il précise en reprenant presque in extenso, la décision du 17 juin 1743 :

« Dicto Huber, sculptori, numeravit decanus, die 30 maii 1743, quadraginta octo libellas, secundum ejus acceptitationem, pro lamina ænea, in qua insculpta sunt nomina et cognomina doctorum omnium facultatis medicæ parisiensis tunc temporis viventium et quæ in Amphitheatri januæ fundamento a parte sinistra collocata fuit. 48 livres ».

Il y a 32 ans, en 1877, Corlieu, dans son histoire de l'ancienne Faculté, disait, de cet amphithéâtre, qu'il allait bientôt disparaître. Vous savez, Messieurs, qu'il

n'en est rien. Vous savez que ces bâtiments, d'abord achetés par la ville, vont servir à l'édification de la Maison des Étudiants. Les travaux ont déjà commencé, et M. le Doyen de la Faculté de médecine lui-même, accompagnant MM. les Ministres à la fin de l'année dernière, a inauguré cette reconstruction.

Or, on a décidé que l'Amphithéâtre ainsi que les autres parties véritablement anciennes de cet édifice seraient conservés. La démolition, très avancée déjà, ne sera donc pas complète et nous nous en félicitons tous.

Mais, à l'heure présente, il faut que nous poussions un cri, sinon d'alarme, du moins de joie, mais qu'on l'entende. Qu'on fouille aujourd'hui la place indiquée par les Commentaires, et l'on retrouvera, je pense, cette table de bronze, monument véritablement historique d'où renaitra un jour, après plus d'un siècle d'inhumation, le corps tout entier des médecins parisiens. Nous avons l'honneur de vous soumettre le plan que nous avons tracé en marquant d'une teinte bleue l'emplacement présumé.

Sept ans déjà passés, en ce qui nous concerne, nous avons poussé le même cri. Dans une étude (2) sur ce curieux édifice qui nous était cher, — autour duquel nous rôdions sans cesse mû par une instinctive sollicitude qui nous a obligé à en tracer l'image par le crayon — nous avons donné le même avertissement : « Il est certain, disions-nous (page 9), que cette plaque devra se retrouver lors des remaniements imminents, et l'on nous permettra d'élever à cette occasion notre faible voix pour éveiller l'attention de nos édiles et des archéologues, comme aussi le représentant direct de la

---

(2) L'Amphithéâtre de l'Ancienne faculté de Médecine et les jetons des Doyens, par Noé Legrand, Paris, Champion, 1902, in-8°, figures.

Savante Compagnie, M. le Doyen de la Faculté de Médecine. » — (Nous déposons, pour la Bibliothèque de la Société, cette étude qui n'a été tirée qu'à une trentaine d'exemplaires : elle donne la reproduction de notre aquarelle.)

Messieurs, cette prédiction, si l'on peut dire, avait été faite avant nous, toutefois sans les détails que nous donnons ici. Rendons hommage à la mémoire d'Achille Chéreau, dont la vie s'est passée dans les recherches de cette histoire. En 1866, dans sa notice sur les anciennes Ecoles de Médecine, il s'écrie : « Soyez assuré que si Dieu me prête vie je serai là lorsque l'édilité parisienne aura fait main basse sur ce monument de nos pères. Et les maçons seront quelque peu ébahis lorsque je leur dirai : Tenez... cette pierre... brisez-la : elle recèle dans ses flancs une relique que je destine à la Faculté de Médecine de Paris. »

Messieurs, dans la pensée de Chéreau, ce coup de théâtre ne devait se faire que lorsque, suivant ses expressions, la pioche des démolisseurs aurait renversé l'Amphithéâtre de Winslow. Lui aussi le croyait. Eh, bien, non ! il ne sera pas renversé. Que l'ombre de Chéron se réjouisse non seulement en voyant conservé cette illustre demeure, dont le sein ouvert va, au surplus, nous abandonner la relique que nos pères y avaient placée...

Et maintenant, que fera-t-on des plaques commémoratives de marbre dont nous avons parlé ? — Les laissera-t-on en place ; et si on les enlève, qui donc en doit prendre possession ? Nous posons la question à la Société et c'est — croyons-nous — la résoudre. Enfin, surtout, lorsqu'on exhumera la fameuse table de bronze, nous sommes sûr que la Société française d'Histoire de la Médecine aura pris ses mesures. Le jour

venu, précédée, à n'en pas douter, de l'ombre de Chéreau, notre Société sera là, pour recueillir, comme c'est son droit moral, ce précieux souvenir au nom de la Faculté de médecine de Paris de l'an 1909 et pour, tacitement, adresser aux anciens de 1743 notre salut fraternel.

## Séance du 28 avril 1909

Présidence de M. GILBERT BALLEZ

---

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, la Société se réunit immédiatement en Assemblée générale pour la discussion du rapport de M. Nicaise.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*Rapport présenté par le Docteur NICAISE, au nom d'une Commission, composée de MM. BLANCHARD, LE PILEUR, PRIEUR et NICAISE, rapporteur.*

#### TITRE A. — Publication.

1° Les travaux paraîtront dans un Bulletin, *tous les deux mois* ;

2° Ils pourront paraître en entier ou partiellement, avec indications d'origine, dans un journal médical prenant à sa charge toute la composition des mémoires originaux. Les procès-verbaux, les tables, la liste des membres et le règlement restent à la charge de la Société, ainsi que les frais de réimpression, de corrections supplémentaires, de papier, de tirage et que le port du bulletin ;

3° Si la combinaison du journal est admise, celui-ci sera distribué gratuitement à chacun des membres de la Société ;

4° Le dernier Bulletin de l'année contiendra la liste des membres, le mouvement de la Société (membres nouveaux, démissionnaires, décès, modifications du bureau et des comités), ainsi que le règlement ;

5° Deux secrétaires seront, à tour de rôle, chargés de prendre chaque mois le compte rendu de la séance, de rece-

*voir les travaux des auteurs et de les remettre à l'imprimeur, de telle sorte que le Bulletin paraisse en temps voulu. Ils collaboreront de façon étroite avec le secrétaire général. — Un manuscrit en retard sera mentionné dans le Bulletin qui suivra la séance, mais ne paraîtra que dans le Bulletin suivant.*

**TITRE B. — Tirages à part.**

La Société offre aux auteurs *25 exemplaires* de leurs travaux, mais *sans réimposition et sans changement de pagination et sans couverture*. Celle-ci, avec ou sans titre, la réimposition, avec pagination nouvelle, seront à la charge de l'auteur qui s'entendra *directement* avec l'imprimeur.

**TITRE C. — Convocation.**

Le compte rendu des séances paraissant dans le Bulletin, il devient inutile de le faire composer au dos des convocations, qui porteront seulement l'ordre du jour et seront disposées avec la plus stricte économie.

**TITRE D. — Papier et caractères.**

Ils seront conservés tels qu'ils étaient avant la dernière modification.

**TITRE E. — Cotisation. Droit d'entrée.**

La cotisation sera portée de 10 à 12 francs par an. Chaque membre nouveau payera un droit d'entrée de 10 francs.

L'Assemblée générale décide :

1° Que le bulletin sera publié aux frais de la Société et qu'à l'avenir il ne dépendra d'aucun journal ;

2° Que la publication sera mensuelle ;

3° Que la liste des membres et le règlement paraîtront dans le premier fascicule de l'année ;

4° Que deux secrétaires seront, à tour de rôle, chargés de prendre chaque mois le compte-rendu de la séance et de recevoir les travaux des auteurs, mais que ce sera toujours le même secrétaire qui correspondra avec l'imprimeur ;

5° Qu'un manuscrit en retard ne sera que mentionné dans le bulletin qui suivra la séance, quitte à paraître dans le bulletin d'après.

Quant aux titres B, C, D et E du rapport de M. Nicaise, ils sont adoptés sans modifications par l'assemblée générale.

\*  
\* \*

M. Ernest Wickersheimer offre à la Société deux travaux dont il est l'auteur :

1° *Eine Kolnische Lepraschau vom Jahre 1357*. Extrait de : *Archiv für geschichte der Medezin*, Bd. II, Heft 6. — Leipzig, J. A. Barth, 1909, in-8.

C'est un certificat établi en 1357 par trois médecins de Cologne, et constatant qu'un ecclésiastique de Bonn, suspecté de lèpre, n'était pas atteint de cette maladie.

2° *Un accouchement au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle d'après une miniature de la Bibliothèque nationale (vêlin 2249)*. Extrait de la *Nouvelle iconographie de la Salpêtrière*, 1908, n° 5. — Paris, Masson, 1905, in-8°.

Dans cette miniature, qui est de Verrard, l'accouchement est représenté au moment où il vient de se terminer.

Le livre auquel appartient cette miniature est un exemplaire du *Passe-temps de tout homme et de toute femme*, de Guillaume Alexis, imprimé pour Antoine Verrard vers 1505.

L'accouchement vient de se terminer. L'accouchée, qui a gardé ses bas, a retroussé sa robe et son jupon, et découvre ainsi ses cuisses. Elle est debout, les genoux à demi fléchis, le buste rejeté en arrière, appuyée contre une femme qui, se tenant derrière elle, passe les bras sous les aisselles, afin de la mieux soutenir. La sage-femme, les reins ceints d'un court tablier, est agenouillée à ses pieds, et tient le nouveau-né dans ses mains.

M. Wickersheimer fait observer que cette miniature recouvre un bois dont le sujet est tout différent, mais où le groupement des personnages (Médée tuant ses enfants, Lucrèce se donnant la mort) a visiblement inspiré le miniaturiste.

riste dans la composition de la scène d'accouchement. La femme qui soutient l'accouchée est presque exactement superposable à Médée, dont l'un des enfants légèrement déplacé figure le nouveau-venu; la sage-femme occupe la place de Lucrèce.

\*  
\*\*

La Société entend ensuite une communication de M. *Raymond Neveu* sur l'opinion que Cabanis avait de la guillotine.

**Ce que le docteur Cabanis, membre  
de l'Institut national, pensait de la  
guillotine ; ses discussions avec  
Ælsmer, Sømmering et le citoyen  
Sue**

(An IV.)

PAR

**M. le D<sup>r</sup> Raymond Neveu.**

---

A l'heure où la question de la peine de mort fait verser des flots d'encre, nous avons pensé que peut-être il serait intéressant de rappeler l'opinion de Cabanis, et, d'exposer brièvement ses discussions fameuses avec Ælsmer, Sømmering et le citoyen Sue.

Au début de l'an IV, des écrivains et des hommes politiques célèbres s'élevèrent avec force contre les assassinats juridiques, et demandèrent la suppression de la guillotine. Le docteur Cabanis lui aussi protesta et publia une longue note où il posa ses raisons.

Cette note est fort curieuse d'un bout à l'autre ; il ne nous appartient pas ici de l'étudier en détail, nous en citerons simplement les grandes lignes.

Tout d'abord Cabanis félicite Ælsmer, Sømmering et le citoyen Sue d'avoir pris la tête du mouvement, mais il avoue que ce n'est pas pour les mêmes raisons

qu'il répudie la lugubre machine de son collègue Guillotin.

Le supplicé souffre-t-il après l'exécution ? voilà le thème de tout l'ouvrage. Cabanis pense que non, Celsmer et Scemmering sont affirmatifs et citent à l'appui de leur thèse l'exemple fameux de Charlotte Corday, dont la tête rougit après l'exécution pour avoir reçu une giffle du bourreau. Le citoyen Sue ajoute qu'un décapité souffre non seulement dans la tête, mais dans le tronc, *et qu'un homme coupé en morceaux peut sentir douloureusement dans tous.*

Cabanis, après avoir étudié longuement, consciencieusement, les travaux de Galien, de Bacon, de Caldésix et de Boerhaave, déclare que le fait de remuer un membre n'implique pas l'idée de douleur.

« En effet, dit-il, dans les expériences anatomiques faites sur des animaux vivants, si l'on suspend la correspondance d'une partie avec le tout, en la coupant, l'animal cesse d'avoir le moindre sentiment de ce qui s'y passe : *on peut le torturer de toutes les manières sans qu'il ne reçoive aucune impression ; quoique cependant cette partie reste souvent capable d'exécuter encore beaucoup de mouvements, dont quelques-uns même paraissent tenir aux habitudes régulières de la vie.* »

Puis, plus loin, répondant à Soemmering, qui accuse la guillotine d'être trop lente et trop brutale, Cabanis rapporte l'histoire des essais faits devant la commission des hôpitaux dont il était membre. Ce passage fort curieux mérite d'être cité en entier : permettez-moi de vous le lire :

« Lorsque l'assemblée eut adopté pour la peine de mort l'instrument appelé guillotine, qui lui fut proposé par un de ses membres, véritable philanthrope et médecin très éclairé, le département de Paris en fit construire un pour modèle par un ouvrier très habile.

La hache était d'abord façonnée en croissant ; mais, d'après les idées du célèbre chirurgien Louis, on se contenta de lui donner une disposition oblique, afin qu'elle tranchât, en tombant, à la manière de la scie ; ce qui rend la section plus facile et plus prompte. Le département ordonna à l'administration des hôpitaux, dont j'étais membre alors, de faire faire l'essai du nouvel instrument sur un certain nombre de cadavres. Cet essai fut fait à Bicêtre. — Le poids seul de la hache, sans le secours du mouton de trente livres qui s'y adapte, tranchait les têtes avec la vitesse du regard ; et les os étaient coupés nets... M. Soemmering se trompe donc relativement aux souffrances qu'il attribue à la nature de la section : il se trompe également en supposant que la guillotine contond et ne coupe pas. »

Ainsi donc Cabanis ne croit ni à la souffrance du guillotiné, ni à l'anecdote de Charlotte Corday : « Quand les lumières publiques ne permettent plus de voir des miracles on veut du moins trouver de nouveaux phénomènes dans la nature. »

L'exécution est par conséquent indolore, rapide et certaine, et s'il vote de grand cœur pour l'abolition de la guillotine, c'est pour des motifs plus élevés. Tant que la peine de mort sera conservée on devra selon lui en rendre l'appareil imposant :

« Il faudrait, dit-il, que cet appareil rendît le supplice plus rare et plus difficile ; il faudrait aussi ne pas habituer le peuple à l'aspect du sang. »

En terminant, Cabanis, dans une belle envolée littéraire, estime qu'il sera heureux s'il a pu apporter quelques consolations à ceux dont leurs parents ont été assassinés — il sera heureux, aussi, le jour où les physiologistes parviendront à faire substituer à la guillotine un genre de mort aussi doux mais plus imposant *qui*

*conserve mieux le respect qu'on doit toujours à l'homme dans le condamné.*

Mais en homme profondément bon, il ajoute :

« Je bénirai surtout nos législateurs, quand ils croiront pouvoir abolir une peine que j'ai toujours considérée comme un grand crime social, et, qui, suivant moi, n'en prévient jamais aucun... »

## Séance du 12 mai 1909

Présidence de M. LE PILEUR

---

Après lecture et adoption du procès de la dernière séance, la Société procède à l'élection de six nouveaux membres : MM. BALDENWECK, CAWADIAS, DEROIDE, PLANSON, présentés par MM. LE PILEUR et NICAISE; M. Ed. FOURNIER, présenté par MM. LE PILEUR et PRIEUR; M. BÉNARD, présenté par MM. DELAUNAY et PRIEUR.

MM. Bénard, Baldenweck, Cawadias, Deroide, Edmond Fournier et Planson sont élus membres de la Société à l'unanimité des membres présents.

\*  
\*  
\*

La Société entend ensuite deux communications, la première de MM. BÉNARD et DELAUNAY, la seconde de M. NOÉ LEGRAND.

**Les cours de sages-femmes dans la  
généralité d'Alençon au XVIII<sup>e</sup> siècle. Note préliminaire <sup>(1)</sup>**

PAR

**M. Louis Bénard et le D<sup>r</sup> Paul Delaunay**  
(du Mans).

Dans les dernières années de l'ancien régime, les cours d'obstétrique créés en faveur des sages-femmes, sous l'impulsion personnelle ou à l'exemple de M<sup>me</sup> Le Boursier du Coudray, périltaient ou disparaissaient dans bon nombre de provinces. L'intendant d'Alençon, Jullien, se mit cependant en devoir de procurer à ses administrés les accoucheuses dont on déplorait la rareté dans cette partie de la Normandie.

M<sup>me</sup> du Coudray avait formé de nombreuses sages-femmes dans tous les pays limitrophes : à Caen (1775), à Rennes et à Nantes (1775-76), à Evreux (1777), au Mans (1778), à Angers (1778), à Tours (1778-1779) ; seule la marche de Normandie était restée privée des bienfaits de son passage.

Cependant dès 1764, le gouvernement avait signalé, de Fontainebleau, à l'intendant d'Alençon la mission confiée à M<sup>me</sup> Le Boursier et l'utilité de ses *machines* pour les démonstrations obstétricales ; mais cet appel n'avait pas été entendu. En 1775, le Contrôleur général fit envoyer à Jullien par d'Ormesson 90 exemplaires du

(1) V. Archives départementales de l'Orne, C. 301-302.

*Catéchisme sur l'Art des accouchemens* dû au Dr Augier Dufot de Soissons ; ils furent répartis dans les campagnes par les soins des subdélégués. Mais il y avait plus à faire pour la diffusion des saines doctrines obstétricales ; et en 1785, sans se laisser décourager par la disparition alors complète des leçons données dans le Maine par les Démonstrateurs, continuateurs de l'œuvre de M<sup>me</sup> du Coudray, Jullien pensa à doter sa province d'une institution analogue.

Des circulaires de l'Intendant, adressées aux subdélégués et aux curés, les engagèrent à envoyer des élèves sages-femmes, au cours qui devait s'ouvrir à Alençon le 15 décembre de la même année.

Ce recrutement n'alla pas sans difficultés. Si, faute de sages-femmes, les commères accouchaient volontiers leurs voisines soit par charité, soit avec l'appât d'une holoë de cidre, des victuailles du jour du baptême et l'attrait des caquets autour du lit, elles étaient par contre peu disposées à retourner à l'École. « Les femmes de nos paroisses sont si simples, écrit l'abbé Hardy, curé de St-Mars d'Egrennes, le 14 septembre 1785, qu'elles regardent comme une espèce de déshonneur celles qui voudraient aller se faire instruire dans la pratique des accouchements. » Et il ne fallut rien moins que les exhortations réitérées du clergé et les promesses de gratifications de l'Intendant pour triompher des crailleries des commères, des objurgations familiales et des préjugés hostiles à l'état de sage-femme.

Les élèves furent logées, aux frais publics, pour la durée des cours, chez les habitants d'Alençon, et François Lachapelle, maître en chirurgie, démonstrateur en l'art des accouchements, commença ses leçons en son logis. Elles se terminèrent le 15 février 1786.

Le 15 décembre 1786 le deuxième cours réunit 41 inscriptions et 31 élèves seulement, des élections d'Alençon, Mortagne, Verneuil, Conches, Bernay, Lisieux, Falaise,

Argentan, Domfront. La discipline fut sévère : et Françoise Dupont, femme de Jean Lemoine, de la paroisse de la Mesnière, n'ayant point paru sur les bancs, l'Autorité dépêcha au curé de sa paroisse un cavalier de la brigade du Mesle-sur-Sarthe avec ordre de l'expédier où le devoir obstétrical l'appelait. Il fut reconnu que l'absente avait les « fièvres » et ne pouvait se rendre à Alençon.

Le cours du 15 décembre 1787, terminé le 15 février 1788, réunit à grand'peine 17 inscriptions, il fut probablement le dernier. Les difficultés du recrutement, le mauvais état des finances et aussi les événements politiques empêchèrent de pousser plus loin cette expérience, à laquelle ce coin de la Normandie gagna du moins quelques matrones un peu moins nuisibles que leurs congénères.

Nous terminons cette note en donnant le texte du brevet délivré aux auditrices à la fin du cours :

« Je soussigné François Lachapelle, maître ès Arts et en chirurgie, chirurgien de Monsieur, frère du Roi et professeur de l'Art des accouchements nommé par Monseigneur l'Intendant de la Généralité d'Alençon à l'effet de tenir dans la ville d'Alençon un cours d'instruction pour enseigner l'Art des accouchements aux femmes de la campagne certifie à mondit Seigneur l'Intendant que pendant le cours que j'ai tenu de son autorité dans la dite ville depuis le 15 décembre dernier jusqu'au 15 de ce mois la nommée Françoise Hélène de Lacour, fe de Pierre Gouet de la paroisse [d'Aube] (2), a suivi mes leçons avec zèle et application, qu'elle y a pris toutes les instructions qui peuvent être nécessaires dans l'Art des accouchements et

---

(2) Ce mot en surcharge, le texte primitif porte paroisse de Planches.

que l'ayant fait opérer sous mes yeux elle m'a paru très capable d'exercer la profession d'accoucheuse et de mériter les bontés de Monseigneur l'Intendant.

En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat. Fait à Alençon le quinze février mil sept cent quatre vingt six.

*Signé : LACHAPELLE.*

Antoine Jean-Baptiste Jullien, chevalier... vu le certificat ci-dessus et voulant donner à la nommée Françoise Hélène de la Cour, femme de Pierre Gouet, de la paroisse de Planches, des témoignages de notre satisfaction et la récompenser en même temps du zèle avec lequel elle a cherché à s'instruire dans l'Art des accouchements, Nous ordonnons que la dite Françoise Hélène La Cour et son mari seront exempts de la corvée personnelle tant qu'elle exercera la profession de sage-femme et dans le cas où la tâche de ladite paroisse serait adjugée et le prix de l'adjudication réparti au marc la livre de la taille ordonnons que ladite La Cour et son mari seront dispensés d'y contribuer au marc la livre de leur taux personnel seulement et qu'ils ne seront assujettis à la dite répartition qu'en proportion de la taille à laquelle ils seroient imposés pour leurs exploitations en propre ou à ferme. Les exemptions pareillement du logement des gens de guerre et de toute contribution au dit logement tant que la dite Françoise Hélène La Cour, femme de P<sup>re</sup> Gouet, exercera l'état de sage-femme.

A l'effet de quoi elle sera tenue de notifier au syndic de la dite paroisse notre présente ordonnance afin qu'il ait à s'y conformer. Mandons à notre subdélégué à Sées d'y tenir la main.

Fait à Alençon, le 15 février mil sept cent quatre-vingt six.

*Signé : JULLIEN.*

## Présentation d'un Exemplaire unique du Serment d'Hippocrate de Montpellier

PAR

M. Noé Legrand.

---

En disant, seulement, de cet exemplaire qu'il est unique, nous ne serions pas complet. Il sort de l'ordinaire.

Au moins, pensera-t-on, il a cela de commun avec tous les ouvrages, à savoir qu'il est imprimé ou manuscrit. Il n'est ni l'un ni l'autre. Quel est donc cet objet ? Si nous disons qu'il est, pour ainsi parler fait de rien, « *nulla materia* », on va croire qu'il n'existe pas. C'est précisément le fait même de ce défaut de matière qui le caractérise, car c'est un ouvrage de *dermotypotemie* que nous avons l'honneur de vous présenter.

Dermotypotemie vient de *dermos* : derme, papyrus, lame ; *typo* : lettre ; *temno*, je perce, je coupe. C'est donc le découpage de lettres, en l'espèce, dans des lames d'acajou. Un papier de couleur interposé entre chaque feuillet, sert de fond pour voir l'effet de la découpe et permettre la lecture.

Cet art remonte au commencement du *xvi<sup>e</sup>* siècle. En 1896, on a fait connaître l'existence d'un livre de ce genre dont le titre était : « Livre de la passion de Notre Seigneur, avec figures et caractères qui ne sont faits d'aucune matière. » — Les ouvrages de cette espèce n'ont jamais été exécutés qu'en très petit nom-

bre et leur existence est à peine connue. Les artistes ne signaient pas leurs œuvres et on est dans l'ignorance complète de leurs noms. On appelait ces productions des « manuscrits de nulle matière ; en latin : *ex nulla materia compositi* : en effet, la lettre proprement dite n'y existait pas en tant que matière puisqu'elle était représentée par un vide.

M. Valdruche, bibliophile aussi érudit que modeste, a publié, il y a dix ans, dans un journal de famille un article où il cite quelques-uns de ces curieux travaux (1) à la Bibliothèque Nationale et chez les collectionneurs. Pour en donner une idée, rappelons qu'à l'exposition rétrospective du Trocadéro, en 1878, figurait un volume des psaumes de la pénitence, datant de 1527, offert par François I<sup>er</sup> à sa sœur, Marguerite de Valois. Il contenait, outre le texte découpé, 9 estampes également découpées dont 7 représentaient des scènes de la vie du roi David. C'est le possesseur de ce livre considéré comme le joyau de l'Exposition, qui, le premier, en 1857, a introduit le mot *Dermotypotemie* dans la langue française.

Revenons à notre Serment d'Hippocrate.

— Dans une des dernières séances de l'Académie de médecine, le président, M. le Dr Bucquoy, alors possesseur de cet ouvrage, s'appretait à l'offrir à ce corps savant, lorsque M. le professeur Landouzy, en tant que doyen de la faculté de médecine, s'avisa que cet ouvrage ne devait pas mal faire à la Bibliothèque de notre Ecole. Grâce à son intervention, M. le Dr Bucquoy, d'ailleurs avec l'assentiment unanime de ses collègues, fit alors don à notre Bibliothèque de cette pièce vraiment curieuse. Nous croyons devoir remercier, au nom du Bibliothécaire en chef, M. le Dr Hahn, d'abord le généreux donateur, puis M. le Doyen de la

(1) *Les Veillées des Chaumières*, 1<sup>er</sup> janv. 1898, n<sup>o</sup> 21, page 65.

Faculté, pour ce geste qui témoigne de sa sollicitude, ainsi que les membres de l'Académie, qui, dans une aimable unanimité, ont bien voulu déférer au désir de M. le professeur Landouzy.

Il nous a paru intéressant de demander, à ce sujet, quelques renseignements à M. le Dr Bucquoy. L'éminent médecin a bien voulu nous raconter qu'il le tenait de M<sup>me</sup> Brun, veuve du Dr Brun, ancien trésorier de l'Association des médecins de France. M. le Dr Bucquoy avait été amené à donner ses soins dévoués au Dr Brun, d'ailleurs son ami. Or, le Dr Brun était lui-même l'ami intime de M. Amédée Latour qui, comme on sait, avait le plus contribué à la constitution de cette Association, dont il était lui-même secrétaire général. On conçoit qu'à un moment donné il ait donné au Dr Brun, comme souvenir, ce Serment d'Hippocrate. Quant à Amédée Latour, c'est à lui qu'était adressé l'ouvrage, c'est pour lui qu'il avait été fait. L'inscription dédicatoire du « feuillet » de tête nous apprend qu'il était offert par ses collègues Dumont de Monteux et Ollier.

Pour les besoins du découpage de telles lames de bois, on avait imprimé, sur des feuilles de papier, la composition typographique du texte, devant servir en quelque sorte de patron. Quand le travail de découpage fut achevé, il restait huit exemplaires de ces feuilles imprimées. Dumont de Monteux les réunit, et, ayant composé un petit « Avertissement », il publia en 1867 ces sortes de recueils qui n'existent donc qu'au nombre de huit. Il se trouve que la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris en possède un exemplaire offert, d'ailleurs, par l'auteur lui-même, en 1867. C'est là que nous trouvons les véritables renseignements sur l'origine de ce curieux document. Il porte comme titre : « Fac-simile d'un exemplaire du serment hippocratique de Montpellier exécuté sur bois d'après une méthode

qui n'avait jamais été appliquée à la reproduction des signes de la pensée (2). » Cette affirmation, on l'a vu, n'était pas rigoureusement exacte ; l'auteur lui-même cite un ouvrage de ce genre du xvii<sup>e</sup> siècle, dans son « Avertissement » qui est très court et qui va nous donner la clef de cette curieuse histoire :

« Quel est donc cet exemplaire unique du serment d'Hippocrate ? Quelle en est l'origine et en quelles mains se trouve-t-il ? — Ce livre n'est ni écrit, ni imprimé, ni gravé, il est le puiné de celui du prince de Ligne (3) ; seulement il n'a pas, comme celui-ci, la consécration du temps, car il vient à peine de naître. En voici l'histoire.

« Au Mont St Michel, vers 1855 — dans l'un de ces accès névropathiques qui font si souvent mon supplice — il me vint à la pensée de convertir les caractères d'imprimerie en emporte-pièces à l'effet de percer à jour des feuilles métalliques et obtenir ainsi des volumes indestructibles. Ne pouvant demander à la fortune la réalisation de mon idée, celle-ci dut s'évanouir à l'égal de tant d'autres.

« Mais, il y a quelques mois, songeant à ce que je pourrais offrir à Amédée Latour pour la célébration de sa fête, le procédé dont il est question me revint à l'esprit ; il m'y revint à propos du travail manuel auquel se livre mon voisin et nouvel ami, M. le Dr Ollier, médecin major du 7<sup>e</sup> d'artillerie.

« Ce jeune et studieux confrère construit, dans ses moments de loisir, de délicieux petits meubles en marqueterie suisse

(2) *Fac-simile d'un exemplaire du serment hippocratique de Montpellier exécuté sur bois*. Renner-Leroy, Impr., 1867, in-4° VII pages et 10 feuillets non chiffrés, imprimés au recto seulement.

(3) Ce volume, connu sous le nom de : *Livre du Prince de Ligne*, est composé de caractères découpés avec une parfaite exactitude et alignés avec une précision typographique des plus remarquables. On ne sait à quel siècle il remonte ; on sait seulement qu'en 1610 Rodolphe II, empereur d'Allemagne, en offrit 11.000 ducats. Le lieu où il a été fait est aussi un mystère : il porte les armes de la Grande-Bretagne ; néanmoins il n'a rien qui décèle une origine anglaise.

dont il fait cadeau aux personnes avec lesquelles il est en relation. Je lui demandai si, au lieu d'arabesques, il ne lui serait pas possible de découper des signes typographiques pour faire *parler le bois*. Il répondit affirmativement et, tout enchanté du projet, il assura que j'en aurais les prémices. — « Si vous le voulez bien, lui dis-je, nous en ferons hommage à un homme qui tient une large place dans mon *Testament médical*. » Il le nomma aussitôt et se mit à ma disposition avec un empressement qui témoignait de son obligeance envers moi comme de ses sentiments envers l'éminent publiciste.

« Nous allâmes sur-le-champ à l'imprimerie Leroy pour arrêter le genre de caractères appropriés ; je fis composer le texte ; je me procurai, non sans peine, les lames d'acajou sur lesquelles on devait agir et l'œuvre fut entamée. Malgré quatre mois de travail, les opérations multiples qu'elle comportait n'ont pu être terminées pour le jour que nous fixait le martyrologe et ce n'est pas sans regret.

« C'est un volume grand in-8° relié en palissandre composé de seize pages en bois — dont dix découpées à la scie et vernies au tampon — donnant une épaisseur en parfaite proportion avec la surface totale. Sa tranche est dorée et le buste d'Hippocrate, peint par notre ami M. le Docteur Rouault de Rennes — qui, lui aussi, cherche dans les arts des instants de relâche — se trouve en présence du frontispice ; d'où il résulte que trois médecins ont participé à cette curiosité bibliographique.

DUMONT DE MONTEUX.

— 23 juin 1867, veille de la Saint-Jean. »

Nous avons cru bon de rapporter ici cet « Avertissement » parce que, si *imprimé* il y a, cette pièce — nous le répétons — qui n'a été tirée en 1867 qu'à huit exemplaires, peut presque être considérée aujourd'hui comme unique.



La Théorie et la Pratique se jurent une éternelle union.

## Histoire de la Médecine

DESSIN ORIGINAL (1)

PAR

**Noé Legrand**

*d'après la Peinture murale de M. Urbain Bourgeois*

AU GRAND AMPHITHÉÂTRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,

RÉPRODUITE POUR LA PREMIÈRE FOIS

1895-1908

[A l'occasion de l'Exposition qui a lieu actuellement au Salon de la *Société des Artistes Français* de l'œuvre de M. Noé Legrand.]

Le Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Paris est décoré d'une vaste peinture murale de M. Urbain Bourgeois représentant *l'Histoire de la Médecine*. C'est la réunion des savants, médecins, physiologistes, qui ont le plus illustré l'art de guérir dans tous les pays et dans tous les temps. Exécutée de 1890 à 1895, elle ne mesure pas moins de 23 mètres

(1) Communication faite à la *Société Française d'histoire de la médecine* dans le courant de l'année 1908.

de long : elle a remplacé les peintures de *Matout*, qui furent détruites dans l'incendie de 1889. Celles-ci représentaient trois sujets, dont le premier fit sensation : *Ambroise Paré appliquant la ligature aux artères après une amputation et repoussant le fer-rouge*. Or, ces tableaux remplaçaient déjà — dès 1864 — les trois fresques en grisaille exécutées par *E.-A. Gibelin*, peu avant la Révolution française, pour la décoration des Ecoles de chirurgie. Ce sont ces grisailles qui étaient accompagnées des inscriptions explicatives qu'on voit encore aujourd'hui. Sur celle du milieu, était représenté le roi Louis XVI accordant sa protection à la Chirurgie; la France, à ses genoux, lui témoignait sa reconnaissance. L'inscription était : *La bienfaisance du souverain hâte leurs progrès et récompense leur zèle*. Dans la seconde, la théorie de l'art médical était personnifiée par Esculape découvrant les secrets de l'Anatomie. L'inscription était : *Ils tiennent des dieux les principes qu'ils nous ont transmis*. La troisième exprimait la *pratique* de l'art « la plus noble » ; on y voyait des généraux blessés que des chirurgiens retiraient de la mêlée pour mettre le premier appareil à leurs blessures. On lisait : *Ils étanchent le sang consacré à la défense de la patrie* (2).

Si l'incendie de 1889 a dévoré les toiles de *Matout*, il a laissé intactes les anciennes inscriptions profondément gravées dans le mur et très apparentes. En regardant la peinture murale actuelle, on ne peut s'empêcher de les lire, et l'on comprend qu'elles soient, pour le spectateur non prévenu, une véritable énigme (3). C'est pourquoi nous avons cru intéressant de donner ici une réduction des fresques de *E.-A. Gibelin*.

(2) Voir NOË LEGRAND : *la Galerie historique et artistique de la Faculté de Médecine de Paris*, 1903, pp. 36 et 37.

(3) A cette confusion s'ajoute le fait que les personnages de cette peinture ne sont désignés par aucun nom, aucune légende ; notre estampe comble heureusement cette lacune.

Quant à la composition de M. Urbain Bourgeois, elle ne comporte pas moins de cinquante-six figures de proportions plus grandes que nature, constituant dans leur ensemble un véritable enseignement. Elles sont groupées suivant les convenances historiques et de manière à permettre au spectateur de suivre l'évolution chronologique sans nuire cependant aux exigences du pittoresque. Il serait trop long d'entrer dans des détails techniques : il suffira de faire remarquer l'art avec lequel l'auteur a maintenu en parfaite harmonie, à l'aide de transitions habilement ménagées, cette réunion d'éléments disparates, formée par des costumes d'époques si différentes.

On a regretté de ne pas voir cet ensemble agrémenté d'un visage féminin. « Pourquoi le peintre, dit M. de Calonne (4) n'a-t-il pas égayé ce cortège sévère en introduisant dans ses groupes du Moyen Age et de la Renaissance quelques figures de femmes dont quelques-unes ont illustré leur sexe dans l'enseignement de la médecine ? Ce n'est pas un reproche que j'adresse à l'estimable artiste, c'est un oubli que je constate, fruit, peut-être, d'une nomenclature dictée, sinon tout à fait imposée. Une figure de la belle Novella, qui suppléait son père à l'Université de Bologne où Galvani fit sa grande découverte, aurait jeté quelque grâce sur cette assemblée plénière des célébrités médicales. Il n'eût pas été nécessaire de nous cacher son visage comme elle avait coutume de le faire devant ses auditeurs, que sa beauté pouvait distraire et empêcher de recueillir le bénéfice de ses leçons. Nous l'aurions vue sans danger prendre place dans ce grave aréopage... »

Un détail montrera du moins avec quelle conscience cette œuvre fut exécutée. Je connais l'auteur de cette peinture murale, disait M. Laboulbène dans sa leçon

---

(4) *Le Soleil*, 12 novembre 1895.



Ils étanchent le sang consacré à la défense  
de la Patrie.

La Bienfaisance du Souverain hâte leurs progrès  
et récompense leur zèle.

Ils tiennent des Dieux les principes  
qu'ils nous ont transmis.

**Anciennes fresques de Gibelin dont les inscriptions seules subsistent encore  
au-dessous de la peinture murale actuelle du grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Paris**

d'ouverture en 1895; il est de ceux qui, l'œuvre achevée, regrettent encore de n'avoir pu satisfaire à ce désir du mieux toujours en éveil dans les âmes d'élite. J'ai eu pour auditeur, pendant plusieurs années, l'éminent artiste M. Urbain Bourgeois, qui me paraît avoir si parfaitement rempli sa tâche difficile et délicate.

Depuis près de quinze ans qu'elle existe, la peinture de M. Urbain Bourgeois n'avait jamais été reproduite, en raison de grosses difficultés matérielles. Nous avons dû en faire un grand dessin original de 4 mètres qui pût alors être gravé. Nous avons déjà offert au public la gravure à un mètre de ce Dessin qui est actuellement exposé au Salon de la Société des Artistes Français, dans la section d'Architecture (Salle IV), comme décoration de monument public.

Content d'avoir, le premier, vulgarisé cette belle œuvre par notre crayon, nous nous croirons suffisamment récompensé si, par là, nous avons pu favoriser la mission éducatrice et moralisatrice de l'Art.

N. L.

#### NOTICE DESCRIPTIVE

Au centre, et devant un édicule d'ordre ionique dont les lignes élégantes se détachent sur un ciel lumineux et laissent apercevoir un arrière-plan de paysage, *le Père de la Médecine, Hippocrate*, est assis. Il tient dans la main droite le texte du *Serment hippocratique* que prononçait le médecin entrant dans la carrière. Au-dessus de sa tête, inscrit sur le mur de la niche, on lit le mot, résumé de sa grande méthode : *το σον*, c'est-à-dire l'observation directe de l'organisme vivant, sain ou malade, de tout ce qu'il est, de tout ce qui s'y passe. A côté, le dominant légèrement, mais sur un autre plan, *Aristote*, le génial encyclopédiste, semble rêver aux problèmes de l'Univers. Autour d'eux, se

groupent **Pythagore**, tout pénétré de sa théorie numérique appliquée à la vie ; **Alcmæon**, son disciple, regardé comme le premier anatomiste, ayant disséqué des animaux. **Asclépiade**, l'adversaire de la méthode hippocratique et de l'expectation, note, d'un prompt stylet, les points qu'il veut réfuter. A gauche, **Hérophile**, **Erasistrate**, ces terribles anatomistes de l'*École d'Alexandrie* : le premier, physiologiste, tenant en main l'instrument de ses travaux ; le second au visage farouche, anatomiste qui osa pratiquer la vivisection sur les criminels.

Devant eux et sur un siège moins élevé que celui du législateur de la Médecine, se présente **Galien** (1<sup>er</sup> siècle de notre ère), le poing fermé sur la cuisse, comme prêt à défier ses contradicteurs. L'attitude du bouillant adversaire des *Methodistes* nous donne une idée juste de cet homme puissant, dont la doctrine fut pendant 1400 ans le code incontesté de la science médicale. Ses nombreux ouvrages sont étalés à ses pieds.

Près de lui **Celse** est debout, un fragment de son *De re medica* à la main. Le célèbre vulgarisateur surnommé le *Cicéron de la Médecine*, à cause de la pureté de son style écoute **Plin l'Ancien**, dont la main désigne de loin le divin vieillard de Cos. Ce geste de l'universel historien naturaliste établit sans doute un rapprochement entre le *Père de la médecine* et celui qu'on appelait encore *l'Hippocrate latin*. Accoudé, **Thémison** de Laodicée, créateur du *Methodisme*, semble les écouter.

Un peu en arrière sont groupés **Arétée**, qui ne nous a laissé que des modèles d'observation et de nosographie ; **Dioscoride**, le plus célèbre des médecins grecs qui aient écrit sur la matière médicale ; et, entre eux deux, **Alexandre de Tralles** (vi<sup>e</sup> siècle), dont le jugement clair rayonna sur une époque pleine d'obscurités. **Aétius**, médecin chrétien du vi<sup>e</sup> siècle, dont la tête apparaît de derrière un platane aux tendres rameaux, nous amène au dernier représentant de la médecine grecque au vii<sup>e</sup> siècle, **Paul d'Égine** ; le chirurgien περιερευτης voulut resserrer toute la discipline médicale dans un petit épitomé que le médecin pût porter avec lui dans ses voyages : il paraît absorbé par la

lecture d'un papyrus trouvé au cours de ses pérégrinations.

En séparant cette figure des groupes suivants, on a voulu indiquer l'éclipse de la science pendant une période de deux siècles. *Les Arabes* en marquent la renaissance.

Ceux-ci occupent l'extrémité gauche de la composition.

**Aaron d'Alexandrie** (vii<sup>e</sup> siècle) — qui joignit l'exercice de la prêtrise à celui de la médecine — explique ses *Pandectes* à **Razès** (ix<sup>e</sup> siècle), célèbre comme historien, philosophe, alchimiste et médecin encyclopédiste, et à **Albucasis** (xii<sup>e</sup> siècle), le plus fameux écrivain arabe en fait de chirurgie, l'un des auteurs les plus distingués du Moyen-Age. Près d'eux, **Batishua** (xi<sup>e</sup> siècle ?), le fidèle traducteur, s'occupe de transposer de grec en arabe de nombreux ouvrages.

**Avicenne** (980-1036), qui passait pour un *second Galien*, est assis sur la balustrade, tenant sur ses genoux son *Canon*, classique par excellence pendant plus de six siècles. A son tour, le *Prince des Médecins* transmet aux *Salernitains* ces trésors de la science grecque dont les Arabes furent tant éblouis et qu'ils recueillirent avec les transports d'un enthousiasme religieux : ce sont **Jean de Milan** et **Gariopontus** (xi<sup>e</sup> siècle). Le premier mit la santé en poème dans son fameux *Regimen Scholæ Salernitanæ* ; le second eut le mérite de pressentir la curieuse doctrine des signatures médicinales, développée par Paracelse. Enfin, contre le pilier de la balustrade, **Constantin l'Africain** (1015-1087, le moine voyageur, s'est arrêté : la plume en main, il ajoute encore un volume à la série de ses travaux. Médecin arabisant, Constantin est regardé comme le fondateur de l'*École de Salerne*.

Les bénédictins du Mont-Cassin nous rapprochent d'une époque où la France va prendre le pas dans la marche du progrès.

L'École chirurgicale italienne ne fut pas sans influence sur la renaissance de la chirurgie française. Elle eut pour représentant **Guillaume de Salicet** (1210 ?-1276), qui se dresse, portant, dans ses bras, sa *Cyurgia. Valens homo*, comme l'appelle Guy de Chauliac, c'est-à-dire praticien habile, il eut le mérite de rassembler les membres épars de

la chirurgie grecque pour en former un corps régulier. Près de lui, **Mondino** (1275-1326), apparaissant en profil perdu, est le rénovateur de l'Anatomie en Italie. Son *Anathomia* fut le premier traité qui, depuis les travaux de l'École d'Alexandrie, repose sur la dissection des cadavres humains.

Mais nous arrivons à la grande figure de **Guy de Chauliac** (+ 1380?). Le *Père de la Chirurgie française* est debout, au premier plan, le menton appuyé sur sa main gauche, plongé dans les réflexions que lui suggère sa profonde érudition. Sa *Grande Chirurgie*, premier ouvrage de cet ordre écrit en langue vulgaire (languedocienne), fut reproduite en tous les idiomes et devint le livre classique de l'Europe entière.

Au second plan, assis sur un siège de pierre, le grand médecin et philosophe **Arnaud de Villeneuve** (+ 1313) raconte à **Jacques Desparts** (1380?-1458) les travaux alchimiques et astrologiques qui l'ont conduit à de sérieuses découvertes en chimie. Le vieux chanoine l'écoute, prêt à lui lire un passage de ses savants *Commentaires sur Avicenne* ouverts sur ses genoux. N'oublions pas que « *De Partibus* » fut le bienfaiteur de la Faculté de Médecine de Paris, dont on peut dire qu'il assura l'établissement.

Le côté droit de la composition présente un plus grand nombre de figures : nous entrons dans l'ère moderne. En avant, et détachés des groupes, Vésale et Paré s'entretiennent des travaux qui ont illustré leur nom. **André Vésale** (1514-1564), véritable créateur de la méthode anatomique, tient, sous le bras, son *De humani corporis fabrica*, illustré de magnifiques gravures. **Ambroise Paré** (1509?-1592), le *Père de la Chirurgie moderne*, semble lui démontrer sa découverte de la ligature des artères et rappeler la large place qu'il a faite à son tour à l'expérience, dans ses nombreux ouvrages constituant toute une encyclopédie anatomique et chirurgicale.

Assis sur le banc de l'exèdre, se pressent Fallopio, Fernel, Jacques Dubois, tous trois réunis et causant. **Fallopio** (1523-1562), l'un des plus grands anatomistes des temps modernes, écoute le célèbre mathématicien et médecin Fer-

nel (1497-1558), professeur à la Faculté de Médecine de Paris et surnommé le *Galien Moderne*; **Jacques Dubois** (1478-1555), lui aussi mathématicien et médecin, se penche au-dessus de leur tête, vivement intéressé : le premier, il se servira de cadavres humains pour les démonstrations publiques. A leur côté, et complétant pour ainsi dire le corps des médecins de la *Très salubre Faculté*, **Baillou** (1538-1616), un de ses anciens doyens, observateur sagace, tient sur ses genoux son traité des épidémies. Derrière lui, debout, **Riolan** (1577-1657), grand défenseur des privilèges de la vieille corporation, mais — mieux encore — l'un des créateurs de l'anatomie pathologique, surnommé *le Prince des Anatomistes de son temps*.

A leur suite et debout également, Servet, Van Helmont et Rabelais : le curé de Meudon (1490 ?-1553), philosophe satirique bien français et médecin à ses heures..., s'oppose à l'Espagnol **Michel Servet** (1509 ?-1553), glorieux savant qu'illustra la découverte de la circulation pulmonaire, et aussi ardent théologien, victime du sectarisme religieux de Calvin qui le fit brûler à Genève. Entre eux deux, l'alchimiste et médecin hollandais **Van Helmont** (1577-1644), précurseur de l'iatrochimisme, auteur d'importantes découvertes en chimie. Un peu plus loin, à droite d'un imposant groupe sculptural, et se rattachant à ces derniers, le célèbre physiologiste anglais **Harvey** (1578-1657), debout, le chapeau sur la tête : son nom restera attaché à la découverte de la circulation du sang qu'il a le premier démontrée expérimentalement, mais que Servet avait pressentie. Il coudoie son compatriote **Sydenham** (1624-1689), un des plus grands observateurs et cliniciens parmi les modernes, surnommé *l'Hippocrate anglais*.

A côté du corps des médecins de notre ancienne Faculté, on voit celui des chirurgiens de l'ancienne Académie. Ce rapprochement semble indiquer le développement de ces deux corporations rivales qui, d'abord parallèle, se termina par le triomphe des chirurgiens. Saluons d'abord leur brillant champion **Lapeyronie** (1678-1747), le véritable fondateur de l'Académie de Chirurgie; c'est lui qui fit construire l'Amphithéâtre même où se trouve l'œuvre picturale que

nous décrivons ici. Sur le bord de l'exèdre, revêtu de la robe aux plis soyeux, est assis, les poings sur les genoux, **Jean-Louis Petit** (1674-1750), le plus grand chirurgien du dernier siècle et l'un des fondateurs de l'ancienne Académie : on lui doit l'invention d'un grand nombre d'appareils chirurgicaux. Tous sont attentifs à la parole d'un maître moderne auquel nous allons bientôt revenir.

Le corps des chirurgiens se continue au-delà du groupe sculptural masquant à demi **Mauriceau** (1637-1709), le plus célèbre accoucheur du xvii<sup>e</sup> siècle, dont les ouvrages répandirent avec clarté dans tous les pays les progrès d'un art encore nouveau à cette époque. **Frère Côme** (1703-1781) — *Baseilhac*, de son nom — inventeur du lithotome caché, debout dans sa robe de moine, regarde de loin ses illustres devanciers. Derrière lui se tient **Antoine-Louis** (1723-1792), génial chirurgien du xviii<sup>e</sup> siècle, la gloire de l'Académie de Chirurgie, dont il fut longtemps le secrétaire. Sa main repose sur ses remarquables *Eloges*. Son voisin **Bordeu** (1722-1776), coiffé d'une haute toque, savant historien de la médecine, fut le précurseur de la physiologie pathologique. Au second plan, drapé dans sa toge professorale, siège le grand maître de l'École de Montpellier, **Barthez** (1734-1806), partisan d'un principe vital inconscient en activité dans toute la nature.

Plus au centre est groupée l'École de Paris ; en arrière émerge la tête de **Desault** (1744-1795), savant professeur de clinique chirurgicale. « Il offrit, dit Bichat, la première clinique externe qui ait existé en France, où chaque description était animée par la présence de son objet. » Sur le même rang, on aperçoit Broussais, Corvisart, Dupuytren. A gauche, le combattif **Broussais** (1772-1838), dont la fameuse doctrine physiologique a tant fait, en définitive, pour le développement de l'art médical ; puis, le brillant **Corvisart** (1755-1821), justement célèbre par ses travaux sur les maladies du cœur et par son enseignement clinique qu'il basa scientifiquement, le premier, sur l'anatomie pathologique. **Dupuytren** (1777-1835), si réputé comme professeur et surtout comme chirurgien, eut la gloire de remettre en honneur l'anatomie pathologique : grâce à lui, la Faculté de

Médecine a pu créer le fameux *Musée* qui porte son nom. Devant eux, fièrement campé dans son large manteau, se voit Larrey (1766-1842), tenant à la main son Rapport à l'Empereur sur les blessés de Bautzen. C'est sur les champs de bataille de la Grande Armée que « l'honnête homme », qui rendit tant de services à la chirurgie militaire, acquit le surnom de « *Providence du soldat* ». Mais, au premier plan, attirant les regards, Laënnec (1781-1826), enveloppé lui aussi de son traditionnel manteau, expose son admirable découverte de l'auscultation, se faisant écouter de tous ceux qui l'entourent.

Nous voici arrivés à l'époque moderne. Deux glorieuses images achèvent le tableau : celles de Bichat et de Claude Bernard.

Bichat, l'immortel Bichat (1771-1802), ardent anatomo-pathologiste, véritable chef de l'École de Paris, enfin l'une des plus belles et des plus grandes figures de l'histoire de la médecine en France. Il est assis tout près de nous dans une pose méditative et bien conforme à sa nature, tenant sur son genou ses admirables *Recherches sur la vie et la mort*, tandis qu'à ses pieds repose cet impérissable monument qui s'appelle *l'Anatomie générale*. Parmi ses livres gisent les instruments qui servent à faire les autopsies, rappelant ainsi que la pensée de ce héros de la médecine fut inséparable de la pratique et de la recherche de la vérité. Enfin, debout, Claude Bernard (1813-1878) marque la transformation de la science moderne. Ses nombreux mémoires attestant sa renommée universelle sont étendus à ses pieds et se confondent avec les travaux de Bichat, comme pour marquer que le génie de celui-ci féconda l'œuvre du grand réformateur : véritable législateur de la médecine, on a pu dire de Claude Bernard qu'il n'était pas un physiologiste, mais la physiologie même. Dans son *Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale*, il a posé les règles et les principes de la méthode expérimentale, grâce à laquelle ont pu être réalisées les plus importantes découvertes modernes en médecine.

Quelques motifs choisis complètent le sens de cette belle



# HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Peint par Urbain BOURGEOIS, 1895.

DÉCORATION DU GRAND AMPHITHÉÂTRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Dessiné par NOË LEGRAND, 1908.



allégorie. Tout à gauche, le long de la balustrade, sont figurées des plantes médicinales, à la fois décoratives et expressives des propriétés qu'elles ont ou qu'on leur prêtait. Ce sont, le *bouillon-blanc*, employé contre la toux ; la *digitale*, qui régularise la circulation du sang ; la *nicotiane* ; le *pavot narcotique* ; l'*iris* ; la *fougère*, vermifuge, le *ricin*, à l'huile efficace ; la *ciguë*, etc.

A gauche également, le principal pilier architectural est surmonté d'un écusson où figure une cigogne, symbole de la médecine depuis Hippocrate. On y lit le nom des cités qui virent naître les grandes Ecoles médicales, depuis la patrie grecque du *Père de la Médecine* jusqu'à la ville de Paris, centre d'où rayonne la lumière, suivant la devise de notre ancienne Faculté, *Urbi et orbi*.

A droite enfin, contre le grand pilier correspondant un groupe harmonieux représente *la Santé se réfugiant dans les bras de la Science*, synthèse de cette immense et superbe composition.

N. L.

---

#### APPENDICE

Il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, de faire connaître l'origine en quelque sorte de l'œuvre que nous venons de décrire, en apportant le document qu'on va voir.

Longtemps avant l'incendie qui détruisit les toiles du peintre Matout au grand Amphithéâtre, ce même artiste avait conçu la grande allégorie qui fait l'objet de cette étude. Le tympan où celle-ci figure actuellement n'étant pas libre puisque les décorations y existaient toujours, c'est sur la grande frise de la Bibliothèque qui court tout le long du boulevard Saint-Germain sur une distance de 90 mètres, que Matout avait projeté de grouper son *Histoire de la Médecine*.

Il y a quelques années, en effet, nous étions accueillis

avec une bonne grâce charmante par la famille du peintre qui nous ouvrait tout grands les cartons où s'entassaient esquisses, études et projets. Un document nous tomba sous la main. Il datait de 1883 : c'était le programme dressé par l'artiste pour la réalisation de l'œuvre projetée et où il traçait les grandes lignes de la composition.

En 1887, le projet de Matout n'avait pas encore abouti, comme l'indique une lettre que nous possédons. Peu après, le peintre mourait, et l'incendie de 1889 ayant fait place nette au grand Amphithéâtre, sa conception était reprise par la Faculté de médecine et réalisée comme on vient de le voir. Nous possédons le document en question : M. Matout fils nous l'a donné, et nous profitons de cette circonstance pour l'en remercier bien vivement. Nous produisons donc aujourd'hui ce document curieux à plus d'un titre et qui nous permettra de faire d'intéressantes comparaisons.

Si le feu a brûlé l'œuvre du peintre, sa pensée a subsisté et l'œuvre de M. Urbain Bourgeois, à cette place même, en est comme le témoignage.

« Programme proposé par M. Marour pour l'exécution des peintures qui doivent décorer la grande frise de la Bibliothèque de l'Ecole de médecine de Paris.

Cette frise mesure 90 mètres de long sur 3 mètres de hauteur.

B		A		C
Groupe grec	Renaissance D	Groupe moderne	Renaissance E	Groupe arabe

Forme générale de la frise de la Bibliothèque

Instruire par les origines et la tradition, indiquer les mouvements progressifs qui, à travers les âges, ont formé le grand faisceau de la science moderne, voilà notre but.

En examinant avec attention l'ensemble historique de l'Etat Médical, il s'en dégage quatre grandes Epoques divisées ainsi :

1° L'origine, comme en toutes choses nous la trouvons dans les Grecs, de l'an 460 avant J.-C. à l'an 130 après J.-C. Nous indiquerons les hommes illustres de ces temps à la lettre B de la figure placée en tête de ce paragraphe.

2° Nous retrouvons la tradition grecque chez les Arabes, vers l'an 750 : nous plaçons le groupe d'hommes éminents qui ont conservé et développé cette tradition médicale, à la lettre C.

3° De 760 à 1400 une sorte de somnolence règne partout. Mais vient le grand réveil auquel nous avons donné avec raison le nom de Renaissance. Ce moment de l'humanité est brillant en toutes choses et va nous fournir une longue nomenclature des hommes les plus illustres que nous placerons dans les divisions D-E, à droite et à gauche de la division A.

4° En A, nous mettrons le corps enseignant, vivant aujourd'hui, ainsi que les grandes célébrités médicales et chirurgicales du siècle — expression vivante de la science accumulée depuis les points de départ grec et arabe, en passant par l'époque féconde de la Renaissance.

Là se termine nos quatre grandes divisions. Nous allons donner une courte nomenclature des hommes illustres que nous devons y introduire.

#### Antiquité

C'est toujours aux Grecs — précepteurs du genre humain — qu'il faut remonter quand on cherche l'origine des sciences et des Arts. *Esculape*, fils d'*Apollon*, dieu de la Médecine, a reçu à ce titre les vœux de tous les peuples Helléniques... La médecine fut d'abord exercée par les prêtres des temples d'*Esculape* : ils prirent le nom du Dieu, le nom d'*Asclépiades*. La plus célèbre de ces écoles (Ecole de Cos) est représentée par *Hippocrate*. D'*Hippocrate* à *Galien*, période de 600 ans... la plus importante de la Médecine grecque : Ecole d'Alexandrie avec *Hérophile* et *Erasistrate*, deux grandes figures... L'Ecole d'Alexandrie se résume et se termine à *Galien*... de grecque la Médecine devient romaine.

Après *Galien*, les Arabes (Académie de Bagdad, en 762, Académie de Cordoue)... qui recueillirent et développèrent la Médecine grecque : *Paul d'Égine*. Médecins arabes : *Albucasis*, *Rhazès*, *Avicenne*.

#### Renaissance.

<i>Paracelse</i> , né en 1473, vécut à Bâle.	
<i>Vésale</i> , Bruxelles.....	1514-1564
<i>Eustachi</i> , Ancône.....	1510-1574
<i>Fallope</i> , Modène.....	1523-1562
<i>Fabrice d'Aquapendente</i> , Padoue.....	1537-1619
<i>Ambroise Paré</i> , Laval.....	1518-1590

<i>Baillou</i> , Français.....	1538-1616
<i>Sylvius</i> , Allemand.....	1614-1672
<i>Sydenham</i> , Anglais.....	1624-1689
<i>Stahl</i> , Allemand.....	1660-1734
<i>Ruysh</i> , Hollandais.....	1638-1731
<i>Leuwenhoeck</i> , Hollandais.....	1632-1722
<i>Malpighi</i> , Italien.....	1628-1694
<i>Baglivi</i> , Italien.....	1668-1706
<i>Michel Servet</i> , Espagnol.....	1509-1553
<i>Harvey</i> , Anglais.....	1578-1657
<i>Aselli</i> , Italien.....	1560-1626
<i>Boerhaave</i> , Hollandais.....	1668-1738
<i>Morgagni</i> , Italien.....	1682-1771
<i>Haller</i> , Suisse.....	1708-1776
<i>Bordeu</i> , Français.....	1722-1776
<i>Barthez</i> , Français.....	1724-1806
<i>Sénac</i> , Français.....	1693-1770
<i>Jenner</i> , Anglais.....	1749-1823

#### Moderne.

<i>Bichat</i> , Français.....	1771-1802
<i>Corvisart</i> , —.....	1755-1821
<i>Lacépède</i> , —.....	1781-1826
<i>Magendie</i> , —.....	1783-1855
<i>Desault</i> , —.....	1744-1795
<i>Dupuytren</i> , —.....	1777-1835
<i>Dubois</i> , —.....	
<i>Andral</i> , —.....	
<i>Bouillaud</i> , —.....	
<i>Cruveilhier</i> , Français.....	
<i>Velpeau</i> , —.....	
<i>Claude Bernard</i> , Français.....	
<i>Pasteur</i> , —.....	

Dans cette nomenclature se trouvent mêlés les médecins, les chirurgiens, les anatomistes et les physiologistes, mais ils seront triés et réunis par groupes distincts. A, milieu de la frise, indiqué par la statue d'Esculape : les médecins seront à droite de la statue ; au côté gauche, les chirurgiens : entre ceux-ci et les Arabes, les hommes de la Renaissance par ordre de date ; de même pour l'autre côté, jusqu'aux Grecs.

On doit comprendre qu'une aussi longue file d'hommes illustres doit néanmoins donner plastiquement une certaine monotonie.

Pour la rompre j'introduirai un petit élément allégorique ainsi conçu : *la Flore* (côté des Médecins) entourée des célébrités qui ont puisé dans cette science des éléments thérapeutiques. *La Chimie*, jolie personnification à faire, et toute moderne; elle sera accompagnée aussi des grandes célébrités en cette nouvelle science. Puis, du côté des Chirurgiens, la personnification de la *Physique* et ses éminents disciples. Ensuite *l'Histoire naturelle...* qui nous conduit aux recherches anatomiques, à l'histoire des âges antérieurs, *Cuvier*, etc.

J'aurai grand soin de mettre en action, quand cela sera possible, les hommes qui ont découvert un fait marquant dans la science médicale et chirurgicale, ainsi que je l'ai fait dans *Ambroise Paré* et *Desault*.

Paris, 16 mai 1883. »



Poitiers. — Imprimerie BLAIS et ROY.



## Séance du 9 juin 1909

Présidence de M. GILBERT BALLET

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société procède ensuite à l'élection de MM. JULES LEMAIRE, présenté par MM. Prieur et Genevrier, et PAUL VIOLLARD, présenté par MM. Le Pileur et Prieur.

MM. Jules Lemaire et Paul Viellard sont nommés membres de la Société à l'unanimité des membres présents.

\* \* \*

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Moulé. Notre distingué collègue se retire à Vitry-le-François ; il reste membre de la Société, mais ne pourra plus, à son grand regret, assister à nos séances.

Le Président donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. Blanchard. Notre ancien Président remercie les secrétaires qui sont parvenus à faire paraître le Bulletin dans le délai fixé, avant la séance de juin. Mais il fait remarquer que la liste des membres présente quelques inexactitudes, et il demande certaines améliorations concernant la disposition typographique du Bulletin.

Il sera fait droit aux demandes formulées par M. Blanchard.

\* \* \*

A propos du procès-verbal, M. Le Pileur demande qu'à l'avenir les comptes rendus des séances soient publiés d'une façon plus détaillée. Il regrette, notamment, qu'on ait omis de mentionner (séance du 28 avril) la discussion relative au format du Bulletin. M. Blanchard avait émis le vœu que l'on

fit choix d'un format plus grand, mais la majorité des membres de la Société qui prirent part à cette discussion fut d'avis que l'on conservât l'ancien format.

M. Le Pileur demande également que les discussions soulevées par les communications figurent, non dans le procès-verbal proprement dit, mais immédiatement à la suite des communications. Au surplus, il pense qu'il serait préférable de présenter aux lecteurs un compte rendu en quelque sorte sténographié de la séance, plutôt que de mettre les communications à part et à la suite du procès-verbal. Cette question sera portée devant le comité de publication.

A propos du travail de M. Noé Legrand intitulé « Histoire de la Médecine », M. Le Pileur dit qu'il est regrettable que Fabrice d'Acquapendente ne figure pas sur la fresque, œuvre du peintre Bourgeois, qui orne le grand amphithéâtre de la Faculté.

\*  
\*  
\*

Diverses observations sont échangées au sujet de la Bibliothèque. Les membres présents pensent qu'il y aurait intérêt à offrir à la Bibliothèque de la Faculté les ouvrages faisant partie de la Bibliothèque de la Société, à condition, bien entendu, que les membres de la Société, sur présentation d'une pièce d'identité justificative, aient le droit de les emprunter et de les consulter, soit sur place, soit à domicile. Il va sans dire qu'il faudrait que ces ouvrages fussent munis d'un timbre spécial, celui de la Société.

En effet, ce qui importe avant tout, c'est que les ouvrages offerts à la Société puissent être facilement consultés par ceux des membres qui le désirent. M. Blanchard a eu la grande amabilité d'offrir dans son laboratoire l'hospitalité à notre collection de livres, ce dont, du reste, la Société le remercie vivement, mais il est bien évident que la communication de ces ouvrages serait infiniment plus aisée s'ils étaient déposés à la Bibliothèque de la Faculté. Tel est l'avis des membres présents à la séance.

La Société décide qu'une démarche officieuse sera faite en ce sens auprès de M. Hahn, Bibliothécaire en chef de la Faculté.

\*  
\*  
\*

Puis le Secrétaire général rappelle le décès, survenu tout récemment, d'un des membres les plus éminents de la Société, le D<sup>r</sup> Bourneville. Il retrace en quelques mots l'œuvre du défunt. Les membres présents s'associent aux paroles prononcées par le Secrétaire Général.

\*  
\*  
\*

Communication de M. le D<sup>r</sup> Wickersheimer

### Diplômes Médicaux du XVIII<sup>e</sup> siècle

M. ERNEST WICKERSHEIMER présente les diplômes d'un médecin strasbourgeois dont il a récemment publié les Souvenirs. (ERN. WICKERSHEIMER. *Souvenirs d'un médecin strasbourgeois du XVIII<sup>e</sup> siècle : Jean-Jacques Doldé (1717-1789), traduits de l'allemand*. Rixheim, imp. F. Sutter, 1907, in-8°, 35 pp. Extrait de la *Revue d'Alsace*.)

1<sup>o</sup> Diplôme sur papier, en allemand, accordé par le Collège des chirurgiens et des barbiers de la ville de Fraustad en Pologne, le 15 mars 1735, à la suite d'un apprentissage de trois années chez Andreas Schmidt, bourgeois de Fraustadt, barbier et chirurgien dans la même ville.

2<sup>o</sup> Diplôme de docteur en médecine sur parchemin, en latin, accordé par l'Université de Bâle le 30 octobre 1750, et portant les signatures du doyen de la Faculté de médecine, Emmanuel König, et du notaire-juré de l'Université, Nicolas Karger. Pour obtenir le grade de docteur en médecine, Doldé avait soutenu une thèse qui a été analysée ici. (ERN. WICKERSHEIMER. *Une thèse du XVIII<sup>e</sup> siècle sur le colostrum*. *Bulletin de la*

*Société française d'histoire de la Médecine, 1906.)*

Les sceaux appendus autrefois à ces deux diplômes ont malheureusement disparu.

\* \* \*

M. ERNEST WICKERSHEIMER offre ensuite à la Société un ouvrage qu'il a publié récemment :

ERN. WICKERSHEIMER. *Johannes Jacobis Steintraktat (Ende des 14. Jahrhunderts)*. Extrait de *Archiv für Geschichte der Medizin*. Leipzig, J. A. Barth, 1909, in-8°, pp. 41-62.

C'est un traité sur le calcul de la vessie et des reins composé à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle par un professeur de Montpellier, Johannes Jacobi, qu'on a appelé aussi Jean Jacques.

Ce traité, dont on ne connaît actuellement que deux manuscrits, l'un à Erfurt, l'autre à Lübeck, offre beaucoup d'analogies avec les chapitres des œuvres de Gilbert l'Anglais, de Bernard Gordon et de John Gaddesden, où il est question du calcul.

A signaler aussi deux points qui permettent de le rapprocher du *Clarificatorium* de Jean de Tourne-mire: la constatation que la gravelle est fréquente surtout chez les princes et les grands de la terre, et le conseil, en cas de calcul de la vessie, de faire pratiquer la succion de la verge du malade « a vili persona ».

M. Wickersheimer est d'avis que l'expression « a vili persona » s'applique aux prostituées. M. Le Pileur ne partage aucunement cette opinion et pense qu'il est seulement question d'individus de condition inférieure. Il fait remarquer que, dans le Berri, dans l'Allier, et sur le plateau central, des bergers guérisseurs ont la réputation de guérir la chaude-pisse par succion de l'organe. Il s'agit certainement là d'une coutume extrêmement ancienne.

M. Wickersheimer ajoute que cette pratique existait du reste dans l'ancienne Egypte.

Communication de M. le D<sup>r</sup> Charles Vidal  
(de Castres).

### Quelques superstitions populaires concernant la médecine dans le Castrais.

De temps immémorial, la superstition sévit sur la foule et, entre toutes ses modalités, la superstition médicale est peut-être celle dont les ravages sont les plus étendus.

Dans sa pratique quotidienne, le médecin est entravé par une masse de préjugés contre lesquels il se heurte douloureusement. S'il les combat de front, on l'abandonne. S'il ne les combat pas, mettant en œuvre la tactique excellente qui consiste à faire semblant d'ignorer, ses clients, heureux de pouvoir se donner l'avantage d'être doctes devant un docte, ne se font pas faute de l'initier aux miracles des sorciers et des rebouteurs, aux succès des curés et des sœurs thérapeutes, des pâtres et des soldats thaumaturges. On lui procure cette gracieuse surprise, faite de tact et de délicatesse, quand, à la fin d'une longue maladie pour la guérison de laquelle il a prodigué des trésors de science et d'abnégation, on vient lui demander sa note et, après marchandage, la lui payer. Le client, avec un sourire bon enfant et un regard malicieux, lui explique qu'il doit sa cure à l'heureuse intervention d'un sorcier.

Avant de consulter le médecin ou bien même, simultanément, en suivant ses prescriptions, on livre sa santé aux manœuvres d'un individu quelconque, de bonne foi dans quelques cas, escroc bien souvent, qui exploite la crédulité et le besoin de merveilleux des

malades. Ceux-ci ont, d'ailleurs, pour excuse que la maladie, par les craintes qu'elle inspire, affaiblit l'intelligence. En ce qui touche sa maladie, le malade a une mentalité puérile. Il croit à la réalité des contes de fées des guérisseurs de tout poil et de toute plume qui pullulent partout, car ils savent lui donner un peu d'espérance qui console et encourage.

## §

Les guérisseurs emploient de nombreux procédés, qui peuvent se ranger en plusieurs classes.

La plupart sont basés sur l'heureuse influence de la suggestion. D'autres sont des réminiscences d'anciens procédés thérapeutiques transmis par la tradition.

A côté des procédés superstitieux ayant pour objet soit l'étiologie, soit la guérison des maladies, il y a une foule de préjugés contre la thérapeutique et l'hygiène modernes. C'est ainsi qu'à Castres, par exemple, le médecin qui n'ordonnerait pas de vésicatoires serait un très mauvais médecin, et à Labruguière, village situé à 10 kilomètres de cette ville, beaucoup de gens pensent que la pesée des nouveau-nés est néfaste. Ceci, pour si incroyable que cela puisse paraître, est la pure vérité et m'a été dévoilé par une personne de cet endroit à laquelle j'avais conseillé de peser régulièrement son petit. Dès que j'eus formulé cette proposition, le visage de cette cliente se contracta et offrit à mes yeux le masque d'une frayeur intense. Jamais, me déclara-t-elle, elle ne pèserait son enfant!

— « Pourquoi cela, demandai-je? »

— « Parce que, si je le pèse, le pauvre petit ne grandira pas. »

— « Mais, croyez-moi, il grandira très bien, puis-que la pesée vous guidera dans vos soins. »

— « C'est possible, mais de peser les enfants ça leur fait jeter un *sort*. »

Et la bonne femme ne voulut pas démordre de son idée.

Beaucoup de personnes sont d'ailleurs convaincues qu'il y a des gens qui peuvent jeter des *sorts* et que, si le curé de la paroisse veut le faire, il peut enlever le dit *sort*.

A ce propos, je puis rapporter le cas d'un agriculteur que j'appellerai Jean, qui vint me consulter pour une bronchite chronique. N'arrivant pas à guérir malgré bien des remèdes employés, Jean était convaincu qu'un ennemi lui avait jeté un *sort*. Ce qui lui a fait accepter cette idée comme une vérité, c'est l'histoire d'un campagnard de sa connaissance qui fut victime d'un *sort*. Voici cette histoire :

Un jour, un mendiant s'étant présenté chez lui, il le mit à la porte. Celui-ci, mécontent, lui jeta un *sort*. Notre campagnard éprouva immédiatement un grand froid et ne tarda pas à mourir.

Jean, lui aussi, fut la victime d'un *sort*. Une belle nuit, il entendit des bruits dans sa chambre, et chaque fois que ces bruits se produisaient, il éprouvait de violentes douleurs. Inquiet, il se leva, alluma une bougie et immédiatement les bruits cessèrent. Rassuré, il éteignit sa bougie. Celle-ci à peine éteinte, le bruit recommença, mais ce n'était pas le même genre de bruit. En premier lieu, c'étaient des coups très forts et des frôlements ; en second lieu, ce furent des grattages sur le bois du lit. Le lendemain, il eut le poumon gauche pris.

Ledit Jean me raconta encore que des manifestations rhumatismales succèdent à de pareilles aventures.

Une histoire similaire m'a été narrée par un ancien gendarme, décoré de la médaille militaire, ayant roulé son bicorne en Algérie et en France et qui est revenu

à Castres, son pays d'origine, pour y jouir de sa pension de retraite.

Il s'agit ici d'un enfant de 4 ans 1/2 qui, tous les soirs à 10 heures, se dressait debout sur son lit et, dans cette position, les yeux hagards, le visage contracté de terreur, se mettait à crier. Il suffisait de l'enlever du lit pour que la crise cessât. Cet enfant n'avait aucune maladie apparente, ne buvait pas de spiritueux, mais à peine un peu de vin coupé d'eau et très rarement du café.

En entendant parler de vin et de café, je ne pus m'empêcher d'émettre l'opinion que le vin et le café étaient les coupables.

« Non, Monsieur, répliqua mon gendarme, vous « n'y êtes pas. L'enfant était tourmenté par l'esprit « d'un ascendant décédé réclamant des prières. Le père « en est certain et la somnambule consultée désigna « même l'ascendant. On fit une neuvaine et depuis « jamais plus l'enfant n'eût à supporter le moindre « malaise. Vous pouvez me croire, puisque le père de « l'enfant, c'est moi. »

Dans d'autres cas, les maladies sont transférées d'une personne à une autre de par la toute-puissance de certains sorciers. Ces sorciers-là, d'ailleurs, peuvent guérir les maladies en les transférant à un animal.

Voici maintenant un procédé employé par un guérisseur de Castres même. Ce procédé porte le nom de « *guérison au secret* ».

Dans le cas qui m'a été cité, il s'agissait d'une foulure. Le voici rapporté textuellement :

« Quand le malade fut devant lui, le thaumaturge « fit une croix sur le pied foulé, prononça quelques « paroles inintelligibles, fit une deuxième croix et dit : « Levez-vous et marchez. Le malade se leva, marcha « et reconnut que son état était amélioré. »

La femme d'un officier d'artillerie m'exposa avec

conviction un procédé analogue au moyen duquel on fait partir le « feu » du derrière des petits enfants.

Écoutons-la :

« On fait cinq croix avec le pouce sur la partie « malade de l'enfant et on prononce cinq fois, avec conviction, les paroles suivantes : « Feu, va-t-en vite « comme Judas est parti du Jardin des Oliviers en « reniant Jésus. » Le même procédé réussit non moins « bien pour toutes sortes de douleurs. »

*Contre l'urticaire*, les lavages à l'eau bénite seraient souverains le jour de la Pentecôte.

*Contre les douleurs*, il suffirait de passer sur la région endolorie un verre rempli de farine de maïs, recouvert de deux doubles de linge bien ficelés. Si la douleur a été provoquée par un « sort », c'est un « malheur » (maléfice) qui a frappé le patient, la farine disparaît de l'intérieur du verre malgré qu'il soit hermétiquement clos.

*Contre le coup de soleil* : A midi sonnante, prendre un verre rempli d'eau non filtrée. Y mettre un grain de sel gris gros comme une noisette. L'opérateur le renverse immédiatement sur la tête du patient en récitant un *pater* et un *ave*. Il invoque ensuite sainte Eugénie et le Saint ou la Sainte patron ou patronne de la personne malade. Ces prières doivent être répétées trois fois tout en maintenant le verre sur la tête du patient. Répéter cette opération 9 jours de suite. Le 9<sup>e</sup> jour, on voit l'eau bouillonner et le malade est guéri ! L'intensité du bouillonnement serait en raison directe de l'intensité de la fièvre !

*Contre les loupes* : Prendre du vinaigre pur et un morceau de toile neuve en fil plié en neuf plis pour faire compresse. Le vinaigre doit être mis dans un bol neuf afin de pouvoir y plonger la compresse pour l'en imbiber. Appliquer ladite compresse ainsi imbibée de vinaigre sur la loupe 9 fois par jour et répéter cela

pendant 9 jours. Dire chaque fois un *pater* et un *ave*. La guérison serait certaine !

*Contre la rage* : Près Puylaurens, village situé à 21 kilomètres de Castres, un militaire en retraite guérit la rage en faisant avaler une omelette composée naturellement d'œufs, mais dans laquelle on met, au lieu de fines herbes, des coquilles d'huitres pulvérisées. (Comme c'est trouvé, ces huitres ! Un vivat au vieux militaire.)

*Contre toutes les maladies* : A Ardiale, près Puylaurens, un individu a trouvé le moyen suivant d'exploiter la crédulité des bonnes gens. Il met sur une table deux bougies allumées. Entre les deux bougies est placée une assiette pleine d'eau et dans cette eau une pièce de 2 francs en argent. Alors il fait souffler fortement le malade entre les deux bougies. Si la bougie gauche est éteinte sa maladie est incurable ; si c'est la droite, sa guérison est certaine.

*Contre la stérilité des femmes et les maladies de l'utérus* : Les femmes stériles deviennent fécondes, à coup sûr, en suspendant à leur cou, au moyen d'un ruban, les organes génitaux externes d'un jeune renard. — En mai 1903, je passais devant la pharmacie de M. Tournier, de Castres. M'ayant appelé, M. Tournier me présenta ensuite une paysanne de Fréjeville, âgée de 45 à 50 ans, qui venait lui offrir ces organes-là. Elle en avait, affirmait-elle, refusé 20 francs.

*Contre les maux de dents* : Porter deux marrons dans la poche droite du pantalon.

*Contre les douleurs articulaires* : Entourer le membre, proche de l'articulation, avec une corde de violon.

*Contre les coliques* : Se ceindre les reins avec deux tours de ficelle.

*Contre le coup de soleil* :

I. *Procédé de la cendre* : Mettre de la cendre de bois dans un verre de façon à le remplir, et le recouvrir

d'un morceau de soie noire qu'on fixera solidement au verre.

Passer le verre ainsi préparé contre le front, toujours en montant.

Le mouvement produit une excavation au centre de la cendre. La combler avec de la cendre nouvelle, refermer le verre avec la soie et recommencer jusqu'à ce qu'il soit impossible d'ajouter d'autre cendre.

Subitement, alors, les symptômes douloureux du coup de soleil disparaissent.

II. *Autre procédé* : Faire cuire pendant une heure du genièvre dans du vin. Prendre trois soirs de suite trois verres chaque fois de cette sorte de vin chaud à 3 pater d'intervalle. Détail particulier : le genièvre employé aura été cueilli à l'instant précis où sonne le dernier coup de minuit, en pleine lune.

*Contre la chute des cheveux* : Prendre du vieux cuir ; le faire brûler ; incorporer la cendre ainsi obtenue à de la moelle de veau, faire une pommade et appliquer tous les soirs sur la tête.

*Contre les syncopes* : Pisser (*sic*) sur un linge et flageller la figure du malade avec ce linge ainsi mouillé.

Quand il ne fait pas appel à ces pratiques d'un autre âge, le public crédule se soigne par les plantes.

Il est d'obligation, pour le médecin, d'ordonner toujours une tisane quelconque. Si, dans l'ordonnance, il a négligé cette partie essentielle, le malade la lui rappelle. Plus tard, quand celui-ci est guéri, il attribue toujours sa guérison à la tisane.

Profond psychologue, un curé des environs de Castelnaudary traite toutes les maladies par les herbes. Sa clientèle est énorme et il paraît qu'il se serait adjoint un docteur en médecine.

Communication de M. Alexandre Cawadias,  
*interne des hôpitaux de Paris.*

## Le Paludisme dans l'histoire de l'Ancienne Grèce.

Les épidémies ont eu de tout temps une influence néfaste considérable sur l'évolution d'une race et dans l'histoire d'un pays. De nos jours nous assistons à une véritable disparition de certaines peuplades africaines par le Kala-azrar ou par la maladie du sommeil. L'infection palustre a fait pour la destruction des Indiens d'Amérique plus que l'alcool ou la guerre contre les envahisseurs.

Il serait intéressant de chercher à préciser ce rôle des différentes maladies épidémiques dans l'histoire d'une race ou d'un pays. Cette étude médico-historique a été tentée par certains archéologues pour la Grèce. Elle a été complétée dans un remarquable ouvrage de M. Jones (de Cambridge) (1). Nous allons à notre tour passer en revue les passages des auteurs grecs qui se rapportent au paludisme et chercher, en nous appuyant sur ces faits, à préciser le rôle qu'a joué la malaria dans l'histoire de l'Hellade.

### I

Avant le v<sup>e</sup> siècle nous ne trouvons que quelques passages rares et obscurs se rapportant au Paludisme.

Homère parle dans l'Iliade d'une « fièvre » que les chaleurs apportaient aux misérables mortels (2). Rien

(1) *Malaria and Greek History*. Manchester, 1909.

(2) *Iliade*, XXII, 31.

ne nous démontre que ce « πυρετός » ne soit du paludisme, mais la preuve du contraire ne peut pas non plus être faite.

Les armées rassemblées devant Troie sont décimées par une « mauvaise maladie » (3). Troie était entourée de marais et on sait que, au cours de campagnes militaires dans les régions marécageuses, le paludisme se développe beaucoup. Il est donc possible que la malaria ait décimé les armées d'Agamemnon.

Hésiode vivait dans une région marécageuse par excellence, en Béotie. Il s'occupait beaucoup des paysans et des agriculteurs. Il est donc assez bizarre que la malaria ne tienne aucune place dans son œuvre. Néanmoins un passage de ses poésies (3) pourrait nous faire penser que les fièvres n'étaient pas inconnues en ce moment-là. Avec Theognis, vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, nous arrivons à une plus grande précision. Cet auteur parle de l' « εφιαλτης » qui signifie d'après quelques philologues fièvre avec frisson.

D'ailleurs une des légendes d'Heraklès se rapporte aussi au paludisme. Il y avait, aux environs d'Argos, un monstre qui habitait dans les marais de Lerne. Le souffle de ce monstre était empoisonné et celui qui le respirait mourait. Pour exterminer cette hydre, Heraklès tranchait une à une ses neuf têtes pendant que son compagnon Jokles allumait un feu avec les arbres de la forêt voisine pour empêcher ces têtes de renaître.

Cette légende semble bien poétiser certains moyens hygiéniques dont les Grecs se servaient pour lutter contre la malaria. L'hygiène urbaine était en effet assez développée dans l'antiquité. Les récentes fouilles de Crète nous ont montré de remarquables travaux d'art d'assainissement des villes. D'un autre côté on sait, par Diogène Laerce, que le philosophe Empédocle a fait

(3) Iliade, I, 10.

cesser une épidémie de « fièvre avec frissons » qui décimait sa patrie, Selinunte, en drainant les marais qui se trouvaient autour de la cité.

Si nous avons insisté sur ce point de l'histoire du Paludisme, c'est que nous avons voulu montrer que, malgré la pauvreté des textes, on peut supposer que le Paludisme existait en Grèce à une époque assez lointaine. En tout cas, la preuve du contraire, c'est-à-dire la preuve de la non-existence du paludisme en Grèce à cette époque, *ne peut pas être faite*.

## II

À partir du <sup>v</sup>e siècle, les passages des auteurs Grecs se rapportant au paludisme deviennent de plus en plus nombreux.

Toute la littérature médicale grecque s'occupe abondamment de la fièvre des marais.

Presque tous les poètes et prosateurs parlent des fièvres et des frissons.

Dans les « Guêpes » d'Aristophane, Philocleon se félicite du changement survenu dans sa situation qui lui permet de juger chez lui : « Ainsi, dit-il, même si j'ai la fièvre, je serai payé (4) ». Le père de Cyrus recommande à son fils de faire attention à l'hygiène de son campement et insiste sur la présence de lieux malsains (5).

Les fugitifs dont parle Isocrate (6) ont peur de tomber malades au fur et à mesure qu'ils s'approchent de la marécageuse ville de Trérène.

Platon nous donne dans le Timée une description et division minutieuse des fièvres; il parle des fièvres continues, quotidiennes, tierces et quartes (7).

(4) Guêpes, 812.

(5) Institution Cyri, I, 6, 16.

(6) Aegineticus, 22.

(7) Timée, 86a et plus loin.

Théophraste parle dans ses *Caractères* de cet étourdi « qui fait des sérénades à sa maîtresse pendant que celle-ci est couchée avec de la fièvre (8) ».

Les effets néfastes des fièvres étaient connus, leur influence sur la santé physique et morale avait frappé les Grecs. Pausanias attribuait une grosse partie de la puissance de la ligue Achéenne aux bonnes conditions hygiéniques des pays qui la formaient.

Plutarque a écrit un petit traité « de la santé » dédié aux jeunes gens qui se destinent à la politique. Dans ce petit ouvrage, la prophylaxie de la malaria tient une grande place. L'auteur insiste sur le fait que des excès de nourriture et de boissons, les refroidissements et les fatigues prédisposent aux fièvres. Il invite ses jeunes lecteurs à faire bien attention et à ne pas sortir lorsqu'ils sentent venir la fièvre.

### III

Ces termes vagues de « fièvre » et de « frissons », de « grosse rate », etc., nous sont précisés par l'étude de la littérature médicale grecque.

Nous ne pouvons pas trouver dans les Inscriptions d'Epidaure des faits se rapportant au paludisme. Ceci ne doit pas nous surprendre.

En effet, les sanctuaires d'Esculape — ainsi que M. P. Cawadias (9) l'a montré — étaient destinés plutôt aux névropathes, aux malades passibles de suggestion et non pas aux malades organiques. Epidaure était un lieu de pèlerinage, un Lourdes ancien, et non pas une ville-hôpital.

Par contre, dans la littérature médicale proprement dite, la malaria tient une place considérable.

(8) *Caractères*, 12.

(9) P. Cawadias, les Fouilles d'Epidaure.

Dans les œuvres d'Hippocrate, on parle longuement des fièvres. La plupart de ces descriptions appartiennent au paludisme. Il est vrai que, dans certains passages, on ne peut s'empêcher de songer à la fièvre typhoïde et il est probable que dans l'antiquité cette affection était confondue avec la malaria, qui était la maladie dominante en Hellade. On trouve dans les œuvres du maître de Cos de belles descriptions se rapportant au paludisme aigu et chronique, dans toutes on constate la tendance dominante d'Hippocrate à diviser et subdiviser ses tableaux cliniques.

Nous savons peu de choses sur les successeurs immédiats d'Hippocrate. Mais Galien nous raconte que Diocles a écrit un « Traité des Fièvres ». Agathinus a composé un livre sur « les fièvre semi-tierces ».

Arétée, ce médecin dont les descriptions imagées surpassent par leur beauté celles d'Hippocrate, insiste sur les splénomégales qu'on trouve dans les pays marécageux.

Enfin dans l'œuvre de Galien, d'Alexandre de Tralles, de Paul d'Egine, la malaria tient une place importante.

### III

Il serait fastidieux de continuer cette énumération. On voit par ce qui précède que, dans l'œuvre des médecins grecs, la malaria tient une grande place. Elle est décrite avec précision, les moyens prophylactiques sont donnés avec détails. Ses effets néfastes sur l'individu et la race sont connus d'eux. Les poètes et les prosateurs nous ont montré par leurs citations abondantes et imagées que la malaria jouait un grand rôle dans la vie de l'ancienne Grèce. C'est là le fait le plus important qui découle de cette revue de la littérature grecque à propos du paludisme.

Mais M. Jones va plus loin dans ses conclusions. Frappé du silence qui règne sur le paludisme dans la haute antiquité grecque, silence qui contraste avec l'abondance de renseignements que nous fournissent sur cette affection les auteurs grecs des IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, il conclut que le paludisme n'existait pas dans la haute antiquité grecque, mais qu'il a fait son apparition vers le milieu du V<sup>e</sup> siècle.

Ce sont les guerres civiles qui ont rongé la Grèce pendant si longtemps et en particulier la guerre de Décelie, qui ont permis une grande extension au paludisme. Il suffit de se rappeler les conditions favorables à l'écllosion de cette épidémie pour comprendre le rôle de la guerre. Lorsqu'un pays est riche, sain et bien cultivé, les arbres, les plantes couvrent le sol et le drainent par leurs racines. Les travaux d'art permettent l'écoulement des eaux qui servent à la culture. Mais vient une invasion, ces travaux d'art seront détruits, les marais s'étendent, la culture du sol est abandonnée et les arbres meurent. Le paludisme trouve alors un milieu favorable à son développement (10).

Cette extension du paludisme a coïncidé avec la décadence de la race hellénique.

Les Grecs dont parle Polybe n'ont plus le courage, l'amour de l'activité, l'intelligence, le patriotisme de leurs ancêtres du V<sup>e</sup> ou VI<sup>e</sup> siècle.

Les causes qui ont amené cette décadence sont nombreuses, mais parmi elles il faut faire une grande part au paludisme.

#### IV

Cette conception générale de l'évolution du paludisme, de son extension après le V<sup>e</sup> siècle, le rôle qu'aurait joué cette épidémie dans la décadence de la race

(10) Voir Laveran, in *Traité Brouardel et Gilbert*.

constituent une théorie séduisante, mais loin d'être prouvée.

Nous pouvons seulement admettre l'extension du paludisme à partir du v<sup>e</sup> siècle, extension favorisée par les guerres civiles et les mauvaises conditions hygiéniques de l'Hellade.

Ainsi que nous avons vu au début de cet article, rien ne prouve l'absence du paludisme avant le v<sup>e</sup> siècle.

Cette extension de la malaria a-t-elle joué un rôle dans la décadence grecque ? La question est difficile à résoudre.

Il est certain que la malaria détruit des contrées entières. La campagne Romaine, la Sologne en France, certaines régions des Indes en sont des exemples. Mais d'un autre côté, lorsqu'un pays diminue dans son intensité de civilisation, il devient une proie facile au paludisme.

Est-ce donc la malaria qui a favorisé la décadence de la Grèce ou bien la décadence de la Grèce a-t-elle permis l'extension de la malaria ? C'est un dilemme dont nous ne sortirons jamais si nous ne renonçons pas à chercher des causes simples, à des phénomènes aussi complexes que la décadence d'un peuple. Il y a des faits multiples, les uns grands, les autres petits, étroitement solidaires les uns aux autres, qui se sont accumulés pour saper le merveilleux édifice de la civilisation Athénienne.

Pour conclure.

Le paludisme a existé toujours en Grèce, peut-être bien avant les plus anciennes civilisations, celles de Mycènes et de Crète.

Sous l'influence des guerres civiles des v<sup>e</sup> et iv<sup>e</sup> siècles, il s'est étendu.

Avec la décadence physique et morale des Grecs il a encore augmenté. Les travaux d'art étaient détruits à

cette époque et les individus, affaiblis, contractaient la malaria plus facilement et luttèrent avec moins d'énergie.

Il a joué en somme un rôle important dans la pathologie de l'ancienne Grèce, un rôle comparable à celui que jouent aujourd'hui dans nos pays civilisés l'alcoolisme et la tuberculose. Dans ses leçons sur les « Maladies populaires », notre maître le docteur Louis Renon a montré le rôle « social » de ces affections. Nous ne pouvons mieux terminer cette étude qu'en disant que le paludisme était la « maladie populaire » par excellence de l'ancienne Grèce.

\* \* \*

### Les Dessins originaux de N.-H. Jacob <sup>(1)</sup>

AYANT SERVI A LITHOGRAPHIER LES PLANCHES DU  
*Traité complet de l'Anatomie de l'homme*

PAR BOURGERY ET JACOB

(Paris, Delaunay, 1832-54. 14 vol. in-f°.)

*AUTRES DESSINS*

PORTRAIT DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE

PAR

**Noé Legrand.**

Passant dernièrement dans une de ces vieilles rues qui avoisinent le Pont-Neuf, mon attention fut attirée par un objet exposé à la devanture d'un brocanteur. Entré dans la boutique, j'aperçus contre la porte un carton à dessin bourré de papiers, gonflé à se rompre. Je ne pouvais résister au plaisir d'examiner cet amas de

(1) Communication faite à la Société d'Histoire de la Médecine au cours de l'année 1908.

documents. A peine mes doigts l'avaient-ils feuilleté qu'ils tombaient sur une esquisse originale à la plume, groupe de figures, nues, représentées aux différents âges de la vie. Je me rappelai immédiatement le frontispice qui orne le premier volume du *Traité complet de l'Anatomie de l'Homme*, par Bourgeret et Jacob.

Je ne me trompais pas. Bientôt apparaissait une nouvelle pièce, la composition même de ce frontispice, achevée et légèrement modifiée. Peu à peu je découvrais un grand nombre des dessins originaux ayant servi à lithographier les planches de l'ouvrage. J'en trouvai dix, cent, deux cents et plus ! En même temps, je faisais sortir de cet amas une foule d'autres dessins du même artiste, représentant des portraits, des compositions diverses, etc.

Comme on le pense, j'emportai le tout. Puis, m'étant référé à l'ouvrage lui-même, je classai ces documents dans leur ordre normal, pour constituer la Collection que j'ai l'honneur de présenter.

## I

### *Les dessins d'Anatomie.*

On connaît les planches de ce traité : on sait quelle perfection l'artiste a mise dans leur exécution. Sur ces centaines de reproductions d'après le vivant ou les pièces elles-mêmes, pas une qui ne soit marquée au coin de la plus grande sincérité, du talent le plus délicat et le plus sûr ; il est même surprenant de trouver, dans des illustrations de ce genre, une note d'art si caractérisée.

C'était le bel âge de la lithographie et N.-H. Jacob était passé maître dans cet art.

Né à Paris en 1782, Nicolas-Henri Jacob avait été élève de David, dont il fait un fort beau et grand por-



**Les Ages de la vie.**

Esquisse par N.-H. JACON

*Pour l'étude du frontispice du Traité complet de l'Anatomie de l'homme.*

trait en lithographie (2); et des sculpteurs Dupasquier et Morgan. De 1801 à 1814, il était resté dessinateur du prince Eugène. On le voit travailler à Milan en 1809. Aux Salons de Paris, il exposait des dessins en 1802, 1810, 1817 et 1824, et à l'exposition de cette année, recevait une médaille comme dessinateur lithographe. C'est vers cette époque qu'il fut nommé membre de la Société des Beaux-Arts. Outre son œuvre dessinée et lithographiée que nous étudions ici, il a peint des grisailles à l'École d'Alfort, où il était professeur en 1831 (3).

Cette œuvre d'illustration scientifique ne peut être mieux appréciée que par ceux à qui elle s'adresse.

(2) Voir au Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, la cote Dc 83.

(3) L'École d'Alfort, disent MM. Railliet et L. Moulé, dans leur *Histoire de l'École d'Alfort*, avait reçu, le 29 juin 1819, la visite du duc d'Angoulême. Le prince, grand amateur des Beaux-Arts, avait déjà exprimé sa surprise que le dessin ne fût plus enseigné dans l'Établissement. Il annonça que, sur sa demande, le roi consentait à la nomination d'un professeur spécial; en effet une décision ministérielle du 26 août prescrivit qu'un maître de dessin serait attaché, à compter du 1<sup>er</sup> nov. 1819 à chacune des deux écoles vétérinaires. Le concours eut lieu à Alfort et au Jardin des Plantes les 6, 22, 24 novembre et 5 décembre; il aboutit à la nomination de Jacob. Celui-ci fut nommé professeur le 10 décembre 1819 et installé le 18 février 1820 (page 141 et passim).

Il commença ses leçons dès le mois de mars 1820. D'après son programme, le dessin était étudié en vue de ses applications à l'anatomie, à la maréchalerie, à la chirurgie, à la pathologie et à la botanique.

L'enseignement du dessin fut supprimé le 30 octobre 1836. Jacob était admis à faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1837.

C'est une note biographique manuscrite placée en tête de l'œuvre lithographiée de N.-H. Jacob au département des Estampes de la Bibliothèque nationale qui nous a fait connaître l'exécution des grisailles en question.

M. le Directeur de l'École d'Alfort, à qui nous avions demandé des renseignements sur ces grisailles, nous a répondu qu'il n'en trouvait pas trace à son École: « Si des fresques ont été faites par Jacob, elles ont sans doute disparu à la reconstruction de l'École, de 1847 à 1859. »

Duméril, président de l'Académie des sciences, jugeant les spécimens qui lui étaient présentés, déclarait, en voyant la planche des os de la tête : « C'est un chef-d'œuvre d'exécution pour l'exactitude et pour la difficulté vaincue... Son exécution, admirable sous le rapport de l'art lithographique, fait honneur à la Nation (4). »

E.-J. Delécluze, peintre, littérateur et critique français, dont les jugements faisaient autorité, n'a pas fait moins d'éloges de ces dessins : « Le degré de perfection auquel est arrivé M. Jacob, dit-il (5), pour rendre non seulement la forme des objets quelque bizarres ou tenus qu'ils puissent être, mais encore leurs rapports de position, circonstance si importante, a certainement déterminé un progrès dans la science de l'Anatomie en constatant l'identité des faits d'une manière incontestable... Il règne, dans les planches anatomiques de M. Jacob, une exactitude scientifique tellement remarquable, la texture des divers organes y est exprimée d'une manière si vraie et cette vérité fait naître une attention si profonde chez celui qui observe ces dessins que l'on oublie le mérite de l'artiste. J'ai rarement eu l'occasion en ma vie de signaler des ouvrages sur lesquels le dessinateur ou le peintre eût mis plus de soin à bien rendre son sujet qu'à faire parade de son talent. Or, c'est une qualité de M. Jacob. Son intelligence et son œil sont anatomistes et sa main leur obéit habilement. Les planches, depuis la 4<sup>e</sup> jusqu'à la 11<sup>e</sup> de ce quatrième volume (6), tous ces dessins, frappants

(4) Rapport verbal fait à l'Institut dans la séance du 26 juillet 1831, par M. Duméril.

(5) E.-J. Delécluze. Des travaux anatomiques de M. le Dr Bourgety. Paris, 1840, in-8, page 208 de la *Revue de Paris* (Compte-rendu du Salon de 1832, *Journal des Débats*).

(6) Ce sont les planches où le cœur, les poumons et les gros vaisseaux sont vus dans leur ensemble par les plans antérieur, postérieur et transversal; celles où le cœur est représenté par

de vérité et coordonnés de manière à faire pénétrer l'œil et l'esprit dans les détours de ce singulier labyrinthe, sont rendus avec une constance de talent d'autant plus remarquable qu'il a été affermi plutôt qu'éterné par la dure et impérieuse condition de la stricte exactitude qui le dominait sans cesse... »

— Et un peu plus loin : « Depuis les fameuses gravures sur bois que Jean Calcar a exécutées pour la première édition du livre de Vésale, je ne sache pas que l'on ait rien fait de préférable en ce genre aux dessins lithographiés par M. Jacob. »

— Personne, écrit un de ses contemporains (7), n'a jamais mis sérieusement en doute le secours que peut offrir le dessin pour l'étude de l'anatomie, mais on avait cru pouvoir, jusqu'à notre époque, se contenter pour cela de simples figures qui rappelassent au trait l'ensemble des formes et le rapport des organes. M. Jules Cloquet est un des premiers qui aient cherché à prouver qu'on pouvait aller au-delà, c'est-à-dire donner par le dessin une idée exacte tout à la fois de la disposition des parties et de leur conformation intime et il était réservé à M. Bourguery non seulement de donner à cette question la solution la plus satisfaisante, mais de nous étonner par la perfection des moyens employés à cet égard.

Cuvier, jugeant l'œuvre de N.-H. Jacob, disait, de son côté, que, « sans le secours du dessin, l'anatomie et

ses quatre faces ; la représentation des couches fibreuses formant les parois des quatre cavités du cœur, la 10<sup>e</sup> bis où des portions de la paroi du cœur enlevées dans la direction des fibres laissent voir la cloison qui sépare les deux ventricules et leur organisation intérieure ; et enfin la 11<sup>e</sup> montrant le cœur coupé transversalement dans deux plans et laissant apercevoir l'intérieur des oreillettes et des ventricules.

(7) C. Sachaite de la Barre (pseudonyme de Claude Lachaise). Les Médecins de Paris jugés par leurs œuvres. Paris, 1845.

l'histoire naturelle telles qu'elles existent auraient été impossibles (8) ».

Il n'y a rien d'exagéré à notre avis dans ces appréciations, et si, depuis quatre-vingts ans, la lithographie a eu le temps de mourir, on n'a pas fait mieux dans ce genre pour l'illustration des atlas d'anatomie.

C'est pourquoi Bourgery a regardé comme un devoir d'associer à son nom celui de l'artiste : « Depuis que l'on publie des ouvrages scientifiques accompagnés de planches, dit-il (9), on a toujours appelé le livre du nom de l'auteur du texte, sans faire mention de l'artiste qui y avait coopéré... L'ouvrage que nous publions, M. Jacob et moi, doit être considéré comme le produit des efforts combinés de chacun de nous en ce qui le concerne... Ainsi, pour toute l'étendue de l'immense travail que nous avons entrepris, M. Jacob doit être considéré moins comme un auxiliaire doué d'un talent spécial que j'aurais utilisé que comme un collaborateur dont les bons avis m'auront souvent été utiles. »

Il faut retenir cette belle et loyale déclaration qui précise avec tant de mérite le caractère de la *collaboration* et qui a posé, on peut le dire, au point de vue moral, le principe de la propriété artistique dans la collaboration de l'artiste et de l'auteur.

A ce point de vue, notre artiste, d'ailleurs, n'était pas inférieur à Bourgery. Parmi les documents en question figurait, en effet, un manuscrit de N.-H. Jacob que nous avons plaisir à mettre sous vos yeux, car il montre un côté de l'homme (10). C'est une lettre adressée au commandant de l'Ecole Polytechnique :

(8) Rapport fait à l'Institut, le 12 mars 1832.

(9) Bourgery, t. I, p. 8.

(10) Le papier qui, est un peu coupé sur les bords, nous permet néanmoins de continuer le texte que nous mettons en caractères italiques.

« Monsieur le général,

« Le vif désir que j'ai d'appartenir à un grand établissement public, de même que j'étais à l'Ecole d'Alfort, me détermine à me présenter comme *maître* à l'Ecole que vous commandez. La considération des émoluments attachés à l'enseignement *du dessin n'est* que bien secondaire dans mon esprit, car j'ai appris que Madame Charlet n'était pas *dans la situation* de fortune que l'on désirerait à la veuve d'un *grand artiste*. J'ai demandé à cette dame, au cas où j'obtiendrais la place, la permission de lui *offrir* la somme de six cents francs par an *pris* sur mes appointements à la Caisse de l'Ecole.

« Je crois devoir cette marque d'affectueux souvenir *au talent* populaire et à la réputation bien méritée de Charlet. »

Artiste de talent, collaborateur excellent et fidèle au cours des années qu'il passa pour l'élévation de ce « Monument iconographique de la science de l'homme à notre époque », comme l'appelle Cuvier (11), N.-H. Jacob fut aussi, on vient de le voir, brave homme et brave cœur.

## II

### *Les compositions et dessins divers.*

A côté des dessins anatomiques nous avons trouvé un certain nombre d'esquisses et études diverses, portraits, compositions, allégories. Nous les soumettons également à la Société puisqu'elles sont l'œuvre du même artiste; mais comme ces documents n'ont pas un caractère médical, nous n'y insisterons pas — du moins ici.

(11) Bourger, tome VIII, page 2.

Une pièce cependant doit nous arrêter; en raison de son importance et puisque, aussi bien, le personnage historique qu'elle représente a fait l'objet des investigations des gynécologues. C'est le portrait de l'Impératrice Joséphine. Ce dessin mesure 31 c. de haut sur 36 c. de large; il est au crayon mine de plomb, ce qui nous a rendu sa reproduction bien difficile. Joséphine est représentée dans tout l'éclat de sa jeunesse; avec diadème, perles et bracelets; assise au milieu d'amples draperies, elle est accoudée et inclinée la tête dans une attitude pleine de grâce. Ce dessin est des plus délicats et des plus gracieux.

Qu'on ne s'étonne pas qu'un dessinateur d'Anatomie ait pu être amené à peindre une Impératrice. N'avons-nous pas des exemples de pareils cas? Gérard de Lairesse, surnommé *le Poussin belge*, après avoir mené une vie luxueuse dans les cours royales et exécuté les portraits des princes et des grands, ne fut-il pas amené à exécuter les 106 planches de l'Anatomie de Bidloo, magnifiques dessins originaux in-plano que possède la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris et dont nous avons eu d'ailleurs à nous occuper? — Et à cette même Faculté de médecine, sans aller jusqu'aux rois, ne voyons-nous pas, par exemple, le peintre Lemonnier, attaché à l'Ecole pour la reproduction des pièces anatomiques, exécuter fort bien les portraits des Thouret, des Sabatier, des Corvisart dont la célébrité était retentissante?

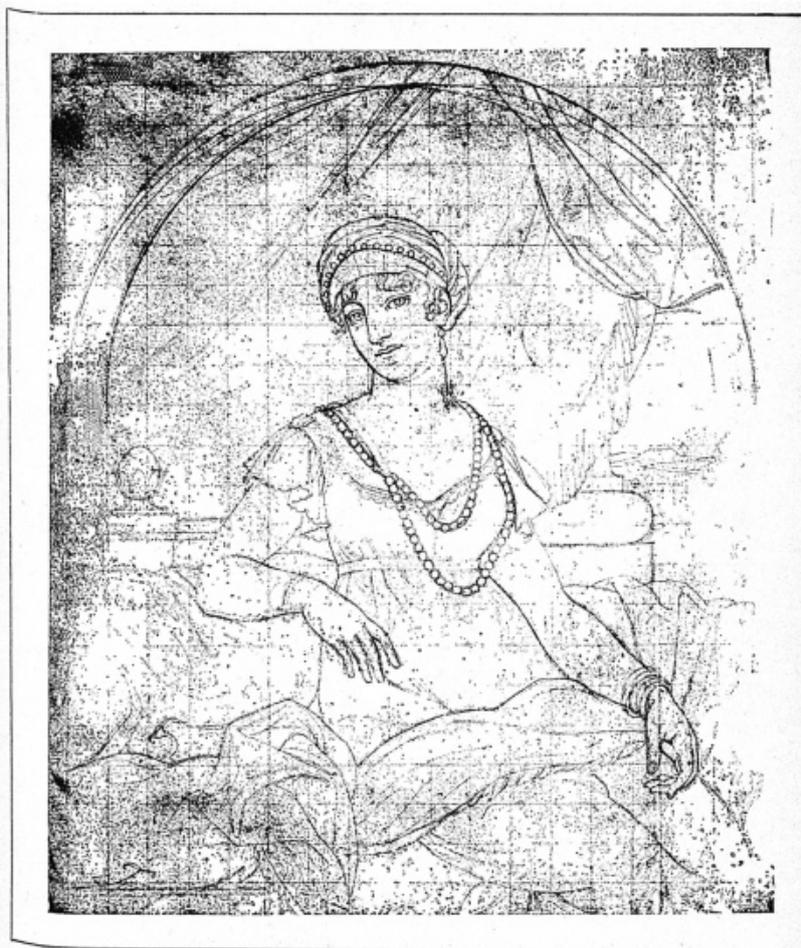
En ce qui concerne N.-H. Jacob, il aurait été en contact avec les grands et les princes. Sur la reproduction qu'il a faite, des *Funérailles d'Atala*, d'après Girodet-Trioson, il est désigné sous le titre de : *Dessin de S.A.R. le Prince d'Eichstadt*. D'autre part, nous vous soumettons l'esquisse originale, crayon et encre, pour *le Berceau*, dédié à Son Altesse royale Monsieur, frère du Roi, où l'on voit la célèbre duchesse de Berry réunissant dans ses bras, sur un berceau, deux enfants

qui sont, l'un : Henri, duc de Bordeaux, l'autre, la duchesse de Parme. Or, l'adresse de la reproduction de cette pièce porte une dédicace à *S.A.S. Mgr le duc d'Orléans*, de N.-H. Jacob, « son très humble, très obéissant et très dévoué serviteur ». — Notre artiste fut aussi Dessinateur de Louis XVIII. Il a fait un bon portrait en lithographie de Charles X ; et, en ce qui concerne la vie de l'Empereur, N.-H. Jacob nous a laissé une magnifique lithographie du *Mariage de Napoléon*. — Nous possédons même une esquisse sommaire se rapportant à ce sujet.

Pour en revenir donc à notre portrait de Joséphine, nous dirons que la tête en est mise au carreau, ce qui indique que Jacob a dû en faire un portrait à l'huile : nous n'avons pas trouvé dans l'œuvre de l'artiste de lithographie s'y rapportant.

Il existe en effet un portrait à l'huile de l'Impératrice qui se trouve chez le duc de Tascher de la Pagerie. Il a été reproduit par une photographie de Bingham, laquelle est placée en tête du premier volume de l'ouvrage de Joseph Aubenas : *Histoire de l'Impératrice Joséphine*. (Paris, 1857-59, 2 vol. in-8°). Nous possédons cette photographie, qui rappelle par bien des points révélateurs, pour ainsi dire — (dispositif des tentures, attributs, colonne à pilastre, encadrement) — le dessin de N.-H. Jacob.

Chose curieuse, l'auteur de cette importante Histoire, qui donne les renseignements les plus précis sur les circonstances les plus minimes de la vie de l'Impératrice, ne nous indique pas l'auteur du portrait en question. Alors qu'il a soin de citer le nom d'un sculpteur qui exécuta une statue de Joséphine destinée à la ville de Fort-de-France — mais dont il ne donne pas l'image dans son livre, — M. J. Aubenas est pauvre d'information sur le portrait indiqué. De cette image, qui a les honneurs de son ouvrage (et cela par un épreuve *photographi-*



HEINV. NOË LEGRAND. 1908

**L'Impératrice Joséphine**

*Portrait inédit*

Par N.-H. JACOB

que directe), il se borne à dire : « le portrait placé en tête de cet ouvrage a été photographié par M. Bingham, d'après une peinture originale appartenant à la famille Tascher de la Pagerie. » (I, p. vi). Dans le volume II (p. iii), parlant des images de Joséphine, M. J. Aubenas revient sur ce portrait. Il avait l'occasion, et c'était son devoir d'historien, de nous indiquer le nom de l'artiste à qui il échet de conserver ces traits aussi charmants que mémorables ; il n'en fait rien : « Ses portraits peints, modelés ou gravés, et celui notamment que nous avons reproduit en tête de ce livre, dit-il, attestent chez elle la finesse, la distinction des traits et de la tournure, la beauté des bras, de la poitrine et des épaules, l'élégance des extrémités, l'aisance du port de tête... cette éloquence du sourire... » (II, p. iii). Ces paroles, et en particulier ces dernières, s'appliquent à merveille au dessin de N.-H. Jacob, qui rend sensible ce mot de Napoléon : « Dans aucun moment de la vie, Joséphine n'avait de positions ou d'attitudes qui ne fussent agréables ou séduisantes. »

L'occasion nous a été offerte de soumettre ces différentes pièces à l'éminent gynécologue M. le D<sup>r</sup> Pichevin, qui précisément, à ce titre, a étudié la femme dans l'Impératrice et publié d'ailleurs un ouvrage sur Joséphine même. M. le D<sup>r</sup> Pichevin ayant examiné le dessin en question déclara qu'on se trouvait bien en présence du portrait de Joséphine et il précisa par une observation judicieuse : fort coquette, Joséphine avait un faible pour ses diamants et tenait beaucoup à ses pendants d'oreille dont elle s'était fait comme un attribut personnel et très caractérisé. M. le D<sup>r</sup> Pichevin, bien au courant de cette particularité, remarqua en effet la parfaite similitude de cet important élément dans le portrait par N.-H. Jacob et celui appartenant au duc de Tascher de la Pagerie.

Il poussa l'obligeance jusqu'à écrire à ce dernier —

d'ailleurs son ami — pour lui demander le nom de l'artiste qui a exécuté ce portrait original à l'huile, de grandeur nature, paraît-il. (M. le D<sup>r</sup> Pichevin l'a vu). M. le duc Tascher de la Pagerie lui répondit par une lettre que ce médecin n'a pas hésité à nous montrer : tout en mettant à la disposition de son ami les documents de famille — et ils sont nombreux — relatifs à l'histoire de Joséphine, M. Tascher de la Pagerie est resté muet sur la question du portrait.

Il semble bien que nous soyons à même, après cet exposé et avec tous les éléments d'appréciation ici réunis, de donner nous-même, sinon une réponse formelle, du moins une orientation intéressante et nouvelle à la question.

Nous remercions bien vivement M. le D<sup>r</sup> Pichevin de la précieuse confirmation qu'il a su donner à notre diagnostic par les renseignements auxquels sa position d'historien de l'Impératrice Joséphine donne toute autorité.

\* \* \*

### Un portrait inédit de Turquet de Mayerne

Médecin de Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, de la reine Anne de Danemark, et des rois Charles I<sup>er</sup> et Charles II,

(1573-1655)

PAR

Noé Legrand.

Dans un de ces curieux marchés de Paris — grandes foires annuelles où sont exposés et vendus les objets les plus hétéroclites — j'avais trouvé certain portrait original à l'aquarelle, de grandeur demi-nature, relativement peu ancien, non signé, mais bien particulier. C'était la face bouffie et haute en couleurs d'un vieux



**Turquet de Mayerne**  
**1573-1655**

*Reproduction d'une aquarelle anonyme*

personnage à toque noire et barbiche blanche, avec grand col rabattu. Je m'écriai subitement : c'est Turquet de Mayerne ! — Voilà la pièce que nous présentons à la Société (1).

Turquet de Mayerne — il convient peut-être de le rappeler — était né en 1573 près de Genève ; le nom de Mayerne lui venait d'une propriété acquise par Louis Turquet. Reçu docteur à Montpellier en 1592, il vint à Paris en l'an 1600 et se fit de suite remarquer par ses cours d'anatomie : c'était déclarer la guerre à la vieille Faculté, qui ne le ménagea pas et alla même jusqu'à promulguer une défense à tout docteur de Paris de tenir des consultations avec lui. — Turquet de Mayerne devint néanmoins médecin de Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, puis de la reine Anne de Danemark, enfin de Charles I<sup>er</sup> et de Charles II. Il mourut en 1655 à Chelsea en léguant 200 £. à l'hôpital de Genève.

Comment la physionomie de ce singulier médecin, si célèbre alors, aujourd'hui assez oublié, m'était-elle connue, on va le voir.

Lorsqu'il y a six ans je fus chargé de m'occuper des portraits et œuvres d'art de la Faculté de Médecine (2), un document bien intéressant me tomba sous la main : il donnait les photographies de trois lavis qui étaient des portraits de médecins de l'Ancienne Faculté. Il y avait celui de Fernel, de Turquet de Mayerne et de F. Duport. Le nom des personnages était au-dessous, mentionné à la plume ; l'écriture m'en était bien connue, c'était celle du D<sup>r</sup> A. Chéreau qui, en 1869, s'était déjà en effet occupé de ces portraits (3). Nous avons apporté cette pièce et vous la soumettons.

(1) Communication faite à la Société d'Histoire de la Médecine, au cours de l'année 1908.

(2) Voy. la Galerie historique et artistique de la Faculté de Médecine de Paris, 1903, in-4°.

(3) La Galerie de Portraits de l'Ancienne Faculté de Médecine de Paris. (Un. méd. 12 et 19 août 1869.)

C'était donc par le moyen de ce document — important, on le verra tout à l'heure — que j'avais fait connaissance avec la physionomie de cet illustre docteur : le souvenir m'en était resté.

## I

*Qu'est-ce que ce portrait à l'aquarelle ?*

— Je me reportai alors à une intéressante étude de M. L. Picard, sur les portraits de notre personnage (4). Elle mentionnait dès le début une assertion du Dr Chéreau qui attribuait à Rubens un magnifique portrait de Turquet de Mayerne, conservé à la Bibliothèque publique de Genève :

« Beau vieillard, à la barbe vénérable, un air vif « serein, le port majestueux, habillé d'une longue robe « à l'orientale, ou plutôt à la polonaise, qui lui sert de « robe de chambre, avec, au second plan, le dieu « Esculape et ses principaux attributs (5). »

La description, on le voit, est assez conforme à notre photographie du lavis (6). Mais où nous avons trouvé la certitude que cette photographie est bien semblable au portrait de la Bibliothèque de Genève, c'est dans la réponse qui avait été faite à M. L. Picard par le Bibliothécaire de cette ville consulté au sujet des différents portraits de Turquet. Il y a, paraît-il, un autre portrait du personnage à Londres, dans le collège des Chirurgiens, qu'on dit de Rubens. Alors, celui de Genève était-il vraiment l'œuvre de ce maître ? — Désirant être fixé à cet égard, M. L. Picard avait envoyé, comme terme de comparaison, au Bibliothécaire de Genève,

(4) Un médecin français de Shakespeare : Turquet de Mayerne, ses portraits... (Gaz. méd. de Paris, 24 et 25 août 1904.)

(5) Ephém. méd. Union médicale, 28 sept. 1867, et Dict. des Sciences médicales.

(6) Nous l'avons reproduite ci-contre.



**Turquet de Mayerne.**

*D'après la gravure extraite de ses œuvres par Browne, 1701.*

l'image d'une gravure donnant le portrait de Turquet, prise dans un de ses ouvrages et que nous donnons ici (7). Le Bibliothécaire fit savoir que ni le portrait de Londres — dont il ne possédait que la description — ni la gravure qu'on lui soumettait ne reproduisaient le portrait de Genève et que d'ailleurs les trois images différaient entre elles. Et il signalait les différences permettant de les distinguer. C'est dans l'énoncé de ces différences que je pus me rendre compte que la photographie de notre lavis représentait la pièce de Genève.

Au surplus, si M. L. Picard, pour le besoin de ses comparaisons — n'avait rien trouvé, comme il dit, au Département des Estampes de la Bibliothèque nationale, c'est au Département des Imprimés de cette Bibliothèque que nous avons nous-même trouvé — sur une référence du Bibliothécaire de Genève — le document intéressant. C'est un portrait, à l'eau-forte, de Turquet, mais en médaillon seulement, d'après l'original de Genève (8). Nous soumettons à la Société la copie sommaire que nous en avons faite. On le voit, elle reproduit encore le type de la photographie de notre lavis. Or, la pièce que nous avons trouvée, et qui fait l'objet de cette présentation, représente exactement le type en question.

D'une part, nous arrivons donc à cette conclusion que cette aquarelle est une copie du portrait de Turquet de Mayerne existant non à Londres, mais à la Bibliothèque publique de Genève.

D'autre part, après enquête, il apparaît que l'attribution de ce portrait à Rubens, par le Dr A. Chéreau, est erronée.

(7) Cette gravure est extraite de ses œuvres, par Browne en 1701.

(8) Dans : Gremis. Fragments biographiques et historiques sur Genève. Genève. 1815, in-8°, page 105.

## II

*Le Portrait de Turquet de Mayerne (copie en grand de celui de Genève ou original d'après lequel ce dernier aurait été copié) existait-il à la Faculté, du temps du Dr Chéreau ?*

Le Dr Chéreau, avons-nous dit, s'était, en 1869, occupé des portraits de l'Ancienne Faculté de Médecine de Paris. Dans l'étude que nous avons signalée, il avait divisé ces portraits en trois sections :

« a) Portraits qu'on ne retrouve plus dans notre « Faculté actuelle, qui ont été perdus ou qui font partie des toiles détruites, à moitié effacées ou indétérminées du grenier.

« b) Portraits existant encore aujourd'hui, soit dans « le petit salon, soit dans la salle d'assemblée de la « Faculté.

« c) Portraits relégués dans les greniers de la Faculté. »

Nous voyons figurer, et nous relevons pour le besoin de la cause, dans la première section, sous le n° 6, le portrait de François Duport ; et, dans la seconde, sous le n° 29, le portrait de l'illustre Fernel.

Revenons donc maintenant au document photographique dont nous avons parlé au début. Une observation est à faire dès l'abord ; c'est que les reproductions qu'il porte sont toutes, [pour ainsi dire, marquées au même coin : c'est le même genre d'exécution-lavis, mêmes dimensions, même caractère ; elles ont été exécutées dans les mêmes circonstances et conditions, voire par la même personne.

Comme on peut le voir, ce document porte premièrement, l'image de Fernel : cette image est une copie fidèle du portrait à l'huile enregistré par Chéreau (n° 29 de son étude) et qui existe encore à la Faculté.



**Turquet de Mayerne.**

PORTRAIT INÉDIT

*D'après la photographie d'un lavis exécuté par les soins  
du Dr A. Chéreau.*

Secondement, il porte l'image de François Duport, ancien Doyen de la Faculté. Chéreau plaçait le portrait à l'huile de ce personnage dans la première section. Or il n'existe plus aujourd'hui. Il existait en 1869, à n'en pas douter : il n'était pas de ceux « qu'on ne retrouve plus... » — dès cette époque. Et nous sommes forcés de penser que ce lavis, dont Chéreau nous a conservé la photographie a été exécuté, d'après une toile qui était alors non pas « détruite », ni « indéterminée », mais « à moitié effacée » (9). — Nous le répétons : ce portrait à l'huile n'existe plus.

Enfin le document donne l'image de Turquet de Mayerne, dont le type vient d'être précisé.

Nous en offrons la reproduction inédite aux lecteurs du Bulletin de la Société. Cette photographie est rarissime, sinon unique. En appliquant à ce portrait le même raisonnement qu'aux deux précédents, nous devons conclure qu'il est une copie d'un ancien portrait de la Faculté. Or, si nous cherchons dans les diverses sections établies dans son étude par Chéreau, nous ne voyons figurer nulle part le portrait de Turquet de Mayerne. De portrait à l'huile, il n'en existe pas en effet actuellement à la Faculté. Il est vrai qu'à la fin de ladite étude Chéreau mentionne une douzaine de portraits au grenier « inconnus » pour lui. Mais on ne peut faire entrer dans cette douzaine le cas d'un portrait de Turquet de Mayerne, puisque Chéreau a donné la preuve qu'il connaissait bien le portrait de ce médecin tant au point de vue de son existence qu'à celui de son aspect et de ses caractéristiques. — Peut-on dire qu'il ne l'a connu que plus tard ? — Non, puisque son assertion attribuant à Rubens le portrait

(9) D'autres portraits, dont Chéreau nous a pareillement conservé les images, sont dans le même cas. Nous les étudierons ultérieurement.

de Genève, qu'il décrit longuement, date de 1867, et que son travail sur les portraits de la Faculté — à l'occasion duquel, à n'en pas douter, il reproduit les trois susdites images — date de 1869...

En tout cas, si la photographie du lavis en question donne bien la copie d'un ancien portrait de la Faculté aujourd'hui disparu, notre trouvaille en est en quelque sorte une petite répétition et cette pièce entre à la Bibliothèque de la Faculté.

### Séance du 7 juillet 1909.

Présidence de MM. DORVEAUX et LE PILEUR, *vice-présidents*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance comprend une lettre de M. Jules Le-  
maire qui, inscrit pour une communication, ne pourra as-  
sister à la séance, appelé qu'il est en province par un évé-  
nement imprévu.

*M. le Secrétaire Général* rend compte des démarches fai-  
tes auprès de M. Hahn, bibliothécaire de la Faculté, au su-  
jet de la bibliothèque de la Société. La question est repor-  
tée à la rentrée, pour pouvoir prendre une résolution.

*M. Raphaël Blanchard* apporte quelques critiques sur  
l'impression du Bulletin, notamment sur le papier des plan-  
ches, sur la séparation des différentes communications qui doi-  
vent chacune commencer au haut d'une page, sur la pré-  
sence dans le texte de remarques qui doivent figurer en  
notes de bas de pages.

\* \* \*

M. le Dr LEDOUX-LEBARD, présenté par MM. CHAUFFARD  
et PRIEUR, est élu membre de la Société.

*M. le Secrétaire Général* offre de la part de M. Paul Dor-  
vaux :

a) *Historique du crin de Florence*, par le Dr Paul Dor-  
vaux, in-8°, 22 p. Poitiers, 1909.

b) *Historique du crithum maritimum. L.*, par le même,  
in-8°, 9 p. (Extrait du « Janus »).

c) Le numéro de mai-juin 1909 du *Janus* dédié à M. le  
Dr Daniels, d'Amsterdam, à l'occasion de son soixante-di-  
xième anniversaire.

*M. Ernest Wickersheimer* offre à la Société un travail  
qu'il vient de publier :

*Une version en bas-allemand de Guy de Chauliac. Extrait du Janus, 1909, in-8°, 5 pp.*

Il s'agit d'un manuscrit qui date en partie de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, en partie du commencement du xv<sup>e</sup>, et qui est conservé à la Bibliothèque municipale de Metz.

L'existence de semblables traductions permet de comprendre comment les œuvres des maîtres de la chirurgie du moyen âge, écrites en latin, ont pu exercer quelque influence sur la grande masse des opérateurs, médiocres latinistes pour la plupart.

M. Ernest Wickersheimer donne lecture du début d'un travail ayant pour titre : *Les secrets et les conseils de Maître Guillaume Boucher et de ses confrères. Contribution à l'histoire de la Médecine à Paris vers 1400.* (V. p. 199).

M. Wickersheimer lit seulement la notice qu'il a écrite en tête du manuscrit, qui est d'une importance capitale pour l'étude de l'état de l'enseignement médical au début du xv<sup>e</sup> siècle. Cette notice met bien en lumière les qualités du manuscrit et identifie les personnages qui y sont cités.

\* \*

M. Noé Legrand présente sous le titre de *l'Art et la Mort* une figurine en ivoire de très belle facture représentant un squelette et datant du xviii<sup>e</sup> siècle (1).

Il donne d'autre part lecture d'une belle LETTRE DE LAMARCK A L'ECOLE DE SANTÉ DE PARIS, datée du 29 floréal an V. (V. p. 185).

Il donne à la Société, de la part de M. le professeur Joubin, du Muséum, une épreuve d'un portrait de Lamarck.

Des remerciements seront adressés à M. le professeur Joubin.

\* \*

M. le Secrétaire Général annonce qu'un travail a été adressé par M. Pierre Rambaud et a pour titre : *la Fondation de la léproserie de Vouillé.* (V. p. 191).

La séance est levée.

(1) Sera publié dans le *Bulletin* de novembre.

**Lettre inédite de Lamarck à l'Assemblée des Professeurs de l'École de santé, 29 floréal an V :**

PAR

**M. Noé Legrand**

*Bibliothécaire adjoint à la Bibliothèque de la Faculté de Paris.*

---

On a inauguré tout récemment, au Jardin des Plantes, le monument de Lamarck. C'a été un concert enthousiaste en faveur de la tardive réparation faite à la mémoire du grand homme.

I

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de mettre sous vos yeux une lettre écrite de la main de ce héros de la science. Aussi bien le document en question intéresse-t-il non pas seulement cette Faculté de Médecine de Paris à laquelle Lamarck l'adressait, mais tous les médecins et les savants. Nous l'avons trouvé — en cherchant toute autre chose d'ailleurs — dans la poussière d'Archives de la Faculté.

« Paris, ce 29 floréal, an 5 de la République, Lamarck, professeur au Muséum d'Hist. naturelle, à l'Assemblée des Professeurs de l'École de Santé :

« Citoyens,

« J'ai l'honneur de vous adresser deux exemplaires  
« de mes mémoires sur la Physique, que je destine pour  
« la Bibliothèque de l'Ecole de Santé, afin que les élèves  
« qui voudraient consulter cet ouvrage puissent être à  
« portée de le faire.

« Il m'a semblé que des recherches qui avaient pour  
« but d'établir des bases de raisonnement dans la  
« théorie de la physique, afin de lui donner une sta-  
« bilité dont elle a été privée jusqu'à présent; et qui, en  
« outre, tendaient à appliquer cette théorie aux princi-  
« paux faits relatifs à l'organisation des êtres vivans,  
« devaient nécessairement présenter aux savans qui  
« s'occupent de l'art précieux de guérir, des considé-  
« rations utiles à examiner.

« En effet, il est vraisemblable que des recherches  
« qui tendent à fixer nos idées sur la cause générale de  
« la formation des humeurs et des matières sécrétaires,  
« sur celle de la digestion et de la nutrition, sur celle  
« des faits relatifs à la respiration; sur celle de l'indu-  
« ration graduelle des parties qui composent le tissu  
« organique des corps vivans, etc., etc., peut contribuer  
« à diminuer ce qu'il y a de conjectural dans certaines  
« parties de l'art utile que vous exercez.

« Si l'ouvrage que j'ai l'honneur de vous adresser  
« ne remplit pas son objet aussi complètement que je  
« m'en suis flatté, il pourra peut-être, à cause des nou-  
« velles vues qu'il renferme, faire naître dans d'autres  
« des idées heureuses que je n'ai pu concevoir; et au  
« moins, par cette voie, il aura atteint le but utile que  
« je me suis proposé.

« Veuillez agréer, Citoyens, mes salutations frater-  
« nelles et respectueuses.

Lamarck. »

Quoi de plus saisissant, de plus imposant que ces

aperçus tracés de main de maître, par lesquels le fondateur de la doctrine de l'évolution établit les rapports de la Physique et de la Médecine. On le sent : c'est cet esprit de méthode associé à l'emploi de l'hypothèse et des procédés d'induction qu'on retrouvera dans l'Introduction à l'Etude de la Médecine expérimentale de Claude Bernard ; c'est cet esprit qui animera les conceptions du grand réformateur de la Médecine.

## II

Puisque nous avons parlé de la statue de Lamarck, qu'on nous permette d'ajouter quelques mots au sujet de l'œuvre de l'artiste.

Depuis longtemps l'idée d'un monument à Lamarck circulait au Museum. Il y a quatre ans, nous racontait M. P. Fagel, l'éminent artiste, auteur de cette œuvre, la statue de Buffon était exposée au Salon. Passant devant cette statue, M. Edmond Perrier ne put retenir son sentiment ; il en fit part à M. Fagel : n'était-ce pas à Lamarck qu'il importait d'élever un monument ; ne l'avait-il pas cent fois mérité, et la modestie de sa vie allait-elle accompagner sa renommée au point de la priver aujourd'hui du témoignage assuré de notre admiration...

L'idée fit son chemin. Bientôt l'œuvre se réalisait, grâce aussi à l'activité et au dévouement de M. Joubin, professeur au Museum. Des projets furent commandés et ici il nous est agréable de donner les détails suivants. Au nombre des membres du jury se trouvait notre regretté président, M. le D<sup>r</sup> E.-T. Hamy. Sa nature bonne et compatissante lui avait suggéré de l'apothéose de Lamarck, la conception la plus touchante qui fût au monde, celle du dévouement filial : Lamarck, vous le savez, devenu vieux, après ses immenses travaux avait perdu la vue, et sa fille — nouvelle Antigone, — l'ac-

compagnait de sa tendresse et de ses soins pleins d'abnégation. Par ses paroles douces et encourageantes, elle donnait espoir à son vénéré père que l'ironie ignorante et d'indignes affronts avaient abattu : « La postérité vous glorifiera ; elle vous vengera, mon père », lui disait-elle. M. le D<sup>r</sup> E.-T. Hamy demanda au sculpteur qu'il soumit une maquette représentant la scène, et M. Fagel l'exécuta. Il nous était doux de rapporter dans cette enceinte en souvenir de M. le D<sup>r</sup> Hamy une circonstance qui témoigne si bien de la bonté d'âme, du sentiment humain, sympathique au malheur, qui étaient le propre de cette nature généreuse.

Et voici la photographie du projet inspiré par M. le D<sup>r</sup> E.-T. Hamy.

Ces Messieurs pensèrent alors que cette apparition de la fille vouée à la détresse paternelle évoquait trop exclusivement les mauvais jours de la vie du grand homme, et que le monument devait le représenter dans toute sa puissance de pensée et d'intuition. Mais ils jugèrent aussi que le rôle et la parole de la fille dévouée ne devaient pas rester ignorés. La pensée du D<sup>r</sup> Hamy fut reprise et mise à sa place sous la forme d'un haut-relief en bronze fixé derrière le socle. Cette partie est admirable — en voici les photographies (1) — vous l'avez vue d'ailleurs et avez admiré l'illustre aveugle et son éloquent port de tête.

Une rectification qui peut avoir son importance est à faire ici. On a dit partout et on a écrit que c'est Cornélie, la plus jeune des filles de Lamarck, qui fut l'Antigone de son père et prononça les belles paroles inscrites d'ailleurs au bas du relief de bronze. En réalité, Cornélie — quelque flatteur que soit ce nom pour les

(1) Elles ont en outre ceci d'intéressant qu'elles ont été faites non d'après le bronze du monument, mais d'après les ouvrages originaux dans l'atelier même du sculpteur avant qu'ils n'aient été coulés en bronze.

chroniqueurs — n'a pas joué ce rôle. Elle est morte en 1874 à l'âge de 82 ans. Des nombreuses filles de Lamarck, c'est à Rosalie, sa fille aînée, morte bien avant, entre 1830 et 1840, que doit être rapportée cette prophétie vengeresse. C'est elle en effet qui accompagna son père en tous temps et en tous lieux, depuis le jour où il devint aveugle jusqu'à sa mort : c'est elle qui lui servait de secrétaire, elle qui apporta à ses travaux sa pieuse collaboration et recueillit toutes ses paroles. Les autres filles de Lamarck n'ont point agi de même. Nous tenons ces renseignements de M<sup>me</sup> Monet de Lamarck, petite-fille directe de l'illustre savant, — qui les tenait elle-même de sa propre belle-mère, très formelle à cet égard.

Nous avons demandé à M. Fagel quels documents lui avaient servi pour exécuter les traits de son sujet. C'est, nous répondit-il, un portrait original à l'huile, qui se trouve chez M<sup>me</sup> Monet de Lamarck. En réalité, il est entre les mains de M. Çalon, arrière-petit-fils de Lamarck. Ce portrait, où le grand naturaliste est représenté en Académicien, n'avait pas été vulgarisé, si ce n'est par la petite gravure au trait de Frémy. Dans ces circonstances, il prenait l'importance qu'on devine et il vient en effet d'être superbement reproduit en héliogravure par la Librairie Masson. Mais cette pièce n'est pas dans le commerce et l'on ne saurait l'acquérir à prix d'argent. Nous avons apprécié la générosité de M. le Professeur Joubin qui, ne disposant plus que de quelques exemplaires, n'a pas hésité à se dessaisir de celui que nous avons l'honneur de remettre à la Société. Je serais heureux que M. le Secrétaire Général veuille bien aussi remercier M. le Professeur Joubin de son beau mouvement.

A cette occasion, M. Joubin, particulièrement renseigné sur les papiers de Lamarck, nous a déclaré que

ses manuscrits étaient plus que rarissimes ; presque tout a été détruit.

Quant à l'œuvre du sculpteur Fagel, elle est belle par l'attitude de profond penseur que l'artiste a su donner à son modèle.

Il convient aussi de signaler l'intérêt des attributs sculptés sur les faces du socle : ce sont les différents éléments qui ont fait l'objet des études de Lamarck, dans le domaine de la Zoologie, de la Botanique, de la Géologie, etc. Coquillages, méduses, corail, encadrent la base de la statue, dans un arrangement des mieux appropriés. Ces beaux ornements décoratifs sont dus au ciseau du distingué sculpteur, M. Ielmoni.

# Fondation de la Léproserie de Vouillé

PAR

**M. Pierre Rambaud**

*Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

---

L'histoire de la fondation des léproseries en France est assez difficile à étudier, faute de documents précis. Fort nombreuses au moyen-âge, elles s'accrurent encore à la suite des croisades pour disparaître en grand nombre au cours de la guerre de Cent ans (1). Le Poitou ne fut pas plus épargné à cet égard que le reste de la France. Au cours d'un procès qui dura de 1451 à 1465, il est parlé de la Maladrerie dépendant du château des Marais, brûlée avec lui pendant cette néfaste période sans qu'on ait pris la peine de la reconstruire (2). Aussi, le calme une fois revenu et la paix rétablie, dut-on pourvoir de nouveau au logement des lépreux. Les grands seigneurs, fort obérés et pour la plupart ruinés,

---

(1) Denifle. La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France, pendant la guerre de Cent ans.

(2) Arch. Vienne. G. 1505. — Le château des Marais se trouvait paroisse de Saint-Médard de Lezay (Deux-Sèvres).

de même que les gens d'Eglise, laissèrent ce soin aux communautés d'habitants. Tout naturellement, les paroisses les plus riches et les plus peuplées virent se fonder chez elles de nouveaux établissements. C'était l'intérêt des malades d'avoir autour d'eux une population nombreuse et charitable, ce qui leur permettait de faire des quêtes fructueuses.

C'est ainsi qu'un certain Jean Piart, demeurant à Quinçay (1), vint demander aux habitants de Vouillé (2), en 1437, l'autorisation de construire une léproserie chez eux. Les deux paroisses se touchaient, mais cette dernière possédait une étendue bien plus considérable que l'autre. Le ladre pouvait ainsi conserver facilement toutes ses relations dans l'une et augmenter ses chances de bien-être en acquérant le droit de quêter seul sur le territoire de l'autre.

Les paroissiens de Vouillé, réunis en assemblée générale, le 14 octobre 1437, autorisent Piart à construire une « maison de malade » pour en faire son habitation. Il l'établira près du moulin de Charbonneau (3) sur les bords de l'Auzance et à la limite des communes de Quinçay et de Vouillé.

D'après les conventions passées, le ladre aura le droit de quêter deux jours par semaine, le dimanche et le vendredi, et nul autre que lui ne pourra jouir d'une telle permission.

Cette sage précaution ne fut point inutile. Le 16 janvier 1461, nous voyons un Chanoine du Chapitre de Ste-Radegonde venir déclarer au Conseil qu'un lépreux étranger et de mauvaise vie s'était permis de frapper

---

(1) Arrondissement de Poitiers, et canton de Vouillé.

(2) Vouillé, arrondissement de Poitiers, où se livra, dit-on, en 507 la fameuse bataille de Clovis contre Alaric. Cette paroisse était un fief de Ste-Radegonde de Poitiers, qui dut donner son autorisation pour la fondation de la léproserie.

(3) Charbonneau, autrefois *Cherbonneau*, et en premier lieu, *Moulin du Plantis* (Rédet).

celui de Vouillé (1). Il se vengeait ainsi, sans aucun doute, du mauvais accueil qu'il en avait reçu et peut-être du refus de mendier dans la localité.

Piart, ajoute la convention, aura le gouvernement de la léproserie, dans laquelle ses enfants pourront entrer après lui. Quand il sera mort, celui qui lui succédera en qualité de chef ou de prieur devra être originaire de Vouillé et accepté par les Procureurs de la Paroisse.

Nul étranger ne sera autorisé à y demeurer que par les Procureurs. C'est ainsi qu'en 1460 le nommé Boissouveigne, ladre de Montreuil-Bonnin et, plus tard, en 1465, deux autres de Venduvre postulèrent pour y entrer (2). Nous ignorons s'ils obtinrent des réponses favorables.

Piart donnera tous les ans à la fabrique de Vouillé plus 3 livres de cire, moitié à la Trinité et moitié à la Tous-saint. A son décès et à celui des siens, ses biens resteront la propriété de la paroisse. Les ladres n'auront de ce chef rien à réclamer. Quant au prêtre, il touchera, pour donner les Sacrements aux malades et enterrer les morts, une somme de 20 s. par personne.

Il est une clause que l'on retrouve partout, mais dont l'acte en question ne parle point. C'est celle qui consiste à faire visiter les ladres ou supposés tels par les chirurgiens avant de les séparer du monde. Les Chanoines de Ste-Radegonde, seigneurs de Vouillé, n'oublièrent point de se conformer à cet antique usage. Nous en possédons la preuve par la quittance suivante délivrée le 21 février 1510. Les maîtres chirurgiens de Poitiers, dont les noms suivent, la libellèrent ainsi : « Nous Jehan Audouyn, Symon Lepaige et Jehan Gendarme, maîtres barbiers et cirurgiens de la ville de Poitiers, confes-

(1) Arch. Vienne. G. 1582.

(2) Arch. Vienne G. 1384. Montreuil-Bonnin et Venduvre sont aussi de l'Arrondissement de Poitiers et non loin de Vouillé.

sons avoir receu, chacun de nous, la somme de dix sols, qui est en tout trente sols tr. par les mains de Regnault chanoine soy disant Procureur de la fabrice de Vouillé (1), pour avoir visité et apprécié la maladie de lepre, ung nommé Thomas Robin, de laquelle some de XXX s. tr. nous nous tenons contents chacun pour soi, en quitons led. chanoine par ces présentes signées de l'ung de nos seignetz. Le XXI<sup>e</sup> jour de febvrier, l'an mil cinq cens et dix. *Signé* : Audouyn. »

Nous ignorons ce que devint plus tard la léproserie de Vouillé. Ses traces disparaissent à cette époque des Archives de Sainte-Radegonde. C'était, sans doute, comme beaucoup d'aumôneries, une pauvre mesure et peut-être une simple cabane (2) sans domaines ni revenus. Les guerres de religion ne durent point l'épargner. Vint ensuite la disparition à peu près complète des ladres qui se transformèrent en simples mendiants, de sorte que l'on n'eut aucun besoin de la conserver.

Son nom ne se trouve point sur les listes des établissements similaires, publiées aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles (3). Seule, l'aumônerie de Vouillé subsista jusqu'à la Révolution, mais ses biens passèrent entre les mains des administrateurs de l'Hospice Général en vertu des arrêts du Conseil des 31 janvier 1695 et 7 février 1698 (4). Ainsi finirent cessorces de maisons de charité jadis si nombreuses et si utiles pour les gens de la campagne.

#### Pièce justificative.

(Arch. de la Vienne G. 1436).

Sachent tous que en droit en la court de nous Offi-  
cial de Poictiers, personnellement establiz, André Poy-

(1) Arch. Vienne (G. 1384).

(2) LÉON LALLEMAND (Histoire de la Charité, t. II).

(3) Bibl. Nat. Ms. n<sup>o</sup> 17608 et Arch. Vienne C. 62.

(4) Arch. Hôp. de Poitiers.

saut et André Robert le jeune paroissiens et procureurs et en nom de procureurs, de l'assemblée de l'église-paroissiale de sainte-Radegonde de Voilhy près Poitiers d'une part. Et Jehan Pyart paroissien de l'église paroissiale de Quinsay près dudit Vouilly, naguères déclaré malade de la maladerie de lepre d'autre part.

Lesdictes parties ont cognu et confessé avoir fait entre elles les conventions qui s'ensuivent (1). C'est assavoir pour ce que ledit Pyart a le plesir et cogié des paroissiens et procureurs de ladite eglise de Vouilly a son intension de faire bastir et ediffier une maladerie et maison de malades pour son habitation et demeurance es fin et metes de ladite paroisse de Vouilly, a ses propres cousts et despens, aupres du moulin du Plantys au court de la chaucée par ou l'on va de Parthenay a Poitiers et en laquelle paroisse de Vouilly ne eut aucune demoure de hommes maladeux ny maisons de malades. Yceux procureurs considerans le prouffict et utilité de la fabricé de lad. eglise de Vouilly, pour eulx et les autres paroissiens de lad. paroisse ont volu et consenti et des maintenant volent consentent que environ la place et lieu dessus, y cellui Pyart, là ou bon luy semblera batisset faict et ediffiet une maladerie, maison de malades a ses cousts et despens, pour son retraict et habitation et pour les malades qui seront pour le temps à venir en lad. paroisse de Vouilly, en telle condicion que ledit Pyart et ceulx qui seront malades et chiefs de la dite maladrerie amprès la mort et trespas dudit Pyart rendra et poyera, rendront et poyront perpetuellement à la fabricé de lad. eglise de Vouilly, aux procureurs d'icelle et à leurs sieurs successeurs, chacun an trois livres de cire en deux termies, c'est assavoir : une livre et demie de cire en chacune feste et jour de la Trinité et une livre et demie de cire

---

(1) Arch. Hôp. de Poitiers.

en chacune feste de Toussains. Parlé et accordé entre lesd. parties que s'il venoit que aucuns malades forains empechassent led. Pyart en sa queste, les jours cy dessoubz escriptz qui lui sont assignez pour la faire en la ville ou paroisse de Vouilly, yceulx procureurs pranderont et pourront prendre les deux pars de la queste desd. forens malades qui y questeront, sans que led. Pyart puisse aucune chose demander avoir ne requérir.

Item, est plus parlé et accordé entre lesd. parties que si aucun des enfans dud. Pyart au temps à venir cheit en nécessité de la maladie de lèpre, durant la vie dud. Pyart ou apres led. Pyart ou celui qui sera prieur de lad. maladerie pour le temps à venir, recevront et seront tenuz de recevoir yceulx enfans en lad. maladerie sans nul autre devoyr, poyer ausd. procureur ne prieur de lad. maladerie pour la concession et octroy que font aujourd'hui yceulx procureurs aud. Pyart pour la construction et bastiment et edification que promet de faire led. Pyart de la maison de lad. maladerie. Et ne pourra et ne pourront led. Pyart ne ses successeurs prieurs de lad. maladerie recevoir aucuns ladres étrangers et forens en lad. maladerie pour y avoir demeurence continuelle sans le congié et licence desd. procureurs qui a present sont ou qui seront pour le temps à venir et duquel Pyart et des autres malades qui seront par le temps à venir en ladicte maladerie et en ycelle iront de vie a trespassement, yceulx procureurs pour ycelle fabrice auront et prendront aupres le trespas desdictz malades tous et chacuns leurs biens et en pourront disposer et ordonner pour et au proffict de lad. fabrice sans ce que aucun desd. malades resident y puissent aucune chose demander, avoir ne requérir.

Item. En outre est parlé et accordé entre lesd. parties que nulz desd. malades qui seront en lad. mala-

derie pourra et ne pourront eslire chief en lad. maladerie sans le congié et licence des procureurs de la fabrice qui seront pour le temps si ce n'estoit que tous fussent natifs de la paroisse de Vouilly. Aussi est plus dict. par les procureurs que led. Pyart demandera et obtiendra congié et licence de ceulx a qui est le fondement de la terre ou il veult faire la maison de lad. maladerie et aussi de vénérables hommes messieurs du chappitre de l'eglise de sainte Ragond de Poitiers de faire beneistre certain lopin de terre pres de lad. maison de maladerie, ordonné pour la sépulture des ladres qui seront le temps a venir. Et ne pourront lesd. contraindre led. Pyart ne aultres prieurs de lad. maladerie de recevoir aucuns autres ladres malades, oublié leur gré et volonté. Et des maintenant en avant appresent, aura lesd. Pyart et les malades qui seront pour les temps a venir en lad. maladerie en lad. paroisse de Vouilly, deux questes ordinaires la sepmaine. C'est assavoir les dimanches et les vendredis de chacune sepmaine. Toutes les choses dessus dictes toutes et chacunes d'elles touchet et pour ce appreciez, ont cogneu estre vrayes et ycelles et chacune d'elles ont promis et promectent par les foy et cheines de leurs corps, et sous l'obligation c'est assavoir : lesd. procureurs des biens a eulx connus et a connoître pour le pover a eulx donné, tenir garder faire entretenir et accomplir les choses par eulx convenues. Et led. Jehan Pyart pour luy et ses futurs successeurs soubz l'obligation de tous et chacuns ses biens qu'il a de présent et aussi des biens de lad. maladerie presents et a venir, rendre et payer doresnavant perpetuellement chacun an lesd. trois livres de cire es termes dessus declarés esd. procureurs qui pour le temps seront a venir. Et en oultre tenuz garder faire et accomplir bien et loyalement sans james faire dire ne venir encontre.

Item est parlé et accordé entre lesd. parties que le

curé ou vicaire de l'église de Vouilly qui administrera les sacrements de la sainte église a ung des malades qui ira de vie a trespassement pour chacun d'iceulx malades a qui il bauldra et chanteroit messe pour son obit auroit vingt sols tourn. une foiz poyez par la main de ceului qui sera prieur et administrateurs de lad. maladerie. De ce et sur lesquelles choses susd. toutes icelles tenir et accomplir et non fere ne venir encontre, lesd. parties chacun chacune d'elles selon son fait presentes, volans et consentens supposans et sobmettans elles, les leurs, et les biens par elles dessus obligez a la jurisdiction et compulsion de la court de nosd. official, par le jugement et condempnation. En tesmoing desquelz choses nous Official dessud. le scel de notre dicte court. A ces presentes lettres ou conventions doublées a la requeste desd. parties avons mis et appousé.

Donné et fait tesmoings presens aparus et appelez ad ce, Denis Tynaut cousturier, Jehan Nasleau lesné, Piot Mirbogain, et Laurens Courtoys, paroissiens de lad. eglise de Sainte-Ragond de Vouilly. Le quatorzesme jour du moys d'octobre l'an mil quatre cens trente et sept.

*Signé : P. Comors.*

Les secrets et les conseils de  
maître Guillaume Boucher  
et de ses confrères. Contri-  
bution à l'histoire de la mé-  
decine à Paris vers 1400

PAR

Par M. le Dr Ernest Wickersheimer

*Bibliothécaire de l'Université.*

---

Depuis 1395, l'histoire administrative de la Faculté de médecine de Paris nous est connue tout entière par la série des *Commentaires* rédigés par les doyens, mais, auteurs moins féconds que leurs rivaux du Collège de chirurgie, que leurs collègues de Montpellier, les maîtres régents parisiens du moyen-âge, à part la fameuse consultation qu'ils rédigèrent à l'occasion de la peste de 1348 (1), ne nous ont guère laissé de monument de leur activité professionnelle ; nous ignorons presque tout des matières de leur enseignement, surtout de leur pratique, nous ne savons pas com-

---

(1) Publiée à trois reprises, la dernière fois par : H.-E. RÉNOUS, *Etude historique et critique sur la peste*. Paris, PICARD, 1888. in-18.

ment ils posaient un diagnostic, comment ils instituèrent un traitement.

Le document que voici comble donc une lacune.

Il ne ressemble guère au réceptaire de JEAN PITARD (1), encore moins aux œuvres d'un TOURNEMIRE ou d'un GÉRALD DE SOLO, à un *Introductorium juvenum*, ou à un *Clarificatorium in nonum Almansorem*. On pourrait mieux le comparer aux *Consilia* de GENTILIS DE FOLIGNO et de ses imitateurs : ANTONIO CERMISONE, BARTOLOMEO DE MONTAGNANA, si précieux pour l'histoire de la médecine en Italie au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle.

Ces auteurs de *Consilia* sont, avec les chirurgiens, et plus que les chirurgiens, les véritables ouvriers de la pré-rennaissance dans le domaine médical, car c'est en observant des malades, et non pas en épluchant des textes, que la médecine s'est affranchie de la scolastique qui pesait si lourdement sur les universités du moyen-âge, à Montpellier surtout, à cause du voisinage de l'Espagne arabisée.

Le grand attrait des *Consilia* pour l'historien de la médecine, c'est qu'au lieu d'abstractions ils contiennent des collections de faits, que leurs auteurs, au lieu de disserter sur les maladies, nous montrent des malades.

Nous voyons le médecin au chevet de ses clients, plus souvent dans son cabinet de consultations, comme on dirait aujourd'hui, prenant le pouls, ou considérant le contenu d'un urinal. Le malade est examiné, il est interrogé; au cours de l'interrogatoire, il cherche souvent à tromper le médecin, qui, lui, est toujours occupé à défendre son prestige. Puis, c'est l'é-

(1) Publié par KARL SUDHOFF. *Ein chirurgisches Manual des Jean Pitard, Wandarztes König Philipp des Schönen von Frankreich*. Archiv f. Geschichte der Medizin, Bd. 11, Heft 3 u. 4, 1908.

noncé du traitement ; il est des thérapeutiques brutales auxquelles le client ne se soumet pas toujours volontiers et le médecin a besoin de beaucoup d'autorité, ou de beaucoup de ruse, pour les imposer à ses patients.

Mieux qu'un traité de médecine, les *Consilia* nous font connaître la vie du praticien ; de même, ces notes que je publie ici, rédigées il y a cinq siècles par un Allemand, « quidam magister de Almania », qui était venu à Paris, attiré, comme beaucoup de ses compatriotes, par l'enseignement de la Faculté de médecine.

Alors comme aujourd'hui, les meilleures leçons étaient celles que donnait la pratique. Aussi un jeune médecin, désireux de s'instruire, ne se contentait-il pas de suivre des cours ; il assistait aux consultations que donnaient ses maîtres, et les accompagnait dans l'exercice de leur pratique : « *Frequentabat ipsorum consortium in practica.* »

C'est précisément un des traits les plus caractéristiques de la vie médicale du moyen-âge que le *Consortium in practica*. Les médecins ne se séparent pas les uns des autres pour pratiquer leur art, ils aiment à se sentir les coudes, ils se souviennent toujours qu'ils sont membres d'une même compagnie, et ce n'est là qu'un exemple de la puissance de l'esprit corporatif qui pénètre à cette époque les institutions et les hommes.

« *Omnes in consilio... Magistri deliberaverunt... concordaverunt... Omnes dixerunt...* », telles sont les expressions qu'on rencontre à chacune des pages qui vont suivre, et même lorsqu'un médecin prend seul la responsabilité d'un traitement, c'est « *habito tamen consilio aliorum* ».

QUESNAY et MÉDALON, auteurs d'un livre qui est moins une histoire des origines de la chirurgie française qu'un pamphlet contre la Faculté de Paris, ont

fait un tableau des consultations que donnaient les maîtres régents, successeurs des chanoines mires de Notre-Dame :

« Quelques malades se traînoient jusqu'au Parvis pour se présenter aux Médecins : ceux à qui des maux pressans ne permettoient pas de se transporter dans ce lieu y envoioient leurs urines et leurs excréments, pour que les Docteurs devinassent les maladies. Quelques malades plus inquiets leur envoioient un détail de leurs maux par écrit ; d'autres consultoient par la bouche de quelque témoin oculaire de leur souffrance... Les chirurgiens étoient appelés en même tems pour décider avec ces Docteurs, et ils se chargeoient de la conduite des maladies ; ces consultations... n'étoient pas abolies à la fin du quinzième siècle (1). »

Telles sont les scènes auxquelles nous fait assister notre Allemand. Cependant, à l'époque qui nous occupe, ces consultations n'avaient plus lieu à Notre-Dame, mais probablement à l'église des Mathurins, lieu de réunion hebdomadaire de la Faculté, ou bien au domicile de l'un des maîtres régents. Il n'y a que trois consultations, dont on puisse dire avec certitude qu'elles ont eu lieu dans la chambre du malade. Dans l'une (n° 88), il s'agit d'un fébricitant que le médecin ne visite qu'une seule fois en huit jours de maladie (*visitasset illum nisi semel, et erat octava*), dans une autre il s'agit (n° 47) d'un paralytique, incapable, bien entendu, de quitter son lit (*in lecto suo manendo*), auquel l'un des médecins, pour lui délier la langue, fait répéter un *Pater noster*. Enfin, pour une crise hépatique (n° 87), une jeune femme, nouvellement accou-

(1) QUESNAY et MÉDALON. *Recherches critiques et historiques sur l'origine... de la Chirurgie en France*. Paris, OSMONT, 1744, in-4°, pp. 17-18.

chée, fait mander les médecins auprès d'elle au milieu de la nuit (*in media nocte vocati fuerunt medici*). Presque toujours ce n'est pas le médecin qui se déplace, c'est le malade, et quand le malade ne peut se déplacer, c'est quelqu'un de son entourage qui vient faire au médecin le récit de la maladie, ou lui porter un bocal d'urines.

Tous ces malades ne sont pas des indigents, bien au contraire. A côté de deux écuyers dont l'un est anglais (nos 86, 108), de soldats (nos 19, 72, 106), de deux étudiants; JEAN DE GALENCOP (n° 2) et GÉRARD DE DELFT (n° 11), sans doute peu fortunés, nous rencontrons des bourgeoises de Paris (nos 13, 61, 91, 109), une baronne (n° 4) et trois comtes de France ou d'Angleterre (nos 101, 105, 107). Les ecclésiastiques sont particulièrement nombreux : un archevêque (n° 33), deux évêques (nos 68, 103), dont l'un est celui d'Arras, une abbesse (n° 34), l'inquisiteur des Jacobins (n° 44). Un parent de l'évêque de Paris, inquiété par dix-sept accès de fièvre tierce (n° 100), a également recours à la science des maîtres régents. La position sociale de pareils clients indique bien qu'il ne s'agit pas ici de consultations purement charitables.

Ces notes sont, nous l'avons dit, exclusivement des notes de pratique. Une demi-douzaine de sentences d'HIPPOCRATE, de MÉSUÉ, d'AVICENNE, d'AVERRÔES, de SIMON DE GÈNES et de BRUNO, sont les seuls textes dont l'autorité y soit invoquée. Les théories y sont rares, et c'est tant mieux, car celles que nous y trouvons ne sont guère heureuses, témoin celle-ci renouvelée de GALIEN, d'après laquelle les grossesses de sept mois sont naturelles, bien que moins favorables que celles de neuf.

La thérapeutique consiste en quelques règles diététiques concernant les aliments et les boissons, et en formules de potions, de pilules, d'électuaires, d'onguents

et d'emplâtres, semblables à celles dont sont farcis tous les traités de médecine du moyen-âge.

Dans la composition de ces remèdes entrent les drogues les plus extraordinaires, et aussi les plus abjectes : l'or, l'argent, les perles, la poudre de corne de cerf, les excréments de colombe, la cendre de lièvre et de hoche-queue, la graisse de loup, de renard et de chat, le sang de bouc, et même le sang humain (n° 55).

On conseille à une cancéreuse d'appliquer sur sa tumeur ulcérée une poule écartelée ou un poumon de porc ou de mouton, de porter toujours sur elle certaines pierres précieuses. On pose des ventouses en cas de goutte et de chute de matrice, on ordonne des fumigations vaginales pour provoquer les menstrues.

Comme au temps de MOLIERE, les clystères et la saignée sont la base de toute ordonnance. La peur salutaire de l'opinion publique porte parfois le médecin à en limiter l'usage : «... Medici, cum paciens moritur, diffamantur per laicos dicentes : *Ecce medici qui tot applicuerunt, quousque eum interficerent!* » Par contre il semble que les supplications du malade ne touchent guère le cœur de ces pédants sanguinaires : «... Dixit infirmus : *Ego sum nimis antiquus, non possum pati flebotomiam...* » ; on saigna le vieillard, et il guérit.

La partie séméiologique de ces observations est bien plus succincte que leur partie thérapeutique ; elle est aussi bien plus intéressante.

Les médecins interrogent le malade et l'examinent. La palpation leur révèle une tumeur de l'orifice de l'estomac (n° 4), du sein (nos 13 et 109), elle est négative chez un malade souffrant du côté (n° 6). Pour reconnaître les palpitations du cœur (n° 56), se contentait-on de palper, ou appliquait-on l'oreille sur la poitrine du malade ? Nous n'en savons rien, et c'est dommage. En cas d'ictère (n° 57) on recherchait à la lueur d'une

chandelle la couleur jaune des conjonctives, ce qui, entre parenthèses, est un singulier moyen.

Et pourtant nous nous trouvons en présence de cliniciens, quelque imparfaites que soient leurs méthodes ; ils discernent dans bien des cas les traits caractéristiques d'une maladie, telle cette affection du sein où une mamelle indurée, rouge par endroits, fait soupçonner dès le début le cancer, diagnostic que confirmeront plus tard les veinules ramifiées, vertes et noires, les petites masses dures du volume d'une noisette (n° 13).

Lorsque le malade ne vient pas consulter lui-même, et qu'il se fait représenter par un de ses proches ou par un serviteur, les diagnostics sont naturellement beaucoup moins précis. Le médecin doit se contenter de renseignements oraux ou écrits, à moins qu'il ne cherche le secret de la maladie au fond d'un urinal, ce qui l'expose à des erreurs peu faites pour relever son prestige : « *CARNIFICIS dixit cum vidit urinam, quia alba satis erat, quod habebat stomachum debilem, et non potentem digerere, et quod esset viri. Et postea portatores urine riserunt et dicebant quod esset femina, et CARNIFICIS ordinaverat tanquam pro viro illa que sequuntur, et cum sibi fuit dictum esse mulieris, noluit ulterius aliquid ordinari, et factus est commotus.* »

A ces consultations, comme à celles dont parlent QUESNAY et MÉDALON, assistent des chirurgiens ; il arrive même qu'une sage-femme y soit admise afin de procéder à l'examen gynécologique qu'un homme ne saurait pratiquer sans blesser la décence. Toutefois, les médecins feront bien de ne pas accorder une confiance absolue aux dires de la matrone : « *Signum ergo quod fuit ascensus matricis, sed medici erant decepti per obstetricem, que dixit matricem ejus esse in loco debito.* »

Quant aux inciseurs ambulants, l'auteur de ces notes, à l'exemple de GUY DE CHAULIAC, les désigne du terme

méprisant de coureurs (*cursores*), et n'en parle que pour rapporter leurs méfaits. C'est ainsi qu'il raconte l'histoire d'une bourgeoise, « *cujus cancer in mamilla erat ulceratus et applicatus quasi per totum pectus, et hoc quia non credit phisico sed uno cursori qui aperuit ipsum, sicut aliud apostema, contra doctrinam doctorum* » (n° 91).

Il ne nous a pas laissé les noms de pareils charlatans, mais nous a transmis ceux de plusieurs des maîtres dont il a résumé la pratique.

Presque tous ces noms sont faciles à identifier au moyen des *Commentaires* de la Faculté de médecine et du *Chartularium Universitatis Parisiensis*, publié par DENIFLE et CHATELAIN; c'est à ces deux sources que sont empruntés, pour la plupart, les détails qui suivent.

Deux noms seulement reviennent d'une façon constante au cours de ces pages; ce sont ceux de CARNIFICIS et de DANSZON.

GUILLELMUS CARNIFICIS ou GUILLAUME BOUCHER était né à Aulnay-lès-Bondy, aux environs de Gonesse. Le 27 novembre 1362 il figure au rôle des maîtres ès-arts de la nation de France de l'Université de Paris. Il appartient successivement aux chapitres de plusieurs églises, et, le 16 décembre 1368, il est élu recteur de l'Université. Quelques années plus tard il est reçu maître en médecine, mais il est marié, et comme la règle exige que les médecins soient célibataires, il lui faut une dispense spéciale pour qu'il puisse faire acte de régence; le pape GRÉGOIRE IX lui accorde cette dispense par une lettre datée de Villeneuve-lès-Avignon, le 24 mai 1375. CARNIFICIS, que CHÉREAU fait figurer parmi les médecins de CHARLES VI, a aussi été le médecin du duc LOUIS d'Orléans et du duc PHILIPPE LE HARDI de Bourgogne. Riche, il lui arriva de prêter de l'argent à la Faculté, qui lui remit en gage à cette occasion trois

manuscrits de sa bibliothèque ; les *Concordances* de PIERRE DE SAINT-FLOUR, l'*Antidotaire* d'ALBUCASIS et le *Totum Continens* de RHAZÈS. Par suite d'une interprétation erronée d'une page des *Commentaires* : « item debentur eidem magistro GUILLELMO BOUCHER XX franci quos concessit Facultati pro nunciis Universitatis mittendis ad Almaniam » (19 novembre 1396), CHÉREAU affirme qu'« il eut l'honneur d'être envoyé en Allemagne (1396), pour les affaires de l'Université ». Cette assertion est toute gratuite. CARNIFICIS mourut le 6 juillet 1410.

DANSZON (ou DANSON) est le nom défiguré de PIERRE D'AUXONNE (PETRUS DE AUSSONNA ou D'AUSSON), dont un copiste inattentif a transformé l'*u* en *n*.

PIERRE D'AUXONNE, en 1379, dans le rôle de la nation de France (province de Sens) de l'Université de Paris, est qualifié de clerc du diocèse d'Autun, maître ès-arts de Paris, et bachelier en médecine de Montpellier. Sa signature se trouve au bas d'un décret de la Faculté de médecine de Paris du 22 mars 1393. Médecin de la cour de CHARLES VI d'après CHÉREAU, il revêtit aussi d'importantes dignités ecclésiastiques. Le 9 juin 1410, il représenta la Faculté dans une action intentée par cette compagnie, en Parlement, contre une femme PERRETTE PETONNE, qui exerçait illégalement la médecine. Il mourut le 29 août suivant, le jour de la décollation de Saint-Jean, laissant à la Faculté le traité de GALIEN, *De utilitate particularum*, à la condition que ce livre resterait entre les mains du doyen, qui pourrait le prêter aux maîtres régents, et que ceux qui en voudraient avoir une copie, seraient tenus de dire ou de faire dire une messe pour le salut de son âme.

Un troisième nom DE MERIS se trouve dans le titre

(1) A. CHÉREAU. *De la maladie de Charles VI, roi de France, et des médecins qui ont soigné ce prince.* (Union médicale, nouv. sér., t. XIII, 1862.)

de l'ouvrage, et il est répété dans l'observation n° 90. On le chercherait vainement dans les *Commentaires* ou dans le *Chartularium* de DENIFLE et CHATELAIN. Il est bien probable qu'il ne s'agit pas là d'un nom propre, mais d'une abréviation, *de me [dici] r [eg] is*, que le copiste a transcrite sans la comprendre.

On trouve aussi, cité assez souvent, un personnage que l'auteur désigne simplement par sa qualité de *medicus regis*, et une fois par le nom de son pays d'origine : *Ytalicus medicus regis* (n° 47). CHÉREAU ne donne sur cet énigmatique Italien aucun renseignement.

Enfin trois autres praticiens, *ille* DE CAMERA (n° 98), SACEPE (n° 99), le chirurgien EGIDIUS (n° 98), sont mentionnés chacun une fois.

Le premier est GUILLELMUS DE CAMERA OU GUILLAUME DE LA CHAMBRE, à qui le rôle de la nation de France de l'Université de Paris attribue en 1379 les qualités de clerc du diocèse de Sens, et de maître ès-arts étudiant depuis quatre ans la médecine. Marié, il supplie la Faculté en septembre 1398, de le dispenser de la régence, et le 2 novembre suivant, il est élu doyen. En 1422, il est médecin de la reine Isabeau de Bavière. En novembre 1426, il figure pour la dernière fois sur la liste des maîtres régents, et meurt sans doute peu de temps après. CHÉREAU l'a confondu avec son fils qui, devenu à son tour docteur régent, fut mêlé au procès de JEANNE D'ARC (1).

JACQUES SACQUESPÉE, dans le rôle de l'Université de 1403, est qualifié de sous-diacre du diocèse d'Arras. En 1397 il est promu à la licence en médecine, et le 8 novembre 1399 il est élu doyen de la Faculté, succédant ainsi à GUILLAUME DE LA CHAMBRE. Pourvu d'importants

(1) A. CHÉREAU. *Les médecins de la Cour d'Isabelle de Bavière, reine de France*. (Union médicale, nouv. série, t. XIV, 1863.)

bénéfices ecclésiastiques, il est député en 1420 par l'Université au roi CHARLES VI en même temps que PIERRE CAUCHON, le futur évêque de Beauvais, « pour traiter aucunes choses touchant le bien de ce royaume ». En 1422 il est envoyé de même au duc de GLOCESTER et à la reine d'Angleterre CATHERINE, « pour aucunes choses touchans la seigneurie de nostre souverain seigneur HENRI roy de France et d'Angleterre par la grâce de Dieu ». Conseiller du duc de Bourgogne, son nom figure pour la dernière fois sur la liste des maîtres régents en novembre 1434.

Quant au chirurgien EGIDIUS, il y a tout lieu de croire que c'est GILLES DE SOUBZ-LE-FOUR, chirurgien juré du roi, qui d'après QUESNAY et MÉDALON, présenta en 1390 au nom du Collège de chirurgie, une supplique à la Faculté afin de lui demander son concours contre les charlatans. En 1409, GILLES (ou GILET) DE SOUBZ-LE-FOUR fut chargé, en compagnie d'un autre chirurgien et de maître JACQUES SACQUESPÉE, de visiter un prisonnier et de rédiger un rapport sur son état de santé (*Arch. Nat.* X<sup>1</sup> 4788, fol. 361, cité dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 168).

En rapprochant ces noms propres on peut déterminer approximativement la date des consultations dont nous publions ici le récit.

Cette date ne peut être antérieure à 1398, car ce n'est qu'à partir de 1398 que GUILLAUME DE LA CHAMBRE figure sur la liste des maîtres régents. Elle ne peut être postérieure à 1410, année de la mort de CARNIFICIS et de PIERRE D'AUXONNE. Elle est même probablement antérieure à 1408, car nous avons l'histoire de la maladie (n° 11) d'un certain GÉRARD DE DELFT, qui fut reçu à la licence en médecine le 16 juin 1408, et dont on ne retrouve plus ensuite le nom dans les *Commentaires*, ce qui paraît indiquer qu'il quitta Paris aussitôt après avoir été reçu licencié.

Nous ne savons rien sur la personnalité de l'auteur de ces notes, *quidam magister de Almania*. N'assistait-il aux consultations que pour son instruction personnelle, ou était-il chargé par les médecins de veiller à l'exécution des ordonnances? Des mots tels que « Dentur industrie tue », écrits à propos du mode d'application d'un emplâtre (n° 47), permettraient de soulever cette dernière hypothèse.

Quoi qu'il en soit, notre étudiant ne croit pas aveuglément tout ce qu'il entend dire à ses maîtres, et s'il les approuve souvent d'un « et certe verum », il ne manque pas dans d'autres cas de témoigner son étonnement au sujet de ce qu'il considère comme des erreurs de thérapeutique : « Sed miror quod non [precepit] ordeatum, sirupum endivie, quia epar erat supercalefactum » (n° 67). Il a même parfois l'ironie assez lourde, comme lorsqu'il parle d'un malade à qui on a administré quinze clystères « ad laudem Dei in Francia » (n° 47).

Le texte d'après lequel je publie ces notes couvre les feuillets 256 recto-279 verso du manuscrit 12. 2. Aug. fol. de la bibliothèque ducale de Wolfenbüttel, gros volume de 578 feuillets, qui, entre autres ouvrages de médecine, contient un certain nombre de *Consilia* de médecins italiens de la fin du moyen-âge. Écrit sur deux colonnes il porte la date de 1452; c'est donc une copie, postérieure à l'original d'un demi-siècle.

J'ai respecté l'orthographe du manuscrit, me contentant d'unifier celle des termes désignant les médicaments et de corriger les fautes qui sont nombreuses.

*Tituli secretorum et consiltorum CARNIFICIS et DANSON, medici de medicis regis (1), ordinariorum alme universitatis parisiensis, nec non medici*

(1) Littéralement DE MERIS. Voy. l'avant-propos.

*regis Francie, collecta per quemdam magistrum  
de Almaniam in Francia Parisius, etc.*

Sequitur consilium de supercalefactione in pro- vecta etate.....	1
De supercalefactione epatis.....	1
De febre fortissima et continua cum [dolore capi- tis et renum].....	2
De quadam laxacione ventris.....	2 bis
De stomaco frigido et fleumatico cum dolore renum.....	3
De duricie stomachi, de suffocatione matricis et de eructatione, de sincopi, de fluxu et reten- tione menstruorum.....	4
De febre cum dolore capitis ex colera.....	5
De dolore lateris a plerisi.....	6
De gena sive maxillis inflatis.....	7
De duricie splenis cum schabie.....	8
De melancolia in fieri.....	9
De lesione in pectore cum lapide.....	10
[De tinnitu aurium].....	10 bis
De plerisi pro magistro DELFF.....	11
Decoctio ad purgandum coleram.....	12
De cancro confirmato [in mamilla].....	13
[De febre de colera cum melancolia.....	14]
De febre colerica cum fleumate.....	14 bis
De purgante coleram.....	14 ter
De dolore renum.....	15
De stomaco fleumatico.....	16
De fleumate salso.....	17
De amissione loquele.....	17 bis
De retencione urine et colica.....	18
De dolore renum.....	19
De dolore oculorum.....	20
De splenetica passione.....	21
De ungento mundificativo.....	22

De defectu in coytu.....	23
De gravella in renibus [vel in vesica].....	24
De calefactione epatis.....	25
De flecmate viscoso.....	26
De fluxu ventris.....	27
De gutta et dolore in pede.....	28
De electuario confortativo in sene.....	29
De uno qui non potuit tussire.....	30
De dolore in renibus.....	30 <i>bis</i>
De torsione ex ventositate.....	31
De confortatione stomaci parum frigidi.....	32
De gravella in renibus.....	33
De schabie ponit plura medicamina.....	34
De dolore renum et stomaci.....	35
De reumate ex causa frigida.....	36
De febre terciana et plerisi.....	37
De precipitatione matricis.....	38
[De emplastris ad confortandum stomachum...]	38 <i>bis</i>
De juvantibus ad conceptum.....	38 <i>ter</i>
De quibusdam laxativis.....	39
De torsione ex ventositate.....	40
De provocatione menstruorum.....	41
De debilitate renum.....	42
De dolore lateris post partum.....	43
De debilitate stomaci emplastrum.....	44
De dolore dencium.....	45
De tenebrositate oculorum.....	46
De paralisi gravi et apoplexia levi, et est secretum magnum et notandum.....	47
De febre de colera vitellina et dolore capitis [et pectoris].....	48
De dolore renum.....	49
De febre forti ad mortem.....	50
De dolore capitis et precordiorum.....	51
De febre ex colera.....	52
De dolore juncturarum.....	53

De debilitate stomaci a causa frigida.....	54
De emplastro contra rupturam.....	55
De pulsu et saltu cordis.....	56
De ictericia in puero.....	57
De febre cum strictitudine pectoris.....	58
De confortacione renum et ut concipiat.....	59
De febre ex collera cum dolore capitis.....	60
De dolore stomaci ex frigida causa et dolore renum.....	61
De paralisi cum tussi et de exscreacione sangui- nis.....	62
De dolore stomaci ex frigida causa.....	63
De obtalmia in oculis.....	64
De debilitate stomaci et renum ex frigida causa..	65
De febre terciaria cum dolore capitis.....	66
De febre [flecmatica] cotidiana et quomodo vetale et rasor docent nos.....	67
De pulvere PASSIVANT.....	67 bis
De febre flecmatica cum reumate.....	68
De fluxu lactis ex mamillis.....	69
De muliere ut concipiat.....	70
De paralesi lingue.....	71
De artetica propter casum.....	72
De emorroidis.....	73
De tenosmone.....	74
De casu matricis.....	75
De costa fracta.....	76
De dolore renum.....	77
De inflacione pectinis.....	78
De lapide renum.....	79
De stomaco frigido cum strictitudine pectoris...	80
De calore intra et frigus extra.....	81
De fluxu ventris cum dolore capitis.....	82
De sterelitate et defectu coytus.....	83
De debilitate renum.....	84
De febre terciaria de colera vitellina.....	85

De ulceribus renum et vesice.....	86
De ictericia sine febre et dolore epatis ex ventosi- tate.....	87
De terciana vera, de duplici terciana, de terciana nota in eodem et equaliter fleubotomatus....	88
De febre terciana cum dolore renum.....	89
De inflacione faciei quam sequebatur febris con- tinua et accidentia terribilia.....	90
De cancro in mamillis ulcerato.....	91
De febre continua cum dolore renum.....	92
De ptisico consumpto ut lignum.....	93
De confortativo gaudium generante [in peste]...	94
De reumate cum strictitudine pectoris.....	95
De fluxu ventris.....	96
De gravella in renibus [et vesica].....	97
De fluxu desinterico pernotandum.....	98
De duplici terciana in provectis.....	99
De terciana nota.....	100
De confortatione stomachi in causa frigida.....	101
De confortatione cordis in causa frigida.....	102
De difficultate mingendi [ex gravella].....	103
De peripleumonia non vera cum strictitudine pec- toris.....	104
De paralisi in sexaginta annis.....	105
De paralisi in quodam milite.....	106
De sincopi pro quodam comite.....	107
De costa fracta.....	108
De cancro incipiendo [in mamilla].....	109
De lepra confirmata.....	110
De dissinteria.....	111

Pluries cribrat homo medium sabuli ad hoc ut inve-  
niat unam preciosam margaritam (AVERROIS quarto  
*Colliget*, ix<sup>o</sup> capitulo) (1). Sic studens sepius colligit

(1) Citation exacte. Voir AVERROES, *Colliget*. Venetiis, ap.  
COMIMUM de Tridino, 1560, in-8, f. 56 verso.

varia, quandoque communia et levia, propter pauca utilia que stant pro toto labore.

Incipiunt consilia et experimenta doctorum CARNIFICIS et DANSONIS, ordinariorum alme universitatis parisiensis, necnon medicorum regis Francie, collecta per quemdam magistrum de Almania qui frequentabat ipsorum consortium in practica.

1. — Item de supercalefactione epatis.

Sequitur pro muliere macra, provecta, in lecto mortis, cujus urina incencissima et spissa, consimilis sanguini nigro prenimia caliditate. Et sic medici, CARNIFICIS et ceteri, consulissent fleubotomiam si fuisset satis fortis, sed tamen timuerunt ut incurreret ydropisi, ex quo epar erat incense supercalefactum.

Sequuntur ergo pro ipsa medicamina : R sirupi endivie, sirupi de capillis VENERIS ana qrt. j, sirupi nenupharis qrt sem. ; misce cum decoctione borraginis, cum toto endivie, lactuce, acetose ana man. sem, sandali albi et rubei ana dr. j. Fiat potus. Sequitur pro eadem quia vomebat : R menthe, absinthii, rose novelle ana man. sem. Fiat scutum pro stomacho. Sequuntur suppositoria quia dolebat multum in renibus : R pulveris rute sicce dr. j. et sem., pulveris cumini, anisi ana dr. sem., salis gemme dr. j., mellis quantum sufficit. Fiant duo suppositoria. Item recipe mediocre suppositorium, si velis : R saponem hispanicum vel gallicum, et formentur candeles et intingantur in oleo. Hec tamen non dixit CARNIFICIS. Item pro eadem, pro renibus potest applicari ungentum de oleo camomille et anethi, cum cera quantum sufficit. Item pro eadem fiat epithima pro epate : R sandali albi et rubei ana dr. j, rose novelle dr. ij. Pulverisentur sicca et cum bombace inter duos pannos, fiat epitima pro epate. Sequitur aqua in qua epithima debet intingi : R aque

endivie lb. sem, aque rose qrt. sem., acetose unc. j, camphore dr. j; misce et ponatur in phiola.

Et sanata fuit et ydropisi non incurrit.

**2.** — Sequitur de febre fortissima et continua cum dolore capitis et renum.

Sequitur pro uno cujus urina erat multum spissa et tamen satis incensa in rubedine, et ergo si fuisset tenuis in substantia, fuisset multo rubicundior. Et ergo CARNIFICIS dixit et certe bene, quod febrem fortem, et certe habuit magnum dolorem in uno latere circa renes super hancam, ymmo ille jacuit in lecto, et habuit dolorem capitis.

R sirupi endivie lb.sem., oxizaccare simplicis qrt. j, sirupi viole qrt.sem. Misce cum decoctione lactuce, portulace, acetose ana man.j, adde aque rosate et acetosate ana qrt. j. Fiat potus cheopina [*sive cheopis*]s. dj.(1).

Frontale pro dormiendo: R seminum papaveris, jusquiama, lactuce ana dr. iij, florum camomille, corticis mandragore ana dr. ij. Fiat frontale cum bombace et bassetur. DANSON dicit: R sumach, mercurialis, rose persice, balaustie, nucis cipressi, thuris, masticis, draganti, camomille, aluminis ana unc. j. Fiat pulvis. Habuit GALIENOP (2) guttam in tibia, et illum pulverem debuit exterius applicare.

**2 bis.** — Sequitur quedam laxacio ventris sine periculo; ymmo dari posset pregnantibus in quocumque tempore partus; R folliculorum sene munde dr. ij. Ligentur in panno lineo fortiter, et ponas in simplici

(1) Abréviation qui revient fréquemment, et dont je n'ai pu pénétrer le sens. On trouve plus souvent : *si. dy*, ou *sc. dy*; une seule fois : *sc. di. dius*.

(2) JOHANNES de GALENCOP. Son nom paraît souvent dans : *Liber procuratorum nationis anglicanae*, ed. DENIFLE et CHATELAIN. En 1410 GALENCOP figure au rôle des licenciés de la Faculté de théologie de Paris, et à celui des maîtres ès-arts de la nation d'Angleterre, dont il fut, du reste, l'un des procureurs (*Char-tularium Universitatis Parisiensis*, ed. DENIFLE et CHATELAIN, pp. 195-196).

aqua pisorum. R pisorum man. j. Buliantur usque ad crepacionem, et sumas istam puretam jejuno stomacho.

3. — Sequitur item de stomacho frigido, fleumatico et dolore renum. Sequitur pro uno cujus urina erat satis spissa et indigestiva, tendens ad albedinem sicut urina mulieris. Judicabat quod habebat malum pectore, scilicet in stomacho, et certe verum fuit, quia vomebat extra suum os, et ergo conclusit quod erat plenus fleumaticus, et habebat stomachum in frigidatum, et etiam modicum malum in renibus.

R pulveris electuarii dyagalange, pulveris stomachi confortativi ana dr. j, cum zuccaro dissoluto in aqua menthe et ysopi ana quod sufficit. Fiant electuarii per lonzangias; pondus dr. ij. Fiat lb. sem.

4. — De duricie stomachi, de suffocatione matricis, de eructacione, de sincopi que sequitur ista, de fluxu menstruorum.

Sequitur pro una barona viginti annorum, habente malum in renibus et duriciem aliquantulum palpabilem in orificio stomachi, et suffocationem matricis inveteratam, ad quam sequebatur syncope, et matricem immundam, et quia habuit etiam duorum annorum eructacionem, consuluerit quod non noceret ei utilis medicina vomita, et nota [?] quod duricies stomachi tanta erat ex mala complexionem causa [?] qua consumebat subtile apostematis [?] ibidem creati et indurantur terrestre. Etiam aliquando habuit magnum fluxum matricis, et aliquando nullum, et nimiam retentionem.

Utatur pro dieta vino claro mundo, pro diebus fasinis, caponibus; item talis piscibus petrosis, squamosis; item olera de borraginibus, et spinargiis, et petroselino. Sequitur clistere ut mundificetur matrix: R malve, bismalve, senacionis, viole ana man. j, cete-

rach, politricon, cuscute ana unc. j. Fiat decoctio pro una injectione in aqua, id est jure caponis, in qua colatura resolve medulle cassie fistule unc. j, manne subalbide, mellis rosati colati ana unc. j sem., olei viole, olei de lilio ana unc. j. Fiat clistere. Sequitur medicina laxativa, valde benigna pro eadem : R manne subalbide unc. j, dissolute in aqua lactuce, in qua fervore temperetur florum viole, borraginis et buglosse, rose nouvelle ana unc. sem. Fiat dosis. R foliorum malvarum, bismalvarum, senacionis, viole, camomille ana man. j, seminis lini, fenugreci ana unc. j. Fiat decoctio usque ad tres cheopinas, syrupus cum ista decoctione. Fiat fomentacio super stomachum, scilicet super diriciem orificii stomachi. Item pro eadem : R olei de lilio, olei anethi, muscillaginis seminis lini, fenugreci ana unc. sem., olei masticis unc. sem., axungie galline, anatis ana dr. ij. cum cera quantum sufficit. Fiat ungenti forma. Sequitur pro eadem : R emplastrum dyaquilon malaxatum cum oleo masticis, spice quantum sufficientis. Fiat ad modum scuti, et extendatur super aluta et cooperiatur sindone. Item recipe spongias et credo ad fricandum cum illis oleis.

5. — Sequitur de febre cum dolore capitis.

Sequitur pro una muliere in puerperio, que fuerat jacens per sex dies, et erat febricitans matrice, et sic dolorem capitis habebat.

De dieta vinum limphatum. Item precepit ne intraret balneum infra tres vel quatuor dies. Item ut frontem madiderat de aqua rose. Item ordinavit sirupum qui sequitur : R sirupi de capillis VENERIS lb sem., sirupi rose, lactuce, borraginis ana qrt. sem. ; misce cum decoctione lactuce, portulace, rose rubeae ana man. sem., endivie integre man. sem. Fiat potus cheopina si. dy.

6. — Sequitur de dolore lateris pro sedando lateris dextri dolorem, si superproveniat, dum apostema sit in corpore intus et non sit tangibile aliquid ab extra. R de avena man. iij vel iiij, depressentur, ponantur in patella et *roribus* [?] cum vino albo super ignem, et ponantur in sacco, et ulterius super locum dolorosum.

7. — Sequitur contra genam inflatam : R alismatis, anethi, camomille ana man. ij, contundantur et tereantur et de istis sic mutatis, ponas parum in sacco lineo et bulias cum vino albo, et applices super locum. Sequitur pro eodem sirupus, quia habuit urinam satis tinctam et febrilem : R sirupi endivie, sirupi borraginis, buglosse et sticados arabici ana man. sem., seminis an [isi] dr. ij. Fiat potus cheopina si. dy. Contra genam inflatam descendente a *capit. mart. commerant. cum ag. chirando delfe* [?] maturativum bonum cujus recepta : radices malvarum, fortiter buliantur et tereantur in mortario. Postea adde florum camomille et meliloti siccorum optime pulverisatorum, et proiciatur ille pulvis cum aqua axungie.

8. — De duricie splenis cum scabie.

Sequitur pro quadam juvencula habente duriciem splenis, et habebat fedum colorem quasi terreum cum scabie, et est sanata : R de fumoterre qrt. j, oxizaccare composite, sirupi acetosi compositi ana unc. ij. Misce cum decoctione florum thamarisci, geniste, florum camphori, scolopendrie ana unc. sem., corticum radice capparidis, fraxini et thamarisci ana dr. ij. Fiat potus cheopina. Adde seminis portulacae dr. j et sem., radicum feniculi, petroselini, apii in aceto temperatarum ana unc. sem. Fiat sirupus. Sequitur medicina laxativa pro eadem : R prunorum damascenarum numero sex, florum viole, borraginis, buglosse, thamarisci, geniste, florum capparidis ana man. sem., corti-

cum radicis capparidis, fraxini, thamarisci ana dr. j, seminum endivie, acetose ana dr. j. Fiat decoctio pro una dosi in qua tempera folliculorum sene munde dr. j et sem. ; deinde coletur et in colatura dissolve medulle cassie fistule bene pinguis unc. sem., electuarii *chateri* [?] dr. j et sem., electuarii [de] succo rose dr. sem., fiat dosis. Sequuntur herbe pro balneo ejusdem : R fumiterre, scabiose, lapacii acuti, morsus galline ana man. ij ; contendantur pro balneo et ponantur in sacco. Sequitur unguentum pro ea ad splenem : R olei viole qrt. j, olei de lilio, olei camomille ana dr. ij, alismatis, mentastri, thuris, masticis ; misce simul, et cum cere quantum sufficit, fiat unguentum. Item pro eadem : R ceroti GALIENI qrt. j, emplastrum ceronei qrt. sem., milii torrefacti, cumini ana dr. j ; misce malaxando cum oleo costino quantum sufficit, fiat massa. Fiat emplastrum extendendum supra alutam ad quantitatem decentem, et cooperiatur sindone cum ligaturis ; credo pro duricie splenis ad applicandum super locum. Sequitur adhuc alia laxatio pro eadem : R florum viole, borraginis, buglosse ana man. sem., florum thamarisci, geniste, florum capparidis ana unc. sem., radicem feniculi, petroselini, apii in aceto temperatarum dr. iij, liquiricie rose, uvarum passularum mundatarum ana unc. sem. ; fiat decoctio in aqua lactuce in qua temperatis mirabolanorum indorum et kebulorum ana dr. ij. Deinde coletur, et in colatura resolve medulle cassie fistule munde unc. sem., electuarii catholicon dr. j sem. ; fiat dosis.

9. — Contra melancoliam in fieri quia ad modum *inss. titi sufatm* [?] loquebatur. Fiat sirupus contra melancoliam. R florum viole, borraginis et buglosse, passularum mundatarum, thimi, epithimi, cuscute ana dr. iij, polipodii quercini unc. sem., seminis an [isi] dr. j. sem., mirabolanorum, cinamomi [ana] dr. j. Fiat decoctio

in aqua lactuce in qua tempera folliculorum sene munde unc. sem., corticis mirabolanorum citrinorum et indorum gumose ana dr. ij. Fricando fortiter in colatura resolve electuarii catholicon dr. ij. sem., electuarii de succo rose dr. j; fiat dosis.

**10.** — Sequitur aliud de lesione in pectore cum lapide.

Sequitur pro uno qui habuit unum ictum cum dagga in pectore, sic quod non ire ad cameram, quia quando compressit se, fecit sibi malum propter vulnus in pectore. Sequitur quadam laxacio pro eodem : R manne, granati, electuarii de succo rosarum [ana] unc. sem., sirupi viole unc. sem.; dissolve in aqua endivie. Fiat dosis.

**10 bis.** — Sequitur pro uno qui habuit tinnitum aurium. R grana pomi pini et ligetis cum filo, et ponatis in aure *can.* [?]

**11.** — Sequitur aliud de plerisi pro magistro DELFF (1).

Sequitur pro magistro GHEARDO in plerisi. Primo fiat fleubotomia. Secundo clistere. Deinde sirupus : R sirupi de capillis VENERIS lb. sem., sirupi viole qrt. sem., cum decoctione passularum mundatarum aut liquiricie rose, florum borraginis et buglosse ana man. j. Fiat potus cheopina s. dy. de quo sumat mane unum gobeletum et de sero sorbendo. Electuarii pro

(1) Le nom de GERARDUS DE DELF (DELFF, ou DELFT) a été porté par deux maîtres de la nation d'Angleterre, qui sont mentionnés dans le *Liber procuratorum nationis Anglicanae*, de 1394 à 1409. L'un d'eux, GERARDUS YSEBRANDI DE DELFT, fut sans doute celui dont la maladie est ici décrite. Le 26 mai 1408, il fut admis aux examens de la licence, et choisit pour examinateur GUILLELMUS CARNIFICIS; il fut reçu licencié le 16 juin suivant, dernière date à laquelle on trouve son nom dans les *Commentaires*.

eodem : dyadraganti frigidi, dyairis SALOMONIS ana unc. sem., candidorum penidiarum recencium, conserve de capillis VENERIS ana dr. ij, zuccari quantum sufficit; fiant electuarii ad modum zuccari rose alexandrine. Item pro eodem quoddam scutum ponendum supra locum dolorosum : R florum camomille, melliloti, summitatum anethi ana man. sem., milii torrefacti unc. j. Fiat saccus bastatus ad quantitatem medii pedis; adde furfuris man. sem. Deinde : R olei anerio vel viole, olei de lilio ana unc. j; cere quantum sufficit, misce. Fiat unguentum. Post facta sit illa colatura : R florum violarum, buglosse, borraginis ana unc. sem., uvarum passularum dr. sem., seminis an[isi], liquiricie rose ana dr. ij. Fiat decoctio pro una dosi, in qua colata dissolve medulle cassie fistule unc. sem., electuarii catholicon dr. ij sem., sirupi de capillis VENERIS unc. sem.; fiat potus. Item julepi de aqua scabiose, endivie et borraginis cum zuccaro. Item commedebat in colatura cancrorum fluvialium, quando febris erat intensa. Item commedebat de lacte amygdalarum et ordeï mundati, et de pulenta pisorum *maxima* [?], et resolvebat dyadragantum in ptisana, et potavit ex mixtura ex sirupo capillorum VENERIS, et sirupo liquiricie ana qrt. j, et sirupo de acetosa qrt. sem. Item commedebat de pineis dissolutis in ptisana. Ad mundificandum et resumendum virtutem : R sirupi de sticados, sirupi de capillis VENERIS ana unc. ij, oximellis squillitici, sirupi de ysopo ana unc. j, cum decoctione uvarum passularum mundatarum, liquiricie rose, an[isi], mentastri ana unc. sem., ysopi, liquiricie, utriusque sticados, a[r]the[misie], betonice, basilice ana man. sem.; fiat potus cheopina sc. di. dius. Aromathizetur cum pulvere nucis muscate et macis. Laxacio pro eodem ; R pillularum de agarico scr. iiij, pillularum aurearum et cochiarum ana dr. j cum sirupo de sticados. Fiat bolus cum pulvere

nucis muscate et an[isi]. Electuarium confortativum : R dyarodon abbatis dr. j, dyadraganti frigidi unc. sem., conserve rose dr. ij, seminum melonum et cucurbite mundatorum ana dr. sem., zuccari rose in tabula quantum sufficit. Fiat electuarium in pixide ad modum zuccari rose alexandrine. Aliud : R electuarii dyacameron, pulveris electuarii dyamargariton, triasandali, ossis de corde cervi, blatte Byzantie ana scr. j, serici crudi triti supra marmor cum aqua rose de Damasco quantum sufficit. Misce et cum conserva rose quantum sufficit, fiat conditum in pixide ad unc. ij. Adde zuccari rose quantum sufficit, auribus apertis, sanus.

**12. — De colera pro magistro BERNHARDO.**

Contra coleram : R florum viole, borraginis et buglosse, uvarum passularum mundatarum ana unc. sem., prunorum damascenarum sex numero, seminis anisi, mentastri ana dr. j. Fiat decoctio in aqua lactuce in qua dissolve medulle cassie fistule unc. sem., reubarbari electi, et in aqua endivie temperati, electuarii de succo rose ana dr. j. Fiat dosis.

**13. — De cancro confirmato pro una burgensi domina quadraginta annorum, et erat gracilis et collecta. Habebat sinistram mamillam induratum duricie circumquaque, que erat tendens ad rubedinem in aliqua parte, et congregatis cyrurgicis, dicens quod non poterat dormire ita pungebatur sicut cum acubus.**

Dieta : utatur magis bulitis quam assatis propter coleram in ipsa que adusta erat in mamilla. Item comedat lactucam sine aceto. Item nullomodo fiat inscisio nec applicacio maturativorum sicut quidam cursores fecerunt, dicentes ipsius esse maturandum, quia valde periculosum est inscidere, et ergo ordinata fuerunt repercussiva et removencia illum dolorem pungitivum,

et ecce aquas : R aque solatri lb j, et capiatur lineus pannus triplicatus, continue intingatur et applicetur et removeatur cum arescit, sic continue ulterius vel misce prefatam aquam cum aqua portulace et cum aqua coriandri si velis.

Sequitur sirupus pro ea : R sirupi de fumo terre lb. sem., sirupi rose qrt. sem., aque caprifolii, aque coriandri, aque florum fabarum ana qrt. sem., misce cum decoctione florum borraginis et buglosse novelle, herbe ROBERTI, ceterach, scrophularie, politrici, lactuce, rose novelle ana unc. sem., fiat potus cheopina, s. dy. Iste sirupus est coloris *destersive* [?] et medicina laxativa benigna : R florum viole, borraginis et buglosse, rose novelle ana unc. sem., thimi, epithimi, interioris cinamomi ana dr. ij, prunorum damascenarum numero septem. Fiat decoctio in aqua lactuce pro una dosi in qua dissolve manne subalbide dr. vj, fiat decoctio in aqua lactuce, dyasene laxativi dr. j sem. ; fiat dosis. Sequitur pro eadem : capiantur cancri fluviatiles et buliantur in aqua solatri vel in simplici aqua sine sale, sine quocunque, et capiat illam aquam fortissime coctam sive bulitam, et in aquam intingat pannum suum, et deinde applicet ad mamillam ut prius aliam aquam fecerat.

Item pro eadem que certe habet in mamilla cancrum, ut apparet per venulas virides et nigras undiquaque extensas ad modum cancri ; eciam quia sentiuntur durities tante magnitudinis ut sunt avillane, et quia aque superius posite non tantum fecerunt quantum continue haberet illum dolorem. Ideo sequitur consilium hoc. Utatur semper aquis predictis, predicto modo, sed quoniam ad hoc frigidiores oportet habere, prius per aquas fridas oportet reprimere, ne fiant ulcera que si sit, tunc fit incurabile, quia continue commederet totam mamillam, et si fierent ulcera, oportet ponere defensiva circumquaque ne alia membra vicina corroderet, et

hoc fit perfecte que dicta sunt, eciam que sequuntur que magis frigida sunt. Sic ergo duo in presenti sunt consideranda : primo quod ne ulceretur et ad reprimendum furiem humorum, secundo ponendo eciam de facto defensiva circum locum circumquaque.

Capiatur aqua solatri et aqua portulace, item aqua coriandri, item capiatur aqua solatri ; misce ut decet secum camphoram. Item ceruse applicetur. Item si fiat aliqua confectio, datur in substancia ; scilicet camphora fiat in mortario plumbeo propter frigiditatem. Item fiat mixtio cum bolo armenico, item cum albumine ovi. Item capiatur aqua solatri et tuthia scilicet lapis sic nominatus, et ponatur in igne quousque rubeus sit, extingatur in aqua solatri et ita bis vel ter vel quater, et applicetur illa aqua que vocatur, gracia illius lapidis, aqua tuthie, ex quo tuthia extincta est in ipsa, sicut fit aqua ferrata, quia ter vel quater capitur ferrum ignitum et extingitur in aqua rose et confert fluxui lienterico, et retinendum in stomaco et ad confortandum ipsam digestionem. Item vide BRUNONEM in capitulo de universali curacione cancri. Item quia medicinalaxativa erat debilis, non laxavit post sumpcionem et remansit, et ergo ordinavit CARNIFICIS clistere sicut regulare est, et ergo sequitur clistere mollificativum cum quasi nulla mordicatione : R malve, bismalve, et, ut scis, sequuntur pillule pro eadem, quia nec clistere, nec medicina aliquid fecit. Unde CARNIFICIS : « Venter suus et cujuslibet talis morbi deberit laxus teneri, ymmo de tribus vel quatuor diebus leniter purgari cum lenibus, nisi natura met teneret laxum ventrem. » Et pillulas sequentes sumpsit in decima hora noctis, et in duodecima hora inceperunt operari ita quod ivit ad celam triginta vicibus, et erat multum debilitata : R pillularum de yera pigra GALIENI scr. ij, pillularum cochiarum scr. j, dyagredii gr. iij, bdellii gr. ij. Misce

cum sirupo de sticados et formentur pillule novem cum pulvere liquiricie.

CARNIFICIS ordinavit statim post olus de cancris pro dieta, item vinum album vel vinum clarum mixtum cum modico aque, item lac amigdalorum cum ordeo mundato; item pirum commestum debet esse coctum. Item omnia medicamina semper fiebant tepida antequam apponebantur, et ita debet fieri. Item utatur in omnibilibo vel decoctionibus lactucis in magna quantitate, et olus suum de borragine et spinargiis, et lactucis, semper in magna quantitate.

Item furies modicum cessavit. Deliberaverunt semper defensiva applicare circumquaque. Item de aqua sempervive. Item de succis solatri vel aliarum frigidarum herbarum non ita secure consuluerunt, propter eorum grossiciem, quia possent opilare; tamen ipsi applicuerunt.

Item quia sanguis suus peccabat in qualitate et non in quantitate, quia materia colerica, non flebotomavit. Item quia materia erat venenosa et de colera adusta, ordinavit electuarium cordiale frigidum, bonum valde: R carniū cancrorum fluvialium unc. j, seminum melonis, cucumeris et cucurbite mundatorum ana dr. sem., papaveris albi et serici crudi, ossis de corde cervi, blatte Byzancie ana scr. j, seminis lactuce dr. sem., camphore gr. vj, croci gr. iij; cum zuccaro dissolve, cum aqua rose et buglosse. Fiat electuarii desiccati lb. sem., per lonzangias dr. ij. Confectio chirurgici pro eadem, scilicet quoddam ungentum, ut sit defensivum: R boli armenici unc. j, terre sigillate unc. sem.; pulverisetur et cum oleo rose vel cum aqua solatri quantum sufficit, addendo aque solatri et coriandri unc. sem., camphore scr. sem.; fiat ungentum in mortario plumbeo. Item R litargiri, auri pulverisati unc. ij, incorporentur cum oleo dicto rose, quantum sufficit, addendo aque coriandri unc. sem.; terantur in

mortario plumbeo donec acquirant colorem plumbeum. Fiat ad solem, et nota quod illud ungentum tantum exsiccabatur supra mamillam et ita firmiter tenebat, et cum tenta non poterat deponere sine sensibili lesione et tunc cepit oleum rose tepefactum cum panno lineo et in illo intincto fricando et remolliendo et deponendo.

Item CARNIFICIS quia propter omnia illa frigida posita eciam frigidum electuarium et frigidam totam dietam, urina tendebat ad albedinem et habebat quasi casum appetitus, et tunc dixerunt, ne destruerentur virtutes ejus, quod medio modo oporteret ire, quia nimis [frigida] dant casum appetitus, et nimis calida augmentant furiam humorum, et dixit quod caperet scrophulariam, scilicet radices ejus, et sunt albe sicut parvi testiculi gallorum juvenum et herbam ROBERTI, ceterach et centinodium [quod] porcus commedit, et ponet in vino suo et tunc potat vinum ex potu ubi herbe hec fuissent, sicut homines ponant salviam in cervisia. Item epithima supra locum doloris : R succi solatri et sempervive ana lb. sem. ; ponantur in vase. Sequitur epithima pro epate ad rectificandum ejus sanguinem : R sandali albi et rubei, spodii, rasure eboris ana dr. j, rose novelle dr. j. Pulverisetur sicce, et cum bombace inter duos pannos, fiat epithima pro epate. R aque endivie lb. sem. ; aque rose qrt. sem., aceti albi unc. j, camphore dr. j. Misce et ponatur in phiolis.

Item chirurgicus et CARNIFICIS ordinaverunt ungentum quod sequitur : R cancrorum fluviorum vivorum, penitus et omnino, nihil removendo nec aliquid addendo, et terantur cum ossibus et pedibus toti vivi, et nihil removeatur, in mortario plumbeo, et fiat ungentum, et ita fuit factum, sed quoniam nihil profuit, licet sit valde appropriatum, et ergo applicuerunt superius posita, scilicet ungentum de litargia, illa defensiva et ipsa recessit ad partes et postea reversa est.

Sequuntur ergo pro ea que medicus regis pro ea ordinavit, et sequitur primo sirupus laxativus : R folliculorum sene, thimi, epithimi, scolopendrie, cuscute, fumi terre, lupulli, ysopi, camedreos, camepithis, florum caprifolii, borraginis, buglosse, foliorum melisse ana man. sem., polipodii unc. ij, prunorum damascenarum numero triginta, passularum mundatarum, liquiricie rose ana unc. j sem., florum viole, summitatum papaveris albi, lactuce, portulace ana unc. j, cicoree, eupatorii, lavendule anthos, pimpinelle, trifolii, pentafilon, lingue arietis, id est quinquenervie ana man. sem., radicis capparidis, corticis thamarisci ana dr. iij, succi pomorum dulcium, succi radicum buglosse, *facta residuea* [?] ana unc. iij. Buliant longo igne cum sufficiente zuccaro et melle rosato colato; coletur totum, clarificetur et acetosetur parum cum aceto communi. Fiat sirupus pro decem diebus de isto sirupo; primis quinque diebus, quolibet mane, capiat unum gobeletum, et isti quinque gobeleti stabunt sibi loco sirupi digestivi et preparativi et mollificativi, et mane tantum et aliis quinque diebus sequentibus capiat de sirupo predicto quolibet die illorum quinque dierum duos gobeletos, unum mane et aliud de nocte, et isti stabunt loco medicine evacuative; sed quoniam materia trahitur et petit exitum per modum magni apostematis sub asella dextra, sed non quiescit melius quam prius, et comedit sicut prius, et vere nunquam sanabitur, ut dixerunt sapientes, unde YPOCRAS : « Quibuscumque cancri abscondit » sed quoniam hec nobilis cancrrosa tendit ad mortem, et deficit appetitus suus omnino.

**14.** — Sequitur aliud capitulum pro uno febricitante de colera cum melancholia.

Sequitur pro uno ut purgetur : R quatuor remollitivorum, camomille, lactuce, endivie, blote, brance

ursine, seminis menthastri, ordei, [mirabolani] citrini [et] rubei ana man. sem., seminum endivie, anisi, melliloti et cucurbite ana unc. sem.; fiat decoctio pro una injectione in qua resolve cassie fistule dr. vj, yere pigre GALIENI, electuarii de succo rose ana dr. ij, olei rose, olei viole ana qrt. sem., succi blete unc. j, misce et fiat clistere. Sequitur pro eodem sirupus : R sirupi endivie, sirupi capillorum VENERIS ana qrt. sem., sirupi borraginis qrt. j, misce cum decoctione lactuce, epatice, borraginis, portulace, ordei, [mirabolani] citrini [et] rubei ana man. sem.; fiat sirupus clarificatus, cheopina s. dy. Sequitur medicina laxativa pro eodem : R medulle cassie fistule pinguis munde dr. vj, prunorum damascenarum numero octavo, electuarii catholicon dr. ij, electuarii de succo rose dr. sem.; dissolve in aqua lactuce. Fiat dosis una.

**14 bis.** — De febre colerica, flegmate subdominante.

Sequitur pro uno alio ut purgetur : R aque acetose lb. sem., aque rose de Damasco, aque endivie, aque be-tonice, aque nenupharis ana unc. iij, aque borraginis et buglosse ana unc. ij, aque fluvialis unc. j, panis zuccari unc. iij. Fiat in modo julepi sine igne. Sequitur pro eodem medicina laxativa : R florum borraginis, buglosse, uvarum passularum, liquiricie rose ana unc. sem., thimi, epithimi ana dr. j, seminis an[isi] dr. iij. Fiat decoctio in sero caprino, quo ablato, resolve medulle cassie fistule munde et bene pinguis unc. sem., electuarii de succo rosarum dr. ij, electuarii dulcis dr. sem. Fiat dosis.

**14 ter.** — Sequitur de purgante coleram.

Sequitur pro uno non habente febrem, tantum calorem aliquantulum distemperatum, et in pectore plenum, et erat quadraginta aut plus : R electuarii de succo rose dr. iij sem.; resolve in aqua lactuce.

**15. — Sequitur aliud de dolore renum.**

Sequitur pro uno cujus urina erat modicum tincta sed spissa in substancia et ypostasi viridi, non poterat. Judicabat CARNIFICIS quod haberet dolorem pectoris, et dolorem renum et capitis; et tales distemperatos sed quoniam nuncius dixit, quod maxime doleret in renibus. Sequitur ergo clistere pro ipso: R malve, bismalve, senacionis, paritarie, viole ana man. sem., [mirabolani] citrini [et] rubei, vel citrini sine additamento; in idem redit. Vel sic fiat decoctio in aqua [mirabolani] citrini sed primum melius stat pro una injectione in qua collata resolve cassie fistule unc. j, benedice unc. sem., olei viole et de lilio ana unc. j, salis communis dr. j. Quando ponitur per se de communi intelligitur vel posset dici salis gemme dr. j. Fiat clistere. Nota tamen quod quia mel rosatum est bene mundificativum et abstrictivum, posset communiter poni. Item de furfure quia communiter intrat ad abstringendum. Nota : nunquam dicitur. R mellis rose despumati, quia est despumatum antequam inponantur rose. Sequuntur electuarii confortativi nature: R pulveris triasandali unc. sem., panis zuccari lb. sem. Grossum fiat electuarius in morsellis ad modum manus Christi.

**16. — De stomaco fleumatico.**

Sequitur pro uno qui habebat malum stomachum, et erat plenus flemate, et CARNIFICIS hoc judicabat et bene in urina, per hoc qui erat *indigeria* [?], non bene colorata, sed magis alba, competenter spissa et sine ypostasi, et cum hoc quedam natabant resolutiones ad modum minimarum plumarum; tu scis. Dieta ejus sint cibi assati, et partim tenuis, et accipiat decoctionem communem de radicibus, foliis ysopi, melisse, ut scis. Purgetur cum yera pigra GALIENI. Sequitur electuarius confortativum: R triasandali,

dyairis SALOMONIS ana unc. sem., candidorum penidiorum recentium, pulveris liquiricie ana dr. ij, conserve de capillis VENERIS, de capillis borraginis ana unc. sem., zuccari albissimi unc. sem.; fiant electuarii in pixidis ad modum zuccari rose alexandrine.

**17.** — Sequitur de flecmate salso.

Sequitur pro muliere que sex vel octo habebat parva apostemata in brachiis vel schapulis.

Fleubotometur; post accipiat serum cum succo fumi terre, vel sirupum fumi terre cum sero caprino.

**17 bis.** — Sequitur de amissione loquele propter frigus.

Sequuntur electuarii confortativi omnium membrorum principalium, qui sopitatus erat in frigiditate, sic quod homo ille non poterat loqui. R plicine, interioris cinamomi ana dr. ij, cubebe domestice, nucis muscate ana dr. sem., radicis acori dr. j, xilaloos, storacis, calamite ana dr. sem., grana tinctorum scr. ij, croci scr. sem., seminis anisi, feniculi, coriandri preparati ana dr. j sem., conserve sticados arabici, conserve anthos ana dr. ij, cum zuccari albi quantum sufficit. Fiat electuarium ad modum zuccari rose alexandrine sic quod acuitatem non habeat, et deauretur.

**18.** — Sequitur aliud contra retencionem urine et colicam.

Sequitur pro uno qui habuit dolorem ita magnum sicut ego semel qui collegi hec, de colica, ita quod jacuit per tres dies nullo modo potens myngere.

Sequitur clistere contra lapidem in rene vel in vesica : R malve, paritarie, camomille, senacionis, saxifrage ana man. j, [mirabolani]citri[ni] [et] rubei pug. j, radicum petroselini, feniculi, apii ana man. sem., seminis milii solis, seminis saxifrage, carvi ana unc. sem., fiat

decoccio pro una injectione in qua dissolve medulle cassie fistule unc. j, benedictae unc. j, olei rute qrt. sem., mellis unc. j, salis communis dr. sem. Fiat clistere.

Sequitur unguentum pro eodem : R olei scorpionis, olei anethi, olei camomille ana unc. j, cere quantum sufficit; fiat unguentum. Cum illo unguento se inungat de nocte, continue supra pecten, et circumquaque, et supra locum doloris, apud ignem, et fricet loca dolorosa, et nota quod postquam in prima nocte post sumpcionem clisteris, incepit se fricare modo dicto, exivit lapis de vesica, quantitas unius longe fabae, et sanatus est secundo die. Post nunquam sentit.

**19.** — Sequitur aliud de dolore renum.

CARNIFICIS contra modicum malum in renibus, clistere pro uno milite : R malve, bismalve, senacionis, paritarie, camomille ana man. j, grana alkekengi, radicis pentafilon ana man. sem. Fiat decoctio in aqua lactuce pro una injectione. In aqua collata resolve medulle cassie fistule munde et bene pinguis, mellis rosati collati ana unc. j, olei anethi, olei de lilio ana unc. j, salis gemme dr. j. Misce; fiat clistere.

**20.** — Contra dolorem oculorum.

Pro oculis collerium : R sarcocolle grosse in lacte mulieris nutricis, tuthie extincte ana dr. sem., ossis sepie scr. sem., lapidis calaminaris preparati scr. j, cum duobus partibus aque majorane, et cum tercia parte aque feniculi. Misce; fiat collerium.

**21.** — Sequitur de splenetica passione.

CARNIFICIS contra splenicam passionem, purgacione universali habita : R radicis acori, radicis yreos, corticis radicis feniculi, petroselini, interioris squille, corticis capparis mediani, corticis thamarisci, fraxini et geniste, anisi, mentastri, cuscute, seminis rute, cala-

menti sicci, omnium conquassatorum ana dr. ij sem., olei amygdalarum dulcium unc. viij, aque lili, aceti ana unc. iiij; decoquantur omnia exprimendo. Deinde: R muscillaginis seminis malve, seminis lini, fenugreci ana unc. sem.; fiant decoctiones in aceto unc. iij, axungie anatine qrt. sem., cere quantum sufficit. Fiat unguentum in forma, et credo quod est pro illa juvenula habente duriciem splenis, de qua est facta mentio inferius. Pulvis laxativus contra splenicam passionem: R folliculorum sene munde dr. iij, turbit electi dr. j sem., zinzibri albi dr. sem., corticis radice capparis et florum ejusdem, geniste (vel florum borraginis dosis unc. sem.), ana dr. j, liquiricie rose dr. sem., zuccari albi ad pondus omnium. Misce.

**22. — De ungento mundificativo.**

Sequitur quoddam unguentum mundificativum generale: R mellis rosati colati qrt. j, farine ordeï dr. j, succi apii qrt. sem.; incorporentur simul cum modico terbentine, et fiat unguentum.

**23. — Sequitur contra defectum in coytu.**

Electuarium ad confortandum coytum et renes: R dyasatirion qrt. j, cubebe, scincorum recentium, lingue avis ana dr. j sem., cinamomi alipte dr. ij, mellis despumati quantum sufficit. Fiat electuarium conditum in pixide lb. sem., grossum; seminis rute et bulbi ana dr. j.

**24. — Contra gravellam in renibus vel in vesica.**

R primo sirupum, item clistere, item balneum ut scis, in quo sint herbe hec: R malve, bismalve, senacionis, paritarie, pentaflon, pimpinelle ana man. ij. Contundantur. Sequitur pulvis pro eodem: R pulveris avis caude tremule unc. sem., sanguinis hirci preparati ut decet dr. ij, seminis saxifrage dr. j, pulveris lepo-

ris combusti dr. ij, dyadraganti dr. j, liquiricie rose dr. j sem., zuccari albi ad pondus omnium. Fiat pulvis et caveat ab omnibus salsis et comedat de racemis *med.* [?]

**25. — Contra calefactionem epatis.**

Epithima pro epate supercalefacto : R sandali albi et rubei ana dr. j sem., seminis endivie, acetose dr. ij, florum nenupharis et rose ana dr. ij, spodii, rasure eboris ana dr. j. Pulverisetur et cum modico bombace fiat epithima pro epathe.

**26. — Sequitur aliud de flecmate viscoso.**

Medicina digestiva materie flecmaticæ et viscosæ : R radicum brusci, sparagi, graminis, apii ana dr. ij (si esset febris, temperetur in aceto fortissimo, et si non, cum vino albo per diem et noctem), endivie, gariofilii, politrici, capillorum VENERIS ana dr. iiij, scolopendrie, eupatorii, rute, absinthii, lupulli ana unc. j, seminis endivie, gariofilii, seminum melonis, brusci, sparagi ana unc. iiij, rosarum rubearum electarum, rasure eboris, florum buglôsse, corticis citrangulorum, coriandri infusi in aceto ana dr. iiij, zuccari quantum sufficit. Fiat sirupus.

Medicina evacuativa materie flecmaticæ : R agarici, aloes cicotriini, turbit ana dr. j, esule scr. j, pulpe coloquintide gr. vj, salis gemme, masticis, zinzibri, sabine, rute, folii absinthii, bdellii, uvarum passularum ab arillis ana scr. sem., confice cum syrupo rose et fiat massa ex qua formentur pillule.

**27. — Contra fluxum ventris.**

R sumach, berberis, balaustie ana unc. j, foliorum plantaginis, mirtilli, burse pastoris ana man. sem., nucis cipressi unc. sem. ; fiat in aqua ferrata in qua dissolve sirupi citoniorum, mirtilli et de acetosa et

rose ana unc. ij, aque prunellorum parvorum unc. sem.  
Fiat potus cheopina dy.

28. — Sequitur *unum* [?] de gutta et dolore in pede.

Sequitur pro quodam paciente guttam et maximum dolorem in pede et in tota tibia, et jam ipse minuebatur.

Primo facte sunt fomentaciones et unguentum, deinde schuphe sicce, *inunctio* [?], et postea unguentum appropriatum : R bdellii, serapini ana unc. j sem., temperentur in vino albo, post : Rolei camomille, anethi, de lilio ana qrt. j, oleorum castorei, de spica ana unc. j, ladani unc. j, cere quantum sufficit, liquefiat ut decet, et postea incorporentur terbentine lote in vino albo dr. ij ; fiat unguentum.

Habuit eciam clistere et pillulas, et de castoreo, et levem medicinam ad expellendum superfluas humiditates in eo generatas. Item emplastrum pro tibia ejus, a genu usque ad extremitatem digitorum pedis, ad modum ocree : R storacis liquide, calamenti aromatici, ysopi humide, ladani, thuris, masticis, mirrhe ana unc. j, oleorum camomille, anethi ana qrt. j. Pulverisetur pulverisandum et cum cera quantum sufficit, liquefiat et in descensu ab igne, addantur terbentine lote in vino albo dr. ij. Fiat emplastrum extensibile cum police, satis durum, et ponatur supra alutam cum panno lineo ad modum ocree ut dictum est, applicetur.

Sequuntur ejus pillule fetide : [R pillularum fetidarum dr. j, pillularum arteticarum, pillularum de castoreo ana scr. j, pulpe coloquintide gr. iiij, masticis gr. iiij, misce et formentur pillule novem, involvantur pulvere auri.

29. — Sequitur aliud confortativum in sene.

Sequitur electuarium confortativum pro quodam antiquo multum debilitato : R. pulveris electuarii dyacameron dr. j, dyamargariton, electuarii resumptivi ana scr. ij, ossis de corde cervi, blatte Byzancie, ligni aloes ana dr. j, serici crudi dissoluti supra marmor cum aqua rose dr. j, misce cum zuccaro dissoluto in aqua buglosse et rose, et fiat electuarium, per lonzangias dr. ij, et fiat lb. sem.

**30.** — Sequitur aliud de uno qui non potuit tussire.

Sequitur pro uno viginti annorum qui optimam habuit urinam, nec habuit febrem, sed non poterat tussire libere, et dixit CARNIFICIS : « Vere rogatis vos bene ; non oportet aliud, nihil mali habetis. » Cum dixit : « Si vultis ordinabo vobis electuarium » : R dyadraganti frigidi, dyairis SALOMONIS ana unc. j, candidorum penidiorum recensium unc. sem., conserve de capillis VENERIS dr. j, misce et fiat electuarium in pixidis ad modum zuccari rose.

**30 bis.** — Sequitur contra malum in renibus.

Sequitur contra modicum malum in renibus : R malve, bismalve, senacionis, viole, betonice, arthemisie, majorane vel melisse ana man. sem., rose rubee man. j, seminis anisi, cumini, seminis endivie ana unc. sem.; fiat decoctio in qua infunde colature furfuris qrt. sem., deinde resolve benedictae, medulle cassie fistule, olei viole, olei de lilio ana unc. j, salis dr. j, fiat clistere.

**31.** — Sequitur contra ventositatem.

Sequitur electuarium sive tragee contra ventositatem, sive torsionem ex ventositate. R anisi conditi unc. j, coriandri, feniculi conditi, carvi conditi ana unc. sem., misce. Fiant tragee et accipiat quando est magis jejuna in die.

**32.** — Sequitur aliud de confortacione stomaci parum frigidi.

Sequitur electuarium confortativum stomaci pro una muliere : R [electuarii] stomaci confortativi, dyacitonitis ana qrt. sem., misce cum conserva citri quantum sufficit, et fiat electuarium in pixide ad modum zuc-cari rose alexandrine, etc.

**33.** — Sequitur aliud contra gravellam.

Sequitur pro archiepiscopo qui habuit gravellam. Consuluit sibi CANNIFICIS quod commederet pineatum, id est pineas, scilicet grana illius pomi, que ponuntur cum zuc-caro, et tunc totum aggregatum vocatur pineatum. Sed dixit, et zuc-carum calefacit et destruit dentes, et ergo sine zuc-caro illa grana edentur.

**34.** — Sequitur aliud capitulum de schabie.

Sequitur contra schabiem pro quadam abatissa : R ungenti contra salsum flecma, ungenti albi RASIS ana qrt. sem., ceruse, litargiarum ana dr. vj ; salis grossi dr. j. Pulverisetur pulverisandum et cum oleo viole incorporentur ad modum ungenti.

Item ungentum contra schabiem : R ungenti ad salsum flecma, ungenti albi RASIS dr. iij ; misce in pixide.

Item ad idem : R ungenti albi RASIS camphorati unc. j, litargiri unc. sem., misce, ponatur in pixide.

Item sequitur ungentum quod DANSON met pro se ipso ordinavit pro manibus suis schabiosis : R foliorum malvarum recensium man. ij ; coquantur fortiter usque ad consumptionem aque, deinde terantur fortiter in mortario et coletur remotis stipitibus, et addatur axungie porcine recentis unc. j, cere quantum sufficit. Fiat ungentum satis spissum.

Item ungentum infallibile contra schabiem, et ungan-tur vole manuum et pedum : R axungie porci recen-

tis lb. j. Temperentur tres dies in aceto, semel in die acetum abiciendo, deinde : R argenti vivi extincti, sulphuris vivi ana unc. iij. Pulverisentur subtiliter, postea omnia simul misce, et fiat unguentum ARNOLDI DE VILLANOVA (1). Axungie abiciatur pellicula extrema, et scindatur in partibus ad quantitatem taxillorum, etc.

Sequitur sirupus pro schabie : R radicum feniculi, petroselini, brusci, sparagi, graminis, apii, mediani corticis ebuli et sambuci, fraxini, geniste ana j unc. Conterantur fortiter et temperentur in aceto fortissimo.

R germandrie, utriusque sticados, utriusque calamenti, eupatorii ana dr. x, foliorum absinthii dr. iij, endivie, gariofli, cicoree, scolopendrie ana unc. ij, quatuor seminum frigidorum, lacce, capparisi, spice nardi, spice celtice ana unc. j, mellis rose lb. j. sem., zuccari lb. sem. ; fiat sirupus ad quantitatem lb. ij large, et recipiatur cum decoctione florum borraginis, et sumitur mane et sero tria coeliaria parva et novem cum decoctione.

Sequitur aliud medicamentum. Sequitur pro uno qui erat in tibiis et brachiis schabiosus et satis plectoricus et impetiginosus. Sequitur igitur sirupus ut purgetur : R fumi terre lb. sem., sirupi borraginis qrt. sem., misce cum decoctione fumi terre, borraginis cum toto scabiose, lapacii acuti ana man. sem. ; fiat potus cheopina s. dy. et postea purgetur cum electuario de succo rose, catholicon et cum clisteri si velis. Sequitur ejus [pro] balneo : R fumi terre, scabiose, morsus galline, lapacii acuti, hedere terrestris ana man. ij. Contundantur pro ejus balneo.

---

(1) ARNAULD DE VILLENEUVE (Opera, Vegetiis, BALTH. DE GABIANO, 1514, in-fol., f. 215 recto et verso), à propos du traitement de la gale, rapporte un grand nombre de formules d'onguents dans la composition desquels entrent le soufre et le vif-argent.

**35.** — De febre, de dolore renum, de dolore stomachi.

Sequitur pro uno cujus urina erat satis tincta, et ergo febris, et ita erat; et in urina circa fundum duo grana vel tria ad similitudinem arene, et ergo multum gravatus in renibus, et ita erat, in fundo ad similitudinem spume circumquaque quatuor vel quinque fila alba extendencia, et judicavit de casu appetitus et ita erat, et ergo, iudicio meo, bene judicavit CARNIFICIS de urina.

De remediis dixit quod deberet habere clistere et postea balneum. Item sirupum digestivum pro febre. Item electuarium confortativum. Item purgacio ut scis.

**36.** — Sequitur contra reuma.

Sequitur inter quinquaginta et sexaginta annos, qui erat reumaticus. Syrupus : R syrapi de ysopo qrt. sem., misce simul cum decoctione uvarum passularum, borraginis cum toto ana unc. j, interioris cinamomi dr. ij, [mirabolani] citrini [et] rubei man. sem. Fiat potus cheopina s. dy.

Sequitur pro eodem electuarium : R dyadraganti frigidum unc. ij, dyairis SALOMONIS unc. j, conserve rose rubeae novelle quantum sufficit. Fiat electuarium in pixide ad modum zuccari rose alexandrine, et fiat qrt. j.

**37.** — Sequitur de febre terciana : R syrapi endivie et de acetosa ana qrt. j, syrapi de borragine qrt. sem., misce cum decoctione endivie, acetose, lactuce, portulacae, capillorum VENERIS ana man. sem., quatuor seminum frigidorum majorum mundorum ana dr. iiij, ordeii et [mirabolani] citrini ana pug. j, fiat syrupus cheopina s. dy.

Item idem sirupus valet pro pleretico : pulvis laxativus flecmatis cum paucis colore, turbit electi mundi

unc. sem., hermodactyli dr. ij, zinzibri albi dr. ij, seminis an[isi], apii ana dr. j, piperis longi dr. sem. dyagredii grosso modo triti scr.ij, masticis scr.j, corticis mirabolanorum citrinorum dr. ij sem. Misce. Fiat pulvis.

**38. — Sequitur aliud de precipitatione matricis.**

Utatur illa mulier assatis et calidis et siccis, primo clisteri, et sequitur : R malve, bismalve, senacionis, paritarie, arthemisie, nepite, saturegie, sabine, anthos ana man. sem., seminis anisi, mentastri, sileris montani ana dr. ij, radicis lili unc. j. Fiat decoccio in aqua [mirabolani] citrini [et] rubei pro una injectione in qua tempera agarici albi unc. sem., salis gemme dr. j. Coletur fricando fortiter et in colatura resolve benedicta unc. sem., yere pigre GALIENI dr. ij, medulle cassie fistule, olei de lilio, olei rute ana unc. j, mellis anthosati unc. j, salis dr. j. Bene cepit, bene assellavit et multum de flecmate, quia matrix fuit repleta flecmate corrupto; quod fecit matricem moveri quia stimulavit ipsam.

Sequuntur remedia post clistere : R oximellis squillitici qrt. j, oxizaccare composite qrt. sem., misce cum decoctione arthemisie, nepite, mellisse, menthe, saturegie, sabine ana man. sem., radicum feniculi petroselinii, apii ana unc. j, seminis anisi, mentastri ana dr. ij, [mirabolani] citrini [et] rubei, radicis rubeae majoris, uvarum passularum mundatarum ana unc. sem., cinamomi dr. ij. Fiat sirupus pro eodem.

Sequitur pro eadem quia flecmatica erat, habens stomachum non benepotentem digerere, et erat discolorata in facie : R an[isi], macis, coriandri ana qrt. sem., cinamomi electi dr. ij, zinzibri albi dr. j, nucis muscate, galange ana scr. sem., panis zuccari quantum sufficit. Fiat.

Sequitur medicina laxativa pro [eadem] : R florum

anthos, origani, calamenti, arthemisie, sabine, saturegie ana man. sem., seminis anisi, mentastri, sileris montani ana dr. ij, uvarum mundatarum, liquiricie rose ana dr. ij. Fiat decoccio pro una dosi in qua tempera agarici dr. j. Deinde coletur fricando fortiter, et in colatura dissolve dyaturbit, dyacarthami ana dr. j sem., [electuarii] dulcis duplicis dr. sem., fiat dosis.

Sequuntur herbe pro balneo ejusdem : R arthemisie, nepite, sabine, saturegie, florum anthos, summitatum origani, calamenti, rubeae majoris ana man. j; contundantur pro balneo.

Deinde applicata fuit ventosa super umbilicum, et reducta fuit matrix ad locum proprium.

**38 bis.** — Sequuntur emplastra ad ponendum super stomachum cujusdam mulieris, et ad confortandum digestionem : R emplastrum ceronei, ceroti GALIENI ana qrt. j, boli armenici, sanguinis draconis, sumach ana dr. j, cinamomi, gariofilii, nucis muscate ana dr. sem., pulverisetur, misce simul malaxando cum olio lauri, mirtilli. Fiat massa que extendatur supra allutam ad quantitatem decentem pro facto. Bastetur et cooperiatur sindone, et fiant duo emplastra, unum immediate ponendum sub suo umbilico, ad retinendum matricem in loco.

Item ad confortandum stomachum. Item aliud de eadem massa; ponatur supra renes.

**38 ter.** — Sequitur ut confortetur ad concipiendum : R dyasatirion qrt. j, electuarii stomachi confortativi, dyagalange, trifere magne ana unc. sem., cubearum domesticarum, caudarum scincorum recensium, lingue avis ana dr. j sem., cinamomi, alipte, gariofilii ana dr. j, mellis despumati, zuccari rose quantum sufficit. Fiat electuarium in pixide addendo seminis eruce et bulbi ana dr. j, et deauretur.

Sequitur pro eadem : R alipte muscate et gallie muscate ana dr. j, storacis, calamite unc. sem., ambre grosse scr. j, ladani purissimi unc. sem., gariofili, ligni aloes, nucis muscate, cinamomi ana dr. ij, thuris unc. sem. Pulverisentur et malaxantur cum pistello calido, et fiat massa que dividatur in tres partes de quarum prima cum olio mustellino et de lilio quantum sufficit. Fiat massa de qua fiant parva pessaria et cooperiantur sindone, et alligantur filo serico vel serici; de secunda parte fiant trocisci parvi pro suffumigacione. Hec mulier sanata.

39. — Sequitur quedam laxacio pro flecmate : [R electuarii] dulcis duplicis dr. iij sem.; detur in media nocte et fiat lonzangia deaurata.

Sequitur quedam laxacio pro colera, flecmate et melancholia : R electuarii de succo rose, *dyapapaveris laxativi* [?]; [electuarii] dulcis duplicis ana dr. j. Fiat lonzangia deaurata. Detur in media nocte, etc.

40. — Contra torcionem ventris ex ventositate.

Sequitur pro quodam juvene habente torcionem ventris et aliquando declinantem ad unum latus, CARNIFICIS judicavit quod erat ex ventositate et humoribus ibi detentis in intestinis, et petivit si habuerit vomitum vel quandoque appetitum ad hoc, et dixit quod sic : R florum camomille, furfuris ana quantum sufficit. Pone in patella et cum albo vino, irrorata, et in sacco, ita calidum sicut potes pati applices supra. Si non cesset dolor oportet quod capiat clistere.

41. — Sequitur aliud capitulum ad provocandum menstrua : R turbit gumposi unc. sem., folliculorum sene munde, epithimi, reubarbari electi ana dr. ij, zinzibri albi dr. j, spicenardi, seminis an[isi], endivie ana dr. sem., dyagredion, pulveris colloquintide, ma-

ticis, bdellii ana scr. j, arthemisie, rubeae majoris, calamenti ana dr. j sem., liquiricie rose, panis zuccare ana unc. sem.. Fiat pulvis et fiat medietas, et de illa medietate sumat omni mane unum coclear, et de nocte tu scis, scilicet cum pureta.

Sequitur balneum pro eadem : R arthemisie, sabine nepite, origani, menthe, calamenti ana man. iij, malve, bismalve, paritarie, mercurialis ana man. ij, seminis orobi, seminis anisi, fen[iculi], nigelle ana unc. j. Conquassentur conquassenda, herbe scindantur, et cum aqua buliantur. Post quarum bulicionem cum aqua totum, tam herbe quam decoctiones herbarum, proiciatur infra balneum paratum pro muliere, scilicet de aqua simplici, et sic balneet.

Item recipe ad idem : mirrhe dr. iij, lupinorum dr. v, foliorum rute, pulegii, oppoponacis ana dr. ij, euforbie dr. j sem. Pulverisentur, et cum melle ad spissitudinem buliantur, deinde formentur de una medietate, et pone infra, tu scis, et de alia medietate poterint formare trocisci. Ipsis formatis, scindantur in minutas partes super carbones claros, ut fiat effumacio ad locum, tu scis.

Item pro eadem : R olei muscellini, olei de lilio, olei camomille, olei de fraxino ana qrt. sem., cum cera alba fiat unguentum. De illo ungetur venter utrobique sub umbilico, circumquaque. Item poterit uti trifera magna sive apio, cum aqua rubeae majoris, vel cum aqua arthemisie, si prima non habeatur.

#### 42. — Contra debilitatem renum.

Sequitur electuarium ad confortandum renes : R satirionis, caudarum scincorum, seminis baucie, lingue avis ana dr. ij, nucis indice, zinzibri albi, cinamomi, seminis eruce, seminis *bulli ben alet ra* [?] ligni aloes ana dr. sem., testiculorum vulpis, gallorum, cerebelli passerum, cordis leporis, testiculorum verris ana dr. ij,

pinearum mundatarum unc. sem., conserve yringorum, citri et rose ana unc. sem., cum zuccaro albo, fiat electuarium in pixide.

**43.** — Contra dolorem lateris pro quadam femina, que post duodecim septimanas post puerperium habuit malum in dextro latere, et interrogavit *CARNIFICIS* an matrix esset in debito loco, responsum quod sic. Eciam habebat stomachum satis debilem.

Sequitur electuarium pro ipsa : R pulveris electuarii triasandali dr. j sem., pulveris electuarii [stomaci] confortativi dr. j, pulveris electuarii ducis *ROELANDI* dr. sem., séminum melonum, cucurbite mundate et lingueavis ana dr. ij, interioris einamomi dr. j, pinearum recensium mundatarum in aqua rose dissolutarum dr. sem., cum zuccari quantum sufficit, dissoluti in aqua borraginis. Misce, fiat electuarium per lonzangias dr. ij, et fiat lb. sem.

Sequitur ungentum pro eadem, et inunget locum dolorosum, ubi allibi habet dolorem circa renes, et eciam totum epar ubi modicum dolorem habet : R olei de lilio, olei anethi ana dr. ij, axungie caponis, ysopi humide ana unc. sem., olei camomille unc. j; ex istis mixtis fiat ungentum liquidum in quo immergatur tela vel fusta ad quantitatem loci doloris, et fiat ad modum tele *GALTERI*.

Sequitur pro eadem, pro balneo ejusdem : R camomille, melliloti, summitatum aneti, linarie ana man. ij. Contundantur pro balneo ille herbe, ad partem bulliantur in uno poto, et postquam ipsa est in balneo suo scilicet in simplici aqua, infundatur illa aqua istius poti, bulita cum hiis parvis, et fricet ipsa cum hiis herbis locum dolorosum.

**44.** — Sequitur aliud contra debilitatem stomachi. Ad confortandum stomachum inquisitoris *Jacobite*,

de septuaginta annis : R ceroti GALIENI quantum sufficit pro compositione scuti stomaci, et extendatur super allutam et cooperiatur sindone, et applicetur pars acuta scuti superius, et amplior inferius versus umbilicum.

45. — Sequitur contra dolorem dencium.

Contra malum in dentibus : R piretri, staphisacrie, masticis, tiriace ana quantum sufficit. Pulverisetur, et fiat massa. Istam massam ad modum pillule ponatis in dente concavo, etc.

46. — Contra oculos tenebrosos.

Sequitur pro uno qui habuit tenebrositatem oculorum propter vapores ascendentes a stomaco ad caput, et habuit caput fleumaticum grave et multum ponderosum : R pillule cochie, yere pigre GALIENI ana dr. j sem., pulpe coloquintide gr. viij, bdellii gr. x. [?]. Fiat massa de qua formentur pillule quatuordecim cum pulvere seminis an[isi]. Dentur duabus qualibet vice septem.

47. — Sequitur aliud, etc., contra paralysim gravem sive appoplexiam levem, pro uno qui erat subito *grasus* [?], sic quod nec loqui, nec moveri poterat, et erat crapulosus.

Dieta ejus sit calida et sicca : columbi assati et capones assati, pulli non juvenes, quia tales sunt valde humidi. Item potet mellicratum, id est aquam mellis. Item suum olus de oleribus predictis assatis fieri potest. Item nucha et loca paralytica debent inungi olio costino ; item de olio vulpino.

Item contra tumorem lingue sue, quia illam moveri non poterit nisi monitum ante, sed non potuit extendere ita quod erat in radice paralytica : R radice acori, piretri et anisi et tiriace antique. Ponantur in sacco et fiant fricaciones ad linguam.

Item omnes concordaverunt quod fiant sternutationes : R staphisacrie, piretri conditi et ellebori albi. Pulverisentur subtiliter, et in naribus cum penna immitte, et fiant sternutationes. Item omnes : R pillule cochie dr. j, pillule fetide scr. j, vel circa; item pillule de castoreo et de colloquintida. Si ponantur sub lingua, subito remonent paralisim ejus.

Item omnes dixerunt, in clisteribus debent intrare major pars de colloquintida, deinde de agarico, deinde de centaurea cum aliis pertinentibus, scilicet malve, bismalve, etc. Item si pillulas per os capere non potest, nec vellet, dissolvantur in vino in minutas partes, et sic sumat cum pulvere nucis muscate; vinum tamen detegit saporem medicine, ergo fiat in sero caprino. Et in illo casu apponere clisteria sunt multum appropriata, ut dixit AVERROES quarto *Colliget*, quia maxime trahunt materiam desursum.

Item concordaverunt quod non dormiret, quia sic statim moreretur, quia fieret replecio flecmatis in omnibus ventriculis cerebri. Item omnes dixerunt competere pillulas fetidas et cochias, et pillulas de yera pigra, et pillulas de euforbia; item lac amygdalarum cum ordeata vel avenata, et si placet, sit ordinatum cum zuccaro. Item omnino absteineat a vino, sed potus ejus sit mellicratum in quo sit majorana, salvia, vel ysopus.

Item lingua ejus fortiter fricetur et dolorose ut incipiat loqui, et cum radice acori et cum aurea alexandrina, et cum tiriaca antiqua, et cum castoreo, pariter illa miscè. Item fiant ligaciones dolorose cum manutiigiis extremitatum, scilicet manuum et pedum, et brachiorum, ad divertendum materiam a capite; item in collo, inter scapulis sicut ponit AVICENNA, fricetur suaviter cum radice lilii et radice acori taliter confecti.

Item quia natura incipit operari, et sput sanguinem de faucibus, et quia erat defectus virtutis, non consu-

luerunt fleubotomiam, quia erat bene sexaginta annorum, et reiterabant eadem clisteria semper, et fricciones super linguam et in collo.

Item post abractionem capitis fiat decoctio ad fomentandum caput. Sequitur: R utriusque salviae, utriusque calamenti, majoranae, betonicae, sticados arabice ana man. ij, primulae veris, ypericon, ysopi ana man. j. foliorum sene man. sem., radice acori qrt. sem., utriusque rute man. ij, conquassentur.

Item admiserunt ut modicum dormiret propter reparare virtutem, sed quod statim excitaretur cum sternutoriis dictis.

Item quia casus erat desperatus, CARNIFICIS dixit quod monitis scilicet clisteribus deberent contentari et friccionebus supra linguam, quia tot applicare in casu desperato, ymmo medici, cum paciens moritur, difamantur per laicos dicentes: « Ecce medici qui tot applicuerunt, quousque eum interficerent! » Item dixit, in casu desperato sicut in isto, si aliqua vehementia appetitus peteret, deberent sibi tradi sicut vinum, cerasa, dummodo non peteret aliqua extranea sibi nocencia, sed quidem non deberent fieri narrationes de vino nec de cerasis, sed si tamen peteret cum vehementia appetitus, deberent sibi dare.

Item pro ipso concordaverunt quod comederet de aviculis volatilibus assatis, vel similiter comedit ipsos; item quod supra musculos brachiorum ponantur aliqua calefacientia et resolventia, ut excitent naturam motivam membrorum, dixit YTALICUS, medicus regis.

Item dixerunt quod si materia esset modicum digesta, ita quod essent lapsi quatuor vel quinque dies, tunc possent dari sirupi digestivi, tu scis.

Sequitur ergo clisteria ordinata per omnes pro ipso. Prius unum cum magna festinatione, quia in talibus non oportet expectare: R decoctio communis scilicet malve, bismalve, senacionis, paritarie, scilicet quatuor

remollitivorum, et eciam communia quantum sufficit pro clisteri ; in qua buliantur pulpe coloquintide dr. ij, agarici unc. sem, coletur. In colatura dissolve yere pigre GALIENI, benedictæ ana unc. j, olei nardi et de lilio, mellis ana qrt. sem., salis communis dr. j sem. ; illud in toto principio recepit semel. Sequitur secundum clistere quod cepit successive in quatuor diebus quinquies : R herbe paralis, centauree majoris et minoris, herbe perforate, ysopi, absinthii ana man. j, radicum feniculi, petroselini, apii, yreos, acori ana unc. sem., seminis anisi, mentastri ana unc. sem., fiat decoctio pro clisteri in qua dissolve agarici electi unc. sem., zinzibri albi dr. j sem., yere pigre, benedictæ ana unc. j, olei nardi, mellis ana qrt. sem., salis dr. j. Adde in decoctione polipodii, coloquintide ana dr. ij, bdellii dr. sem., fiat clistere.

R sirupi de sticados lb. sem., misce cum decoctione salvie, herbe paralis, ysopi, majorane ana man. sem. ; fiat potus cheopina s. dy.

R piretri, seminis sinapis ana dr. j sem., fiat pulvis subtilis et fiat injectio illius pulveris in naribus cum pluma.

R pillulas fetidas ; cum cochiis possunt eciam dari.

Emplastrum : R radice lili man. j, radice acori man. sem., conquassentur fortiter et buliantur in vino, et ulterius : R olei de juniperio et de castore ana qrt. sem., terantur fortiter in mortario et addatur serapini, galbani, oppopanacis, axungie vulpine ana unc. sem., et fiat emplastrum. Illud ponatur in fine colli inter duas spatulas, ut ponit AVICENNA.

Sequitur gargarisma : R salvie, herbe paralis, radice acori, ysopi, origani ana unc. j.

Fiat decoctio in qua dissolve oximellis squillitici qrt. j, seminis sinapis, zinzibri, castorei, piretri, radice acori ana dr. ij. Subtiliter pulverisentur ; misce

in phiola, adde aceti squillitici unc. ij. Fiat gargarismus. Sirupus.

Item pro eodem: R radice lili lb. sem., radice yreos qrt. j, radice acori qrt. sem., conquassentur omnia et buliant in lb. sem. olei castorei et vini fortis usque ad consumptionem vini et circumquaque sub mento fomentabitur, ut credo.

Item pro eodem: R tiriace antique unc. j, castorei dr. ij, salvie dr. j, pulverisentur, et misce omnia in pixide, et est pro fricando linguam suam. Item CARNIFICIS precepit quod cum aurea alexandrina fricaretur palatum et lingua, et cum illa sola nihil addendo, non tamen sequitur quod superius pota sint mala.

Item CARNIFICIS dixit quod audacter modicum de vino hiberet cum aqua, quia oportet, ut dixit, sustentare virtutem ejus. Item reiteraverunt remedia continue, scilicet iterum pillule et clistera, et fricaciones, sicut tibi videbitur. Difficile est tamen capere tocies pillulas.

Item CARNIFICIS dixit quod in cibus suis, que fierent de assatis, sicut positum est supra, poneretur multum de cinamomo.

Item CARNIFICIS et DANSON: fiat fricacio cum radice acori, cum radice genciane, cum castoreo, cum piretro et cum scamonea, et cum sale armoniaco; pulverisentur in sacculo, cum quo fieret fricacio.

Item quia in nono die est licitum procederé ad remedia localia, quia purgaciones precesserunt et paulative, ergo procedatur ad remedia localia. Item cucufa de sinapi et vino, crinibus depositis, ponatur supra caput de calidis apropiatis. Item in septimana ter vel quater capiat pillulas de assa fetida tres in numero, quia secundum auctores, repentine et sensibiliter juvant.

Item de olio costino, vulpino et de lilio, item cum olio de junipero inungatur tota spina dorsi. Item

omnia membra paralitica fiant madida quodam modo in unguendo cum aqua ardentis, id est cum aqua viva et cum aqua salviae pariter mixtis, et immediate postea involvatur in panno lineo, cum lana zuccida. Item fiant scuphe sicce, in lecto suo tamen manendo, cum canna, sicut sciunt experti ad desiccandam materiam.

Item commedat ova sorbilia, item cerasa septem vel octavo, si habet appetitum.

Item ille morbus potest vocari large appoplexia debilis, quia est paralis ad unum totum lesivum latus, scilicet in brachio dextro et in manu dextra, et communiter in illa tibia, breviter totum ejus latus dextrum est paraliticum. Et ergo magistri deliberaverunt, dicentes, ille morbus est difficilis cure attentae ejus etate, et complexione, et repletionis; unde est morbus chronicus. Item est dubie pronosticationis, item sicut de appoplexia fit conversio in paralisim, ita contraria circulariter, quia materia imbibita in nervis, de facili vadit ad cerebrum et e contrario. Oportet interrupte evacuare cum predictis, et quodocumque materia iverit ad cerebrum, tunc morietur.

Item habeat iterum sirupum, quia in septimo vel in octavo die, alias in toto principio, sicut superius invenies ordinatum.

Item precepit *CARNIFICIS* quod diceret *Pater noster* post ipsum, et precepit quod semper unus sibi ascisteret, ante diceret, et ipse post, ad introducendum loquelam propter ceptissimum motum exiccare humiditates lingue. Et in undecima die adhuc habuit unum clistere, alias ordinatum supra, scilicet secundum, et multum bene operabatur.

Item *DANSZON* quod de castoreo, de acoro, de sinapi, de piretro, de sale armoniaco, fierent pulveres in sacculo de filo subtilissimo ut quasi pulveres exirent. Ponerentur ad fortiter fricandum linguam, et iste sacculus non fricaret, nisi madidaretur, vel intingeretur in

aquis scilicet vite vel salvie, et ista est bona consideratio, quia iste fricaciones cum illo sacco desiccarent. Tamen DANSZON voluit quod isti pulveres nudi, et non in sacco fuissent applicati supra linguam, et fuisset forcior accio. Et CARNIFICIS voluit, nisi dicto modo.

Et ecce totum processum qui sequitur, a principio usque ad finem, et totus in forma positus quoad omnia, et maxime DANSZON, qui omnes receptas ut sequuntur posuit, habito tamen consilio aliorum.

Post ergo clistere prius habitum in principio toto, sequitur sirupus primus habitus, et scriptus superius deinde consequentur alia secundum ordinem superius scripta. R piperis, piretri, seminis sinapis, ellebori albi ana dr. j sem., fiat pulvis subtilis et credo pro sternutando. Item consequenter pillularum fetidarum, pillularum de euforbia ana dr. sem.; fiant pillule quindecim. Item fiant duo suppositoria fortiter acuata cum pulpe coloquintide partibus ij, dyagredii et salis gemme ana partem j. Item sirupus ad *equi* [?] superius est ordinatus. Item R auree alexandrine qrt. j in pixide; de illa solum fecit fricari ejus linguam.

Item R utriusque salvie, utriusque calamenti, utriusque rute, majorane, betonice, sticados arabici ana man. j, folliculorum sene man. sem., radicis acori qrt. sem.; conquassentur et dentur industrie tue, et forte posuit supra dorsum in longum.

Item R euforbie, piretri, castorei, piperis, serapini, opponacis, galbani, axungie vulpine, stercorum columbi ana unc. j, olei de lilio, costini, castorei et de euforbia, cere quod sufficit, pulverisanda pulverisentur et fiat massa emplastri de qua fit forma bereti super allutam coopertam tela subtili.

R euforbie, piretri, baccarum lauri, costi, utriusque rute, majorane, salvie, primule veris ana unc. ij, olei de lilio, olei de castoreo, olei costini, olei de euforbia ana quantum sufficit. Addatur cheopina vini

optimi, et decoquantur omnia simul quantum ad consumptionem vini, deinde coletur et cum cera quantum sufficit, fiat unguentum.

Item R salis armoniaci, piperis, zinzibri, castorei, radicis acori ana dr. ij; fiant duo sacculi ligati in baculo pro fricatione lingue. R asse fetide dr. sem.; fiant tres pillule. R oximellis squillitici qrt. j, aceti squillitici qrt. sem., misce cum decoctione salvie, primule veris ana man. sem., radicis acori qrt. sem.; fiat cheopina parisiensis.

Nota quod omnibus sic paratis, infra octodecim dies vel circiter, cepit perfecte loqui, et semper, et continue renovando regimina dicta, sed quod visum est DANSZON, item DANSZON ordinavit sibi unguentum quod sequitur ad inungenda membra paralitica; quod sic fit: R camomille, melliloti, thamarisci, calamenti, menthe, absinthii, utriusque salvie, ysopi, herbe paralis, sticados arabici, ypericon, rute, foliorum lauri, arthemisie, betonice ana unc. j, radicis acori, costi et radicis yreos ana qrt. sem., spice, squinanti ana unc. sem.. Fiat decoctio in j qrt. vini balnensi usque ad consumptionem duarum parcium. Coletur et cum colatura buliant electi qui sequuntur: R olei lauri, olei costini, olei de junipero, olei benedicti, olei de castoreo et de euforbia, olei de pineis, olei de mastice ana qrt. sem.; buliantur usque ad consumptionem vini, et cum predictis addantur aromatici, serapini, opponacis ana unc. sem., castorei, euforbie ana dr. iij, piperis dr. j, axungie vulpine, lupi et cati ana unc. j, cere quantum sufficit. Fiat unguentum.

Undetantum factum est cum predictis, quod perfecte loquitur, et vadit ambulando per cameram, et aliquantuliter utitur brachio suo paralitico, et tibia sua paralitica.

R *plicine* [?] cum musco dr. ij, interioris cinamomi, nucis muscate ana dr., j, cubearum domesticarum,

ligni aloes, storacis, calamite ana scr. j, macis, granorum tinctorum ana scr. j, seminis anisi, mentastri ana dr. sem., salvie, ysopi, sticados arabici, herbe paralisia ana dr. j, conserve acori, conserve corticis citri, conserve anthos, conserve sticados ana dr. j, panis zuccheri dissoluti in aqua salvie quantum sufficit. Fiat electuarium per lonzangias pondus unc. sem., et nota tale; tantum convaluit, quod ivit ad ecclesiam, sed DANSON clisterisavit ipsum bene quindecies, ita quod sumpsit quindecim clisteria, exceptis primis duobus, ad laudem Dei in Francia.

48. — De febre de colera vitellina, et dolore capitis et pectoris pro uno viginti quatuor annorum, cujus urina satis spissa et incensa, competenter igitur dolor capitis et pectoris, et per consequens febris vitellina.

R sirupi endivie, oxizaccare composite ana qrt. j, sirupi de capillis VENERIS qrt. sem., cum decoctione cicerum, ordei integri, uvarum passularum mundatarum ana man. sem. Fiat potus cheopina s. dy.

R sirupi de capillis VENERIS qrt. j sem., sirupi endivie, acetose ana qrt. j. sem., cum decoctione borraginis, cum toto lactuce ana man. sem., seminis melonis mundati, uvarum passularum mundatarum ana unc. j, ordei integri, cicerum rubeorum ana [unc.] sem., fiat potus cheopine.

Sequitur electuarium pro eodem: R dyadraganti frigidi unc. j, triasandali, dyapedon ana unc. sem., conserve rose dr. vj, panis zuccheri quantum sufficit. Fiat electuarium in pixide. Adde spodii, rasure eboris ana unc. sem., misce.

49. — Contra dolorem renum, et erat etiam plectorica in *plectoricite* [?], et dolor in latere dextro, alte prope epar.

R paritarie, camomille, melliloti, arthemisie, nepite,

senacionis ana man. sem., seminis anisi, mentastri ana unc. sem., radicum feniculi, petroselini, apii ana unc. j. Fiat decoccio in aqua [mirabolani] citrini pro una injectione, in qua resolve benedictæ, cassiæ fistulæ, ellebori, aneti ana unc. j, salis dr. j. Fiat clistere.

**50.** — Sequitur contra febrem de colera fortem pro uno febricitante, qui in ejus primo accessu voluit mori : R sirupi rosarum de novellis lb. sem., sirupi nenupharis qrt. sem., misce cum decoctione rosarum novellarum qrt. j, sandali albi et rubei ana dr. j sem., fragariæ qrt. j. Fiat potus ad modum julepi.

Item pro eodem : R cassiæ fistulæ munde unc. sem., cum zuccaro quantum sufficit. Fiat dosis. Potetur de mane, et si de sero, credo quod non noceret.

**51.** — Sequitur aliud de dolore capitis et precordiorum, pro uno qui habebat calores distemperatos ; non tamen ejus urina erat nimis incensa, sed habebat dolorem in precordiis, eciam in capite, et dixit portans urinam quod erat verum, quia sentit sicut puncturam acus : R sirupi endiviæ, sirupi nenupharini ana qrt. j, sirupi capillorum VENERIS qrt. sem. ; misce cum decoctione lactuce, portulacæ, borraginis cum toto uvarum passularum mundatarum ana unc. j. Fiat sirupus.

**52.** — Contra febrem de colera pro una febricitante, et ejus urina erat incensa valde et spissa satis : R sirupi borraginis qrt. j et sem., sirupi endiviæ qrt. j, misce cum decoctione uvarum passularum mundatarum, lactuce, portulacæ, acetosæ, borraginis ana man. sem. Fiat potus cheopina s. dy.

Electuarium in febre : R conserve rose, nenupharis, zuccari Candie ana unc. j. Pulverisentur zuccari grosso modo, misce ut inferius, febricitans dormiat.

R seminis papaveris albi qrt. j, rose rubeæ unc. sem.,

corticis mandragore dr. ij, seminis jusquiame, seminis lactuce, *anthore* [?], sandali albi et rubei, seminis portulacae ana dr. j. Pulverisentur subtiliter et cum bombace, et fiat frontale. Item : R aque rose lb. j, aque lactuce, aque nenupharine, aque betonice ana qrt. j, aceti unc. j. Misce et pone in pholis. In illa aqua humectetur frontale immediate tactum, etc.

**53.** — Contra juncturio dolore.

Contra malum in juncturis sub genu, pro uno in propecta etate et macro, qui habuit sub genu, scilicet in *dyhansse* [?] malum, quando venit in frigus, sed quando erat in lecto calido, non sentit malum.

Sequitur pro eo quedam fomentacio de mane et de nocte : R arthemisie, camomille, primule veris ana man. ij, decoquantur in vino albo, et in decoctione madides spongiam, et fomentet locum dolorosum.

**54.** — Sequitur aliud capitulum contra debilitatem stomachi a causa frigida de propecta muliere que non bene potuit digerere, et sentit malum circa pectoralia : R interioris cinamomi dr. ij sem., macis, galange, seminis an[isi], nucis muscate ana dr. sem., cum zaccaro ad pondus omnium. Fiat pulvis.

**55.** — Contra rupturam.

Sequitur emplastrum contra rupturam : R spice, *novalasar* [?], cere, rute, colophonie ana unc. iij, litargiri, armoniaci, galbani, oppoponacis, sumach, bdellii, masticis, serapini, consolide majoris et minoris, gummi arabice, pilorum lupulli combustorum ana unc. j, visci quercini, emathites, olibani, terre figali, gypsi, mirrhe ana unc. vj, *psidue* [?], galle, balaustie, aloes, aristologie longe et rotunde, lumbricorum terrestrium, isculi ana dr. v, boli armenici, mumie ana unc. viij, terbentine unc. iij, sanguinis humani lb. j. Confice cum decoc-

cione pellis arietine succide, et cum glutine piscis unc. iij, et fiat emplastrum contra rupturam. Credo quod illa sit recepta SYMONIS YANUENSIS.

56. — Contra pulsum, saltum cordis, pro muliere que habuit pulsum cordis sive saltum cordis. Aliquando ascendit sibi sub dextra mamilla, sic quod sibi arripuit quod mutavit suum colorem, et quasi in sincopim stetit, et interpolate, ita quod aliquando de mense semel in mensem, aliquando diucius, aliquando minus.

CARNIFICIS et alii dixerunt quod non erat bene possibile sciri an ex causa prenata vel commutata veniret sed cordialia pro ipsa ordinabant : R sandali albi et rubei, spodii, rasure eboris ana scr., seminis citri, seminis acetose ana scr. j, serici crudi dissoluti cum aqua rose supra marmor dr. sem., ossis de corde cervi, blatte Byzantie, daronici, roris marini ana scr. sem., pulveris dyamargariton scr., cum zuccari dissoluti in aqua buglosse, borraginis et rose quantum sufficit. Fiat electuarium per lonzangias dr. ij.

Epithima pro corde pro eadem : R sandali albi et rubei, spodii, rasure eboris ana dr. sem., seminis citri, seminis acetose ana dr. sem., cum bombace fiat epithima jam dictum, madidetur in aqua immediate sequente : R aquarum rose, nenupharis, borraginis et buglosse ana qrt. j, aque mellisse qrt. sem., aceti albi unc. sem., misce et pone in phiola.

Item pro illa eadem muliere dixerunt quod quando esset convecta ad domum per unum diem, post faceret aperiri medianam vel epaticam, et extrahetur sanguis, et satis erat habundans, et tamen erat pregnans, sed quidem non nocuit adhuc puer satis nutrire, quia erat satis habundans.

Dieta sua sint pulli, aviculi, columbi, olus ejus de spinargiis et borraginibus, et partim nullam medicinam pro ea ordinauerunt, quia erat pregnans.

**57.** — Contra ictericiam pueri, pro puero decem annorum qui ictericiam habuit interius, sed in oculis non apparuit, per candelam quam jussit afferri.

Sequitur sirupus pro eo; unde urina ejus erat omnino icterica, sicut aliorum solet esse: R sirupi acetosi, sirupi de acetosa ana qrt. j. Misce et pone in phiola. Item ille puer commedebat cerasa audacter. Sanatus est.

**58.** — Contra strictitudinem pectoris cum febre pro uno juvene qui habuit calores distemperatos, et non erat satis ample se habens circa pectus, ita quod videbatur sibi habere circa pectus strictitudinem: R sirupi de capillis VENERIS lb. sem., sirupi viole qrt. sem.; misce cum decoctione uvarum passularum mundatarum, liquiricie rose ana unc. j, [mirabolani | citrini [et] rubei man. j, endivie man. sem. Fiat potus scilicet cheopina dy.

**59.** — Sequitur aliud ad confortandum renes, et ut mulier concipiet, pro viro sive muliere, ut fortificentur renes et valeant coyre, et ut mulier concipiat si sit nimis frigida: R interioris cinamomi electi dr. ij, zinzibri albi parati, cardamomi ana dr. j, seminis bulbi, baucie, lingue avis, seminis eruce ana dr. j sem., caudarum scincorum recencium, nucis indice ana unc. sem., passularum, pinearum mundatarum, conserve satironum et yringorum, cerebelli passerum, scincorum recencium ana dr. ij, pulveris electuarii dyasatirion, dyatrionpiperon ana dr. j, priapi cancri, testiculi vulpis ana dr. sem.; cum melle despumato omnia ista condiantur, pulverisetur pulverisandum subtiliter, et condicitur ad modum opiatis. Adde musci fini scr. j, ambre grisee dr. sem. Fiat electuarium.

**60.** — De febre ex collera cum dolore capitis pro

magistro JOHANNE ALMANNO, contra unum accessum febris et dolorem capitis gravem in anteriori parte : R sirupi capillorum VENERIS qrt. j, sirupi borraginis qrt. sem. ; misce cum decoctione borraginis cum toto uvarum passularum mundatarum, ordei integri ana man. j, melonum mundatorum dr. ij, rose novelle man. j. Fiat potus cheopina sc. dy.

CARNIFICIS ordinavit quod faceret fleubotomiam in epatica, et ita fecit. Dieta ejus nichil erat, nisi pureta cum verguto, aqua frigida, sive lota.

**61.** — Contra debilitatem stomachi ex frigida causa et dolorem renum pro una burgensi que diu habuerat malum in uno latere circa renes, et habuit stomachum debilem et vere in urina illa quasi non poterat videri solum de debilitate stomachi, et CARNIFICIS dixit cum vidit urinam, quia alba satis erat, quod habebat stomachum debilem, et non potentem digerere, et quod esset viri. Et postea portatores urine riserunt et dicebant quod esset femina, et CARNIFICIS ordinaverat tanquam pro viro illa que sequuntur, et cum sibi fuit dictum esset mulieris, noluit ulterius aliquid ordinari, et factus est commotus.

R paritarie, camomille, anethi ana man. j, seminis anisi, mentastri, salvie, ypericon, primule veris, cumini, sileris montani ana man. sem. Fiat decoccio in aqua injectionis in qua resolve benedictæ unc. sem., olei de lilio, rute ana unc. j, salis dr. j sem. Fiat clistere.

Electuarium confortativum stomachi : R pulveris dyacumini, pulveris stomachum confortativi et dyagalange ana scr. j, ossis de corde cervi scr. j, misce, et zuccari dissoluti in aqua menthe. Fiat electuarium per lonzangias dr. ij, et fiat lb. sem. ; recipe de illo per quartam partem ante prandium ; eciam ante cenam commedat lonzangiarum dr. ij, et potet bonum vinum et modicum. Sed pro eadem ungentum ad stomachum

sub cuius ferculam pectoris, cum lineo panno calido applicet, et alia loca circa renes, et in latere inungat : R olei masticis, olei nardi ana unc. j, olei costini unc. sem., cere quantum sufficit. Fiat unguentum.

62. — Sequitur aliud contra paralysim, pro uno qui habuit, et tuscit et excreavit sanguinem, et erat pauper sexaginta annorum et ultra : R furfuris, avene et seminis lini vel *logosi* [?], florum camomille partes equales, scilicet man. ij et in patella irrorentur cum aceto et aqua, et in sacco applicetur supra locum doloris.

Item tu scis epithima, et etiam sirupus prius ordinatus in paralysi. Item pro ipso ad commedendum continue quasi in die : R dyadraganti frigidi unc. ij, candidorum penidiorum recencium ana unc. sem., conserve capillorum VENERIS dr. j sem., misce et fiat electuarium in pixide qrt. j, ad modum zuccare rose alexandrine.

Item pro illo eodem sequitur syrupus : R sirupi de capillis VENERIS lb. sem., sirupi de ysopo qrt. sem. ; misce cum decoctione capillorum VENERIS, uvarum passularum, liquiricie rose ana unc. sem., seminis melonis et cucurbite conquassate ana dr. sem. ; fiat sirupus.

63. — Contra dolorem stomaci ex causa frigida pro quodam habente dolorem in profundo stomaci, ut credo : R olei costini, olei nardi, olei de lilio ana unc. j, cere quantum sufficit. Fiat unguentum pixatum, et cum spice, vel pice applicetur stomaco. Item pro eodem si non sit dives : R tostam de pane, intingatur in garrasia et applicetur stomaco. Item R florum camomille, menthe, absinthii ana man. j, seminis anisi, mentastri, interioris cinamomi ana dr. ij. Conquassentur et buliantur in vino grosso, et intingatur spongia vel cotum.

**64.** — Sequitur contra obtalmiam pro uno plectrico naturali et bono socio in potu, qui habuit *parvum apostema* [?] prope pupillam oculi : R sirupi de sticados lb. sem., de capillis VENERIS qrt. sem., misce cum decoctione uvarum passularum mundatarum, borraginis cum toto et ordeï integri man. sem.; fiat cheopina s. dy.

Sequitur medicina laxativa pro ipso, que non est fortis, sed quidem temperata. CARNIFICIS dixit corpus suum difficile est solubile : R florum viole, borraginis et buglosse, uvarum passularum mundatarum, liquiricie rose, summitatum feniculi ana unc. sem., seminis anisi, mentastri ana dr. j sem. ; fiat decoccio in aqua lactuce pro una dosi in qua resolve medulle cassie fistule munde unc. j, electuarii catholicon unc. sem., fiat dosis. Et quia illa medicina non multum laxavit, ut credo, ergo sequuntur pillule : R pillulas cochias, pillulas lucis si habeantur, si non, tunc yere pigre GALIENI ana dr. sem., pulpe coloquintide gr. vij, bdellii gr. ij. Misce et fiat massa cum aqua eufrasiæ, et formentur septem cum pulvere anisi.

Sequitur collirium pro eodem : R albumina ovi tria. Agitetur deinde. Misce cum aqua rose et eufrasiæ ana dr. j, [zuccari] Candie subtiliter pulverisati dr. j sem., ossis sepie dr. sem., lapidis calaminaris dr. j. Misce et agitentur, et fiat collirium.

**65.** — Contra debilitatem stomachi et renum ex frigida causa pro uno qui bene ivitad cameram, bene comedit, bene potavit sicut alii, et ejus urina erat alba, et urinale quasi erat repletum, et utrobique in urina apparebant frusta parva ad modum recentis seri a quo statim caseus ablati est, tu scis, quod non ita colatum quin de grosse *pellige* [?] etc. CARNIFICIS, ut credo, quia in magna quantitate, quia non erat in lecto, et quia talem ad modum seri non bene colati de lacte, habebat malum

in renibus, et ita erat etiam propter albedinem, judicabat debilitatem stomachi : R interioris cinamomi dr. ij sem., seminis anisi dr. sem., calami aromatici dr. sem., cardamomi domestici dr. sem., misce et cum triplo zucari fiat pulvis. Commedat ante prandium, etiam ante cenam, vel dissolvat cum bono.

**66.** — Contra febrem tercianam et cum dolore capitis, pro uno qui habuit quatuor paroxismos de febre terciana, cujus urina incensa, tincta erat, et ergo dolorem capitis valde *indicabat* [?] et in lecto : R sirupi endivie lb., oxizaccare simplicis, quia urina spissa ad inscidendum materiam qrt. sem. ; fiat potus scilicet cheopina dy. cum decoctione portulace, lactuce, acetose, rose novelle ana man. j. Dietam scis. Item precepit flebotomiam de vena epatica, etc.

**67.** — Sequitur aliud capitulum contra febrem fleumaticam, pro uno prope quadraginta annos de febre fleumatica, cujus urina valde incensa et satis spissa : R sirupi nenupharis qrt. j, contra illum incensum calorem, et pro epate multum supercalefacto ; R sirupi borraginis ad corrigendum maliciam ejus sanguinis qrt. sem., oxizaccare simplicis ad inscidendum, quia spissa satis erat urina qrt. j ; misce cum decoctione portulace, lactuce, acetose ana man. sem., rose novelle man. j. Fiat potus cheopina s. dy.

Item precepit flebotomiam, item de dieta, ut scis : puretam pisorum cum verguto, lac amygdale, tres pulli, sed miror quod non ordeatum, sirupum endivie, quia epar erat supercalefactum. Item flebotometur non in paroxismo, sed post. In paroxismo potet ptisanam, sed in prandio et in cena terciam partem vini cum duabus partibus aque, in prandio jus pulli, et comedas extremitates et puretam ; in cena vero lac amygdale cum ordeo mundato, Item quia magnus calor in capite,

madidetur frons et tempora cum aqua rose, item comedat de vitulo sicut prius. Nota quod urina illius mansit clara, et cum nunquam tincta erat, et remittebatur certe, medicina laxativa non indiguit, et ergo capiat iterum, dixit CARNIFICIS, eundem sirupum ordinatum in principio, et regatur cotidie et bene poterit ire ad ecclesiam, sicut heri fecit, et pridie, et bene se habebit, et precepit CARNIFICIS quod commederet ova sorbilia cum verguto, si vellet : « O magister, dilecte magister, calefaciant. » CARNIFICIS dixit : « O ecce hec est causa quare medici sunt sapientes, quia quilibet ipsos docet, et vetula, et rasor, et laycus, et infirmi, et scaba ita docet nos purgare, si posset loqui. » Item CARNIFICIS petivit ab ipso quid commedisset in tertia et in secunda, et ille firmus dixit : « O magister debetis met scire et judicare in urina. » CARNIFICIS dixit : « Ego scio bene, sed volo appetitum vestrum et inclinationem, et si sit inclinatio ad nocens, prohibebo. » Item dixit infirmus : « Ego sum nimis antiquus, non possum pati flebotomiam. — Certe hoc est quod dixi, quod infirmi docent nos, aliquantulum proveci, scilicet quinquaginta vel sexaginta [annorum], aut qui nutriuntur laudabilibus instrumentis, non est periculum, ymmo minus quam in uno juvene, qui uteretur malis cibis, sicut pauperes juvenes. » Sed quidem ille antiquus sanatus est.

**67 bis.** — Pulvis laxativus magistri JOHANNIS PASCEVANT (1) dr. iiij, et funde in pureta, ptisina, vel jure caponis vel pisorum. Temperetur ibi ut virtus omnino intret, tum cola, et de colatura pota, et est sine periculo. Pulvis est talis : R folliculorum sene mundorum unc. j, turbit electi, liquiricie rose ana unc.

(1) Poudre dont on trouve souvent la recette dans les formulaires du moyen-âge. Le médecin parisien JEAN PASSAVANT vivait à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle; il facilita les débuts de LANFRANC.

sem., zinzibri albi dr. ij. Misce. Fiat puvis PASSIVANT.

68. — De febre fleumatica cum reumate, pro episcopo *tranasensi* [?], qui habuit febrem fleumaticam, et erat tunc reumaticus, sic quod quedam materia descendit ad dextram genam, et fecit sibi satis magnam inflaturam, et circa dentes, sine tamen dolore dencium magno, ymmo credo nullo, et ille multum pinguis, fleumaticus et maxime plectoricus : R absinthii recentis parum desiccati man. j. Conteratur parum et fiat sacculus ad quantitatem unius palme ad ponendum supra genam inflatam, et credo quod intingebat illum sacculum in oleo camomille et in oleo absinthii, et calefecit.

Sirupus pro eodem : R sirupi de capillis VENERIS lb. sem., oxizaccare composite qrt. sem., misce cum decoctione seminum melonum, cucurbitae et citrulli ana dr. ij, seminis an[isi], mentastri ana dr. j sem., uvarum passularum mundatarum man. sem., misce et fiat potus chopis sc. dy.

Sequitur medicina laxativa, in media nocte, recepit in diebus canicularibus et optime laxavit sex vicibus, alleviatur valde : R electuarii dulcis duplicis, dycarthami, electuarii de succo rose ana dr. j, cum sirupo de sticados, misce et fiant lonzangie.

Item fiat sacculus de absinthio superius ordinatus, sed quidem post medicinam laxativam habuit magnos dolores in capite, et erat multum calidus, et sitivit, et accepit clistere et julep que sequuntur pro ipso; ordinavit CARNIFICIS, dixit et cum aqua rose et aceto modico madidaret frontem et tempora : R betonice, majorane, lavendule, malve, bismalve, senacionis ana man. sem., centauree unc. j. Fiat decoccio in aqua lactuce pro una injectione, in qua infunde mellis rose collati qrt. j, medulle cassie fistule munde unc. j, adde in decoctione utriusque sticados, florum anthos ana unc. sem. Fiat clistere.

Item R julepi rose alexandrine qrt. j, et cepit de

sto cum ptisana bis vel ter in die unum gobeletum, sicut sirupus, cooperetur, vel capiat cum aqua rose et sanatus est iste, etc.

**69.** — Sequitur contra fluxum lactis ex mamilla contra nimium fluxum lactis ex mamillis, et ad habendum parvas mamillas.

R boli armenici, terre sigillate ana unc. sem., masticis, thuris, gummi arabice ana dr. ij, farine fabe unc. j, cum decoctione psid[ue], balaustie, cupularum glandium, sumach, mirtilli quantum sufficit. Fiat ad modum polente. Adde olei rose unc. j, de illo inungantur mamille grosso modo ut attherat.

Item pro eodem : R cumini, asse, gallarum immaturarum, lupinorum, chimolee, nucis cipressi, psidue, balaustie, ceruse, sanguinis draconis, boli armenici, masticis, cupularum glandium, lapidis cum quo acuuntur cultelli in aceto temperati ana unc. sem., iridis, lili albi, succi jusquiame, succi plantaginis ana dr. sem., olei rose et mirtilli ana qrt. sem., cere quantum sufficit. Fiat massa que extendatur supra allutam tenuem ad quantitatem mamille, et cooperiatur tela subtili et applicetur supra mamillas sic cum predicto inunctas, supponatur.

**70.** — Sequitur ut mulier concipiat : R rasure eboris subtilissime pulverisate qrt. sem., fisticorum, satironum ana unc. sem., conserve vel ossis de corde cervi dr. ij, foliorum auri et argenti ana dr. j sem., margaritarum splendorum dr. sem., conserve satironum dr. sem., zuccari albi dissoluti in aqua capillorum VENERIS quantum sufficit. Fiat electuarium per longangias et deauretur ex omni parte.

Sequitur suffumigacio ad idem : R ladani purissimi, storacis, calamenti ana unc. sem., sileris montani, ligni aloes ana dr. ij, mirrhe, thuris ana dr. j.

Pulverisentur et misce omnia simul, et formentur totius ponderantis dr. ij, cum aque rose quantum sufficit. Scindatur in patella, et hec sedeat inferius fere continue, ut suffumigacio attingat infra locum. Hoc facto, vadat ad lectum cum marito, et fiant nupcie. Semine emisso, statissime applicetur supra umbilicum et ventrem ad retinendum semen in loco matricis calidum illud quod immediate sequitur: Sequitur: R ladani purissimi qrt. sem., storacis, calamite unc. sem. thuris, mirrhe, olibani ana dr. ij, sileris montani unc. sem.; hiis omnibus pulverisatis, fiat massa que extendatur super allutam, et cooperiatur sindone, et fiat ad quantitatem, et cooperiat umbilicum, et circumquaque inferius, et lateralius monitum, et est factum quia ipsa concepit.

**71.** — De parali linguae pro viro septuaginta annorum, cui subito parali in lingua venerat, sic quod loquelam perdiderat.

Primo de dieta. Commedat puretam pisorum tantum, et non potet vinum, sed solum mellicratum sive bochetum quod idem est, et fricetur et extremitatibus tendendo semper versus extremitates ad divertendum materiam parali. Item ligetur extremitatibus sicut semper consuetum est.

R centauree minoris, rute, abrotani, foliorum lauri, salvie, betonice, primule veris ana man. j, [mirabolani] citrini [et] rubei, radicem feniculi, petroselini, apii, radicis acori ana man. sem., seminis anisi, mentastri, seminis rute, baccarum lauri ana dr. ij. Fiat decoccio pro una injectione in qua colata tempera pulpe coliquintide dr. ij, bdellii dr. j; deinde coletur, et in colatura dissolve yere pigre GALIENI unc. sem., masse pillularum cochiarum dr. iij, olei dr. iij, olei rute qrt. j, salis gemme dr. j. Misce, recipe clistere.

Item R pillularum cochiarum, pillularum de agarico

ana dr. j, misce et formentur pillule novem, cum nuce muscata, sed in casu quo pillulas accipere non posset, accipiat medicinam lenem que sequitur : Relectuarii dulcis duplicis unc. sem., et distemperetur cum bochetto, et da ei bibere, sed quidem ante habuit quando hec singula ordinata pro eo fuerunt, mortuus fuit in quarta die.

72. — Sequitur contra artheticam passionem pro quodam milite, qui paciebatur in pede, sine tamen inflammatione et tumore seu rubedine. Dixit autem quod anno precedente ceciderat de equo, et habuit lesionem in schapulis superius, et sanatus fuit, sed nunc dixit : « Anno precedenti lapsu incipio habere in pede quod non possum me sustinere. » Dixerunt omnes in consilio quod calor pedum debilis est, quia remota a corde, et *nervose remocionis* [?] a fonte caloris igitur debilissimum, et sciendum quod prope originem in schapulis vel sunt fortes, et expulerunt superfluitates suas inferius ad nervos debiles, que consumi non possunt, quia non est calor ibi fortis; eciam si ibi nervi sunt debiles de facili paciuntur. Concluserunt ergo quod ille dolor in pede proveniebat adhuc de casu illo ab equo, licet lapsus esset per annum, sed sive de novo a flecmate proveniant, sive ab illo casu, idem est remedium : R pillularum arteticarum et de fumo terre ana dr. sem., seminis anisi, bdellii ana scr. sem. Misce cum oximelle squillitico. Fiat massa de qua, cum opus fuerit, accipiatur pondus j corone, et formentur pillule quinque cum pulvere liquiricie.

Item nec potest idem : R sirupi fumiterre qrt. j sem., oximellis squillitici qrt. j, misce et pone in phiola.

73. — Contra emoroydas pro una muliere deliciosa habente fluxum emoroydarum, cum factum est illud un-

gentum liquidum nobilissimum, et esset pro regina (1) : R muscillaginis psilii in aqua plantaginis et solatri dissoluti qrt. sem., opii tebaici dr. ij, croci dr. j, licii, boli armenici ana dr. ij, olei rose loti, cere albe lote, de utroque quantum sufficit. Fiat ungentum liquidum ad quantitatem lb. sem., addantur albumina ovorum numero duo, aqua plantaginis quantum sufficit, additur folii tpsi barbati dr. ij in decoctione muscillaginis. Fiat de illo ungentum, postquam assellavit. Inungatur circulus ani et anus interius, et ille emorroide sint aperte.

Item de illo ungento fiat tenta subtilis et suavis apta ut intret, et sibi sic mittatur ad restringendum hec. Sanata est.

74. — Contra tenasmonem : R plantaginis, rose, furfuris, florum camomille, decoquantur in aqua et vino albo, et de isto fiat fomentacio cum spongia circa anum, et interius circumquaque, quia tenasmon est passio longæonis propter chimos ibi imbibitos qui pungunt ibi naturam expulsivam.

Item de predictis herbis fiat sacculus, et buliatur sicut tactum, et teneat supra locum electuarium bonum confortativum eidem : R conserve de capillis [VENERIS] unc. j, corticis citri conditi, conserve borraginis et buglosse ana unc. sem., [zuccari] Candie unc. j, pulveris electuarii dyamargariton dr. j, pulveris electuarii dyaciconiton, pulveris electuarii dyanthos ana dr. sem., pulveris electuarii dyaysopi dr. sem., ossis de corde cervi scr. sem., zuccare dissolute in aquis borraginis et buglosse quantum sufficit. Fiat electuarium per longangias, pondus dr. ij, et deauretur ex utraque parte.

(1) La reine ISABEAU de Bavière souffrait-elle d'hémorroïdes ? Question à ceux qui aiment à s'enfermer dans le cabinet secret de l'histoire.

Adde pulveris cinamomi dr. ij, et fiat electuarium delicatum.

75. — Sequitur contra casum matricis pro muliere habente casum matricis usque in vulva : R arthemisie, sabine, nepite, camomille ana man. j. Conquassentur pro balneo, ponantur in sacco. Hec mulier balneet secundum modum quem scis cum hiis herbis. Facta balneacione, applicetur ventosa supra umbilicum, scilicet magis sursum, ad ponendum matricem in rectum situm, hoc fato ponatur immediate sub umbilico. Illud ordinabitur ad retinendum ibi matricem, cujus recepta est : R psidue, balaustie, cupularum glandium ana unc. sem., nucis cipressi unc. j, masticis dr. ij, pulverisentur, et cum oleo masticis et mirtino, et cera quantum sufficit. Fiat massa. Adde anisi, cumini ana dr. ij, pulverisentur et extendatur massa super allutam, et cooperiatur tela subtili vel sindone vel panno lineo; quantitas ejus sit quod vadit ab umbilico usque [ad] initium vulve, et etiam lateraliter usque ad ambas anchas, quia ibi determinant cornua matricis, scilicet ad quamlibet ancham unum ejus cornu, etc.

76. — Sequitur contra fractionem costae in latere dextro in costa, propter casum de equo super rem duram, ex quo sensiebat dolorem ita vehementem, quod vix anhelare poterat. Sequitur unguentum pro eo : R olei anethi, olei nardini, terbentine ana qrt. sem., misce cum cera. Fiat unguentum.

77. — Contra dolorem renum pro uno habente malum in renibus calidum : R sirupi de capillis, sirupi de borragine ana qrt. j, cum decoctione seminum melonum mundorum vel lactuce, *senacionis* [?] unc. aque alkekengi qrt. j sem. Fiat.

**78.** — Contra inflacionem pectinis pro uno qui pangebatur quamdam inflacionem in pectine satis duram pro remollicione et resolucione illius duricie, et credo quod erat calculosus : R olei viole qrt. j, olei de lilio, olei camomille ana qrt. sem., cere quantum sufficit. Fiat ungentum.

Deinde pro eodem factum est cathaplasma pulveris florum camomille, melliloti et rose rubeae ana unc. ij, pulveris seminis anisi unc., foliorum viole man. ij, in aqua et vino albo decoctorum, pulveris corticis, furfuris qrt. sem., olei camomille qrt. j. Scindantur optime, terantur et misce ut decet, et ponantur in pixide.

Deinde pro eodem facta fuit fomentacio cum decoctione herbarum ut sequitur : R foliorum malve, viole, radicis altee ana man. ij, florum camomille, melliloti, rose rubeae ana man. j. sem.. Scindantur et conquassentur, et decoquantur in aqua et vino, et ponatur tertia pars vini, et quinque aque. Facta illa fomentacione, postea applicatum fuit ungentum cujus sequitur recepta : ungenti GALTERI qrt. j sem., axungie porcine recentis, olei de lilio ana qrt. j, cere communis addendo pulveris seminis lini unc. ij, misce et fiat massa.

Ungentum maturativum : R malve et viole ana qrt. j sem., radicem lili et altee ana man. j, coquantur, scindantur, terantur fortiter ut decet. Adde pulveris seminis lini qrt. sem., farine tritici, armoniaci, galbani, serapini, bdellii in aceto resoluti ana dr. sem., caricarum qrt. j, axungie porci recentis ana qrt. sem., et butiri recentis. Misce omnia simul. Fiat massa ut decet, ponatur in pixide.

**79.** — De lapide renum.

Contra lapidem in renibus vel vesica : R simul electuarium lithotripon dr. j. sem., pulveris regine dr. j, pulveris avis caudae tremulae, pulveris leporis combusti, sanguinis hirci preparati ut decet ana scr. ij, seminum

anisi, mentastri, brusci, sparagi ana scr. j sem., seminis petroselini communis et macedonici ana scr. sem., interioris cinamomi dr. ij, calami aromatici dr. j, seminum melonum et cucurbite ana scr. j, liquiricie rose, seminis portulace, cassie fistule ana dr. sem. Pulveriscentur et cum zuccaro albo dissoluto in aqua alkekengi, fiat electuarium per lozangias deauratas ponderis dr. ij.

**80.** — Sequitur de stomaco frigido cum strictitudine pectoris pro quodam habente stomacum frigidum et aliqualem strictitudinem, sic quod non potuit libere tussire sicut consuevit : R pulveris electuarii [confortativi] stomaci, sirupi citoniorum lb. sem., sirupi rose qrt. sem.; misce cum decoctione interioris cinamomi unc. sem., menthe sicce, gariofli, mellisse ana man. sem.. Fiat potus cheopina sc. dy.

Electuarium pro eodem ad confortandum stomacum : R electuarii stomacum confortativi dr. j sem., pulveris electuarii dyamargariton dr. j, pulveris electuarii dyacitoniton, interioris cinamomi electi ana dr. j, pulveris dyairis, macis, galange, zedoarie ana scr. j, cum zuccari dissoluti in aqua ysopi et menthe quantum sufficit. Fiat electuarium per lonsangias dr. ij, et deauretur.

**81.** — De calore intra et frigus extra, pro muliere cujus urina erat confusa et incensa satis, que exterius paciebatur frigus et interius habebat calidum.

CARNIFICIS judicavit quod haberet malum in renibus, quia urina erat confusa : R oxizaccare simplicis, sirupi de capillis VENERIS, sirupi rose ana qrt. sem.; misce cum decoctione lactuce, portulace, acetose, uvarum, passularum ana man. sem.; misce et fiat potus cheopina dy.

**82.** — Sequitur aliud capitulum de dolore capitis

et fluxu ventris pro uno cujus urina modicum vel quasi nihil incensa erat, cum dolore capitis et fluxu ventris, quem si non habuisset CARNIFICIS laxativum ordinasset, modo ordinavit confortativum stomaci : R electuarii stomaci confortativi, dyacitoniton ana unc. j, conserve rose unc. sem., zuccare rose in tabulis unc. Fiat electuarium in pixide admodum zuccari rose alexandrine.

**83.** — Defectus in coytu pro uno qui murmuravit de defectu coytus et sterilitate mulieris. Ad confortandum primo renes : R interioris cinamomi, zinzibri albi preparati ana dr. j, cardamomi, cubebe domestice, seminis lingue avis, seminis bulbe, baucie, boracis lucide, seminis nasturcii, seminis sinapis ana dr. j, caudarum scincorumcum renibus recentibus, nucis indice ana unc. sem., pinearum mundatarum, fisticorum recensium ana unc. j, cerebellorum passerum et columborum frixorum ana unc. sem., testiculi vulpis, priapi tauri ana dr. iij, conserve satrionum et yringorum ana dr. vj, electuarii dyasatirion noviter facti unc. ij, testiculorum gallorum, galange, gariofli, seminis eruce ana dr. j. Pulverisentur et condiantur cum mellis despumati quantum sufficit, addendo musci fini scr. j sem. ; misce et fiat electuarium.

Item pro eodem et pro eadem ad inungendum renes : R ovorum formicarum et testiculi vulpis ana unc. j, seminis eruce, baccarum lauri ana unc. sem., olei nardi, olei costini, olei castorei ana unc. j et sem., olei nucis indice, olei petroselini ana unc. j, herbe paralis, sataregie, ysopi ana dr. j, musci scr. sem. Pulverisentur ut decet, et fiat ungentum formatum cum cere quantum sufficit.

**84.** — De debilitate renum.

CARNIFICIS contra debilitatem renum unius cujus urina erat confusa, tendens ad albedinem, et nimis

sepe minxerat : R liquiricie rose dr. ij et sem., seminum melonum, cucumeris et cucurbite ana dr. sem., seminis papaveris albi dr. j, seminis plantaginis dr. sem., granorum alkekengi dr. ij; misce et cum duplo zuccare fiat pulvis. Sumat de nocte in qua non commedit, sumat quantitatem nucis, et dissolvat in ptisana, vel pureta vel aqua [mirabolani] citrini, vel aqua lactuce acetosa, et modico, et bibat, sed si de nocte commedit, in media nocte sumat, item omni mane, et jejUNET usque ad prandium.

**85.** — De febre terciana, de colera vitellina pro una filia febricitante terciana de colera vitilina. Medicus regis ordinavit sirupum : R oximellis compositi, sirupi endivie ana unc. j, feniculi, aque endivie, aque feniculi, aque buglosse ana unc. j, mellis rosati colati unc. sem.. Fiat sirupus pro eadem.

Quoddam julep : R julepi rose, viole ana unc. j, vini maligranati unc. ij, misce. Fiat julep. Clistere pro eadem : R cassie fistule pinguis unc. j, yere, benedictae ana unc. sem., mellis rosati colati dr. v, olei viole et rose ana unc. sem.. Fiat decoccio cum aqua communi et cum modico furfure et sale, cum malva, viola, meliloto, bleta et mercuriali. Fiat clistere.

Purgacio per os : R manne granate unc. j, catholicon dr. ij, agarici dr. j. Fiat desolucio in aqua endivie et feniculi, et bona expressio agarici per pannum, et dulcoretur cum zuccaro. Item ordinavit clistere superioris positum.

Sequitur epithima pro eadem sine bombace : R spodi, sandali rubei, rose rubeae pulverisate ana dr. sem.; fiat epithima.

R aque endivie, aque plantaginis, aque nenupharis ana unc. ij sem., aceti unc. j, misce; ponatur in phiola.

**86.** — Sequitur aliud de ulcere vesice et renum pro uno schutifero pingui de Britania, quadraginta annorum, qui minxit sanguinem in urina sua, quare fuit alba, turbida, et quandoque non potuit mingere, et tamen tandem cum difficultate. Urina erat alba ut serum album, turbida, spissa, indigesta. Habuit ergo malum in vesica cum ulceracione.

Sirupus : R sirupi de blattis Byzancie, sirupi oxizaccare composite, sirupi de capillis VENERIS *qrt. sem.*, cum decoccione [mirabolani] citrini [et] rubei, radicum feniculi, petroselini, apii, brusci, sparagi ana *unc. j.*, liquiricie rose, uvarum mundatarum ana *unc. sem*; fiat sirupus clarificatus, cheopina s. dy.

Sequitur eodem ut commedat : R seminum an[isi], mentastri, coriandri conditi ana *unc. j.*

Sequitur clistere : R piperis, mellis, pentaflon, liquiricie rose, uvarum passularum mundatarum ana *man. sem.*, malve, bismalve, senacionis, utriusque centauree ana *man. j.* Fiat decoccio in aqua *almexeri* [?] pro una injectione in qua tempera agarici albi *unc. sem.*, salis gemme *dr. j*; coletur. In colatura resolve medulle cassie fistule, manne subalbide, olei viole, olei lumbricorum terrestrium ana *unc. sem.* Fiat clistere.

Sequitur medicina laxativa pro eodem post sirupum immediate, et etiam clistere hic jam immediate, superius ordinatum : R florum anthos, sticados arabici, borraginis, buglosse, uvarum mundatarum, seminis an[isi], interioris cinamomi ana *dr. j.* Fiat decoccio in aqua [mirabolani] citrini pro una dosi in qua tempera turbit electi *dr. j sem.*, zinzibri albi *dr. sem.*; coletur. In colatura resolve electuarii catholicon *dr. ij*, [electuarii] dulcis duplicis *dr. ij sem.*, adde in decoccione ysopi et summitatum squinancie ana *dr. iij.* Fiat dosis et accipiat de toto *dr. iij.*

Sequitur electuarium quod commedat : R interioris cinamomi electi *dr. ij*, galange, zinzibri ana *dr. j.* se-

minis anisi, mentastri, coriandri ana dr. ij, grana paradisi dr. ij sem., nucis muscate minutim inscise dr. j sem., panis zuccari divisi in tres partes dr. j. Fiat purgacio de isto.

**87.** — Sequitur aliud capitulum de ictericia sine febre cum dolore epatis ex ventositate, pro una domina deliciosa in puerperio, que produxit puerum ad ortum sanum et bene formatum in septimo mense, quoniam bene naturalis est secundum philosophos, licet nonus mensis sit magis contingens ut in pluribus, et medici multas interrogaciones fecerunt a mulieribus sibi servientibus, specialiter ab una que magis sollicite continue, circa ipsam erat, petendo si flores suos consuetos ordinate et in debito tempore nunc et ante bene haberet; responsum quod sic. Secundo utrum appetitum extraneum sicut multe mulieres ante partum ipsa habuerat; responsum quod non, sed habuit ante partum ictericiam per tres dies, et transsivit non curando, et post partum mansit ictericia et magis fortificata post partum, et habuit magnum dolorem in epate.

Medici dixerunt quod erat ventositas interclusa in panniculis epatis, que faciebat illam extencionem, sic quod continue jacuit lamentabiliter plangendo: « He! he! he! » CARNIFICIS dixit quod ictericia veniebat sibi, propter opilacionem pori, per quem deberet fieri delegacio colere a cisti fellis ad intestina, et sic ad epar revertebatur, et natura nitebatur ibi digerere, et sic convertitur ex colera aliquod in ventositate. Alia pars colere mittebatur cum urina; ergo urina erat valde intense tincta, et tamen sine febre, quandoque vomerat; habuit eciam dolorem renum. Fetus non erat ictericus cum tamen quandoque contingit, quod sunt totaliter crocei coloris.

CARNIFICIS et alii medici dixerunt: medicus singula

propendere debet, et major pars cogit medicum exire in accionem. Deberet ergo clisterisari levi clisteri, sed omnibus attentis, pro nunc non clisterisetur, causa prima quia bene vadit ad cameras, secundo quia iste mulieres in partu, satis laxate sunt in partu, tercia causa quia mulieres ascistentes aborrent, quia satis passa est inferius; ergo non debet evacuari cum clisteri.

Dieta sit vinum bonum odoriferum, pulli vel jus pullorum sine sale, que generant ventositates. Item avena sola cum vino, sparsa in patella calefacta, tu scis, applicetur loco doloris, hec ex festinata, quia in media nocte vocati fuerunt medici; item in illa festinatione fecit eam balneari. Item tosta intincta garnachia applicata fuit epati.

Preciperunt quod fieret quinquies in die fomentacio cum spongia intincta in decoctione herbarum appropriatarum carminativarum ventositarum, diureticarum, ut florum camomille, melliloti, rute, aneti, summitatum feniculi, seminis lini, cumini, capillorum VENERIS, anisi, mentastri; sit ibi cantabrum.

Item fiat sibi sirapus multum gratus ut sequitur :  
R aquarum rose qrt. j. sem., cicoree et borraginis ana qrt. j. sem., aque de capillis VENERIS et ysopi ana qrt. j. Misce et fiat potus cheopina s. dy. cum aqua simplici bulita quantum sufficit, cum unc. j. cinamomi electi, florum borraginis et buglosse ana unc. sem.. Adde zuccari albi qrt. j. Et dixit CARNIFICIS. « Vero sicut vos minuta, ita ille sirapus est minutus », et dixit quod venit de ultra mare.

Item R seminis lini, fenugreci ana unc. ij, florum camomille, melliloti, anethi ana man. j, seminis anisi, mentastri, cumini ana unc. j, cantabri pug. ij. Contundantur et decoquantur in vino et aqua ana quantum sufficit; adde monitis aceti. Item recipe duas spongas, maluas femellas; immergantur isti decoccioni et

loco doloroso applicetur fomentando, sed ipsa nec utatur sero nec fomentatione, sed fecit applicari duos ventosas ad umbilicum et cessavit ille dolor.

Signum ergo quod fuit ascensus matricis, sed medici erant decepti per obstetricem, que dixit matricem ejus esse in loco debito. Sequitur ergo pro ea: R arthemisie, nepite, saturegie ana man. sem., rose rubee man. ij. Decoquantur in vino et aqua, et terantur cum olio de lilio, de mastice et de spica ana quantum sufficit. Misce ista et ponantur in pixide postmodum.

R rose rubee man. ij, menthe, absinthii ana man. sem., balaustie, cupularum glandium, foliorum mirtilli, zuccari, cinamomi ana unc. sem., glandium, galange dr. ij. Conquassantur et buliantur in vino rubeo et aqua et modico aceti. Deinde: Rolei mirtilli, citoniorum ana unc. j, olei rose, nardi et aceti ana unc. sem., galange, zuccari, foliorum mirtilli, interioris cinamomi ana dr. sem., cere munde quantum sufficit. Fiat unguentum. Deinde de prima materia ordinata fiant duo emplastra. Primum ponatur per duas horas supra locum doloris. Secundum ponitur et tenetur tota nocte et addatur cum secundo emplastro argilla de qua fiant poti, cum albumine ovorum dissolutorum, cupularum glandium, nucis cipressi, galle pulverisate ana unc. sem., et fiat massa cum argillis et albuginibus ovorum, et omnibus istis incorporatis, fiat extensio supra allutam et applicetur loco doloris, et credo etiam quod illud constrictivum addetur ut tempore quo matrona tenet matricem in loco ut ibidem retineatur, et tunc applicatur ut ymmo retineatur, et tunc attrahit manum ex vulva illa matrona, et matrix mansit sic in loco.

Sequitur pro eadem electuarium: R pulveris triasandali, rose novelle ana dr. j sem., dyadraganti frigidi, candidorum penidiorum recensium ana unc. sem., spodii, rasure eboris ana scr. j, conserve rose,

conserva borraginis et buglosse, conserva de capillis VENERIS ana dr. ij, cum zuccari rose quantum sufficit. Fiat electuarium in pixide ad modum zuccari rose alexandrine, et cooperiatur auro. Fiat de illa muliere in puerperio, et sanata est.

88. — De febre terciana: primo vera, secundo de duplici, tercio nota, de uno et est equaliter flebotomatus et convaluit, pro uno febricitante delicioso febre terciana, colerico, satis macro, qui non potest ire ad cameras, triginta annorum, et in canicularibus: R florum viole, borraginis et buglosse, uvarum passularum mundatarum, liquiricie rose ana unc. sem., seminis anisi, cinamomi ana dr. j. Fiat decoctio in aqua lactuce pro una dosi in qua tempera eboris indi dr. j, spice nardi dr. sem., coletur. In colatura resolve catholicon dr. ij sem., manne subalbide dr. vj. Fiat dosis.

Cum CARNIFICIS visitasset illum colericum nisi semel, et erat octava, iverat ad sellam nisi semel, et CARNIFICIS sibi dixit: « Non curetis quia ter vel quater ibitis ante undecimam horam, sed hora quarta accipite puretam simplicem sine sale et sine aliquo alio, et potetis vel jus pulli solutum sine pinguedine, et tunc iterum semel ibitis, et postea comedatis unum pullum a quo jus cepistis, et sic bulitum cum lactuca. » Et tunc post tercium paroxysmum, quia viderat quod per farmaciam egritudo non cessavit, fecit eum flebotomari et spongias vel panem assum, intinctum aceto et aqua rosata licet ante nares tempore flebotomie, et precepit post flebotomiam non dormire, sed post tres vel quaternam horam concessit ei duodecim vel sedecim cerasa, sed non obstante flebotomia vel purgacione, adhuc habuit accessum.

Sequitur ergo pro eo: R aquarum rose lb. sem., acetose, lactuce, borraginis ana qrt. j, vini malorum

granatorum recensium qrt. j. Misce cum zuccaro quantum sufficit, et fiat potus ad modum julepi; de sero potet et de mane de sirupo.

Dieta ejus. De mane terciam partem vini cum duabus partibus aque, cum jure pulli vel pureta et extremitates pulli et epar ejus, et de nocte lac amigdalorum cum ordeo mundato et cerasa octo vel decem, et fiat epithima, tu scis, de sandalis albo, rubeo, et spodio, et de rasura eborum et aqua rose, lactuce cum aceto, sed post nonum diem adhuc invasit febris, et urina erat valde tincta.

Dixit CARNIFICIS quod clisterisetur et iterum fleubotometur. Clistere fuit : R fumi terre, scabiose, morsus galline, malve, bismalve, senacionis ana man. j, florum borraginis, buglosse, thimi, epithimi ana unc. sem. Fiat decoccio in aqua lactuce pro una injectione in qua tempera agarici albi unc. sem., reubarbari indi dr. ij, spicenardi, salis gemme ana dr. j; coletur fricando fortiter. In colatura resolve electuarii catholicon unc. sem., yere pigre GALIENI unc. sem., medulle cassie fistule, olei anethi, olei de lilio ana unc. j. Fiat clistere.

Evacuit bene egestionem colericam, sed urina mansit tincta, et ordinavit dietam talem, et tertia die sequenti in aurora dedit ei iterum medicinam laxativam : R florum borraginis, buglosse, rose novelle recentis, uvarum passularum mundatarum, liquiricie rose ana dr. sem. Fiat decoccio pro una dosi in aqua lactuce in qua tempera agarici albi, reubarbari indi ana dr. j, spicenardi, salis gemme ana dr. sem.; coletur fricando fortiter. In colatura resolve electuarium catholicon dr. ij sem., manne subalbide unc. j, de zuccaro rose dr. sem., et operabatur occies ad cameram, et continue posuit epithima et dictam dietam, et comedit poma granata, et adhuc decima die erat accessus, et dixit CARNIFICIS : « Non pertransibit quatuor-

decimum diem. » Removit julep, et fuit tercio flebotomatus de epatica.

CARNIFICIS ordinavit quod sequitur, quia adhuc non cessabat febris circa mediam noctem, ut dormiatur : R radices diptami, tormentille ana dr. j, florum borraginis et buglosse, rose novelle ana dr. j sem. Fiat decoctio in aqua borraginis, et buglosse pro una dosi, in qua colata resolve tiriace electe dr. j, et fiat dosis.

Dieta ejus sit vitulus coctus in aqua simplici cum multo verguto. Item reiteravit julep positum, et remina est urina. Comedit malagranata et conservam citri, sed adhuc habuit sequenti die accessum, licet esset bene evacuatus, CARNIFICIS accepit licenciam, et sanatus per dietam ordinatam, ptisana cum sirupo viole. Sed iste idem in septimo die accepit febrem duplicem tercianam, post prandium unum paroxysmum et in nocte alium.

CARNIFICIS iterum fecit eum flebotomari de vena epatica, et certe de illa flebotomia multum debilitatus. Dietetur, et accepit sirupum ut prius, sed medicus regis supervenit et ordinavit sibi sirupum qui sequitur terna vice : R sirupi de capillis VENERIS lb. sem., oxizaccare simplicis qrt. sem., sirupi endivie et de acetosa ana qrt. sem.. Misce cum ptisana, et fiat potus. Dietetur ut prius sed adhuc non cessavit. Consuluit quod de manna unc. sem., poneretur in aqua lactuce et una mane sumeret, item quod comederet de prunis damascenis iterum. Fiat suum julep, item suum epithima.

Item comedit perdicem. Item de carnibus perdicis assatis, minutim inscindantur in una schutella, et infundatur aqua simplex frigida et ponatur schutella cooperta alia schutella, et ponatur sic supra carbones, et buliat fortiter, deinde statim removeatur, et illud comedit. Aquam illam Gallici vocant aquam benedictam.

Tunc CARNIFICIS et medicus regis convocati pariter,

ordinaverunt electuarium laxativum, sed quia partim non habuerit tercianam veram et notam : R sandali albi et rubei, spodii, rasure eboris ana scr. j, folliculorum senea baculis mundatorum dr. ij, turbit electi dr. sem., corticis esule dr. j, corticis mirabolani citrini et kebuli ana dr. j sem., musci [?] interioris cinamomi ana dr. j. Misce cum duplo zuccari dissoluti in aqua rose et buglosse cum quibus decoquatur unc. sem., polipodii quercini. Fiat electuarium perlonzangias dr. iij, et deauretur. Quolibet manè sumat de illo bolum unum dr. iij, unde illud est satis dulce et amicale.

Secundo die sequenti ordinavit dietam, et commendavit paciens illud electuarium, et operabatur bene.

Sequitur sirupus pro eodem aliquantulum laxativus : R sirupi de [blattis] Byzantie, sirupi de borragine ana qrt., sirupi endivie qrt. sem., cum decoctione lupulli, capillorum VENERIS, scolopendrie ana man. j., tenerositatam [?] feniculi, apii, ysopi, ... (1), ceterach, politrici, fumi terre ana unc. sem., borraginis, buglosse, endivie, cicoree, rostri porcini, viridium ana man. sem. Decoquantur uni fervore; deinde dimittatur residere tempore per tres vel quatuor horas, deinde iterum fiat decoccio uni fervore, et coletur, et fiat potus pinta parisiensis, et sanatus est febricitans ille cum magno labore.

89. — Sequitur pro una que habuit urinam multum incensam et satis spissa erat, ergo febricitans cum dolore renum quinquaginta annorum, et sensit frigus in renibus, quod videbatur sibi ascendere : R oxizaccare simplicis, sirupi de capillis VENERIS ana qrt. j, sirupi rose qrt. sem., misce cum decoctione lactuce, portulace, florum nenupharis, rose recentis ana man.

(1) Mot laissé en blanc.

sem., seminis papaveris albi unc. sem.. Fiat sirupus cheopina s. dy.

Pro dolore renum : R primule veris, arthemisie, camomille, melliloti, senacionis ana man. sem., seminis lini, cantabri ana man. sem.. Contundatur et buliatur in vino usque ad consumptionem medietatis vini, deinde coletur exprimendo fortiter. Cum illa decoctione fomentetur locus renum vel laterum dolorosus cum spongia, vel fiat fomentacio cum toto aggregato ex herbis et vino sic decoctis simul. Deinde applicetur unguentum quod sequitur per modum qui dicitur loco suo.

Unguentum : R primule veris, arthemisie, camomille, melliloti, senacionis ana man. sem., seminis lini, cantabri ana man. sem., contundantur et buliantur in vino usque ad consumptionem medietatis vini. Deinde coletur exprimendo fortiter, et infundatur dicte colature olei camomille, olei de lilio, olei lumbricorum terrestrium ana qrt. sem., et buliantur usque ad consumptionem vini, et cum cera quantum sufficit, fiat ungenti forma. R fuste lane quantitatem sufficientem et inbibatur in dicto ungento, et fiat ad modum GAL-TERI, etc.

90. — Contra inflacionem faciei quam sequebatur febris continua, pro uno delicioso plectorico cujus facies undique incepit flari cum rubore, et quia deliciosus nutritus sanguine laudabili cibo, flebotometur.

Item statim applicuit sibi de aqua solatri cum modico aceti, cum pannis et spongia supra locum inflatum, et tunc incepit habere febrem continuam et frigus. Est aliquo modo reumaticus. Quare ordinatus est ei sirupus : R sirupi capillorum VENERIS, sirupi endivie ana qrt. j, oxizaccare simplicis qrt., cum decoctione acetose, lactuce, endivie ana man. sem., seminum mélonis et cucurbite mundatorum ana dr. ij, ordei inte-

gri, passule mundate ana man. sem., aquarum nenupharine et buglosse ana qrt. sem. Fiat potus cheopina s. dy.

Item quia epar erat supercalefactum, sequitur epithima proipso : R sandali albi et rubei ana dr. j sem., seminum endivie, acetose ana dr. ij, florum nenupharis, rose ana dr. j, spodii, rasure eboris ana dr. sem.. Pulverisentur et cum modico sambaco fiat epithima pro epate.

R aque endivie et rose ana qrt. j, aque acetose, coriandri et lactuce ana unc. j, aceti qrt. sem. ; misce.

Sequitur medicina sua laxativa : R florum sticados, nenupharis, capillorum VENERIS, viole, borraginis et buglosse, cuscute, epatice, fumi terre ana dr. ij, liquorie rose, seminis anisi, passularum mundatarum, seminis endivie ana dr. j, folliculorum sene munde unc. sem.. Fiat decoccio pro una dosi in aqua lactuce, in qua dissolve reubarbari in aqua endivie temperati per sex horas dr. j, spicenardi dr. sem., electuarii dyacarthami, dyasene laxativi ana dr. j sem., manne subalbide dr. iij. Dulcoretur cum sirupo viole unc. j. Fiat dosis.

Sed quidem quia non cessaverunt febres, sequitur ergo secundum processum debitum : R sirupi endivie, sirupi decapillis VENERIS, sirupi de papavere ana unc. j. Misce, fiat potus cum aqua zuccari. Item : R sirupi de papavere, sirupi nenupharini ana unc. j, aquarum lactuce, portulace ana qrt., misce et fiat sirupus.

Item incepit habere asma et quia non erat peripleumonia, quia non habuit tuscim; item incepit habere singultum. Item est reumaticus. Item quarto habet febrem continuam, quinto non potest dormire de nocte, sed bene de die, quod augmentat sibi reuma.

Sequitur ergo pro ordinacione, et medici regis Francie pro ipso : R pulveris *requies* [?] unc. sem., seminis papaveris albi, seminis lactuce ana dr. ij, conquassentur

et misce. Item : R olei camomille, olei rose, aceti ana qrt. sem., misce in pixide pro unguendo pectoralia. Sequitur fomentacio : R florum camomille, melliloti, rose ana man. ij, florum malve man. j, florum anthos, sticados arabici ana man j, conquassentur grosso modo, et ponantur in sacco, et addetur seminis lini et an[isi] unc. j, et ponatur supra pectus, ubi unctus est.

Sequitur electuarius ejus : R electuarii dyamargaron, triasandali, electuarii dyadraganti frigidi, penidiorum recencium ana unc. sem., conserve rose et buglosse ana unc. sem., ossis de corde cervi, margaritarum splendorum, blatte Byzantie ana scr. sem., zuccari albi quantum sufficit. Adde interioris cinamomi, passularum enucleatarum ana dr. sem. Fiat electuarius in pixide.

Item R coriandri conditi et preparati qrt. sem., ponatur in pixide.

Sequitur epithima pro ejus corde : R florum rose, nenupharine, borraginis et buglosse ana dr. ij, seminis acetose, seminis coriandri ana dr. j sem., sandali albi et rubei ana dr. sem. Pulverisentur, et cum bombace fiat epythima pro corde. Sequuntur aque in quibus madidari habet : R aquarum rose, buglosse ana qrt. j, acetose, nenupharine ana qrt. sem., misce in pholis.

Sequitur pro eodem sirupus quem medicus regis ordinavit ex consilio de medicis regis (1) ad inscidendum illud fleuma; remouetur asma et eciam febris : R sirupi de capillis VENERIS, sirupi viole, oxizaccare composite, oximellis duplicis ana qrt. sem., misce cum decoctione seminis melonis conquassati unc., seminis anisi, bombacis ana dr. ij, ordeï integri man. j, passularum enucleatarum man. j. Fiat potus pro duobus dosis. Item si placet posset addi sirupi liquiricie. Item [quia] debilitata erat virtus, posset addi modicum de *ypo-*

(1) Littéralement DE MERIS. Voir l'avant-propos.

*quistidos* [?]. Item concordaverunt quod jus galli decrepiti uteretur in quo essent decocta ysopus, carthamus et agaricus, et quia agaricus est mali saporis, dulceretur tunc zuccara quantum sufficit.

Sequitur recepta : R polipodii quercini, turbit electi et gummosi ana unc. ij, agarici albi unc. sem., zinzibri albi, salis gemme ana dr. j sem., ysopi sicce, capillorum VENERIS recensium, seminis anisi, feniculi, melonis ana unc. sem., liquiricie rose, uvarum passularum mundatarum ana dr. iij. Fiat decoccio.

Et nota quod gallus decrepitis taliter venabatur *dyn pulmo* [?] per horam vel duas, et verberabatur cum virgis parvis. et post hoc preparabatur ut decet. Scinditur in partes minutas, et post ponitur cum decoccione ordinata in potiorepleto quarto aque vel minus usque ad consumptionem medietatis, et post deponitur gallus, et residuum, credo, colatur, et colatura paciens, ut credo, utitur pro eodem ad mundandum linguam suam.

R duos sacculos de liquiricia rose, seminibus psillii et seminibus portulace, et sequitur aqua in qua debet madidari. R sirupi de capillis VENERIS qrt. j, ponatur in pixide. Item reiteratur sirupus medici regis ubi intrat oximellis duplicis, sed quoniam incepit habere fluxum ventris, sequitur ergo contra hoc : R olei citoniorum, rose ana unc. j, olei mirtilli, nardi, aceti ana unc. sem.. Misce simul in pixide. De isto ungento ungatur sibi stomachus, deinde proiciatur in hac unccione pulvis qui sequitur, quia propter oleum, pulvis bene adheret. Deinde capiatur pannus lineus calefactus, et applicetur supra. R masticis unc. sem., anthere, foliorum mirtilli, balaustie, rosarum rubearum siccarum ana dr. ij. Pulverisentur et ponantur in sacculis, et fiat ut dictum est.

Sequitur pro eodem ut potet media nocte contra fluxum ventris : R nucleate (1) dr. ij, conserve rose

(1) Au lieu de pineate.

antique, electuarii dyacodii ana dr. j. Dissolvetur in aqua plantaginis et vino citoniorum ana quantum sufficit pro una dosi, sed quidem post sumptionem illius moriebatur.

**91.** — De cancro in mamilla ulcerato pro una burgeni, cujus cancer in mamilla erat ulceratus et applicatus quasi per totum pectus, et hoc quia non credit phisico sed uno cursori qui aperuit ipsum, sicut aliud apostema, contra doctrinam doctorum.

Regimen per CARNIFICIS.

Ante omnia ut confiteatur et capiat sacramenta, quia illis mors quandoque venit subito, igitur ut morituria accipiatur. Recipiat ergo mulier hec in decoctionibus suis et suorum ciborum semper escas duas herbas, scilicet herbam tunice et tormentillam.

Quantum ad remedia localia, lavetur locus et caverne intus circumquaque cum aqua solatri et aqua coriandri, portulace, lactuce et rose semper vive, et herbe Jovis vel de qua folia salicis, de mixtis vel de aliquibus, cum mundificatione et putrefactione putredinum, cum istis herbis. Tunc applicetur bis vel ter in die unus pullus vel una gallina, vel pulmo de porco vel de mutone noviter interfeceto, et sit ille pullus, vel illa gallina scissa per dorsum immediate et recenter cum sanguine suo sic recenti, eciam cum suis intestinis applicetur loco dulciter, sine senciendo aliquem dolorem et infra corpus pulli vel galline sic applicate, ponantur herbe virides que sequuntur conquassate, et totum sic applicatum remanet per unam horam. R herbe ROBERTI, pimpinelle, alkekengi, herbe tunice, tormentille, tpsi barbati, scrophularie, piloselle, centinodii ana quantum sufficit, et tunc ab istis herbis infra pulum existentibus, fiat aliqua evaporacio que continebit virtutem ipsarum, racione cujus calor naturalis loci dolorosi et membra illa ulcerata confortabuntur. Tunc

postea capiatur decoctione vel de filis dissolutis ab invice ut redeant in pristinam naturam pannorum mundorum, alborum, antiquorum lineorum positorum in ungento quod sequitur statim ut naturam ungenti recipienti ; et tunc illo cocto, vel illis simul dissolutis et temperatis in ungento quod sequitur, applicabuntur supra loca ulcerata, et incisa, et corrosa et infra cavernas profundas loci et renovacionibus. Fiat sepe, scilicet quater vel quinquies de die, et etiam de nocte, vel pluries.

Sequitur ergo ungentum : R tuthie ablute, cum aqua rose et solatri unc. sem., litargiri, auri abluti, ceruse lote ana dr. iij, succi solatri, succi trifolii, succi radices scrophularie ana unc. j, olei rose qrt. sem., camphore dr. ij et sem. Misce illa, et fiat ungentum liquidum, fortiter ducendo in mortario plumbeo cum pistello plumbeo, et miscendo diu in eodem, ut aliquam virtutem plumbi recipiat. Istud ungentum est mire proficuum inter omnes res cautas, adeo que venerint in noticiam humanam.

Item faciat ipsa evacuationes de cremisibus de aquis bonis, bulitis, conditis herbis. Item commedat cremises, id est caneros fluviales, parvos et magnos, quia mirabilis esca, bona pro ipsa et specialis. Item de istis caneris dictis fiat olus cum ordeo mundo. Item capiat decem vel quindecim diebus in epulis, quod sequitur ad quantitatem unius flroni vel duorum in mane, vel duorum in mane vel in aurora, in casu quo venter suus esset constipatus, cum lacte vel sero caprino, qualibet vice unum goboletum, vel non tociens, vel pluries, sui quod venter esset se habens quod secundum auctores in cancris ulceratis et eis non ulceratis, ut credo, oportet quod venter semper teneatur laxus mediocriter : R epithimatis cremensini unc. j, folliculorum sene munde dr. j sem., lapidis armenici loti secundum artem, juxta modum Mesue dr, j sem., florum herbe tunice

dr. ij, florum buglosse dr. j et sem. Fiat pulvis grosso modo tritus.

Item pro confortando membra et spiritus vivificando capiat qualibet septimana semel aut bis, aut pluries, ad quantitatem j dr. de electuario, quod sequitur sine potu post, sed potius immediate deberet dormire si posset.

R sete tincte, grana tinctorum ana dr. j, ossis de corde cervi, blatte Byzantie ana dr. sem., rasure eboris, spodii, fragmentorum jacintorum, smaragdorum et saphirorum ana scr. j, limature auri et argenti ana scr. sem., seminum melonum, cucurbite, cucumeris et citrulli, citrinelle recentis mundate ana dr. ij. Misce et pulverisentur, et terentur cum zuccaro dissoluto in aqua buglosse, et succo pirorum bene aromaticarum. Fiat electuarium per lonsangias dr. ij, usque ad qrt. iij, vel lb. j, et reservetur in loco sicco.

Item utile pro ipsa esset, si habere prope se et continue portaret supra se lapides preciosas qui sequuntur sicut smaragdos, saphiros et carbunculos.

Explicit regimen utile a CARNIFICIS ordinato pro cancro ulcerato.

**92.** — Sequitur contra febrem continuam et dolorem, pro muliere colerica quinquaginta annorum, que habebat febrem continuam et maximum dolorem renum. Pro febre fiat primo sirupus, secundo clistere.

R sirupi de capillis VENERIS, sirupi de borragine ana qrt. sem., misce cum decoctione uvarum passularum mundatarum man. j, lactuce, portulace, acetose ana man. sem.. Fiat potus cheopina dy. Adde aque rose qrt. sem.

Pro eadem leve clistere, tu scis, pro dolore renum: R florum camomille, summitatum anethi ana man. sem.; contundantur, et fiat sacculus bastatus ad quantitatem folii papiri. Adde paritarie man. sem., buliatur

sacculus in aqua et vino, et applicatur ad locum doloris.

Item pro eadem : R olei de lilio unc. ij, olei absinthii, anethi ana unc. j; misce. Ponantur in pixide serica. Inungatur locus dolorosus.

**93.** — Capitulum contra ptisim, et consumptum ut lignum in lecto mortis : R electuarii resumptivi, electuarii dyapenidon sine speciebus ana unc. sem., dyadraganti frigidi unc. j, candidorum penidiorum recensium, conserve viole, conserve de capillis VENERIS ana unc. sem., carniū passularum unc. j, succi liquiricie dr. sem., cum zuccaro quantum sufficit. Fiat electuarium in pixide.

**94.** — Confortativum gaudium generans in peste. Item confortativi electuarii : R electuarii dyadraganti frigidi unc. ij, electuarii triasandali dr. ij et sem., candidorum penidiorum recensium ana unc. sem., margaritarum splendorum, saphirorum, jacintorum ana scr. iiij, ossis de corde cervi scr. j et sem., conserve de capillis VENERIS, conserve viole, conserve nenupharis ana unc. sem., misce. Fiat electuarium.

**95.** — Contra reuma cum strictitudine pectoris. **DANSZON** contra reumaticam materiam et strictitudinem pectoris : R syrui de ysopo, syrui capillorum VENERIS, syrui de sticados, oximellis squillitici ana qrt.. Misce cum decoctione radicū feniculi, petroselini, et radicis enule campane recentis ana unc. j, ysopi, majorane, mellisse ana man. sem., liquiricie rose, seminis anisi, mentastri ana dr. ij. Fiat potus cheopina dy.

**96.** — Sequitur aliud contra fluxum ventris, pro uno habente fortem fluxum ventris: R syrui rose,

sirupi mirtilorum ana qrt. sem.. Misce cum decoctione psidue, balaustie, sumach, berberie, prunellarum immaturarum ana unc. sem., pirorum immaturorum et bene viridium, inscisorum per frusta numero sex. Decoquantur in aqua optime ferrata, et fiat potus pinte parisiensis. De isto potet omni mane et nocte unum gobeletum.

Sequitur pro eodem ungentum: R olei citoniorum, olei rose, olei masticis ana unc. j, boli armenici, terre sigillate, psidue, balaustie, rose rubeae ana unc. sem., cere quantum sufficit. Fiat ungenti forma. Illud ungentum ponitur in scutellis supra prunas, ut fiat liquidum et calidum, et de illo sic calido et fluido facto, fiat inunctio, incipiendo ab orificio stomachi, scilicet recte sub furcula descendendo, undique per ventrem usque ad umbilicum. Ipso sic inuncto, capias de pulvere qui sequitur, et semiens undique ubi inunctio erat facta. Sequitur pulvis: R rose rubeae, psidue, balaustie, sumach, cupularum glandium, masticis, olibani ana dr. ij. Misce et fiat pulvis et ponatur in sacculo. Fiat. Seminatione igitur facta, capiatur pannus lineus quadruplicatus, calefactus, et ponatur extendendo supra totum locum inunctum.

Sequitur de dieta ejusdem. Commedat in prandio pullum assatum, irroratum assando cum aqua rose, et potet vinum rubeum sine aqua; si vero habeat febrem, cum aqua rose limphatum. De nocte comedat olus de pullo assato.

97. — Sequitur capitulum contra gravellam in renibus et vesica: R dauci cretici, seminum saxifragie, milii solis, utriusque petroselini, seminis urticae ana dr. j sem., sanguinis hirci preparati, lapidis spongie, judaici ana unc. sem., avis caude tremule scr. ij, cinerum leporis combusti scr. iiij, seminum melonum mundatorum dr. iiij, liquiricie rose dr. ij sem., zuccari

albi ad pondus omnium, misce. Fiat pulvis. Pone in sacco de aluta; de isto pulvere commedat in cibis suis, ut credo, vel de sero et de mane, melius cum potu sequenti: R aque alkekengi, aque saxifragie ana lb. sem., aque milii solis qrt. j. Misce simul. Bibat mane et sero unum gobeletum cum pulvere scripto.

98. — Sequitur aliud capitulum contra fluxum dissintericum, et est consilium notandum; et sic cum febre pro uno colerico satis macro, regularis processus, contra fluxum ventris dissintericum, 8<sup>a</sup> die julii.

R sirupi citoniorum, sirupi mirtilli, sirupi de papavere ana unc. sem., misce et ponantur ad partem.

Item R seminis papaveris albi qrt. sem.. Item R sirupi citoniorum qrt. j, sirupi mirtilli, sirupi de papavere ana qrt. sem., aque plantaginis unc. j. Fiat potus cheopina dy. Cum decoctione sumat berberie, rose rubee sicce ana unc. sem., seminis endivie, lactuce et acetose ana dr. ij. Fiat in aqua ferrata quantum sufficit.

Sequitur unguentum pro eodem, ut intangatur stomachus ad retinendum cibum ut diucius potest: R olei masticis, olei citoniorum, olei mirtini ana unc. sem., aceti dr. ij, rose rubee sicce dr. j, absinthii sicci, mirtilli ana unc. sem..

Pulveriscentur pulverisanda, et misce cum cera quantum sufficit. Fiat unguentum mediocriter liquidum qrt. j.

Item pro eodem 17<sup>a</sup> die julii, quia non cessavit fluxus, sed semper cum monito sanguine permansit: R aque endivie lb. sem., aque rose qrt. sem., aceti unc. j, camphore dr. sem.. Misce et ponatur in phiola, et est aqua cum qua epithima immediate sequens madidabitur: R spodii, rasure eboris, sandali albi et rubei ana dr. sem., seminis papaveris, seminis endivie ana dr. sem.. Fiat cum bombace epithima pro epate.

Sequitur pro eodem, ut per anum capiat ad restringendum: R boli armenici unc. sem., thuris, licii ana dr. j sem., masticis dr. j, sumach scr. ij. Terantur illa sicca, addantur opii scr. ij, croci scr. j, cum cera, et sero recenti caprino vel mutonis *litima* [?] satis longa et acuta supponatur ut suppositorium.

Sequitur pro eo: R pirorum aromaticorum electorum maturorum quantitatem sufficientem, et fiat succus, et cum qrt. zuccaro, fiat sirupus coctus ad perfectionem, et misce sirupum rose factum de rosis siccis, equalem porcionem, deinde cum decoctione sumat pirorum aromaticorum decoctorum supra prunas unc. j, et extinguantur fervida pira in aqua ferrata. Decoctionem sumat, et fiat sirupus.

Sed quia semper, hiis semper non obstantibus, duravit fluxus cum febre, ordinaverunt duo clisteria, unum lavativum et unum mundificativum, quod sumeret primo, et statim illo sumpto, postquam deposuisset et ivisset ad cellam, capiat immediate restrictivum et consolidativum, et teneat illud quamdiu potest, quia quanto diucius, ymmo si per tres dies bonum esset, quia datur ad constringendum aliqualem vulnerationem intestinorum factam ab illa materia colerica, corrosiva, et quia secundum clistere non valet, nisi mundificativum prederet, quia si non lavarentur intestina, constringeret retinendo immundities intestinorum vulnerum, et sic sequeretur major lesio.

Primum clistere, scilicet lavativum: R [mirabolani] citrini [et] rubei, ordeï integri ana man. sem., foliorum tapsi barbati, risi et fabarum ana unc. j. Fiat decoccio pro una injectione.

Secundum, scilicet consolidativum: R foliorum tapsi barbati, plantaginis ana man. j, consolide majoris et regalis ana man. sem.. Fiat decoccio pro una injectione in qua infunde seri recentis caprarum si habeatur, quia melius est, vel mutonis liquefacti qrt. j, boli

armenici, sumach ana unc. j, olei rose unc. j. Fiat clistere.

Dieta ejus. Commedat pullum assatum cum aqua rose et vino grosso. Item potet vinum grossum rubeum cum aqua ferrata. Item, secundum AVICENNAM, propter ulcera intestinorum conferunt multum comedere uve passule nigre, olive mature. Item secundum AVICENNAM, caseus multum vetus, optime lotus ut salsedo removeatur, confert, nescio si in illo.

Sequitur pro eodem si placet. Si ergo placet: R sirupi rose, sirupi citoniorum, aque prunelle, aque plantaginis ana qrt., aque ferrate quantum sufficit. Item R carniū citoniorum conditarum qrt. sem., farine ordei lb. sem., sed quidem post ipsorum assumptionem duorum clisteriorum superius positorum, que cepit immediate sequenti, assellabat bene duodecies, et virtus retentiva fuit lesa, neque potuit dormire.

Sequitur ut dormiat: R ungenti populeon unc. ij, olei jusquiami unc. j, opii tebaici dr. ij, croci dr. sem. misce. Item fiat decoccio in aqua simplici; cum qua decoccione fiat fomentacio cum spongia frontis et temporum, plantarum pedum, manuum, et eciam pulsuum et amborum brachiorum, scilicet ubi tangitur pulsus. Illa fomentacione facta, que habebit aperire poros, et ungatur paciens in hiis eisdem locis fomentatis cum ungento suprascripto, ut dormiat.

Sequitur iterum sua dieta. Accipiat pullum assatum; item de duobus *pper.* [?] assatis illius pulli assati, fiat olus et comedit. Item fiat lac amigdalarum factum cum aqua ferrata, sicut fit cum aqua simplici in qua ponitur predictum olus. Item possunt dari mirabolani assati, item hermodactyli; habet virtutem laxandi, et ut claudat vias, ne materia ulterius fluat, quare magis valent in gutta. Sed quo adhuc septima die vidi selam, et fuit sanguinolenta et multum colerica ad modum sanguinis pulmonis, bulientis per guttas quasi, sed

quid dormierat medio modo de illo sibi ordinato, CARNIFICIS et ille DE CAMERA iterum ordinaverunt sibi dietam sicut prius, item quod pullus suus in assatura continue irroretur cum aqua rose. Item cum vino suo rubeo grosso, misceret aquam ferratam, etiam aquam plantaginis; item quod semper uteretur epithimate suo, etiam sirupo suo superius ordinato; item quod capet clistere mundificativum de ptisana, vel ut prius. Item CARNIFICIS dixit quod esset utile omni die capere clistere mundificativum, propter materiam colericam corrosivam, que ulcerat intestina, quare ipsi duo respiciebant, primum si illa materia colerica corrosiva retineretur in corpore et fieret restrictio, materia tamen generaret febres intensissimas, secundo quod oportet aliquantulum rescistere restrictioni cum istis que magis profunde ipsum facerent dormire.

Sequitur ergo illud ut capiat post cenam suam ante mediam noctem in decima hora, ut dormiat magis profunde et natura restauretur: R folii roris marini scr. ij, opii thebaici gr vij, croci gr. v; misce cum aqua plantaginis quantum sufficit. Fiaſ parva dosis, sed quidem vere de illo non dormivit bene, nec minus ivit ad cameras, quoniam semper erat sanguis et fel nigrum, et colera calida in cella sua.

Dieta ergo sicut prius, sed alio die emendatus perfecte, et erat ejus fluxus quasi naturalis. Dieta sua sicut prius. Item capiatur farina tritici, ponatur in pane pastelli ad hoc preparati pro farina sic decocta, et erit dura et alba, pulverisata, et pulverem, cum zuccara ut dulcorisetur, proicias in lacte suo amigdalarum, et de illo da ei ad comedendum, sed quidem adhuc die sequenti bene duodecies assellavit, et semper de materia colerica pulmosa. Ordinetur igitur sirupus iterum et iterum, illo consumpto. Dieta sicut prius. Item reordinetur clistere mundificativum de aqua [mirabolani] citrini et ptisana.

Sequitur emplastrum restrictivum : R pirorum aromaticorum man. ij, citoniorum man. ij. Decoquantur in aqua ferrata, et terantur et fricentur cum olio nardi et masticis, et fiat forma emplastri, et extendatur super pannum continentem totum ventrem, ut venter restringatur.

Item sequitur sirupus pro eo : R sirupi citoniorum et rose ana qrt. sem. ; dissolve in decoctione cum aqua ferrata caude equine, plantaginis, rose, anthore et mirtili ana dr. sem. . Fiat potus cheopina dy.

Item ipse comedit polentam de farina cum aqua rose ferrata, si videatur tibi expedire. Item sequitur pulvis pro eo, de quo comedit polentam suam, vel cum vino ante alios cibos : R boli armenici unc. sem., cupularum glandium, nucis cipressi, interioris cinamomi ana dr. j, plantaginis dr. j et scr. j, mumie rose in tabulis unc. j et sem., et fiat pulvis.

Item comedit fabas vel pisa recentia facta cum pinguedine mutonis, silicet frixa, et non in nimia quantitate, et quidem semper mansit sic in eodem statu, cum fluxu suo, et semper reiterabatur sirupus, et ecce que sequuntur : R coaguli leporis sicci, et si non reperiatur, coaguli juvenis capre lactantis dr. j. Dissolvatur cum succo plantaginis et zuccare quantum sufficit, et fiat parva dosis, et comedit cum polenta sua in qua misce si placet.

Item semper de nocte quasi duodecies ivit ad cameras, sed quidem valde modicum in qualibet vice, et ergo concluderunt quod signum erat quod habebat tenasmonem in longaone, que fecit sibi sepe appetitum non obstante, et quod haberet fluxum.

Sed ordinatum est ei remedium quod sequitur : R tpsi barbati et plantaginis ana man. j, furfuris tantum, et ponantur pariter in sacco parvo et suavi. Qui sacculus buliat in aqua ferrata, ipso bulito, tempore quo assellat, et sic in lecto fricet cum manibus

undiquaque, et melius suaviter, ad restringendum et sanandum thenasmonen. Item : R furfuris, tpsi barbati, plantaginis ana quantum sufficit, et buliant in aqua ferrata, qua bulicione et decoctione facta, ipso tempore quo sedet in assella, et assellavit immediate post. Sit ille potus cum decoctione subtus et fiat sic suffumigacio in ano, et fiat illud ter, vel quater, vel pluries, ymmo tociens, post quociens assellavit, et sepius restringendum, et fricetur cum illis herbis et undiquaque subtus in ano. Dietetur ut prius. Reordinetur sirupus si deficiat.

Sed quidem sibi supervenit fluxus emorroidarum aliquis, et erant in ano parva apostemata, et medici, predictis dimissis, chirurgicus magister EGIDIUS, pro restrictione emorroidarum, et etiam contra illud apostema in ano ordinavit quod sequitur : R pulveris boli armenici dr. iij, gummi arabice, dydraganti ana dr. ij, opii thebaici dr. ij, croci dr. j, muscillaginis psillii in aqua plantaginis temperati qrt. j, olei rose et cere quantum sufficit. Fiat ungentum liquidum et ponatur in pixide, et de illa inungatur anus circumquaque interius. De isto quia convaluit et ipse sanus.

99. — De duplici terciana in etate propecta, pro uno colerico quinquaginta annorum, extenuati corporis, sed quod consueverat esse, sed tamen debilem stomachum habuit, vel a complexione, vel a tempore acquisito, qui incepit febricitare in diebus canicularibus, in unodie post prandium sabbati, et iterum in dominico sequenti, CARNIFICIS et SACEEPE, quia duplices terciane currerunt pro tunc, judicabant quod habebat duplicem tercianam, quia attenta ejus etate, urina ejus erat multum tincta.

Fiatsirupus pro eo : R sirupi viole, sirupi endivie ana qrt. sem., sirupi borraginis qrt. j. et sem. Misce cum decoctione lactuce, ysopi, borraginis, cum toto

uvarum passularum mundatarum man. sem.. Fiat potus cheopina s. dy. Potest addi qrt. sem., sirupi acetosi sive de acetosa propter debilitatem stomachi. Dieta sit aqua pulli post paroxysmum, et licet esset in media nocte, quando paroxysmus eum dimitteret, scilicet certe ad confortandum virtutem.

Item quia extenuatus et siccus natura, laudat **CARNIFICIS** quod ordeum mundatum cum amigdalibus dulcibus esset *sensu suo* [?] ad humectandum, et etiam contra febrem dedisset ei laxativum, sed quia materia erat colerica, faciliter resolubilis, bibit vinum cum duabus partibus aque et sanatus est.

**100.** — Sequitur contra tercianam notam.

Habuit septemdecim paroxismos. Fuit cognatus episcopi parisiensis. Cepit cassiam fistulam. Potavit serum vaccinum, quia continuati paroxismi. Sequitur sirupus : R sirupi de [blattis] Byzancie qrt. j sem., sirupi endivie qrt. j, aquarum borraginis, acetose, vini malorum granatorum recencium ana qrt. sem.. Misce cum decoctione portulace, acetose ana man. sem. ; fiat sirupus. Vaccinum [serum] potet audacter in hora accessionis, et etiam extra ; item solutionem de manna cum decoctione prunorum. Et sanatus.

**101.** — Confortativum stomachi pro uno comite, cujus stomachus non bene digescit : R pulveris dyacitonitōn dr. j et sem., [electuarii] stomatici confortativi dr. sem., dyaysopi, interioris cinamomi electi ana scr. j, blatte Byzancie, serici crudi dissoluti supra marmor ana dr. sem., cum zuccaro dissoluto in aqua buglosse et rose quantum sufficit. Fiat electuarius per lonzangias, quarumlibet dr. j sem., et fiat lb. sem.

**102.** — Sequitur confortativum.

Confortativum cordis pro uno usque ad extremum

debilitato. Electuarium maxime amicale : R pulveris electuarii dyacameron dr. j, dyamargariton, electuarii resumpti ana scr. ij, ossis de corde cervi, blatte Byzantie, liquiricie albe ana dr. j, serici crudi dissoluti supra marmor cum aqua rose dr. j, misce cum zuccaro dissoluto in aqua buglosse et rose quantum sufficit. Fiat electuarium per lonzangias dr. iij, et fiat lb. sem..

**103.**— Sequitur aliud de difficultate mingendi sexaginta annorum pro episcopo atrabetensi, qui habuit gravellam taliter quod conductus suus obstruebatur; bene sexaginties de nocte cogebatur mingere cum magna angustia : R sirupi de capillis VENERIS, sirupi viole ana qrt. j. Potet de illo.

Item balneet se herbis que sequuntur : R foliorum malve man. iij, senacionis man. ij, seminis lini conquassati qrt. j, seminis fenugreci conquassati qrt. sem. ; ponantur in sacco bene lato qui decoquatur in uno poto, et sic balneum preparatum usque ad ebullitionem, balneet se et cum illo sacco ad partem fricet se circumquaque, item j man. vel ij ad partem decoquantur per se, sine sacco, et balneo preparato, fricet se circumquaque eciam cum illis herbis, preter fricacionem cum sacco, vel preter applicacionem sacci.

Item fiat ciringa pro eo, scilicet argenteum instrumentum, quod intradatur virge ad retradendum lapidem vel lapides de collo vesice, cum obstruunt sibi. « Item capiatis in ptisana vestra semina melonum; illa sunt pro vobis, et pro renibus et vesica. » Item valet nervis.

**104.**— De peripleumonia non vera cum strictitudine pectoris, pro una deliciosa burgensi satis macra, colerica et juvene, que, ut judicaverunt CARNIFICIS et alii quod haberet peripleumoniam non veram, sed conjecturative dixerunt, et ipsa dixit, quod quasi cor sibi

deficeret, et credo quod habuit aliquantulum difficultatem anhelitus, Egestionibus erant digeste.

Primo teneat circumquaque de salicibus. Item habeat rosas rubeas in uno caphuro argenteo, et supra fundatur aqua rose cum modico aceti, ut ipsa odoretur continue, et fricentur cum illa aqua brachia, tibie et plante pedum, ut fumi colerici trahantur deorsum.

Sequuntur medicina pro eadem.

Primo unguentum : R unguenti ad pectus unc. j, ysopei humidum, olei de lilio, olei de semine lini ana unc. sem., cere quantum sufficit, et fiat unguenti forma aromati. Sequitur cum modico cinamomi electi et aqua rose damascene. Fiat cum illo unguentum. Unguntur pectoralia et stomachus.

Sequitur sirupus pro eadem : R sirupi capillorum VENERIS qrt. j et sem., sirupi viole, sirupi borraginis ana qrt. sem. Misce cum decoctione capillorum VENERIS recensium, borraginis, cum toto florum borraginis, buglosse, viole, recensium ana unc. sem. Fiat cheopinea s. dy.

Sequitur pro eadem electuarium cordiale : R electuarii dyadraganti frigidi, electuarii resumptivi ana unc. j, electuarii dyamargariton, seminum melonum et cucurbite mundatorum ana dr. ij, conserve rose novelle quantum sufficit. Fiat electuarium in pixide ad modum zuccari rosati alexandrini.

Item die sequenti quia urina mansit confusa, ordinarunt dietam : pullos decoctos vel assatos, item lac amigdalorum cum ordeo mundo.

Item dolebat caput. Fiat frontinellum quod sequitur, quia vapores ascendunt sursum. Item : R rubii, camomille ana man. j, item : R aque rose lb. sem., aquelactuce qrt. sem., aceti unc. j ; misce in pholis et fiat fricatio parcium inferiorum ad distrahendum. Sed quid in processu *expuunt* [?] monitum, et sanata est.

**105.** — Sequitur aliud contra paralysim sedecim annorum cum comite de Britania; preordinavit unum electuarium ad expuendum; tu scis. Item : R sirupi capillorum VENERIS lb. j; ponatur in phiolis et fiat cum decoctione propria.

Item fiat sibi applicacio supra locum doloris quod sequitur : R florum camomille, melliloti, radicum lilii, absinthii ana man. sem., malve, bismalve, senacionis ana unc j. Conquassantur et buliant in aqua cum modico aceti, et ponatur in vesica, ut videatis aliquid mirabilia facere, et sic cum vesica supra locum, et comedit penidia recencia, deinde expuit mentum et exivit sanies cum [eo] et sanatus est. Et sibi subordinabatur cucufa, ut caput teneret calidum, ne materia reumatica descenderet. Fiat de isto.

**106.** — Contra paralysim pro quodam milite, qui per octo dies habuerat, et erat debilis, et igitur posuit cordiale : R pulveris dyadraganti frigidi, triasandali ana dr. j, seminum melonum et cucurbite mundatorum et citrinelleana dr. j, sandali albi et rubei, spodii, rasure eboris ana scr. j, misce et cum zuccaro dissolve in aqua buglosse et rose de Damasco quantum sufficit. Fiat electuarium per lonzangias dr. ij.

**107.** — Sequitur aliud contra sincopim pro magno comite de AMONA, fleumatico, pulchre habitudinis infra triginta vel quadraginta annos, qui paciebatur sincopim sic quod cecidit semel in camera sua, Parisius.

Dieta : « Caveatis vos degrossis cibariis, sicut de carnibus bovinis, porcinis et similibus, eciam de omnibus cibus salsis, item de confortibus speciebus sicut de pipere, item de aliis, cepis, porris. Item nec potetis forte vinum sine aqua, specialiter in tempore multum calido, sed comedatis cibus temperatis sicut carnes mutonis, de vitulo, pulli, et similes cum verguto de acetosa. »

Sequitur electuarium laxativum pro eodem : R corticum mirabolanorum mundatorum et citrinorum bene gummosorum, pulpe tamarindorum ana dr. ij, manne subalbide unc. sem., electuarii catholicon unc. j, de succo rose unc. sem.. Misce cum zuccari dissoluti in aqua buglosse et mellisse quantum sufficit. Fiat electuarium ad modum catholici, et fiant bolete parve quedam pondere dr. ij et sem., quedam unc. iiij, quedam unc. iiij.

« Nota quod capiatis minus pondus hic scriptum, scilicet dr. ij et sem. de nocte, sine commestione vel media nocte, quando venter erit durus, et si non ducat vos bis ad cameram, tunc capiatis magis pondus scriptum, scilicet dr. iiij, hoc lapsu octo vel decem diebus, et secundum quod videbitis operacionem, sed hoc capiatis de primis duobus ponderibus, scilicet primum, vel secundum, vel tertium, secundum exigenciam et constipacionem de quindecim diebus ad vingiti. »

Sequitur electuarium cordiale pro eodem : R pulveris dyanthos dr. j, letitie GALIENI, dyamargariton ana dr. sem., cardamomi domestici, calami aromatici, margaritarum integrarum, fragmentorum jacintorum et smaragdi ana gr. vj, ligni aloes indi, interioris cinamomi, folii ana scr. j, ossis de corde cervi, blatte Byzancie, sandali citrini ana scr. sem., serici crudi tincti cum granis tinctorum tritis et dissoluti cum aqua rose damascene dr. j, foliorum auri ij, musci, ambre ana gr. iiij. Misce illa, et fiat electuarium cum zuccaro dissoluto in aqua buglosse et mellisse per lonzangias dr. ij et sem., et fiat lb. j sem.; de illo electuario cordiali accipiat de nocte sine cena, vel sit modica : « Capiatis unum parvum frustum et alia vice, et de eodem capiatis, in media nocte, et sive de nocte, et sive in media nocte capiatis tantum equaliter. »

Sequitur aqua cordialis pro ipso : R aquarum mellisse, scabiose, aque roris marini ana qrt. j sem.; temperentur in istis aquis sandali conquassati ana dr. ij

ligni aloes indi conquassati dr. j, buliantur uno fervore et temperentur per noctem, et deinde colantur et ponantur in luticula vitreata. Adde interioris cinamomi dr. iij, et reserventur. « Utamini de istis aquis duobus coeliaribus de argento cum vitro vini. In tempore multo calido et quandocumque vobis venit debilitas vestra, potetis duo vel tria coeliaria de argento de istis aquis sic commixtis, sine mixtura alicujus alterius, scilicet nec vini, nec rei facte de illo. »

**108.** — Sequitur aliud contra fracturam costarum unius scutiferi.

Cecidit de equo, et aliqui medici judicaverunt fracturam costarum. CARNIFICIS vero non senciebat fracturam neque tumorem; dixit cum faciamus aliquid ad admirandum, tu scis, balneum propter dolorem: R aristologie utriusque, arthemisie, camomille, consolide regalis et melisse ana man. ij. Contundantur et decoquantur in vino pro balneo. Deinde ordinaverunt emplastrum: R emplastri ceronei, emplastri oxicrocei ana qrt. j, radicum utriusque aristologie ana dr. iij; mumie electe unc. sem., borrhacis lucide dr. ij, sigilli SALOMONIS et beate MARIE dr. ij; illa lacerentur in vino, et terantur ut decet, et misce secundum artem, et fiat massa malaxando cum olio masticis, et extendatur una porcio supra allutam, et fiat tenue emplastrum juxta membri formam, et cooperiatur sindone tenui, sed quidem supervenit fluxus ventris: R sirupi citoniorum, sirupi rose ana qrt. j, sirupi mirti qrt. sem., aquarum florum rose et de stipitibus scilicet de cupulis in quibus stant rose infixe ana qrt. sem., cum decoctione pirorum aromaticorum decoctorum supra prunas et extinctorum in aqua rose numero quatuor. Fiat potus cheopina s. dy.

Sequitur pro eodem contra fluxum: R olei masticis unc. ij, olei nardi, ordeï, de cinamomo ana unc. j,

thuris, masticis, interioris cinamomi ana dr. j. Pulverisentur et cum cere quantum sufficit, fiat ungenti forma qrt. j., de illo fiat unctio supra stomachum, tu scis, commedat coriandri preparati et conditi; recipe de eo qrt. sem.. Sanatus est.

**109.** — Sequitur aliud de cancro incipiendo pro quadam burgensi gracili cujus dextra mamilla tumerosa, et senciebatur ibi quedam duricies, et habebat fortem punccionem. Medici aliqualem habebant suspicionem de cancro incipiendo, dixerunt: « Fleubotometur », sed [habebat] venas multum strictas, applicuerunt ergo tantum aquam solatri cum oleo rose super locum. Item de nocte potatur de oxizaccara cum aqua prunorum, et alia die sanata est.

**110.** — Sequitur de lepra confirmata in propecta etate.

Fiat primo balneum; R malve, bismalve ana man. iij, fumi terre, scabiose, lapacii acuti, solatri ana man. iij. Inscindantur herbe grosso modo, et ex medietate earum fiat ptisana pintarum iiij parisiensium, et decoccio usque ad iij pintas parisienses, et sequenti die ex alia parte herbarum fiat iterum, fiat decoccio et sint ambo pro balneo.

Item pro eodem: R litargiri auri et argenti, ceruse albe ana qrt. j, et pulverisentur et medium distilletur per filtrum cum aceto, altera pars cum aqua rose per filtrum, et ponatur quodibet seorsum in phiolis. Deinde: R emplastri dyaquilon qrt. sem., muscillaginis seminis lini unc. j, misce. Postea de illo emplastro fiant parva emplastra pro qualibet scabie, et de pulvere qui sequitur seminabatur supra emplastrum quodlibet, ad corrodendum carnes mortuas et pustulas venenosas. Pulvis est iste: R litargiri pulverisati ut alcohol dr.

iiij, masticis, aluminis calcinati ana dr. j sem. Proiciatur de illo pulvere supra emplastrum.

Sequitur sacculus pro balneo : R fumi terre viridis pug. ij, rose rubee, florum camomille ana man. j, farine lupinorum, furfuris ana man. sem. Ex hiis multis fiat sacculus lineus satisplenus ; iste sacculus decoctus in aqua et vino proiciatur in balneo de aqua simplici, et capiat sacculum et fricet se undique. Item : R tartari pulverisati dr. iiij et sem. Pulverisetur subtiliter ; de illo pulvere eciam proiciatur supra emplastrum prius positum et ordinatum.

Item : Raquarum solatri et fumi terre ana lb. j, misce et pone in phiolis ; illam aquam potabit de mane et de nocte.

Item sacculi pro eodem ad balneum : R farine lupinorum, furfuris ana pug., ellebori unc. j, fumi terre, scabiose, lapacii acuti ana pug. sem. Ex hiis mixtis fiant duo sacculi pro balneo, et fricet se cum illis ut prius.

Purgacio levis quia fortis nocet : R cassie fistule munde, manne, granate ana dr. ij, electuarii catholicon unc. sem. Dissolve in aqua [mirabolani] citrini quantum sufficit pro parva dosi, quia magna nocet in amphorismis : « Non sana non habentes corpora, etc. »

**111.** — Contra dissinteriam pro uno paciente fluxum dissintericum viginti septem annorum de colera et sanguinolentis, sed in assellando non sentit mordicationem nec penam, et ergo ibi non erat excoriatio intestinorum.

Dieta, tu scis. Suffumigacio : R foliorum tapsi barbati man. j, millefolii man. sem. Fiat decoccio in aqua ferrata de qua fiat suffumigacio inferius :

Sequitur sirupus pro eodem : R sirupi mirtillorum, sirupi rose ana qrt. j, sirupi citoniorum qrt sem., misce cum aqua ferrata decoccionem : sumach, balaus-

tie, psidue, ypoquistidos et pirorum in maturorum ana unc. sem.. Fiat potus cheopina sc. dy. sed quidem non libenter cepit istum sirupum, ergo ordinaverunt ipsi alium sirupum : R sirupi mirtini, sirupi citoniorum ana qrt. j, sirupi rose qrt. sem., misce in phiolis, et habebat potum granatum. Item : R amigdalas cum aqua ferrata, item alia confortativa ; item facta fuit sibi fomentacio cum spongiis femellis, decoctis herbis que sequuntur : R tapsi barbati man. iiij, florum camomille et rose rubeae, foliorum quercus, yringorum, sumach ana man. j. Contundantur grosso modo et buliantur in aqua quantum sufficit, usque ad consumptionem herbarum et addatur modicum aceti.

Sequitur epithima pro epate : R seminum endivie, sandali albi et rubei ana dr. iiij, seminis acetose, spodii, rasure eboris ana dr. ij, seminis lactuce, portulace, anthore ana dr. j. Pulverisentur subtiliter, et cum bombace fiat epithima pro epate. Sequitur aqua pro epithimate : R aque endivie lb. sem., aque rose qrt. j, acetose, aque morelle, id est solatri ana unc. j, aceti unc. sem., misce in phiolis et reiteretur sirupus prius potatus.

Sequuntur clisteria. Primo mundificativum : R seri caprini qrt. ; buliantur in eo reubarbari indi, in aqua endivie temperati dr. ij et sem., spicenardi dr. sem., pulpe tamarindi recentis unc. sem. Coletur fricando fortiter, et in colatura infunde mellis rosati colati qrt. sem.. Fiat injectio. Sequitur secundum quod immediate accepit post : item succi cucurbite, succi plantaginis, succi virge pastorum, succi caude equine ana lb. sem., mellis rosati colati qrt. j, Fiat injectio.

Item fiant sacculi : R seminis citoniorum, seminis psillii ana quantum sufficit. Fiant parvi sacculi ligati in summitate baculorum ad fricandum linguam.

Item sensit dolorem in ano ex lesione canule clisteris et chirurgicus imposuit tentam factam de ungento alborasis, et immediate cessavit dolor.

Ungentum bonum restrictivum et mirabilis juveni : R olei rose, olei mirtili ana qrt. j. succi plantaginis qrt. j. succi caude equine, succi consolide regalis, succi *jacintie* [?] nigre ana qrt. sem.. Buliantur omnia simul usque ad consumptionem succorum. Deinde addatur cum predictis oleis boli armenici, sanguinis draconis, terre sigillate, sumach, mumie, mirtili, masticis, thuris, omnium subtiliter pulverisatorum ana dr. j. Addantur cere quantum sufficit, et cum illo ungento inungatur totus venter superior et inferior, et perfecte retinebit quemlibet fluxum ventris. Amen.

Expliciunt consilia valde usualia et utilia collecta Parisius in Francia. Auctores principales fuerunt CAR. id est CARNIF. vel CARDUS, DANSON et medicus regis Francie collecta de exemplari antiquo per manum propriam anno legis Christi 1452, feria secunda post Sancti ODLRICI, hora quinta, feria quinta.

Sic Deus cum suis Sanctis sit benedictus.



Séance du 13 octobre 1909.

Présidence de M. GILBERT BALLEZ

---

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Secrétaire général* entretient la Société du résultat de ses démarches auprès du Bibliothécaire de la Faculté au sujet du transfert possible de la bibliothèque. Une commission est nommée pour étudier la question, commission composée de MM. LE PILEUR, ERNEST WICKERSHEIMER et ALBERT PRIEUR.

Le *Secrétaire général* présente à la Société le dernier livre de M. O. GUELLIOT, de Reims, intitulé : *La fin de la faculté de Médecine de Reims. Ses derniers docteurs-régents*, in-8°, 229 p. Reims, Lucien Monge, 1909.

\* \* \*

M. Le *Pileur* présente un instrument en fer venant de la région de l'Oubanghi, portant une lame convexe servant à pratiquer les circoncisions.

\* \* \*

M. *Paul Delaunay* (du Mans) présente les photographies de l'ALMANACH DE JEAN DE L'EPINE, dont il entretint la Société en 1904. Cet almanach appartient à la bibliothèque municipale du Mans. (V. p. 315).

\* \*

M. *Ernest Wickersheimer* lit un travail ayant pour titre : BICHAT A LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE. (V. p. 309).

\* \*

M. *Jules Lemaire* lit une LETTRE DE BÉRANGER AU D<sup>r</sup> BRESCHET POUR RECOMMANDER VALLEIX A L'INTERNAT (1830). (V. p. 327).

\* \*

M. *Raymond Neveu* lit un des chapitres, consacré à LAMBAESIS, d'un travail consacré au CULTE D'ESCU-LAPE DANS L'AFRIQUE ROMAINE. (V. p. 318).

La séance est levée.

## Bichat à la Société philomathique.

PAR

M. le D<sup>r</sup> Ernest Wickersheimer  
*Bibliothécaire de l'Université*

---

Parmi les pièces relatives à Bichat que M. le professeur Blanchard a décrites dans le premier volume du Bulletin de notre Société, figure le diplôme décerné à Xavier Bichat le 23 messidor an 7 (11 juillet 1799), lors de sa réception à la Société philomathique de Paris (1).

On sait que cette compagnie, fondée en 1788, une des seules sociétés savantes restées debout à l'époque révolutionnaire, tint une place considérable dans l'histoire du mouvement scientifique des dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle mérita pleinement les éloges dont la combla, en 1798, son secrétaire général Silvestre, célébrant l'esprit de conduite qui lui avait permis de « résister au torrent dévastateur, qui entraînait les matériaux dispersés du temple des arts », et la comparant « à ces monuments imposants qui s'élèvent

---

(1) Blanchard (Raphaël). *Documents inédits concernant Xavier Bichat* (Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine. Tome I (1902), pp. 309-333, 1 pl.)

au milieu des déserts arides d'un pays jadis florissant (2).»

En 1797 trois places se trouvant vacantes au sein de cette Société, une commission de cinq membres, Fourcroy (3), Lelièvre (4), Cuvier (5), Brongniart (6) et Alibert (7), rapporteur, fut chargée d'établir la liste des candidats propres à les remplir. Le rapport d'Alibert est conservé à la Bibliothèque de l'Université de Paris, ainsi que la majeure partie des archives de la Société philomathique. Il m'a paru intéressant d'en publier les passages où il est question de Bichat.

« Rapport fait à la Société philomathique ce 3 messidor.

La Société philomathique, dont l'institution a pour but spécial de faire marcher de front et d'un pas égal toutes les sciences physiques et naturelles, désire que les places devenues vacantes dans son sein soient remplies par des hommes appliqués chacun à des branches particulières des connaissances qu'elle cultive. A cet effet elle a chargé les c<sup>ens</sup> Fourcroy, Lelièvre, Cuvier, Brogniart [*sic*] et moi (8), de lui fournir une liste de

(2) Berthelot (M.). *Notice sur les origines et sur l'histoire de la Société philomathique* (Mémoires publiés par la Société philomathique à l'occasion du centenaire de sa fondation, 1788-1888, Paris, Gauthier-Villars, 1888, pp. I-XVII). — Augustin François Silvestre, agronome français, (1762-1851), avait pris part à la fondation de la Société philomathique dont il resta le secrétaire général jusqu'en 1802.

(3) Le célèbre chimiste et conventionnel, né à Paris en 1755, mort en 1809.

(4) Claude-Hugues Lelièvre, chimiste français, né à Paris en 1752, mort à Paris en 1835.

(5) L'illustre naturaliste né à Montbéliard en 1769, mort à Paris en 1832.

(6) Alexandre Brongniart, chimiste et géologue, né à Paris en 1770, mort à Paris en 1847.

(7) Le médecin Jean-Louis Alibert, né à Villefranche (Aveyron) en 1766, mort à Paris en 1837, était un ami personnel de Bichat.

(8) L'identité du rapporteur, bien que la pièce publiée ici ne soit pas signée, est établie par les procès-verbaux manuscrits des séances des 3 et 13 messidor an 7, où Alibert est désigné comme tel (*Procès-verbaux des séances de la Soc. phil.*; première liasse,

membres qui, par la nature et la diversité de leurs occupations, pussent concourir à l'objet qu'elle se propose. Votre commission, citoyens, a pensé que le meilleur moyen d'éclairer votre choix, et d'agir d'ailleurs conformément à vos souhaits, étoit de vous faire un rapport général sur les candidats déjà présentés, et de les ranger en quelque sorte dans l'ordre des titres et des droits qu'ils ont à vos suffrages. Nous vous proposons en conséquence de prendre dans la série suivante les citoyens que vous croirez les plus capables [*sic*] de remplir les vides qui existent dans les différentes sections dont se compose notre Société :

Olivier, naturaliste (9),	Richerand, chirurgien (11),	
Bichat, chirurgien,		Savigni, naturaliste (12).
Daudin, naturaliste (10),		

Peu de jeunes gens ont parcouru avec plus de succès que le citoyen Bichat le commencement de leur carrière. Etranger à l'art de guérir en l'an 2, il s'en occupa spécialement en l'an 3 sous la direction de Desault. A la fin de cette année, il fut chargé de la rédaction de ses journaux, qui depuis quelque temps étaient négligés.

En l'an 4, il ouvrit des cours d'anatomie et il dut leur succès à un plan nouveau d'enseignement qui

---

ff. 109 et 110). D'ailleurs l'écriture d'Alibert est très caractéristique.

(9) Guillaume-Antoine Olivier, voyageur et naturaliste, né en 1756 près de Toulon, mort à Lyon en 1814.

(10) François-Marie Daudin, naturaliste, né à Paris en 1774, mort en 1804.

(11) Balthasar-Anselme Richerand, né à Belley (Ain) en 1779, mort à Paris en 1840.

(12) Marie-Jules-César Leborgne de Savigny, né le 17 avril 1777 à Provins, mort en 1851. Pour sa biographie voir : Geoffroy Saint-Hilaire. *Discours prononcé aux funérailles de M. de Savigny le 14 octobre 1851*. Paris, F. Didot, 1851, in-4°, 11 pp. (Institut national de France. Académie des sciences). — *M.-J.-C. de Savigny*. Provins, impr. Lebeau, 1852, in-8°, vii-67 pp.

consistait à ne parler jamais du jeu des organes sans le démontrer sur les animaux vivans, soumis à une suite d'expériences où furent reproduites toutes celles de Haller, de Hunter, de Godwin, de Galvani, etc.

L'an 5, ses cours continuèrent avec un concours plus nombreux d'auditeurs. Il commença à enseigner la chirurgie, et il montra qu'il en étoit capable [*sic*] en réunissant en un corps de doctrine les faits épars de la doctrine de Desault, qui lui fournirent les matériaux d'un ouvrage dont le fond est à cet homme célèbre, mais dont le plan, le stile, les formes lui appartiennent, et qui a eu un succès marqué.

L'an 6, il ajouta à ses cours d'anatomie et de chirurgie, un cours de physiologie, où toutes les branches de cette science ont été traitées avec la plus grande étendue. Il constata par des expériences sur les animaux rendus emphisémateux par différens gas, les effets de l'influence galvanique, qu'on n'avoit encore observés que sur des animaux asphixiés, dans ces gas.

Il publia aussi un traité des maladies des voies urinaires déjà en partie composé sous Desault, mais qu'il a agrandi de plusieurs vues et observations nouvelles.

L'an 7, il a commencé par publier six mémoires, dont trois en chirurgie ont pour objet le trépan, les polypes et la fracture de la clavicule, et trois en physiologie traitent des articulations, des membranes en général, et des organes symétriques.

Tels sont les renseignemens que nous avons pu recueillir sur les candidats qui vous ont été présentés.

D'après ces considérations, votre commission vous propose de passer au scrutin les citoyens Olivier, Bichat et Daudin, afin de nommer à une des places vacantes séance tenante..... »

Bichat fut reçu membre de la Société philomathique le 23 messidor an 7. Il s'y montra beaucoup moins zélé qu'à la Société médicale d'émulation, dont il avait été un des fondateurs, et on ne lit son nom que deux fois dans le *Bulletin des Sciences de la Société philomathique* (t. III, pp. 79, 144) ; encore ne s'agit-il que de l'annonce de deux de ses ouvrages, du *Traité des membranes*, et des *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*.

Quant aux procès-verbaux manuscrits des séances, ils ne signalent de Bichat que des lettres d'excuses. Le 13 frimaire an 8 « le citoyen Xavier Bicha [*sic*] témoigne ses regrets de ne pouvoir se rendre aux séances à cause du cours d'anatomie qu'il fait dans ce moment, il propose de faire lire par le citoyen Alibert le résultat de quelques-unes de ses expériences. » Le 6 messidor an 10 il « écrit à la Société que les heures où elle se rassemble coïncidant avec celles de ses cours, il est forcé de s'absenter pour quelque tems. »

La Société philomathique, si sévère à l'égard de certains de ses membres (12), ne tint pas rigueur à Bichat de son défaut d'assiduité, et c'est ainsi que le 23 plu-

---

(12) La Société philomathique n'était avare ni d'avertissements, ni d'admonestations à l'égard de ceux de ses membres qui négligeaient leurs devoirs ; parfois elle allait même jusqu'à les rayer de ses rôles. Qu'il me suffise de citer ici le brouillon malheureusement anonyme d'un avertissement adressé à Dupuytren :

« M. Dupuytren.

Du 12 décembre [1807].

Nous avons été chargés, mon cher confrère, de rendre compte à la Société philomathique de la manière plus ou moins exacte dont les membres remplissent les engagements qu'ils ont contractés en y entrant. Nous avons vu avec regret que depuis longtemps vous avez abandonné les séances et que vous êtes aussi en arrière sur l'acquittement des contributions ; nous avons remarqué de plus que comme membre de la commission du bulletin, vous étiez engagé à des devoirs particuliers, et à donner aux autres l'exemple de l'assiduité. Nous vous engageons, mon cher confrère, à vous rendre dorénavant à nos séances aussi souvent que vous le pourrez, et à nous y apporter les résultats de vos travaux. »

viôse an 8, elle lui confia ainsi qu'à Alibert, le soin d'assister Buniva (13), son correspondant de Turin, dans ses travaux sur « la greffe des os dans les animaux ».

Le 4 thermidor an 10 (23 juillet 1802), Duméril (14) annonça aux sociétaires la mort, survenue la veille, d'un des plus illustres de leurs collègues, et l'assemblée l'invita à faire l'éloge historique de Xavier Bichat.

---

(13) Michele-Francesco Buniva, médecin italien, né à Pignerol en 1761, mort à Turin en 1834.

(14) André-Marie-Constant Duméril, médecin et naturaliste, né à Amiens en 1774, mort à Paris en 1860.

# L'Almanach de Jean de l'Épine.

PAR

M. le Dr **Paul Delaunay** (*du Mans*)  
*Ancien interne des hôpitaux de Paris*

---

J'ai eu l'honneur d'entretenir la Société d'histoire de la médecine, en 1904, de l'Almanach médical rédigé par le médecin mançais Jean de l'Épine (1) ; je ne veux point recommencer cette communication, et je me borne à rappeler que notre docteur fut le constructeur et le premier possesseur de la charmante maison Renaissance que l'on voit encore au Mans, en la Grand'Rue, et qui est connue sous le nom de *Maison d'Adam et d'Eve*. Les préoccupations du propriétaire, féru de médecine astrologique, se reflètent d'ailleurs sur les sculptures de la façade, malheureusement fort dégradées ; on y distingue nettement, à droite et au-dessus du cercle de feuillage qui encadre l'effigie de nos ancêtres, le soleil : à gauche, la lune, et peut-être le signe zodiacal des Poissons, à côté du croissant.

---

(1) Paul Delaunay, *Jean de l'Épine, un almanach médical mançais du XVI<sup>e</sup> siècle* (Bull. de la Société française d'Histoire de la Médecine, 1904, pp. 85-93). — Paul Delaunay, *Vieux médecins sarthois*, première série, Paris, 1906, pp. 1-9.

L'almanach médico-astrologique pour l'an de grâce 1534 imprimé à Paris par Jacques Hyverd, et signé par Jean de l'Epine, est une des pièces les plus précieuses de la Bibliothèque municipale du Mans, où il est conservé sous la cote *Maine 2558* (2). Cet incunable est très probablement unique, et n'a échappé à la destruction que par un singulier concours de circonstances. Il provient de Saint-Maixent, canton de Montmirail (Sarthe) et fut, dit Déan-Laporte, « exhumé en 1856 d'un mur de cheminée où vraisemblablement il avait été enfermé au moment de sa construction (3) ». Le volume a pâti quelque peu de ce voisinage incendiaire : les bords sont légèrement mangés, roussis, et quelques marges enfumées. D'ailleurs, son premier possesseur, qui apparemment n'était pas bibliophile, a barbouillé d'arabesques à la plume le verso du dernier feuillet, apposé sa signature complète, avec paraphe, au recto du quatrième folio, et griffonné des notes peu lisibles à la face interne des deux feuillets de la couverture ; on distingue sur le dernier les lignes terminales suivantes :

*Novembre l'an mil cinq cens vingt.  
Ce pnt almanach appartient à P. Marin.  
Chev. filz.*

La signature du 4<sup>e</sup> folio permet de compléter le nom : *Chevallier.*

Cet incunable est couvert d'une mince feuille de parchemin, le feuillet du dessous étant replié à son extrémité en manière d'onglet. Il se compose de 16 folios

(2) *Catalogue de la Bibliothèque de la ville du Mans, Ouvrages relatifs à la province du Maine ou composés par des auteurs manceaux*, par Fénélon Guérin, Maine, 3<sup>e</sup> partie, B. L. et Histoire, Le Mans, 1892, in-8, p. 242, n° 2558.

(3) Déan-Laporte, *Notice sur la Bibliothèque communale de la ville du Mans* (Extrait du Bull. de la Soc. d'Agriculture, Sc. et Arts de la Sarthe, Le Mans, 1905, 40 p. in-8, paginées 161-199).

non numérotés, imprimés en caractères gothiques rouges et noirs. — Les folios, très légèrement inégaux, sont larges de 91-93 mm. environ et hauts de 64-65 mm.

Je n'insisterai pas de nouveau sur l'intérêt de ce petit volume : comme incunable, comme almanach médical, et comme almanach local ; les curieux pourront s'y renseigner sur maint détail de la médecine astrologique, et les jours propices aux purgations et phlébotomies. Grâce à la bienveillante autorisation de M. le Maire du Mans, et à la complaisance de M. F. Guérin, bibliothécaire, il m'a été possible de photographier intégralement ce rarissime exemplaire et d'en mettre les épreuves sous les yeux de la Société d'Histoire de la Médecine.

J'ai pu trouver également, depuis ma communication de 1904, une nouvelle mention de Jean de l'Epine, et d'ailleurs à son honneur : un autre Manceau, qui fut d'ailleurs plus célèbre comme poète et comme mathématicien que comme médecin, Jacques Peletier du Mans, connu de l'Epine en la maison de son père, Pierre Peletier, lequel figurait « inter primos nostræ civitatis, quibus ipsa semper abundavit, advocatos » ; Pierre Peletier était également recommandable par son érudition en matière scientifique, privilège rare, dit son fils, car « tantum abest ut Mathematicæ ad nos pervenissent, nisi quod inter Cenomanenses Medicos, Joannem Spineum Astrologum fuisse memini patris mei fere æqualem (4). »

---

(4) *Jacobi Peletarii medici et mathematici de Constitutione horoscopi*, in-folio, à la suite du *De contactu linearum* (incomplet, 1563) du même auteur, dans le Recueil Inv. V 1432 de la Bibl. Nat. pp. 69 et sqq. Cf. Paul Delannay, *Jacques Peletier du Mans, licencié en Médecine, 1517-1582*, in *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. LXV, 1909, p. 172-173.

# LAMBAESIS

PAR

M. le D<sup>r</sup> Raymond Neveu.

---

Lorsqu'on arrive de Timgad où tout est fouillé, classé, catalogué avec soin, on est surpris et peiné de se trouver à Lambèse au milieu des ruines éparses, perdues çà et là dans la plaine aride, autour du pénitencier.

Et vraiment, on a beaucoup de mal à s'imaginer la ville militaire immense qu'elle était. L'opuscule fort intéressant de M. Cagnat guide bien les pas hésitants du touriste, mais on se reconnaît difficilement dans un terrain aussi vaste, au milieu des ruines aussi distantes.

Et puis, combien la nature s'est montrée féroce envers ces monuments superbes dont les Arabes, et aussi, les Français de la première occupation ont achevé l'œuvre dévastatrice.

Nos savants ont le grand désir d'arracher au sol mystérieux ses secrets les plus intimes, malheureusement ce sol ne leur appartient pas, et, depuis de longues années ils se heurtent à des difficultés matérielles insurmontables... pour le moment du moins.

Le temple d'Esculape, par exemple, le seul qui nous intéresse ici, perdu là-haut, dans la partie la plus élevée de la ville, d'où la vue s'étend sur un des plus

beaux versants de l'Aurès, n'est plus qu'une ruine lamentable auprès de ce qu'il était avant 1848 lors des voyages de Peyssonnel, de De La Mare et de Guyon.

Heureusement que dans leurs ouvrages nous trouvons des détails minutieux, peut-être pas toujours très exacts, mais cependant fort utiles pour nous.

Voici par exemple ce que dit le commandant de la Mare :

« On voit aussi les ruines d'un temple consacré à Esculape. Bruce n'en parle pas. Schaw copie Peyssonnel et altère encore l'inscription du fronton mal rendue par ce dernier.

Enfin Peyssonnel voit ici six colonnes cannelées d'ordre ionique élevées de 20 pieds, il n'y a cependant que quatre colonnes doriques hautes de 3 m. 70, fûts et chapiteaux compris....

Il ne reste plus malheureusement de ce temple que les quatre colonnes de la façade, surmontées de leur entablement, et, il faudrait des fouilles derrière cette façade pour découvrir le plan de ce petit édifice. La frise de la façade est occupée par cette inscription :

AESCVLAPIO ET SALVTI

IMP. CAES. M. AVRELIVS. ANTONINVS. AVG.  
PONT. MAX. ET

IMP. CAES. L. AVRELIVS. VERVS. AVGVSTVS

Ce temple fut donc construit par les ordres de Marc Aurèle et de Lucius Verus à Esculape et à la Santé. »

Le major Guyon dans son livre intitulé *D'Alger aux Sibans* parle du temple en ces termes :

« Le temple d'Esculape est situé dans la partie la plus élevée de la ville, sur la droite en venant de la basse ville et son entrée s'ouvre à l'Est-Sud-Est...

« Cet édifice est à peu près carré, la longueur de la

façade est de 6 mètres 75 et celle des côtés 7 mètres.

« L'entrée est ornée de quatre colonnes cannelées dont la hauteur est de 3<sup>m</sup>,68 et la circonférence de 1<sup>m</sup>,18.

« Quatre pierres dont l'une est fracturée obliquement, forment le frontispice sur lequel on lit l'inscription.

« Des fouilles faites ont amené des résultats importants :

« 1° Un escalier de six marches de marbre blanc.

« 2° Une mosaïque dans son intégrité ayant quatre mètres de long sur trois de large. Elle représente des fleurs avec :

BONVS INTRA  
MELIOR EXI

le fond est blanc et les lettres sont bleuâtres.

« 3° Deux statues d'une beauté remarquable (?) en marbre blanc. L'une, Esculape, mesure six pieds, elle est intacte. L'autre est celle d'Hygie, son bras est entouré d'un serpent, la tête manque. »

Ces deux statues sont maintenant au petit musée de Lambèse. Elle ne sont d'ailleurs pas aussi jolies que Guyon le prétend.

Le 5 janvier 1851, Renier, dans son premier rapport au ministre, s'exprimait en ces termes :

« Ce que Peysonnel a dit de cet édifice ne peut en donner que l'idée la plus fausse ; déjà dans un mémoire rédigé avant notre départ de Paris, Monsieur le commandant de La Mare avait signalé les singulières inexactitudes de la relation de ce voyageur. Depuis, Monsieur le colonel Carbuccia a fait faire sur l'emplacement du temple des fouilles considérables.

« Les quatre colonnes qui seules étaient visibles avant les fouilles ne soutenaient que le fronton de la cella.

« En avant s'étendait une cour de 60 mètres de longueur bordée au nord et au sud de petites chapelles

auxquelles on montait ainsi qu'à la cella par un certain nombre de marches. Ces chapelles étaient consacrées à des divinités parèdres :

« Jupiter depulsor — Apollon — Mercure — Hygie » (1).

Malheureusement, les travaux, commencés en 1847, ébranlèrent sans doute le sol, le 2 décembre 1852 un tremblement de terre fit le reste, et les colonnes s'écroulèrent...

Bref dans l'état actuel de nos connaissances, avec les documents des premiers voyageurs et les fouilles récentes de nos archéologues, voici ce qu'était le temple d'Esculape.

Le bâtiment principal avait la forme d'un hémicycle ; c'est au milieu que s'élevait le front du temple, composé des quatre colonnes doriques dont parlent Peyssonnel et Rénier.

A ce sujet d'ailleurs, remarquons en passant avec M. Gsell (2) que cet ordre a été rarement employé en Afrique où presque toujours on préférait le corinthien.

A l'intérieur de la cella derrière l'hémicycle était une abside où se trouvaient les statues d'Esculape et d'Hygie qui sont maintenant au petit musée de Lambèse.

La salle était pavée en rouge et les murs étaient revêtus de marbre rouge veiné de blanc.

Les inscriptions, comme nous le verrons plus tard, nous apprennent qu'il fut construit par la troisième légion. Augusta sous Marc Aurèle et Lucius Verus. Car, ainsi que l'a dit M. Cagnat (3) :

« Les grands dieux du panthéon Romain n'étaient pas exclus du culte officiel des armées. »

(1) Rapport Rénier 1851, *Archives des missions*, 4<sup>e</sup> cahier.

(2) S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, p. 141.

(3) Cagnat, *Armée Romaine*, p. 473.

Une belle avenue accédait au sanctuaire, elle était bordée d'une longue suite de chapelles qui furent construites les unes après les autres par les légats, en l'honneur de leurs dieux nationaux.

Elles datent presque toutes du début du 3<sup>e</sup> siècle.

Ces chapelles se composaient d'une petite salle rectangulaire terminée par une abside, où se trouvait sans doute la statue de la divinité.

Sur un seuil on pouvait lire cette inscription fameuse :

BONVS INTRA  
MELIOR EXI

Toutes étaient précédées d'un escalier, et quelques-unes d'un portique.

Les inscriptions trouvées à Lambèse sont assez rares, nous les citerons toutes :

Sur la frise du sanctuaire principal on pouvait lire il y a quelques années encore :

AESCVLAPIO ET SALVTI  
IMP. CAES. M. AVRELIVS ANTONINVS AVG. PONT  
MAX. ET

IMP. CAES. L. AVRELIVS VERVS AVGVSTVS

par la suite on retrouva sur une pierre cintrée à gauche du sanctuaire ces simples mots :

IOVI VALENTI HASAEDES

et à droite sur trois pierres cintrées :

SILVANO  
PER LEG. III AVG. FECERVNT

Selon Renier (1), ces trois inscriptions n'en font qu'une et voici la reconstitution qu'il en donne :

---

(1) Renier, Ouvrage cité, p. 28.

Iovi Valenti Aesculapio et Saluti Silvano Imp(erator) Caes(ar) M(arcus) Aurelius Antoninus Aug(ustus) pontifex max(imus) et imp(erator) Caesar L(ucius) Aurelius verus augustus has aedes per leg(ionem) tertiam Aug(ustam) fecerunt.

Dans le temple on trouva également un dé d'autel mesurant 1 mètre 47 sur 0 mètre 85, portant cette inscription fort curieuse :

AESCVLAPIO E  
HYGIAE  
M AVR COMI  
NIVS CASSIANV  
V C LEG AVGG (1)  
PR PR  
COS DESIG (2)

dont la reconstitution semble être celle-ci :

Aesculapio e(t) Hygiae M(arcus) Aur(elius) Cominius Cassianu(s) v(ir) c(larissimus) Leg(atu)s Aug(ustorum) duorum p(ro) pr(aetore) co(n) sul) desig(natus)

Au début de ce travail nous disions qu'on a trouvé souvent, entre autres à Timgad, des statues d'Esculape et même d'Hygie dans les établissements thermaux, tant il est vrai que les Romains considéraient les bains comme une chose hygiénique indispensable à la santé; or, à Lambèse, on a découvert dans un endroit qu'on considère comme les bains de la III<sup>e</sup> légion, cette inscription : bien conservée :

AESCVLAPIO  
SANCTO  
M. PORCIVS  
IVSTVS

(1) Le deuxième G a été martelé.

(2) Corpus inscriptionum latinarum 2589.

PRAEF. CAS

LEG. III. AVG

D. D. (1)

Remarquons en passant que le nom de la troisième légion n'a pas été martelé, ce qui est assez rare.

Plus loin, à 500 m. environ de ces thermes, on trouva sur un dé d'autel, long de 0 m. 70 et large de 0 m. 37, cette inscription fort bien conservée également : la hauteur des lettres varie de 0 m. 04 à 0 m. 03.

I.O.M. DOLIC

AESCVLAPIO

YGIAE. CETE

RISQ. DIIS

IMMORT. T. FL

MAXIMVS. EX

PRAET. P.P. PRAEF

AVG. SEVERI

CVM ANTONIA AN

TONNA. CONIV

GE. V. S. (2).

Ici les premiers mots de la huitième ligne, désignant la troisième légion, ont été effacés.

Rénier (3), dans son savant ouvrage, a fait de ce document la reconstitution suivante :

I(ovi) o(ptimo) M(aximo) Dolic(heno) Æsculapio,  
Ygiae, ceterisq(ue) diis immort(alibus) T(itus) Fl(avius)  
maximus excenturione praet(oriorum) pr(imo) p(ilus)  
praef(ectus) *legionis tertiae* Aug(ustae) Severia(næ)  
cum Antonia Antonia conjuge v(otum) s(olvit).

(1) Corpus inscriptionum latinarum 2587.

(2) Corpus inscriptionum latinarum 2624.

(3) Rénier. Inscriptions Romaines de l'Algérie, 145.

Le temple d'Esculape, nous l'avons vu, était flanqué d'une série de petits autels qui étaient dédiés soit à Esculape et à Hygie ainsi que le témoigne cette inscription :

AESCV  
LAPIO ET  
HYGIAE  
DIS BONIS  
SACRVM  
PELVS (1)

soit à d'autres dieux comme Jupiter, Neptune, Minerve, et même des divinités purement régionales comme celle des « aquae Sinuessanæ » dont un légat de la troisième légion apporta le culte à Lambèse

aquis sin VESSANIS. OB  
I. T CAVNIUS PRIS cus  
leg. aug.pr. PR. COS. DES, CVM Vera  
uxore et fir MINO ET PRISCA FILIIS (2)

Nous ne devons pas nous étonner de voir près du temple d'Asclepios s'élever un autel aux sources de Sinuessane : l'eau pure ne fait-elle pas toujours partie de la médecine ?

Après avoir vu ce qu'était le temple il nous est permis de nous demander ce que les malades venaient solliciter d'Esculape. Il est évident qu'à Lambèse comme à Epidaure (3) les gens venaient en foule non seulement consulter les oracles mais aussi demander la guérison de leurs maux.

Les prêtres ne devaient pas se contenter de leur

(1) Corpus inscriptionum latinarum 2590.

(2) Corpus inscriptionum latinarum 2583, voir également Rénier 55, et 1402.

(3) R. Neveu, Notes sur la médecine grecque dans l'antiquité.

donner des conseils, mais ils leur instituèrent aussi de véritables traitements.

Parmi ces traitements, l'hydrothérapie était certainement au premier rang.

Rénier a retrouvé, en effet, autour de l'édifice, des piscines pavées en mosaïques, des baignoires en ciment, des vestiges d'hypocaustes, et toute une canalisation d'eau.

Tout cela, d'ailleurs, se distingue à peine aujourd'hui.

## Documents

---

### **Lettre de Béranger au D<sup>r</sup> Breschet pour recommander Valleix à l'Internat (1830)(1).**

Nous avons l'honneur de communiquer à la Société de l'histoire de la médecine une lettre de Béranger au D<sup>r</sup> Breschet. Ce document, peu important en lui-même, a la saveur atténuée des choses passées tout en gardant entier le piquant de l'actualité, surtout si l'on veut bien se rappeler les critiques qu'adressait naguère encore une certaine Presse au corps médical en général, à la Faculté de médecine et aux médecins des hôpitaux en particulier.

Monsieur,  
Monsieur le Docteur Breschet,

Mon cher Docteur,

Vous êtes un des juges du concours pour l'internat. Vous devez exercer beaucoup d'influence. Je prends la liberté de vous recommander un élève de mes amis, M. Valleix, qui a déjà traité la question verbale.

Pouvez-vous et voudrez-vous apprécier ce jeune homme, recommandable par ses qualités et qui, j'en suis sûr, a fait et fera tous ses efforts pour satisfaire

---

(1) Communiqué par M. le D<sup>r</sup> JULES LEMAIRE.

et ses juges et ceux qui, dans la suite, voudront lui accorder aide et protection.

Je connais votre obligeance et ne m'excuse pas de mon importunité; mais je vous remercie d'avance à ce que vous voudrez bien faire pour M. Valleix

Recevez l'assurance de tout mon dévouement amical.

BÉRANGER.

14 novembre 1830.

Et nous voyons Valleix avec Giraldès, Denonvilliers, Bergeron, pour n'en citer que quelques-uns, faire partie de la promotion du 14 décembre 1830. Il faut bien reconnaître que ces choix étaient pour le moins assez heureux et assez judicieux.

Dans quelque cinquante ans, alors que le temps aura fait son œuvre, nous pourrons apporter à la Société d'histoire de la médecine toute une collection de lettres du même genre et relatives au concours de l'Internat de 1903. Pussions-nous y rencontrer beaucoup de Béranger et beaucoup de Valleix.

**Séance du 10 Novembre 1909.**

Présidence de M. PAUL DORVEAUX

---

La séance a été précédée d'une réunion du Conseil dans laquelle le secrétaire général a rendu compte de la dernière réunion de la Commission nommée pour étudier la question du transfert à la Bibliothèque de la Faculté de la bibliothèque de la Société. Les membres de la Commission se sont mis d'accord sur ce transfert ; il ne reste plus qu'à obtenir de M. le Doyen certaines facilités pour les membres de la Société.

Le secrétaire général, à propos des élections de décembre 1909, propose de réélire les membres du bureau et du Conseil sortants : ce qui est adopté.

La séance du Conseil est close : la séance ordinaire de la Société est ouverte.

\*  
\* \*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

À propos du procès-verbal, M. *Marcel Baudouin* fait remarquer, comme complément à la présentation faite dans la dernière séance par M. Le Pileur, que récemment fut présentée à la Société d'Anthropologie, par M. Félix Regnault, une trousse chirurgicale du n<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, trousse renfermant

un instrument formé de 2 branches se croisant et qui devait très probablement servir à pratiquer la compression du prépuce pour faire la circoncision.

M. *Marcel Baudouin*, à propos de la lecture de M. Raymond Neveu, s'étonne qu'on n'ait pas trouvé d'instrument médical dans les fouilles du TEMPLE D'ES-  
CULAPE.

Il donne quelques détails sur les trouvailles d'instruments de chirurgie faites à Rome, au voisinage du Temple d'Esculape. Il mentionne en outre une importante trouvaille d'instruments de chirurgie, paraissant remonter au II<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, faite en Turquie d'Asie par M. Gaudin. Il rappelle le contenu de certaines tombes de la 3<sup>e</sup> époque de l'âge du bronze, fouillées en Suède, et qui paraissent se rapporter à des prêtres médecins de cette époque. Ces prêtres devaient se consacrer au culte du *Soleil*. D'où le rôle d'Apollon en Médecine ancienne.

M. *Ch. E. Ruelle* offre à la Société un exemplaire, ayant appartenu à Daremberg et annoté par lui, des œuvres de Rufus d'Ephèse (Londini, 1726) comprenant : *de vesicæ renunque morbis, de purgantibus medicamentis, de partibus corporis humani*.

Le *Secrétaire général* offre à la Société, de la part de M. le Pr Alfred Rouxeau, de Nantes, le *Discours prononcé à la séance du centenaire de l'Ecole, le 3 juillet 1909*. In-8°, 28 p. Nantes, Dugas, 1909.

M. le Pr K. *Sudhoff*, de Leipzig, a adressé à la Société les publications suivantes, dont il est l'auteur

1° Die Leipzig medizinische Facultät an der Arbeit vor 400 Jahren. — Ernst Leberecht Wagner, pathologischer Anatom und Klinker in Leipzig (1829-1888). — Eine Leipziger Professorengruppe aus dem Ende des 19. Jahrhunderts (1909).

2° Die heiligen der medizinischen Fakultät (1909).

3° Aus der Geschichte der medizinischen Fakultät zu Leipzig. Zum Jubiläum der Universität geschrieben (1909).

4° Die Schrift des Cornelius Roelans von Mecheln über Kinderkrankheiten und eine ihrer handschriftlichen Quellen (1909).

5° Epistola et regimen Alphontii Cordubensis de pestilentia (1909).

6° Ein deutsches Pest-Regiment aus dem 14. Jahrhundert (1909).

7° Ein weiteres deutsches Pest-Regiment aus dem 14. Jahrhundert und seine lateinische Vorlage, das Prager Sendschreiben « *Missum Imperatori* » vom Jahre 1371 (1909).

8° Medizinische monatsregeln für Aderlass, Schröpfen, Baden, Arzneigebrauch und Auswahl der Speisen und Getränke aus einer Pariser Handschrift des 14. Jahrhunderts (1909).

9° Ein Gedicht über Syphilisbehandlung um 1495 geschrieben (1909).

10° Ein neues Manuscript des ophtalmologischen Büchleins « *Ars nova* » des Beneventus Grapheus de Jerusalem. — Deutsche verse auf kosmas und Damianos aus dem 14. Jahrh. als Einführung eines Kräuterrezeptbuches. — Die heilsamen Eigenschaften des Magdalenenbalsams. — Noch eine *ausführliche Aderlassinstruktion* auf einem Emblatt Kalender, gedruckt aufs Jahr 1490 von JOHANN SENSENSCHMIDT in Bamberg. — Aderlassanweisung aus dem Ende des 14. Jahrhunderts. — Ein Nachwort zu der « *Anatomia* » des Brunschwig und ihrer Eingliederung in die Strassburger Drucke der « *Cyrurgia* ».

11° Philipp Begardi und sein Index sanitatis (Einbeitrag zur geschichte der Arztstandes und des Kurpfuschertums in der ersten Hälfte der 16. Jahrhunderts (1909).

- 12° Das Institut für geschichte der Medizin (1909).
- 13° Hermaphroditismus inversus ? (1909).
- 14° Drei weitere anatomische Fünfbilderserien aus Abendland und Morgenland (1909) (en collaboration avec *M. Ernst Seidel*).
- 15° Die Bauchmuskelzeichnung von 1496 (1909).
- 16° Jacob Henle.
- 17° Einrich Curschmann.

\*\*\*

M. *Marcel Baudouin* présente une série de PIÈCES OSSEUSES D'ORIGINE HUMAINE OFFRANT DES LÉSIONS PATHOLOGIQUES et provenant de la grotte de Belleville, à Vendret (S.-et-M.), propriété de la Société préhistorique de France.

Délégué de la Commission des fouilles de la grotte de Vendret, propriété de la S. P. F., il présente les *ossements humains*, offrant des anomalies et des lésions pathologiques, qu'il a reconnues au milieu de nombreux débris de squelettes, extraits par lui-même. Il reviendra plus tard sur les pièces relatives à une opération bien connue : la *trépanation*.

Ces pièces sont de deux ordres : 1° *Anomalies congénitales* ; 2° *Lésions acquises*.

Il rappelle seulement que les premières ne sont pas spéciales à l'époque prolithique : a) Métacarpien *perforé* à sa base (très rare) ; b) Atrophie du bord spinal de l'omoplate dans sa partie sous-épineuse (très rare) ; c) Fissure médiane du sternum (déjà assez bien connue).

Quant aux secondes, il y en a trois, dont deux très intéressantes, et qui constituent jusqu'à présent des types uniques :

1° La première a trait à un *cas de fracture du 1/3 supérieur du fémur droit consolidé*. Il y a plusieurs

faits de cette date publiés déjà par Nicaise, Topinard, baron de Baye, Le Baron, etc.

2° La deuxième est curieuse ; elle a trait à une *ostéite superficielle de la face interne* (partie moyenne) *du tibia gauche*. Il est à supposer qu'elle est la conséquence non pas d'une *plaie* traumatique de la jambe, mais plus probablement d'un *ulcère variqueux de la jambe* : ce qui tendrait à prouver, comme l'a fait remarquer déjà M. le Dr M. Baudouin (1), que les *Varices des membres inférieurs* étaient connues dès l'époque néolithique. *Pièce unique* en préhistoire (2). Il a déjà publié un cas analogue (3).

3° La 3° est plus intéressante encore ; elle a trait au cas d'une *fracture consolidée du Col de l'omoplate et de l'apophyse coracoïde du côté droit*. C'est non seulement une *pièce unique* en Préhistoire ; mais c'est même la seule pièce connue en France de *Cal de fracture de l'omoplate*, affection extrêmement rare en clinique. On n'en connaît qu'un cas comparable, qui se trouve dans un musée de Londres. M. le Dr M. Baudouin a publié une description détaillée et une étude complète de cette magnifique trouvaille de *Pathologie préhistorique* (4).

\* \* \*

M. Ernest Wickersheimer présente de nouveaux

(1) Marcel BAUDOUIN. *Un cas d'ostéite superficielle du Tibia de l'Epoque néolithique*. Arch. prov. de Chir., Par., 1909, novembre, n° XI.

(2) Marcel BAUDOUIN. *Lésion osseuse d'ordre préhistorique*. — Société des Chirurgiens de Paris, 1909, séance du 8 octobre.

(3) Marcel BAUDOUIN. *Un cas d'Exostose du Tibia chez un sujet de l'Epoque néolithique, inhumé dans l'Allée de la Planche à Paare, à l'Île d'Yeu (Vendée)*. — Arch. prov. de Chirurgie, Paris, 1908, XV, n° 2, février, pp. 93-101, 4 figures. — Tiré à part, Paris, 1908, in-8°, 8 pages, 4 figures.

(4) Marcel BAUDOUIN. *Un cas de Fracture du Col chirurgical de l'omoplate préhistorique*. — Arch. prov. de Chirurgie, Paris, 1909, XVI, n° 10, octobre, pp. 575-583, 2 figures.

documents sur la RAGE et son traitement par les BAINS DE MER.

M. *Marcel Baudouin* fait remarquer que la même pratique se retrouve encore sur les côtes vendéennes; d'autre part on retrouverait cette habitude dans le Folklore vendéen.

M. *Le Pileur* rappelle que, dans le Luxembourg, on attribue un grand rôle aux morceaux de bois de cerf en invoquant saint Hubert.

M. *Wickersheimer* ajoute que l'invocation à saint Hubert se faisait dans l'Artois au moment où l'on plongeait les mordus dans la mer.

\* \* \*

M. *Raymond Neveu* lit un travail intitulé : *Notes sur quelques statues d'Esculape et d'Hygie qui sont au Palais des Doges de Venise.*

\* \* \*

M. *Félix Regnault* présente une série de statuettes grecques pathologiques.

# Rage et bains de mer

Nouveaux documents

PAR

M. le D<sup>r</sup> Ernest Wickersheimer.

*Bibliothécaire de l'Université*

---

En juin 1907 j'avais communiqué ici-même un certain nombre de faits relatifs au traitement de la rage par les bains de mer, et j'avais fait voir qu'à Dieppe cette thérapeutique avait été particulièrement en honneur (1). Quelques mois plus tard, en novembre 1908, j'ai fait part à la Société de deux passages de la *Chirurgie* de Henri de Mondeville, où le maître normand du XIV<sup>e</sup> siècle fait allusion à des faits de même ordre (2).

Ce chapitre ne sera jamais clos!  
M. le comte Paul Durrieu, dans la lecture qu'il a

---

(1) Wickersheimer (D<sup>r</sup> Ernest). *La Rage et son traitement à Dieppe par les bains de mer du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*. Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine. Tome VI (1907), pp. 182-195.

(2) Wickersheimer (D<sup>r</sup> Ernest). *Note sur la rage et son traitement en Normandie par les bains de mer, d'après Henri de Mondeville*. Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine. Tome VII (1908), pp. 59-61.

faite le 26 novembre 1909 à l'Académie des inscriptions et belles lettres sur *les petits chiens dudu* Jean de Berry (frère du roi Charles V), rappelle qu'« on allait, quand on soupçonnait qu'ils avaient pu être mordus par un chien enragé, jusqu'à faire les frais de les envoyer à la mer, ce qui passait alors pour avoir une vertu souveraine en pareil cas ».

Enfin, tout récemment, en feuilletant le volume que M. Alfred Franklin a consacré aux *Médicaments*, dans son excellente collection : *la Vie privée d'autrefois*, j'ai trouvé quelques indications bibliographiques se rapportant au même sujet (3). On observera que seul le xvii<sup>e</sup> siècle y est mis en cause.

Pierre de L'Estoile, que j'ai eu déjà l'occasion de citer à propos d'un page de M. de Nevers, mort enragé à Pontoise en août 1606, écrit, le 20 juillet 1603 (4) :

« Ce jour, un page ayant été mordu d'un chien enragé à Paris, s'étant acheminé pour aller à la mer (qu'on tient être le souverain remède en ces maladies-là), passant par un bois, ayant été égratigné par les ronces et épines qui lui firent venir du sang ; aussitôt que ce pauvre page l'eut vû, et ayant été averti qu'ayant vû de son sang il deviendroit tout aussitôt enragé (ce qu'on tient pour chose vraie et infallible), pria ceux qui l'accompagnoient de l'étouffer le plus doucement qu'ils pourroient : ce que les autres exécutèrent en pleurant et avec grand regret. Chose pitoyable à ouïr et encore plus à voir (5). »

Voici ce que Jean Héroard (6), premier médecin du

(3) Franklin (Alfred). *La Vie privée d'autrefois... Les médicaments*. Paris, Plon, 1891, pp. 118-119.

(4) L'Estoile (Pierre de). *Registre-journal de Henri IV*. Ed. Michaud et Poujoulat, p. 353.

(5) Fort nombreux sont les exemples de cette coutume barbare qui consistait à étouffer les enragés.

(6) Né à Montpellier, mort au siège de La Rochelle.

jeune roi Louis XIII, consigne sur son carnet, le lundi 20 décembre 1610 :

« Le Roi s'étant promené au jardin des Tuileries, un chien enragé « pilla plusieurs de ses chiens, et entre autres son chien favori *Gayan*, et celui qui avait la charge de ses chiens ». « Ramené à dix heures et demie en carrosse chez lui, il raconte la déconvenue de ses chiens, et supplie la Reine de les faire envoyer à la mer (7). »

On lit dans une lettre adressée par Guy Patin, le 1<sup>er</sup> février 1657, à Jean-Baptiste de Salins, médecin à Beaune, en Bourgogne :

« On envoie au bain de la mer ceux qui sont mordus d'un chien réputé enragé, mais quand ils le sont tout à fait, il n'est plus temps, il n'y a plus de remède... (8). »

Le plus fameux des traités de médecine populaire du xvii<sup>e</sup> siècle, le *Recueil de recettes* de Madame Fouquet(9), au chapitre de la rage, n'a garde d'oublier la thalassothérapie :

« Il est certain que le bain de la mer Méditerranée ou Océane est un bon remède pour ce mal, pourveu qu'on l'aille prendre dans le temps, c'est-à-dire avant que le venin ait pénétré jusques aux parties nobles, ce qui est d'ordinaire dans l'espace de 9 jours.

« Néanmoins, comme la mer ne guérit pas toujours, que ceux qui en sont fort éloignés sont privés de ce secours, et que souvent les saisons de l'année ne permettent pas d'y aller, à moins que de courir risque de

(7) Héroard (Jean). *Journal sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII (1601-1628)* ; publié par Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy. Paris, Firmin Didot, 1868, t. II, p. 43.

(8) Patin (Guy). *Quelques lettres inédites, 1651-1661* ; publiées par Achille Chéreau. Paris, Leclerc, 1877, in-8<sup>o</sup>, p. 24.

(9) Fouquet (Madame). *Recueil de recettes...* Lyon, chez Jean Certe, 1676, in-12.

la personne, il a fallu trouver d'autres remèdes, tels que sont les suivants... (p. 106). »

Quelques pages plus loin (p. 116) est rapportée une observation, propre à rendre sceptique sur la valeur curative des bains de mer. Ooze malheureux ayant été mordus « furent à la mer (10), desquels une partie en mourut, et les autres furent inhumainement étouffez par condamnable et punissable coutume ».

Baron, dans son catalogue des dissertations de la Faculté de médecine de Paris (11), parle d'une thèse : *An rabidis, ignis ? mare ?* soutenue par Antoine Ruffin, Parisien, le 6 novembre 1661.

En se reportant aux *Commentaires* de la Faculté, on constate qu'une légère erreur s'est glissée dans la transcription de la date :

« Die mercurii, 16<sup>a</sup> novembris anni 1661 fuit pastillaria ; fuit ante quodlibetaria M. Antonii Ruffin qui candidato hanc quaestionem proposuit :

*An rabidis ignis ?*

Die jovis, 17<sup>a</sup> novembris 1661, disputavit de quodlibetaria M. Antonius Ruffin, doctor medicinae, respondente M. Joanne Baptista Ferrand. Quaestio fuit ejusmodi :

*An rabidis mare ? »*

P. S. J'avais achevé de rédiger ces lignes lorsque j'ai eu connaissance de : *Quelques notes historiques sur la thalassothérapie*, article paru le 30 septembre 1909 dans le *Bulletin général de thérapeutique*, sous la signature de M. Cabanès.

(10) Le texte porte *Meray*, coquille typographique corrigée dans les éditions ultérieures.

(11) [Baron, H.-T.]. *Quaestionum medicarum, quae circa medicinae theoriam et praxim, a duobus fere saeculis in acibus vesperiarum, doctoratus, et regentiae, apud medicos parisienses agitatae sunt et discussae, chronologica series altera*. Parisiis, ap. J.- Th. Hérisant, 1752, p. 48.

Cet article reproduit les documents que j'avais précédemment recueillis, et y ajoute trois faits dont je n'avais pas eu connaissance :

1° Guillaume Bouchet, le conteur de la fin de la Renaissance, dit qu'on mène les enragés à la mer « comme le plus assuré remède (12) ».

2° Jacques du Fouilloux, écrivant au seizième siècle un traité de vénerie, conseille de plonger neuf fois dans l'eau salée, sinon dans l'eau de mer, les chiens mordus, afin de les « empêcher d'enrager ».

3° Le chroniqueur Pierre de l'Estoile raconte qu'en mai 1604 un banquier parisien ayant été mordu par un chien enragé fut envoyé à la mer, et qu'il guérit.

De plus on trouve cité au mot *Rage*, dans le *Dictionnaire Dechambre*, un témoignage de Van Helmont au sujet de la thérapeutique qui nous occupe. Je m'étais borné à le signaler (13). M. Cabanès a retrouvé la même anecdote dans le *Magasin Pittoresque* de 1857 (p. 214) et l'a reproduite tout au long (14).

(12) Il ajoute que si on plonge sept fois les malades dans la mer la tête la première, ils finissent par ne plus avoir peur de l'eau, et « viennent à en boire à bon escient, ce qui les fait guérir ». Il découle de ce passage que l'hydrophobie était considérée par certains médecins non comme un simple symptôme, mais comme la cause même de la maladie.

(13) *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, tome VI (1907), p. 187.

(14) « Van Helmont raconte qu'il vit, un jour, passer un navire sur lequel était un vieillard attaché par des cordes à une vergue. Je demandai, dit-il, ce que signifiait ce spectacle. Un des matelots me fit répondre que ce vieillard étoit enragé, et qu'il avoit été mordu, il y avoit quelque temps, par un chien enragé. Je demandai pourquoi on le menoit à la mer, si c'étoit pour le faire mourir. — Non, me dit le matelot, c'est pour le guérir ; ajoutant que la mer avoit la vertu de guérir sur-le-champ de la rage.

« Van Helmont prit place sur le navire, afin d'assister à ce curieux traitement qui, d'après ce qu'il rapporte, ressembloit assez à une noyade, car on laissait le patient un bon moment sous l'eau, le temps d'un Ave Maria ! tellement que, retiré du bain, il paraissoit inanimé. Je demeurai fort attentif, ajoute le savant observateur, et je fis dessein de me bien souvenir, me persuadant que ce remède ne seroit point inutile dans les autres délires. »

## Notes sur quelques statues d'Esculape et d'Hygie qui sont au palais des Doges de Venise.

PAR

M. le D<sup>r</sup> Raymond Neveu

---

Lors de mon dernier séjour à Venise, j'ai trouvé en flânant dans le palais des doges quelques statues d'Esculape et d'Hygie qu'il m'a paru intéressant de vous signaler.

Dans les sous-sols de cet admirable palais, au même niveau que les prisons, se trouve un petit musée archéologique fort intéressant. Dans une des salles, les statues du dieu de la médecine et de la déesse de la santé sont rangées au hasard des fouilles et des acquisitions. Elles sont toutes très bien conservées, et quelques-unes d'entre elles sont d'une facture assez rare.

C'est d'abord un buste d'Esculape énorme de l'époque romaine et provenant de la collection Grimani. A cette même collection appartient une statue entière du dieu. Elle est en marbre et mesure environ 1 mètre de hauteur, comme presque toujours les cheveux et la barbe sont bouclés, la figure est grave comme il convient. Seuls, les bras manquent. Il faut constater également que le dieu n'a pas ses attributs ordinaires : ni le serpent, ni le chien.

Qu'il nous soit permis ici d'ouvrir une parenthèse pour dire combien sont rares les animaux sacrés dans le culte romain. D'ailleurs peu à peu dans la religion d'Esculape le chien cède la place au serpent. Est-ce uniquement, comme le veut M. Salomon-Reinach, parce que les anciens ont toujours considéré cet animal comme une bête lubrique et impure? N'est-ce pas plutôt parce que les Romains oublièrent bien vite la délicieuse légende grecque qui veut que ce soit un chien de berger qui veilla sur la frêle existence du jeune dieu abandonné?

Une pièce assez curieuse et d'une belle venue est un Esculape entier dont le bras gauche est cassé. Il mesure 1 mètre 50. Sa main droite est appuyée sur la hanche. A gauche sur un tronc d'arbre le serpent est enroulé — c'est d'ailleurs là une pose familière et qu'on retrouve assez fréquemment.

Un bas-relief bien conservé, qui n'est pourtant pas catalogué comme étant Esculape, et qui, certainement, doit lui être attribué, est celui-ci :

L'inscription porte ces mots :

DEFVNTO

RILIEVO SEPOLCRALE

IV av. J. C.

pov. GRIMANI

Le personnage est couché, sa main gauche se perd nonchalamment dans le marbre du bas-relief; sa main droite tient un vase auquel vient boire un serpent. L'animal sacré pourrait à lui seul faire reconnaître le Dieu : le geste est fréquent, pour ma part je me rappelle en avoir vu de semblables à Epidaure et à Athènes. —

Et puis aussi, les cheveux bouclés, la barbe imposante ne laissent aucun doute sur son identification.

Je m'étonne qu'il ne soit pas classé sous son nom véritable.

Une autre statue, énorme, mesurant au moins 2 mètres de haut, n'appartient pas à Esculape, mais cependant à la médecine; nous avons cru devoir la mentionner dans ces notes (1).

C'est une divinité thermale de l'époque d'Adrien; c'est un homme dont la main gauche est cassée — le bras est relevé — le bras droit est appuyé sur une amphore qui repose sur une stèle où sont gravés ces mots :

SIGNVM ANTIQVIS OPERIS  
 NVPER AD THERMAS PATAVINORVM  
 REPERTVM  
 V. N. GALEATIVS DONDIROLOGIVS  
 SENATOR  
 PVBLICO LIBENS ORNAMENTO  
 DONVM DEDIT

Les statues d'Hygie qui se trouvent à Venise ne sont pas très nombreuses ni très intéressantes, une d'elles cependant mérite d'être signalée. C'est une statue de marbre assez bien conservée et d'un type spécial. La déesse est debout, mais le serpent, au lieu d'être à ses pieds ou de boire dans une patère que la déesse lui tend, comme cela se voit le plus souvent, est enlacé autour du corps deux ou trois fois. On en trouve de semblables à Florence, au Vatican et au musée de Berlin.

En résumé, Venise renferme pour nous des documents bien intéressants, et très peu connus. Je ne m'attendais certes pas, en visitant le palais des Doges,

---

(1) Une lettre toute récente de M. G. Ruga, l'éminent conservateur du musée, m'apprend que cette statue a été trouvée dans les bains d'Abano, près Padoue.

à y trouver des statues d'Esculape et d'Hygie. Mais puisque le hasard de la flânerie, à l'heure où la piazzetta était étincelante de lumière, m'y a conduit une nouvelle fois et m'a montré ce que je n'avais pas encore vu, j'ai tenu à vous en faire part et à vous communiquer ces quelques notes.

## Terres cuites pathologiques de Smyrne

PAR

M. le Dr Félix Regnault.

---

La riche collection de terres cuites pathologiques recueillies à Smyrne pendant plusieurs années avec tant de discernement par mon ami, M. Paul Gaudin, a été en partie étudiée et le musée du Louvre en possède de nombreux spécimens. D'autres sont encore inédits; je les présente à la société.

Voici un sujet qui relève sa robe et montre son anus, qui fait légèrement saillie. Il lève et fait saillir fortement les fesses, qui sont beaucoup plus élevées que ses volumineuses parties génitales; sa verge a un phimosis;

Une acné hypertrophique du nez;

Un torticolis;

Un bossu (mal de Pott);

Un cyphotique à grande courbure régulière;

Une paralysie faciale droite;

Une tête très fine présente à droite une vaste cicatrice qui tient la joue, déforme l'aile du nez, joint les deux paupières. Le côté gauche est intact;

Un microcéphale, sorte d'anthropopithèque ;

Un acrocéphale ;

Un auto-mutilateur. Il tient dans la main droite un couteau à lame largetriangulaire. Il s'est fait plusieurs blessures très visibles sur sa poitrine ;

Un aveugle ; le tissu de cicatrice passe sur les orbites vides ;

Un sujet dont l'orbite gauche paraît vidée ;

Trois spécimens d'hermaphrodites à aspect féminin : corps gras potelé, bassin développé, petits seins ; verge et testicules sont minimes ;

Un type d'hermaphrodite à aspect infantile. Corps d'éphèbe, organes génitaux minimes. M. H. Meige avait fait cette distinction des deux types d'hermaphrodites, il y a quelques années, dans la Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière ;

Un sujet qui présente sur la partie antérieure du thorax, au-dessous des pectoraux, de nombreuses tumeurs plates ;

Une figure représentant la mort, yeux clos, bouche entr'ouverte. Ces représentations sont nombreuses dans la collection, quelques-unes sont très réalistes.

\* \* \*

Ces petites terres cuites ont été trouvées dans les substructions des maisons de l'ancienne ville de Smyrne. Elles ne proviennent point des tombeaux. Elles dateraient, pour M. Pottier, du premier et du deuxième siècle avant notre ère.

Les Smyrniotes se servaient de la terre cuite comme nous employons aujourd'hui la photographie. Elle remplissait mille usages ; on retrouve à Smyrne des figures sur des lampes funéraires, sur des anses de vases. On en retrouve qui figurent des animaux, des poupées, des Dieux, des types du peuple et de toutes professions.

Il existe de nombreux débris de masques, etc. Les terres cuites pathologiques sont très abondantes. Plusieurs sont percées d'un trou sur le dos, ou sur le côté ou à l'occiput. Sur une figure de femme, ce trou a été percé au milieu du front, ce qui prouve que cette figure n'a pas été faite dans un but esthétique. On agit encore de nos jours de même à l'égard des fétiches, des ex-votos, des amulettes.

Plusieurs de ces figures devaient être suspendues à l'autel des Dieux lares. Certaines pouvaient servir d'exo-votos. Mais la plupart étaient regardées comme des amulettes, si nous nous en rapportons aux usages actuels des sauvages qui sculptent des amulettes représentant les maladies dont ils veulent se préserver.

Séance du 8 décembre 1909

Présidence de M. GILBERT-BALLET

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance comprend une lettre de M. *Dubreuil-Chambardel* qui, inscrit à l'ordre du jour pour une communication sur *l'enseignement des sages-femmes en Touraine*, ne peut assister à la séance ; une lettre de M. *Génévrier*, qui s'excuse de ne pouvoir venir, et une lettre de MM. *Hallopeau* et *Gley*, qui donnent leur démission de membres de la Société.

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Landouzy, doyen de la Faculté, au sujet du transfert de la bibliothèque de la Société à la Bibliothèque de la Faculté. Le Secrétaire Général rend compte de la visite qu'il a faite au Doyen, au reçu de cette lettre.

Le scrutin est ouvert pour l'élection, pour l'année 1910, des deux vice-présidents, des deux secrétaires, du trésorier, de l'archiviste-bibliothécaire et de quatre membres du Conseil ; il sera clos à la fin de la séance.

On procède à l'élection de deux candidats : M. le Dr *Paul Delbet*, de Paris, présenté par MM. Le Pileur et Albert Prieur ; M. le Dr *Frédéric Beaudoin*, présen-

té par MM. Raphaël Blanchard et Joly. MM. Delbet et Baudoin sont élus.

M. le Pileur offre à la Société le tirage à part d'un article récent de MM. Edouard et Pierre Champion, paru dans *la Chronique Médicale*, sur un livre qu'il vient de publier ayant pour titre : *la Prostitution du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*. (Paris, Champion, 1908, in-8° de xv-164 pages).

\*  
\*  
\*

Le D<sup>r</sup> Nicaise attire l'attention de la Société sur trois brochures que M. Toraude a fait paraître à l'occasion du Congrès pharmaceutique qui se tint à Nancy en juillet dernier. Notre distingué collègue, tour à tour pharmacien; homme de lettres, historien et poète, est une personnalité connue de tous. Parmi ses principaux travaux historiques nous pourrions citer :

1<sup>o</sup> Étude scientifique, critique et anecdotique sur les Cadet (1695-1900). *Bulletin des sciences pharmaceutiques*, 1 vol. in-8°, 1902.

2<sup>o</sup> Étude historique, anecdotique et critique sur les apothicaires et pharmaciens pamphlétaires (Paris, éditée par la *Pharmacie française*, 1 brochure in-8°, 1904.

3<sup>o</sup> Étude fantaisiste sur les almanachs du Collège de pharmacie de Paris (1780-1810), 1 brochure in-8°, 1904, Paris.

4<sup>o</sup> Histoires et contes de J.-F. Demachy, maître apothicaire de Paris, censeur royal (1728-1803), volume de 700 pages, grand in-8°, 1906. Paris.

Des trois brochures en question, deux intitulées « le Congrès pharmaceutique de Nancy » et « Lettre de province, l'entente médico-pharmaceutique », éditées par la *Pharmacie française*, traitent d'une série de questions d'ordre professionnel.

Quant à la troisième : « Histoire de la pharmacie, Promenades à travers le Passé », également éditée par la *Pharmacie française*, elle est d'un très grand intérêt au point de vue historique, attendu qu'on y trouve la description des 223 vases qui se trouvaient jadis dans la pharmacie de l'hôpital Saint-Charles et qui, en 1881, ont été transférés au Musée Lorrain. Ces vases constituent dans leur ensemble une admirable série artistique. Dans cette même brochure, M. Toraupe décrit également trois curieux mortiers qui se trouvent aussi au Musée Lorrain, provenant de l'hôpital Saint-Charles. Il termine par une notice sur « la Boule d'Acier de Nancy », remède fameux du XVII<sup>e</sup> siècle, qui guérissait, on peut dire, toutes les maladies, et dont la renommée fut énorme, pour le plus grand bénéfice du pharmacien Mandel.

\* \*

M. Noé Legrand donne lecture d'un travail ayant pour titre : *Un Portrait d'Ambroise Paré à la Faculté de Médecine de Paris. Son identification.*

\* \*

Le Secrétaire général donne lecture d'un travail de M. B. Reber, de Genève, ayant pour titre : *Deux documents inédits de Théodore Tronchin.*

M. R. BLANCHARD. — Ma collection d'autographes renferme une lettre de Tronchin au comte de Vergennes, pour lui recommander le chevalier Herries. Cette lettre n'a rien de médical, mais elle est d'une bonne conservation et d'une très belle écriture. Comme je crois qu'il y a un fond de vérité dans les interprétations graphologiques, il me semble utile de joindre un fac-simile de ma lettre à la note de M. B. Reber. Les gra-

phologues pourront exercer leur sagacité sur ce document.

*M. Marcel Baudouin* rappelle qu'il a, de son côté, écrit en 1899 un article sur Tronchin à propos de la correspondance de M<sup>me</sup> de Lépinois. Cet article est resté inédit et il le propose à la Société. (*Adopté.*)

Il ajoute que Tronchin a eu sur les productions de J.-J. Rousseau une influence incontestable. *L'Emile* a été en grande partie inspiré par Tronchin.

\*  
\* \*

*M. Noé Legrand* raconte que, passant dernièrement devant l'ancienne Faculté de Médecine, rue de la Bûcherie, il remarqua que l'écusson du fronton de l'amphithéâtre de Winslow était toujours nu. On sait que cet écusson portait autrefois les armes de la Faculté : trois cigognes tenant dans leur bec un rameau d'origan sous un soleil ardent, avec la devise : *Urbi et orbi salus*. Il en fit l'observation au sculpteur qui se trouvait sur le chantier, ajoutant qu'on désirait vivement que ces emblèmes historiques fussent conservés. Le sculpteur pria M. Noé Legrand de lui envoyer les documents nécessaires pour sculpter ces emblèmes : ce que ce dernier s'empressa de faire.

*M. Raphaël Blanchard* fait remarquer que, dans le rétablissement de ces armes, on devrait indiquer les émaux. D'un échange d'observations présentées à ce sujet, il résulte qu'on ne peut déterminer ces émaux d'une manière certaine.

\*  
\* \*

*M. Marcel Baudouin.* « Il existe dans la région de la Vendée qu'on appelle le Marais de Mont une coutume particulière qu'on ne trouve ni dans le Bocage ni

dans le Marais du Sud. Elle consiste à planter sur le toit des maisons de la joubarbe. Bien des gens ont cru que cette plante y poussait spontanément : mais, bien au contraire, la joubarbe y est plantée dans le but de protéger la maison contre la foudre. C'est du moins la raison actuelle ; autrefois, le motif était plutôt une idée hygiénique.

Il y a d'ailleurs encore en Vendée d'autres pratiques qui peuvent être rapprochées de la précédente : telle par exemple que le sacrifice d'un coq ou d'une poule au moment de la construction d'une maison.

*M. Ernest Wickersheimer* fait observer que la coutume dont vient de parler *M. Baudouin* s'est conservée également en Alsace, où on en attribue l'origine à Charlemagne. C'est cet empereur qui aurait conseillé de planter des joubarbes sur les toits des maisons. Au cours des siècles les toits de chaume se sont faits rares en Alsace, et actuellement on plante la joubarbe sur les murs des cours.

*M. Le Pileur*. Dans un pays voisin de Paris, où les mœurs d'autrefois ont été conservées avec une remarquable fidélité, le Hurepoix, entre Orsay et Dourdan, on rencontrait, il y a quelques années, beaucoup de maisons recouvertes de chaume. Ce genre de toiture tend à disparaître, car les compagnies d'assurances ont refusé d'assurer ces maisons. Or, sur ces maisons, on avait coutume de planter de la joubarbe.

*M. Marcel Baudouin*. Il est évident que la coutume que je signale en Vendée est une persistance locale d'une habitude qui devait être générale.

J'ajouterai qu'actuellement, dans les pays à chaumières, il existe une tendance à remplacer la joubarbe par la croix. Je connais un exemple de la coexistence de la croix et de la joubarbe.

\*  
\*  
\*

Le *Secrétaire général* a reçu une lettre de M. le D<sup>r</sup> Sécheyron, de Toulouse, contenant quelques renseignements sur la descendance de Quesnay, médecin de Louis XIV.

Voici cette lettre :

Mon cher confrère,

« Voici une note concernant la descendance du médecin de Louis XIV, Quesnay. Je la tiens d'un de mes clients descendant de ce médecin. J'ai vu chez lui des couverts d'argent avec armoiries reproduisant la Pensée et venant de l'argenterie de Quesnay.

« Mon client, M. Lieutaud, est décédé vers 1892 et je n'ai pu retrouver trace ni de son argenterie ni d'un manuscrit écrit par lui où il avait fixé quelques traits de sa vie et surtout de celle de ses ancêtres de la branche Lieutaud de Marseille.

« Ce bon vieillard, avant de se retirer à Toulouse, avait vendu sa terre du Nivernais, qu'il détenait de sa famille Lieutaud-Quesnay. Deux couverts « à la Pensée » et son manuscrit étaient tout ce qui rappelait chez lui son origine. Sa bibliothèque, composée de 60 à 80 volumes, renfermait à peine une ou deux des œuvres de Quesnay et de Lieutaud, le chirurgien anatomiste. Il paraissait jouir d'une aisance fort médiocre et habitait, dans un faubourg de Toulouse, un appartement d'un loyer de 300 francs environ.

« Voici la copie textuelle des notes que j'ai pu prendre :

« FRANÇOIS QUESNAY, fils de Nicolas Quesnay, avocat, eut un fils, BLAISE-GUILLAUME QUESNAY, et une fille, mariée au professeur HÉVIN, premier chirurgien du Dauphin, des Dauphines, Inspecteur des hôpitaux militaires, etc., etc...

« Blaise-Guillaume QUESNAY, dont son père fit un agriculteur, eut trois fils et une fille :

« 1<sup>o</sup> Jean-Marie QUESNAY DE BEAUVOIR (Nièvre), gendarme de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, maire de sa commune. Mort sans enfant ;

« 2<sup>o</sup> Robert-François-Joseph QUESNAY DE SAINT-GERMAIN (Nièvre), conseiller à la Cour des Aides du Parlement de Paris, président du tribunal de Saumur, député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative. Mort sans enfants ;

« 3<sup>o</sup> Alexandre-Marie QUESNAY DE BEAUREPAIRE, qui prit part à la guerre d'Amérique, devint conseiller municipal à Paris et commandant du district des Mathurins ;

« 4<sup>o</sup> Demoiselle QUESNAY, mariée à Pierre-Gabriel Ogan (?) DE BAUDREUILLE, lieutenant criminel, puis lieutenant général. Député en 1789.

« François Quesnay acheta la terre de Beauvoir-Saint-Germain, en Nivernais, en 1755 ; son fils Blaise acheta Beaurepaire, situé à côté, en 1770.

« Le vieillard attribuait en grande partie la ruine de sa famille à l'émancipation des esclaves dans les colonies, à Saint-Domingue, notamment, où ses ancêtres avaient de grandes terres.

« Il paraît, d'après ses souvenirs de jeunesse, qu'une de ses aïeules était très friande de sucreries, et que l'on gardait dans le pays du Nivernais le souvenir de ses carrosses venus de Paris avec une ample provision de dragées, dont elle était fort prodigue.

« Voilà tout ce que put m'apprendre le descendant de deux grands noms médicaux.

« Agréez, etc...

« D<sup>r</sup> SÉCHEYRON »

\* \* \*

A la fin de la séance on proclama les résultats du scrutin qui furent les suivants :

Votants : 32. — Majorité absolue : 17.

Ont obtenu :

<i>Vice-présidents</i> :	M. DORVEAUX,	31	voix	(élu)
—	M. LE PILEUR,	31	—	—
<i>Secrétaires</i> :	M. GÉNEVRIER,	31	—	—
—	M. NICAISE,	30	—	—
<i>Trésorier</i> :	M. NEVEU,	31	—	—
<i>Archiviste-bibliothécaire</i> :				
	M. BELUZE,	30	—	—
<i>Membres du Conseil</i> :	M. MOULÉ,	31	—	—
	M. GRASSET,	31	—	—
	M. DÉJERINE,	31	—	—
	M. RAMBAUD,	1		
	M. VIDAL (de Castres),	1		

(On n'a pas tenu compte des voix qui s'étaient portées sur M. Triaire, car celui-ci avait envoyé récemment sa démission.)

La séance est levée.

Au moment de mettre sous presse nous recevons de M. Noé Legrand les informations suivantes.

L'Architecte de la « Maison des Étudiants », M. Bocage, ayant demandé des renseignements complémentaires, M. Noé Legrand les lui a fournis directement. Il a donné comme modèle de ces emblèmes ceux qui figurent sur le titre du *Codex medicamentarius seu pharmacopœa parisiensis* de J.-B. Boyer (5<sup>e</sup> éd., 1768). M. Bocage lui a répondu que la question serait soumise à M. Selmersheim, architecte de la Commission des monuments historiques, et que, pour son compte, il ne demandait pas mieux que de restituer sur le monument les différents attributs de caractère historique, qui lui appartenaient avant la Révolution. M. Noé Legrand lui fournit alors, entre autres choses, les preuves

de l'existence de la lanterne qui surmontait le dôme de l'Amphithéâtre et qu'on n'a pas cru devoir restituer parce qu'on n'avait pas, paraît-il, la preuve de son existence. Il lui rappela aussi — à toutes fins utiles, — que, dans la séance du 12 novembre 1903 de la Commission du vieux Paris, le vœu fut émis d'apposer sur la vieille Faculté restaurée une inscription mentionnant l'intervention du D<sup>r</sup> le Baron dans la conservation de l'édifice. (*Bulletin Municipal*, 10 février 1904.)

## Deux documents inédits de Théodore Tronchin

PAR

**M. B. Reber**  
*de Genève.*

---

Le docteur Tronchin est trop connu pour avoir besoin d'en dire ici un mot. Ce que je dois ajouter ou répéter de sa biographie aura simplement trait aux deux manuscrits de sa main, se trouvant dans ma collection, ou serviront pour éclairer des points obscurs ou nouveaux. Je suis certain que beaucoup de lettres et de consultations se trouvent encore conservées dans les familles de ses clients et amis. Mais comment retrouver cette correspondance? Je me décide à publier ce que je possède pour montrer le grand intérêt que pourrait présenter, en général, ce que Tronchin a écrit. Peut-être quelque collectionneur ou possesseur de ces manuscrits s'encouragera-t-il à nous fournir des documents analogues dont nous ne doutons pas du succès.

Je crois de mon devoir de publier ces deux manuscrits parce qu'à part l'intérêt direct qu'ils présentent il a paru, ces derniers temps, sur Tronchin, des publications très contradictoires. Tous les nouveaux documents seront donc les bienvenus.

Je ne connais le livre qu'un membre de la famille a

publié (7) que par les critiques, les unes très louangeuses, les autres excessivement défavorables. Ce fait prouve qu'on est encore bien loin d'un jugement net et arrêté, une fois pour toutes, sur ce médecin.

Les deux autographes de ma collection sont conçus comme suit :

## I

« Je soupçonne qu'il y a quelque saleté au fond du méat. On s'en assurera en faisant tomber un rayon de soleil dans le méat qui en éclaire le fond. Si l'on y découvre ce que je soupçonne, il faudra premièrement ramollir le petit corps étranger adhérent à la membrane du tympan, au moyen d'une turonde (? limande?) de coton filé, imbibée d'huile d'amandes douces, qu'on renouvellera deux fois par jour, pendant 5 ou 6 jours. On emploiera alors le cure-oreille, mais sans effort, tout doucement pour ne pas blesser. On ne se pressera donc point. Avant toute chose il faut ramollir. »

## II

« Ce petit mot, mon cher Des Franches, vous parviendra je ne sais où, et peu n'importe, pourvu qu'il vous parvienne et que vous vous portiez bien. Si les grands disners ne dérangent pas le bien que le desœuvrement et le voyage doivent vous faire, j'espère que vous vous portez bien. Je suis très impatient que vous me le disiez vous-même et que vous m'appreniez que vous êtes content de tous ceux qui ont tant et tant de raisons de l'être de vous. Je ne vous parle pas de Genève, l'insolence démocratique marche nécessairement devant l'ingratitude, elle éteint tout sentiment honnête, je n'en attend que des dégoûts, vous vous y attendrez aussi, moyennent quoi vous n'aurez point de décompte à faire. Vous direz à Jacob ses forfaits, et à Israel ses

iniquités et en partant vous secouerez la poudre de vos pieds. Voilà à quoi je m'attend.

« Ici tout est encore en paix, et ce n'est qu'au caveau ou au Caffé de Foy où l'on parle de guerre. L'affaire cependant de Ficouderago déconcerte un peu les politiques. A l'arrivée du courrier je reçus un billet de Mylord Stormont qui étonna un peu mes convives. J'allai le féliciter, et de ce qu'il me dit je crus pouvoir conclure qu'il soupçonne que la flotte a pris la route de Boston. Si cette expédition réussit, les Américains n'auront pas beau jeu. Leurs amis disent ici qu'il y a eu à Ficouderago une trahison. Le Dr Franklin le dit tout haut, mais quand cela seroit vrai à quoi sert-il de le dire. Je reçus hier une lettre du Pr Syndic qui dit : « Nous nous flatons de voir arriver ici notre digne compatriote. La justesse de son coup d'œil lui fera bientôt juger au vrai de l'état de notre ville, et je ne doute pas que le séjour qu'il fera ici, quelque court qu'il soit, ne nous soit d'une grande utilité. Le beau rôle qu'il vient de jouer dans l'affaire de l'alliance, la confiance qu'il a seû mériter des deux côtés, et les difficultés dont la besogne étoit hérissée, tout devrait imprimer aux discours qu'il nous tiendra sur nos affaires intérieures une efficace victorieuse, etc., etc. »

Jacob est très bien, je le crois guéri. Mad. Tronchin est parfaitement rétablie. Tous deux r'engraissent à vue d'œil. Les dernières opérations de Necker ont très bien pris, quoiqu'elles aient fait jeter les hauts cris aux mutilés, mais vous sçavez qu'on ne crie pas longtemps ici. Les douze millions sur la ville ont été enregistrés fort doucement. Sans la marine qui a de pressants besoins tous les Receveurs généraux seraient déjà congédiés. Jusqu'à présent il ne recule point, il bouche ses oreilles et il laisse crier. L'opinion générale est très décidément pour lui. Sa femme se conduit très bien. Vous sçavez que nous avons mis au monde deux filles,

qui vivent et qui vivront peut-être. Une même nourrice les nourrit. La mère est parfaitement bien. Après la naissance de la seconde, elle dit à l'accoucheur, voyez s'il n'y en a pas une troisième. Elle sera, comme toutes mes femmes en couche, sur pied le treizième jour. Vous verrez le Brigadier. Il vous attend avec impatience. Bon jour, mon cher Des Franches. Nous vous embrassons bien tendrement. 30 août. »

\* \* \*

On appréciera certainement la forme et le contenu de la consultation par écrit. Il paraît qu'il en existe de très nombreuses et de beaucoup plus étendues que la nôtre. Mais il me semblait que celle-ci méritait particulièrement d'être connue.

Suit ensuite une lettre de quatre pages, adressée à un sieur Des Franches, le 30 août (sans indication de l'année).

Je ne saurais donner des détails sur Mylord Hormond et Des Franches; quant à Necker il s'agit naturellement du ministre de Louis XVI, le célèbre financier genevois. Le D<sup>r</sup> Benjamin Franklin, universellement connu (8), est né le 17 janvier 1706 à Boston, mort le 17 avril 1790.

Membre du Congrès américain et envoyé à Paris pour solliciter l'alliance de la France, il l'obtint, et, la guerre terminée, c'est encore lui qui signa le traité de paix, en 1783.

Revenons à présent à Tronchin et sa lettre. Pour que ce fils d'une vieille famille genevoise ait pu prononcer un jugement aussi sévère sur ses concitoyens, il faut bien qu'il existât des causes.

Je trouve chez Gautier (1) quelques indications qui pourraient peut-être donner la clef de la solution. De telle sorte, favorisé par le clergé et l'autorité, Tronchin

soulevait, à juste titre, la critique de ses confrères, ce qui a pu fortement irriter sa susceptibilité. Voilà cette page de l'historien genevois :

« Vers la fin de 1754, le docteur Tronchin, après vingt ans de pratique en Hollande et précédé d'une réputation déjà européenne, revint s'établir dans sa patrie. Le 27 décembre 1754, le doyen et les jurés médecins demandèrent au Conseil qu'il fût agrégé à leur corps, sans examen, et le Conseil autorisa cette dérogation à la lettre des ordonnances. Sur ces entrefaites, la Compagnie, par la plume du recteur Ami Lullin, adressa au Conseil, le 24 février 1755, un mémoire long et documenté pour proposer de nommer Sp. Théodore Tronchin professeur honoraire en médecine et le Conseil résolut unanimement cette nomination. Tronchin prêta le serment de professeur le 1<sup>er</sup> mars. La Compagnie lui accorda place et séance dans ses assemblées ainsi qu'aux autres professeurs laïques, décision qui fut approuvée en Conseil le 10 mars.

« Cette promotion paraît avoir singulièrement refroidi le zèle des confrères de Tronchin à l'admettre dans leur corps. La Faculté fut à bon droit froissée que l'on eût nommé un professeur en médecine sans lui demander son avis, sans même la prévenir. Le procédé était cavalier et presque incorrect. Tronchin était professeur mais il n'était pas encore agrégé. Sous divers prétextes, on remit à plus tard son admission dans la Faculté. Ce ne fut qu'après avoir attendu près de dix ans et avoir adressé au doyen une nouvelle demande par lettre que, le 26 mars 1764, Tronchin prit séance parmi ses confrères à son rang d'ancienneté. Il ne devait pas siéger longtemps dans la docte assemblée, puisqu'il alla s'établir à Paris en janvier 1766.

« Tronchin ne se pressa pas beaucoup de justifier sa nomination comme professeur en commençant son enseignement. Ce fut seulement le 10 novembre 1755

que le recteur demanda au Conseil dans quel local Sp. Tronchin « pourra donner les leçons d'anatomie qu'il se propose de donner cet hiver ». La recherche d'une salle appropriée dura encore plus de six semaines. Enfin, le sieur Labat offrit de prêter une aile de son appartement « jusqu'au mois de may prochain » et la première leçon solennelle fut annoncée pour le 29 décembre à l'Auditoire des Macchabées. Il ne nous est resté aucun témoignage de cette première leçon et de celles qui durent la suivre dans l'appartement du sieur Labat. Le registre du Conseil ne fait plus, dès lors, aucune mention de l'enseignement de Tronchin. Il semble donc probable que la tentative de l'hiver 1756 ne fut pas renouvelée. Avec sa clientèle chaque année plus absorbante, ses relations mondaines, son rôle de tampon entre Voltaire et les autorités civiles et religieuses de la République, le temps dut manquer à Tronchin pour donner des leçons d'anatomie à quelques aspirants chirurgiens et à quelques futurs étudiants en médecine, et son titre de professeur dut bientôt pleinement mériter l'épithète d'honoraire. »

Du reste, plus tard encore, la faculté a dû revenir sur l'irrégularité qu'on avait commise en faveur de Tronchin. On lit, en effet, chez Gautier, *l. c.*, pp. 339 et 340 à propos d'une nomination : «... L'inconvénient sur lequel on a surtout insisté, c'est qu'élevant un des membres de la faculté au-dessus des autres on tendait à causer des désagréments et de la désunion dans la faculté et surtout la société particulière des médecins, comme on l'avait éprouvé quand M. Tronchin fut fait professeur. »

En exagérant tellement et à dessein les mérites du D<sup>r</sup> Tronchin, on a suscité des critiques excessives. On voulait surtout le faire passer comme le propagateur de la vaccine. Le Dictionnaire encyclopédique cité (8), Paris, 1885, 3<sup>e</sup> série, t. 18, dit textuellement : « Tronchin

propagea la pratique de l'inoculation et acquit, comme inoculateur, une célébrité européenne. » En outre, ici, on ne dit que le plus grand bien de lui.

Encore tout récemment un professeur de la faculté de médecine de Genève, dans une conférence publique, a prononcé, entre beaucoup d'autres, les déclarations suivantes : « Peu d'hommes ont fait plus d'honneur à la science et au nom genevois que Théodore Tronchin. Il était devenu le champion de l'inoculation de la petite vérole sur le continent (9). »

Je crois qu'il serait difficile de résumer mieux les mérites de Tronchin que l'a fait, il y a quelques années, son compatriote, M. le D<sup>r</sup> Léon Gautier (1), dans son livre déjà cité. Cette page, écrite avec tous les égards, mais n'oubliant pas les devoirs de l'historien, touche à toutes les cordes pour donner un ensemble juste. Je ne veux pas la soustraire aux lecteurs. La voilà :

« Pour le grand public, Tronchin est la première illustration médicale de Genève. Il s'est élevé à ce sommet grâce à la brillante clientèle qu'il acquit et sut garder dans les trois villes, où il pratiqua successivement ( Amsterdam, Genève et Paris), grâce au bruit qui se fit autour de son nom. Après sa mort, de nombreux biographes ont écrit son panégyrique et, de son vivant, il fut l'objet de la part de ses adversaires scientifiques et professionnelles de nombreux libelles et de caricatures qui contribuèrent aussi à le mettre en vue.

« Mais le succès est-il bien le seul critère d'après lequel la postérité doit prononcer son jugement ? En médecine plus qu'en tout autre département des connaissances humaines, il est permis d'en douter. Tronchin n'a enrichi la littérature médicale que de quelques opuscules. Sa thèse de doctorat du son succès au choix singulier du sujet plus qu'à sa valeur scientifique (6). Un mémoire *De Colica Pictorum* fut fort discuté par les contemporains. La préface qu'il a écrite pour

les œuvres de Baillou publiées par Thévert peut être regardée comme sa profession de foi médicale. On peut dire en somme que le peu qu'il a écrit n'a pas marqué dans la science. Il n'en reste pas moins que Tronchin, beau comme Apollon, selon le mot de Voltaire, fut un médecin d'un grand et réel savoir, d'infiniment d'esprit, d'un tact remarquable et doué par surcroît de beaucoup de savoir-faire. Il est le véritable type du médecin homme du monde pratiquant dans le grand monde. Si la place de Tronchin doit être réduite dans l'histoire de la science, son rôle dans la haute société de son temps, ses relations avec Voltaire, l'influence qu'il exerça sur le Conseil et sur la Compagnie feront le sujet d'un livre intéressant dont un écrivain de son nom nous fait espérer la publication prochaine. » (Il s'agit du numéro 7.)

On dirait que le Dr Gautier a pressenti l'orage qui allait se déchaîner. Avec ses appréciations sobres, justes et loyales, sans trop exagérer, il a d'avance coupé la pointe des armes qu'on dirige à présent contre Tronchin. En effet, on répondra qu'on savait déjà que Tronchin était un homme du beau monde, un homme d'affaires, mais qu'il ne faudrait pas trop le décrier et surtout lui méconnaître ses bons côtés.

La revue officielle de la Société allemande d'Histoire de la Médecine et des Sciences naturelles (2) contient un résumé de quelques études très documentées (3 à 5) et montrant le Dr Tronchin sous un nouveau jour et tellement peu favorable que je me contente d'y rendre attentifs les intéressés, sans reproduire ces jugements.

M. le Dr A. Geyl, de Leiden, vient très aimablement de m'expédier toutes ces publications. Je trouve encore quelques indications sur Tronchin dans un mémoire plus ancien (10), qui mérite également toute considération.

Loin de moi est l'idée de participer aux débats pour

fixer les termes définitifs des mérites de Tronchin. Encore ici, comme déjà plus plusieurs fois, je me contente d'apporter de nouveaux documents et de donner l'image de l'actualité de l'étude en question. Ce faisant, je pense éveiller l'attention sur le sujet et rendre service aux chercheurs qui ont peut-être déjà commencé une étude ou qui en auraient envie. C'est purement dans ce but que je tiens à rendre attentif aux récentes publications de M. le Dr A. Geyl (3 à 5). Je ne citerai même pas, ses déclarations étant d'une certaine gravité et pouvant présenter une portée excessive. Le Dr Geyl, du reste, reconnaît à Tronchin les mêmes qualités que le Dr Gautier, qualités mondaines, mais précieuses.

D'après les courtes pages qu'on vient de lire, il en ressort clairement que la véritable biographie de Tronchin n'a pas encore paru. Elle se présentera sans doute autrement que la plupart de ce qui a été publié jusqu'à présent. Je n'insiste pas, ni de l'un, ni de l'autre côté. J'aimerais cependant que les récentes publications des Hollandais puissent s'atténuer un peu. Les reproches qu'on fait à Tronchin et les conclusions qu'on en retire ne cadrent guère avec ce que surtout à Genève on avait l'habitude de dire sur lui. Ceux qui s'intéressent à ce sujet feront cependant bien, avant de multiplier les mémoires, de lire les publications indiquées.

#### BIBLIOGRAPHIE

1. *Gautier Dr Léon*. — La médecine à Genève jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Mém. et docum. publiés par la Soc. d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 2<sup>e</sup> série, t. X, Genève, 1906.
2. *Mitteilungen zur Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften*. Herausgegeben von der deutschen Gesellschaft für Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften. viii<sup>e</sup> année. Hambourg et Leipzig, 1909.

3. *Geyl A.* — Dr. Theodor Tronchin. Geneeskundig-Courant, 16 en 23 Maart 1907.
4. *Geyl A.* — Dr. Théodore Tronchin. Archiv für Geschichte der Medizin, vol. I, cahiers 2 à 4, 1908
5. *Geyl A.* — Abraham Fitsingh over Dr. Tronchin, Geneeskundige Courant. 14<sup>e</sup> septembre 1907.
6. *Tronchin Théodore.* — *De nymphe seu clitoride* Thèse inaugurale. Leyde, 1730, in-8°, 40 pp.
7. *Tronchin Henry.* — Un médecin du XVIII<sup>e</sup> siècle Théodore Tronchin (1709-1781). D'après des documents inédits. Paris et Genève, 1906.
8. Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales. Directeurs : A. Dechambre et L. Lereboullet. Directeur-adjoint : L. Hahn. Paris. 4<sup>e</sup> série, t. VI.
9. *Journal de Genève* du 11 février 1909.
10. *Geyl A. Dr.* — Die Geschichte des Roonhuyseschen Geheimnisses. Extrait de *Janus*, XI<sup>e</sup> année. 1906.

## Quelques notes et appréciations sur Tronchin.

PAR

M. le D<sup>r</sup> Marcel Baudouin.

---

Tronchin est si connu qu'il semble qu'il n'y ait plus rien à dire à son sujet !

Les « *Histoires* » de la *Médecine moderne* ne sont pourtant ni assez répandues, ni assez détaillées, et les *articles biographiques* des *Dictionnaires* relatifs à Tronchin ne sont pas assez récents pour qu'il n'y ait pas intérêt à réunir, en un petit faisceau, les quelques réflexions que nous ont suggérées, il y a environ dix ans, nos lectures sur ce médecin célèbre. Aussi croyons-nous devoir les consigner ici à la hâte, parce qu'elles furent surtout le fruit des récoltes et de glanes faites dans des publications purement littéraires et extra-médicales, et que, par suite, elles ont peu de chances d'être déjà parvenues aux sources où d'habitude l'on va puiser pour écrire l'Histoire de la Médecine...

<sup>1</sup>*Mariage*. — C'est pendant son séjour en Hollande que Tronchin s'était marié. Déjà en position d'aspirer à la main d'une des plus riches héritières d'Amsterdam, puisqu'il était, à 23 ans, considéré comme un des premiers médecins de Hollande, il épousa M<sup>lle</sup> *Helène de Witt*, dont la famille était une des plus considérables du pays.

Elle était petite-nièce du Grand Pensionnaire Jean de Witt. M<sup>me</sup> Tronchin, au dire de M<sup>me</sup> d'Epinay (1), « était la plus maussade et la plus désagréable créature » qu'elle connaissait ! Elle était fort laide. « Elle faisait peur », au dire de M<sup>me</sup> G. Cramer. Malgré cela, Tronchin était avec elle un miracle de patience et de douceur. Ce n'était pas pour rien qu'il était né *intelligent*, ce finaud de Tronchin !

2° *Séjour à Genève*. — C'est en 1754 que Tronchin revint dans sa patrie, c'est-à-dire à l'âge de 45 ans. Il y arrivait précédé d'une réputation européenne ; et il occupa de suite à Genève une situation considérable.

« On le nomma, à l'unanimité, *professeur de médecine*, écrit M. de Lubièrre (de Genève) à M. Saladin, le 26 février 1755 : « La manière dont on lui créa cette chaire nouvelle fut des plus agréables pour lui et valait bien 15.000 florins de Hollande de pension par année, que les anabaptistes d'Amsterdam lui font offrir pour y retourner. »

Ses théories, neuves pour le siècle, plurent beaucoup à Voltaire, qui contribua à le lancer. En revanche, Tronchin eut beaucoup d'ennemis : ce qui n'étonna personne.

MM. Lucien Perey et Gaston Maugras, dans *la Vie intime de Voltaire aux Délices de Ferney* (2), ont publié, à ce propos, une curieuse lettre inédite de Tronchin au professeur Boyer (de Paris), qui montre bien que le célèbre praticien de Genève ne tenait pas ses confrères en haute estime.

3° *Séjour à Paris*. — Tronchin eut l'occasion de venir à Paris en 1756 pour *inoculer* les enfants du Duc d'Orléans ; et on le choisit bien entendu, parce que

(1) *Loc citat.* [Voir plus loin].

(2) Paris, C. Lévy, 1885, in-8°, p. 7.

depuis plus de 15 ans, il défendait avec un courage remarquable cette méthode de traitement. Ce fut un événement, dont le Tout-Paris d'alors parla longtemps.

Pendant les quelques semaines qu'il fut dans la capitale, toutes les femmes voulurent le consulter. On inventa des bonnets en faveur de sa méthode, qu'on appela : « *Bonnet à l'Inoculation.* »

On imagina les *Tronchines, robes courtes* permettant aux femmes de se promener plus facilement et de faire le matin les exercices, si vantés par le médecin de Genève. Ce sont les « *Trotteuses* » modernes....

Un fabricant de produits chimiques de l'époque, Lecomte, parfumeur de la Cour, lança même le *Vinaigre à la Tronchin*. — *Nihil novi sub sole !* car, en 1898, nous avons les *Champagnes Y...*, *Z...* et *X...* lancés par divers médecins et chirurgiens de Reims et des environs ; les vins du Midi de nombreux praticiens agriculteurs ; et même un certain *Vinaigre médical* qui n'était pas d'Orléans seulement.

4<sup>e</sup> *Théories de Tronchin*. — Ce qui fit à Paris le succès de Tronchin, ce fut de deviner que toutes les belles dames de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle étaient des *Nerveuses* et des *Surmenées* par une vie de fêtes et de plaisir ; des victimes d'une erreur d'organisation domestique, et par suite des estomacs délabrés. — C'était l'estomac xx<sup>e</sup> siècle, avant le *chiffre !*

Il sut les amener à reprendre la *vie au grand air*, et à se livrer aux exercices du corps ; c'est ce qui fit sa fortune.

En effet, on doit à Tronchin une véritable *révolution dans les mœurs domestiques*.

« C'est lui qui fit ouvrir les *fenêtres* de Versailles, jusqu'alors hermétiquement *collées* pendant l'hiver ! » Procédé qu'on a vanté à nouveau ces temps derniers et avec raison, sous le nom de *Traitement par la fenê-*

*tre ouverte* (ceci était écrit en 1899). — Il insistait sur *l'exercice au grand air* : d'où nécessité de transformer *l'habillement* des dames, car il forçait ses clientes à sortir à pied ! — On fit des robes *courtes*, et on dut porter des souliers plats ! C'était du Grubý avant la lettre. — Ce fameux *Naturæ Curiosus*, — digne du Moyen-Age, mais trop critiqué aujourd'hui, en raison de son originale intelligence — a eu certainement pour prédécesseur l'illustre Tronchin !

Notre confrère Tronchin combattit toujours avec énergie contre les *préjugés* et les *usages ridicules*, en ce qui concerne en particulier la *Puériculture* ; et ce n'est pas là un mince mérite ! De quelque manière qu'on s'y prenne, il est toujours bon de prôner la simplicité et la logique, quoique parfois on ne le fasse que pour faire tomber les gros sous dans l'escarcelle... La fin, en l'espèce, justifie presque les moyens, du moment qu'on ne tend qu'au but désiré, quoique cela ne soit pas très déontologique... Mais, comme toutes choses ici-bas, la Déontologie évolue ; et nous n'y pouvons rien !

Tronchin a un autre mérite, sur lequel on n'a pas assez insisté. C'est lui qui, avant J.-J. Rousseau, entreprit la campagne pour le *Lait humain* ; c'est à lui qu'elle doit d'avoir réussi. C'est à sa haute situation médicale, à ses relations, à la confiance de ses clientes, qu'il faut attribuer le succès de cette réforme bienfaisante et d'une portée incontestable. Bien avant J.-J. Rousseau, il conseilla aux mères de nourrir elles-mêmes leurs enfants, ou, quand cela était manifestement impossible, de recourir aux soins d'une magnifique et vigoureuse paysanne.

On a prétendu que *Emile* de Rousseau contribua surtout à vulgariser cette idée. — Ce n'est peut-être pas une *erreur*, comme l'affirmèrent dès 1885, un peu

à la légère, MM. Perey et Maugras (1); mais certainement une *exagération*. — *Emile*, en effet, n'a paru qu'en 1762; et, depuis plusieurs années déjà, Tronchin vantait les bienfaits de *l'alimentation naturelle*. — D'ailleurs, tous les jours, il pouvait insister auprès de ses clientes sur ce sujet; et, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à Genève, la plupart des femmes de la haute société tenaient à *nourrir* elles-mêmes leurs enfants (2).

Dans ses consultations, d'ailleurs, il entrait, à ce propos, dans les détails les plus circonstanciés. En l'espèce, il est donc juste de dire que c'est le Lapin (je veux dire le *Médecin*) qui a commencé, et que c'est le *Littérateur* génial qui a continué et gagné la bataille. Respectons les Initiateurs...

En réalité, Tronchin fut un *hygiéniste* remarquable, plutôt qu'un thérapeute. Il devança Kneipp et les *amateurs de sports* de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il avait raison.

Ce fut un véritable *esprit philosophique*, doué d'une certaine *élévation de pensée*, quoiqu'il affirmât que les philosophes extravaquaient! Et il est probable que, si ses convictions religieuses n'avaient pas été aussi profondes, il se serait exprimé différemment.

Ajoutons qu'il a recommandé les *frictions* et le *massage abdominal*, en conseillant de se frotter le ventre avec de la serge; qu'il préconisa les *exercices répétés*, en conseillant de *cirer* soi-même son appartement; de *scier* de temps en temps une « *voie de bois!* » — N'est-ce pas là encore du Gruby de première marque...?

(1) Ces auteurs font justement remarquer que l'influence de J.-J. Rousseau ne peut pas être comparée à celle d'un médecin comme Tronchin, en ce qui concerne la *trouvaille*, et même la *vulgarisation d'idées* de ce genre.

(2) Voir les *Mémoires d'une inconnue* (M<sup>me</sup> Juliette Cavaignac) (Paris, 1894), que nous avons analysés, au point de vue médical, dans divers articles.

Comme on le devine, ses aimables confrères le traitèrent de CHARLATAN! Ils n'eurent certes pas tort, car, pour ne pas être tel, il suffit d'appeler un Chat un chat, et l'Hygiène par son nom : ce que se garda bien d'ailleurs de faire le malin *Esculape Tronchin*, comme le dénommait Voltaire (1)!

---

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites (1899), un livre a paru, qui est dû à M. Henri Tronchin. — Mais c'est à dessein que nous n'avons rien voulu changer aux appréciations précédentes, pour leur conserver l'esprit dans lequel elles ont été rédigées en 1899, quelle que soit leur valeur réelle.

**Un faux portrait d'Ambroise Paré  
à la Faculté de médecine de Paris.  
Son identification.**

PAR

**M. Noé Legrand.**

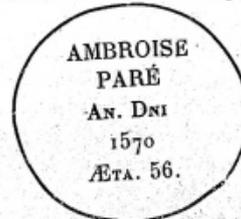
---

Le 5 février 1852, la Faculté de Médecine de Paris faisait l'acquisition d'un portrait d'Ambroise Paré. La notice du Registre des Assemblées des Professeurs qui rapporte le fait témoigne de l'esprit de solidarité que montraient les membres de l'Ecole pour soutenir la cause de l'art : « M. le Doyen présente... un portrait d'Ambroise Paré attribué au peintre Porbus. L'acquisition de ce portrait a été proposée à la Faculté moyennant la somme de mille francs. M. le Doyen consulte l'assemblée sur la convenance de cette acquisition qui est approuvée par tous les membres présents. Dans le cas où les ressources dont peut disposer le Doyen ne lui permettraient pas de faire actuellement les frais de cet achat, un membre propose de se rendre acquéreur du tableau qu'il céderait ensuite à la Faculté ». Et le tableau était acquis.

C'est un portrait à mi-corps, peint sur panneau de

bois, mesurant 98 cm. de haut sur 80 cm. de large.

Le maître est debout, de  $\frac{3}{4}$  à droite, vêtu d'un costume sombre à petits points, avec au cou une large fraise à godrons, et manchettes plissées aux poignets. Le regard tourné vers le spectateur, il montre du doigt, dans le ciel nuageux apparaissant par la fenêtre, le signe hébraïque « נחדח » qu'on a peine à découvrir même en pleine lumière. La main gauche est posée sur un crâne. En haut, à gauche, dans un médaillon, l'inscription suivante était peinte en jaune (1) :



Magnifique portrait, d'une exécution souple et vigoureuse, saisissant de vie. « L'attribution à Pourbus le jeune est contestable : cette peinture est plus ferme, plus puissante que ne sont les œuvres de ce peintre (2). »

Tel est le portrait qui dès lors devint l'ornement de la Faculté, sans que les inscriptions qu'il porte aient jamais provoqué d'objections : on admirait la pièce d'ailleurs fort belle, actuellement dans le cabinet de M. le Doyen, et l'on se plaisait, de bonne foi, à vouloir retrouver dans les traits de ce visage l'âme du grand chirurgien qui disait de son blessé : *Je le pansay, Dieu le guarist.*

(1) C'est le sentiment de M. Guiffrey, du département des peintures au Musée du Louvre, à qui le tableau a été soumis.

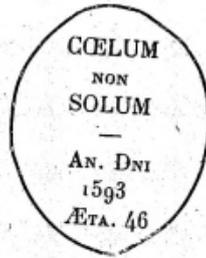
L'Amérique a tenté d'acheter cette œuvre à la Faculté : le Doyen Bécларd s'y est formellement opposé.

(2) L'auteur de la présente communication soumettait en même temps à la Société la photographie justificative de ce portrait (N. D. L. R.)

En 1963, M. le professeur Debove, alors Doyen, ayant fait dresser l'inventaire des Portraits et œuvres d'art de la Faculté, désira connaître, d'une manière officielle, la valeur de certains d'entre eux. Il les envoya au Musée du Louvre, où ils furent nettoyés et restaurés avec tout le soin désirable, soumis à l'appréciation des conservateurs.

Notre portrait d'Ambroise Paré fut de ce nombre. Mais lorsqu'on procéda à son nettoyage et vernissage, on remarqua, sur les inscriptions, certains moutonnements qui semblaient indiquer une surcharge. Un léger passage à l'essence montra que la couleur ne tenait guère à ce niveau, qu'elle ne devait pas être ancienne. Son degré de résistance aux acides lui faisait attribuer par les hommes compétents une soixantaine d'années d'existence seulement, alors que le portrait lui-même date bien du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces soixante ans nous font précisément remonter à l'époque de l'acquisition du tableau.

On en référé à qui de droit et ordre fut donné de tirer au clair cette question. Les hommes de l'art reprirent le nettoyage et l'on vit bientôt apparaître sous l'inscription d'Ambroise Paré avec les différentes dates l'inscription suivante (1) :



(1) La photographie du portrait avec cette nouvelle inscription était soumise à la Société. (N. D. L. R.)

La couleur de cette nouvelle inscription était résistante ; en raison de son ancienneté, elle ne se laissait pas mordre ; on se trouvait bien en présence de l'inscription authentique.

Il fallait en convenir : la Faculté avait été jouée, l'attribution à Ambroise Paré n'était qu'un indigne truquage.

Jouée seulement, la Faculté ; mais non volée car, à n'en pas douter, le personnage représenté était un médecin ou un chirurgien et l'œuvre restait admirable.

Mais pourquoi nos truqueurs avaient-ils effacé l'inscription première et l'avaient-ils remplacée comme on a vu ? On le devine : la devise latine *Cælum non solum* ne leur disait rien. Ils pensèrent qu'elle n'en devait pas dire davantage à l'acheteur et, ne pouvant laisser l'œuvre anonyme, ils jugèrent que le nom du père de la Chirurgie française tracé en bonne et due forme en place de cette vague formule leur ferait vendre sûrement ce portrait avec avantage.

En même temps, il fallait changer les dates, à peine d'être découverts : nos truqueurs n'y manquèrent pas. Mais lorsqu'on a l'audace d'établir un faux état civil, on n'y regarde pas de si près et quelques années de plus ou de moins dans ces dates n'avaient pas grande importance aux yeux de ces hommes impudents. C'est pourquoi le nom : *Ambroise Paré* fut suivi de la date : *1570. Æta. 56*, qui donne comme date de naissance tout simplement celle d'André Vésale : 1514, et avec cette circonstance que Vésale est mort six ans avant la date 1570.

Et l'affaire néanmoins passa ainsi à la Faculté il y a soixante ans : passons également.

Lorsqu'en 1903 apparurent les véritables inscriptions, nous nous trouvâmes en présence des mêmes embarras qu'avaient su vaincre à leur manière nos astu-

cieux truqueurs. CÆLUM NON SOLUM, *le ciel, non la terre*, ne disait rien *a priori*; quant au signe hébraïque *Jehovah* qui est dans le ciel, et sur lequel nous fîmes les recherches nécessaires, il ne devait éclairer la question qu'une fois celle-ci résolue.

La date de naissance du personnage à identifier s'obtint par soustraction : 1546 ou 1547 (car on n'oublie pas que, suivant le moment de l'année où le peintre peignit son modèle, il peut lui donner un an de différence avec l'âge normal). En 1546 on sait que naquit Gaspard Tagliacozzi, célèbre chirurgien de Bologne, le créateur de l'autoplastie. Mais rien ne garantissait l'exactitude de cette attribution en quelque sorte mécanique ; il s'agissait d'en retrouver la preuve.

L'ouvrage principal de cet auteur (1). *De curtorum chirurgia per insitionem*, édition de Venise, 1597, in-folio, ne comporte pas de portrait (2). Mais nous remarquâmes, au chapitre des *Icones*, deux images représentant des malades traités suivant la méthode de Tagliacozzi, dont le costume rappelait beaucoup celui du personnage de notre tableau. Page 12, on voit un homme, le nez coupé, dans le premier temps de l'opération : son costume à petits boutons, ses emmanchures, sa fraise à godrons rappellent bien ceux de notre modèle. Page 24, le personnage représenté porte des manchettes qui sont celles de notre portrait, le reste du costume y étant également conforme.

(1) Gaspari Taliacotii, *De curtorum chirurgia per insitionem libri duo, in quibus ea omnia que ab hujus chirurgia, narium scilicet aurium ac labiorum per insitionem restaurandorum, cum theoriam, tum practicem pertinere videbantur, clarissima methodo cumulatissime declarantur*. Venetiis, 1597, in-folio.

Réimprimé l'année suivante à Francfort, in-8°, sous ce titre *Chirurgia nova Gasparis Taliacotii*.

(2) Il n'en existe pas non plus au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

D'autre part, le titre porte un cartouche symbolique gravé en bois représentant un ange qui, d'une main, guide un jeune enfant, tandis que de l'autre il lui désigne le ciel. Il y a là contenue une idée qui ne s'accommode pas mal assurément avec la devise *cælum non solum*. L'ange semble instruire l'enfant que les jeux portent vers la terre et, attirant ses regards vers le ciel, lui apprendre à connaître Dieu. Cette image se trouve sur le titre imprimé et l'on peut admettre qu'elle ait été choisie par celui qui fit accompagner son portrait de la fameuse devise.

Mais l'ouvrage porte aussi un titre gravé où le cartouche symbolique est reproduit au burin sous une forme analogue et portant alors à sa base le nom de l'éditeur : *Apud Casparem Bindonum*. L'allégorie appartiendrait donc à ce dernier ? Qu'importe, ces éléments d'appréciation conservent pour nous leur intérêt.

Il se trouve que cet ouvrage fut réédité l'année suivante, dans un format in-8°, dans une autre ville, à Francfort, chez un autre éditeur, J. Saurius, *impensis P. Kopffi*. Or le titre porte également un cartouche symbolique et qui semble s'inspirer de la même idée : il représente un aigle emportant dans le ciel un génie, tout en bas sur la terre on voit quelques maisons. En légende : *In Deo letandum*.

Partant de là, nous cherchions auprès des anciens historiens des points de repère plus précis. Jean-Jacques Manget, dans sa *Bibliotheca scriptorum medicorum*, nous fournit de précieuses références. Malheureusement il donne comme date de mort de Tagliozzi, l'année 1553. Cela ne faisait pas notre affaire, notre portrait portant la date 1593 avec l'âge : 46 ans. L'auteur s'étant réclamé de Orlandi, écrivain italien, nous nous portâmes vers ces nouveaux textes. Antonio Orlandi a fait l'histoire des hommes illustres de Bologne et c'est là, semble-t-il, que nous devions trouver

la source pure (1), mais on n'y trouve en réalité que la répétition de cette notice contradictoire. Orlandi fait mourir Tagliacozzi en 1553 à l'âge de 64 ans, ce qui donne comme date de naissance 1489 : erreur manifeste.

Remontant encore plus haut, nous compulsions l'histoire de Van der Linden, *de Scriptis medicis*, écrit en 1686. Là on trouvait bien la date 1553 donnée comme celle de la naissance, la date de mort devenant 1599, mais avec l'indication de l'âge : 53 ans, ce qui est inadmissible, la soustraction ne donnant que 47 ans.

C'est ce que semble vouloir relever A. O. Gœlicke, en 1738, dans son *Introductio in historiam litterarium anatomes*. Chose étrange, l'auteur, qui s'est déjà vu reprocher par Stolle — autre historien de la Médecine — d'avoir épousé l'erreur de Van der Linden, proteste et cherche à s'en expliquer par un raisonnement qui ne fait qu'accentuer son erreur et ses contradictions. En effet, il maintient dans la biographie de Tagliacozzi la date de naissance 1553 ; celle de la mort 1599 ; l'âge 53 ans ; ce qui est, avons-nous dit, inadmissible. En note, il s'étonne véhémentement que Stolle trouve là — comme nous — une erreur et il tient en latin ce discours singulier : « Stolle ne paraît pas avoir fait avec beaucoup d'exactitude le compte de la vie et de la mort de Tagliacozzi, car si ce dernier est né à Bologne en 1546 et mort en 1599, ayant atteint l'âge de 53 ans, l'erreur du calcul est manifeste : de cette façon, dit Gœlicke, il n'aurait vécu que 47 ans. Rien ne nous force à voir là une faute de typographie. Mais, ajoute-t-il, cela ne vaut pas la peine

---

(1) ORLANDI ANTONIO, *Notizie degli scrittori Bolognesi*, Bologna, 1714, in-8°, p. 127.

de nous arrêter plus longtemps sur ces détails (1). »

Un tel raisonnement reste incompréhensible, car c'est précisément la date de naissance 1546 et celle de la mort 1599 dont la différence donne l'âge de 53 ans.

L'auteur, qui considère cette recherche comme sans importance, n'avait pas à identifier le portrait qui nous intéresse : c'est ce qui nous a obligé d'insister.

Nous en étions là de nos observations, quand la lecture d'un dernier biographe, C. W. Kestner, vint mettre toutes choses au point. En donnant formellement comme date de naissance de notre chirurgien 1546 et, comme date de mort 1599, avec l'âge de 53 ans, l'auteur déclare que c'est à tort que Van der Linden, d'une part, donne la date de naissance 1553, et que c'est tout à fait faussement qu'Orlandi, d'autre part, assigne comme année de décès 1553 (2).

Après cette rectification, tous les historiens de la Médecine, depuis Eloy jusqu'à la Biographie médicale Panckoucke et le Dictionnaire de Dechambre, ont donné les dates exactes.

Si elles étaient enfin précisées et si elles pouvaient concorder avec celles inscrites sur le portrait peint, ces dates ne pouvaient donner la certitude que le portrait,

(1) Natus est anno 1553. Obiit vero 1599, cum annum ætatis suæ 53 attigisset \*.

\* ... « Nec vero computus mortis Stollianus adcuratior esse videtur. Namsi Taliacotius anno 1546 Bononiæ natus, et anno 1599 denatus et tamen annum 53 ætatis suæ attigit, error calculi manifeste se prodit : hoc enim modo 47 tantum annos vixisset. Ut proinde errorem typographicum hic agnoscere nulla cogat necessitas. At vero operæ, vix pretium est, ut ejusmodi minutiis diu immoremur \*.

(Ed. de 1738. Francofurti ad Viadrum, p. 128.)

(2) *Medicinisches Gelehrten Lexicon*. CHRISTIAN WILHELM KESTNER. Jena, 1740, in-4°, page 83.

Taliacotius... war zu Bologna 1546 geboren... \* und starb zu Bologna 1599 in einem Alter von 53 Jahren \*\*.

\* Est ist also irrig wenn *Lindein renov.* p. 168 stehet : er sey 1553 geboren.

\*\* Nicht aber 1553, wie *Orlandus* in seiner *Notizie degli Scrittori Bolognesi*, p. 127, ganz irrig vorgegeben.

toujours anonyme, reproduisait les traits du personnage que nous ignorions.

Par bonheur, si l'historien des écrivains bolonais avait aveuglément reproduit l'erreur de Van der Linden, il avait du moins rapporté une vérité dont nous n'allions pas tarder à apprécier l'intérêt. Orlandi, en effet, nous apprend que Tagliacozzi, inhumé dans l'église des Religieuses de Saint-Jean-Baptiste, les magistrats de cette ville honorèrent sa mémoire par une statue qu'ils firent placer dans l'auditoire de médecine : elle lui est ressemblante, dit Eloy, et pour faire connaître à la postérité la méthode qu'il avait pratiquée, on lui a mis un nez dans la main.

On juge de l'importance de cette révélation. La statue en question existait-elle encore après ces siècles écoulés ? — Si elle était détruite, restait-il encore dans cette ville italienne des effigies de l'illustre chirurgien dont nous aurions pu confronter l'image avec notre tableau ? — Autant de questions que nous avons hâte de tirer au clair.

Nous écrivions alors au Directeur du Musée civil de Bologne une lettre où nous lui exposions le cas en le priant de vouloir bien nous faire parvenir — si elle existait — une image de la fameuse statue. En même temps, nous joignions à notre missive une épreuve photographique de notre portrait qui pouvait permettre à ce savant conservateur de nous fournir par ailleurs d'utiles renseignements.

La réponse ne se fit pas attendre. Elle émanait du Bibliothécaire de la Bibliothèque communale de la cité italienne à qui notre lettre avait été transmise. Elle est, en italien, ainsi conçue :

Bologne, 21 septembre 1909.

*Illustre collega,*

Le directeur du Musée civil me communique votre

courtoise du 15 courant, à laquelle je m'empresse de répondre.

Le portrait dont vous m'avez envoyé une épreuve photographique est véritablement celui de Gaspard Tagliacozzi, célèbre anatomiste de Bologne, auquel est dédié, dans notre Archigymnase, une inscription sur plaque de marbre et sa statue par A. Levanti. Cette statue se trouve dans le *Théâtre anatomique* en question et, suivant votre désir, je vous envoie ci-inclus la photographie. Les caractères physiognomoniques correspondent parfaitement.

Je suis à votre disposition si je puis vous être encore utile pour tout renseignement que vous désireriez au sujet, soit de Tagliacozzi, soit de l'Histoire de notre Université.

Avec mes sentiments empressés.

Le Bibliothécaire.

ALBANO SORBELLI.

Voici la photographie en question : il suffit de la regarder pour se convaincre en effet de l'exactitude de l'identification (1).

Confus d'une telle amabilité, nous remercions chaleureusement M. le Bibliothécaire et nous sommes heureux de renouveler publiquement ces remerciements.

Un point cependant restait encore à préciser : c'était le sens du signe hébraïque *Jehovah*, que le modèle montre du doigt dans le ciel. Nous avons remarqué que ce signe, d'un sens philosophique ou religieux assez général, figurait plus particulièrement sur les anciens ouvrages de Pharmacie et de Chimie. Ignorant si Tagliacozzi avait des raisons spéciales d'employer ce signe, nous nous adressâmes à M. le Dr A. Tchirch,

(1) L'auteur de la présente communication soumettait en même temps à la Société la photographie en question. (N.D.L.R.)

de Berne, et à M. le Dr Dorveaux, tous deux particulièrement compétents en la matière. Le premier nous répondit que ce signe n'appartenait pas précisément aux Juifs qui, d'ailleurs, alors, n'avaient pas le droit d'exercer la pharmacie. M. le Dr Dorveaux, de son côté, nous apprit que le mot *Jehovah* n'était nullement spécial aux apothicaires, aux alchimistes : il lui paraissait plutôt être du domaine de l'occultisme, de la magie, etc.

Si l'on se rappelle que Tagliacozzi fut lui-même docteur en philosophie et — ce qui est plus significatif — élève de Cardan, on conçoit que le disciple du célèbre auteur du *Théonoston*, si versé dans les sciences maudites, ait employé pour lui cette devise philosophique.

Au surplus il ne nous déplaisait pas d'avoir le sentiment du Bibliothécaire de Bologne, peut être mieux renseigné, et nous lui posâmes également la question. C'est avec la même bonne grâce que l'aimable savant nous répondit par la lettre suivante très explicite :

Bologne, 16 octobre 1909.

Ill. collega,

Je vous remercie de la courtoisie avec laquelle vous vous exprimez à mon égard.

Je reste encore à votre disposition pour les renseignements dont vous auriez besoin.

Quant à la photographie, ou mieux quant à son prix, je me permets de dire que notre Institut est heureux de vous l'envoyer en hommage — il est même flatté du bon accueil que vous lui avez fait.

J'en viens à *Jehovah*. Il n'est question de rien de ce genre dans la vie de Tagliacozzi, si ce n'est la raison suivante : ayant réussi à refaire avec un art parfait le nez, les oreilles, et autres parties du visage — la partie la plus noble de l'homme — il fut considéré

comme un nouveau créateur et presque comme un Dieu. Comme preuve, je vous dirais que Mutio (*Ora- tio. Bon. habita*; Bol. 1599), dans l'éloge de Tagliacozzi, le déclare « dans les deux parties de l'art de guérir, presque divin », « in utraque medendi arte, *pene divinus* » (p. 5).

Sur la vie de ce personnage on peut encore consulter *Fautuzzi* (Scritt. bol. Bol., 1799, vol. VIII, p. 6189).

Croyez-moi votre...

A. SORBELLI.

Telle est l'histoire du faux portrait d'Ambroise Paré devenu celui de Gaspard Tagliacozzi.

Ce dernier, reçu docteur en philosophie en 1570, avait été l'élève de Cardan. Il occupa pendant près de trente ans la chaire d'anatomie et celle de chirurgie dans l'Université de Bologne. Il jouissait de la double réputation de grand professeur et de grand praticien. « Il fit beaucoup de bruit, dit Éloy, par un ouvrage qui enseigne la manière d'ajuster un nouveau nez, des oreilles et des lèvres qu'on taille dans les chairs... Si ce médecin ne disait pas lui-même qu'il a pratiqué cette opération, on serait tenté de croire que son système n'a jamais pu être vrai que dans la théorie... Que de difformités ne guérirait-on pas par cette pratique si curieuse en physique, mais presque trop cruelle en chirurgie. »

On sait tout le parti qu'on pu tirer de nos jours le professeur Berger, le docteur Nélaton, de la méthode à peine renouvelée de Tagliacozzi.

## La Protection de la Santé publique à l'Epoque préhistorique, et parti- culièrement en Vendée.

PAR

M. le Dr Marcel Baudouin

---

Il existe encore à l'heure actuelle, en Europe et plus particulièrement en France, une série de *traditions populaires*, remontant certainement au moins aux époques *préhistoriques* de l'âge du *Fer*, qui se rapportent à la *Protection de la Santé publique* et, par conséquent, rentrent, dans une très notable mesure, dans le cadre des Études médicales préhistoriques.

J'ai eu depuis longtemps l'occasion de les étudier en Vendée, mon pays d'origine, où certaines d'entre elles sont encore en usage ; et c'est en m'appuyant sur les observations faites dans cette région que je me permets de vous présenter les courtes réflexions suivantes, beaucoup trop résumées d'ailleurs pour être démonstratives.

**Coutumes relatives à la Protection des Maisons.**  
[*Coutumes relatives à leur construction*].

A) *Coutume du sacrifice animal*. — Dans le pays de Mont (Vendée), comme d'ailleurs encore de nos jours aux Sables-d'Olonne même (cette belle et grande station balnéaire, si fréquentée), on se livre à la pratique suivante.

Quand un pauvre cultivateur se fait construire une maison, si modeste soit-elle, avant de l'habiter, c'est-à-dire avant de s'y installer et d'y organiser définitivement son foyer et sa vie de famille, il pratique l'opération que nous allons décrire.

Il tue un *Canard* et fait tomber un peu de *sang* de cet oiseau dans les diverses chambres !

Or, en Basse-Cornouailles, à l'heure présente, on saigne de même et tue un *Cog* (1). Dans l'Ille-et-Vilaine, la victime est une *poule noire*, de même qu'à Nantes, métropole de l'Ouest (2). Je n'insiste pas (3).

Il est évident qu'il s'agit d'un *Sacrifice*, fait pour conjurer le mauvais sort ; et que jadis cette coutume fut *générale* !

Pourquoi un sacrifice *animal* ? Parce qu'en réalité il s'agit de *protéger*, non seulement la maison, mais ceux qui l'habitent, c'est-à-dire la *vie humaine* ou la *santé des hommes*, y ayant installé leurs pénates !

Si, d'une part, l'on rapproche cette donnée du *Culte d'Esculape*, le dieu de la Médecine grecque, qui exigeait le sacrifice d'un *cog* ; si l'on rappelle qu'en Vendée, encore à l'heure présente, dans une localité au moins, on a l'habitude d'offrir à une certaine Chapelle des *cogs* et des *poules* ; et si, d'autre part, on se souvient que la *Gallina* (la Poule) était un oiseau *tabou* chez les Gaulois d'après J. César lui-même, en appliquant les données de la doctrine moderne du *totémisme* à ces traditions on constate qu'en réalité il s'agit du

(1) Le choix du *Canard* dans le Marais de Mont ne me paraît être en rapport qu'avec une condition particulière : le *canard* est l'*animal national*, si l'on peut ainsi dire, de ces Marais ! — Il a par suite remplacé le *Poulet* dans les préoccupations économiques et religieuses des paysans.

(2) Le *Cog* des clochers modernes n'est parfois qu'une survivance du *Cog tabou* des Gaulois [In. *des Cherch. et des Cur.*, 1908, p. 99<sup>3</sup>].

(3) L'érection des *Dieux Termes* s'accompagnait du sacrifice d'un *coq*.

*Tabou du sang*, sur lequel a insisté M. Salomon Reinach avec juste raison.

Nous sommes donc là en face d'une COUTUME, d'essence RELIGIEUSE, qui n'avait pas d'autre but que de DÉFENDRE LA VIE HUMAINE contre toutes les causes pouvant lui nuire ! — N'est-ce pas là, vraiment, le début de l'hygiène, sinon scientifique, du moins rituelle ?

B) Coutume du Signe extérieur devant protéger la Maison.

1°. *Plantes*. — Je crois qu'on peut rapprocher de la coutume précédente (*sacrifice animal*), une autre tradition, très différente cependant : c'est celle de la plantation de la Joubarbe sur les toits des maisons neuves. Cette tradition est aussi universellement connue en France; mais elle est encore, dans le pays de Mont, en pleine activité.

On dit actuellement que cette coutume n'a pour but que de protéger la Maison contre la Foudre. Certes, c'est exact. Mais je crois qu'il y a là une limitation, au Tonnerre, d'une idée primitive beaucoup plus générale, puisqu'on la retrouve jusque dans l'Hindoustan !

Évidemment, le mot français Joubarbe (*Barba Jovis*) n'est que l'expression de cette idée, de même que le terme latin *Sempervirens tectorum* n'est que l'expression d'un fait de Traditionalisme (et non pas de Biologie Botanique, comme on l'a cru longtemps.) Mais je crois bien qu'en réalité le rôle de la Joubarbe a commencé par être un rôle médicinal, puisque, d'ailleurs, cette plante est très connue dans la Médecine populaire, et que, par suite, cette plante est à rapprocher, comme effet produit, des animaux ci-dessus mentionnés. — Si, plus tard, on spécialisa la plante à la foudre, cela tient peut-être à ce que ses feuilles persistantes sempervirens sont lancéolées et très épais-

ses, et que, par suite, elles ressemblent beaucoup à la *Hache en pierre polie*, qui, comme on le sait, est depuis longtemps, dans tous les pays du monde, la *Pierre de foudre*, pour des raisons que j'ai fait connaître dans un mémoire antérieur (1). Il est possible aussi qu'il ne s'agisse que d'un vulgaire *calembour*, qui explique les *prières contre le tonnerre* de la Vendée (2).

Si la Joubarbe n'avait pas commencé par là, on ne comprendrait pas, en effet, pourquoi on aurait choisi cette plante plutôt qu'une autre !

Ce n'est pas une raison parce qu'elle peut pousser sur les toits de chaume ou sur les vieux murs, comme les Crassulacées en général, pour qu'on l'ait choisie, au détriment des autres vivant dans les mêmes conditions !

On brûle du *fenouil* contre la foudre, parfois !

2° *Peinture sur murailles et croix de bois.* —

D'ailleurs, ce qui tend à prouver qu'il en est bien ainsi, c'est que nous assistons actuellement, dans le Marais de Mont, en Vendée, à un changement de coutume, et, en somme, à une *Christianisation* de la *Barba jovis* ! On la remplace, en effet, parfois, par une *croix en bois*, qu'on plante sur le toit et sur la *cheminée* (3) même de la maison ! C'est, du reste, l'extension d'une autre coutume bien connue en Vendée,

(1) Marcel Baudouin. — *Les Haches polies dans l'Histoire. Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1904, n° V, 21 juillet, 496-548, 3 fig.

(2) Jupiter, on le sait, est le Dieu de la *foudre*, du Tonnerre, comme le *Thor* hindou. — Or, toutes les prières commencent par ces mots : « *Sainte-Barbe*, qui avez porté la couronne de *Notre Seigneur* [*Jésus remplace ici Jupiter* !]

(3) La *cheminée* joue un rôle spécial dans l'affaire de la foudre, car c'est souvent par là qu'entre la foudre dans les maisons (comme par les *portes* d'ailleurs : aussi les *croix* protectrices sont-elles peintes près des portes !

Coutumes : On n'allume pas de feu dans les *cheminées*, quand il tonne ! — On ferme les volets des *fenêtres* et les *portes*. »

et que j'ai décrite déjà (1) : *Peinture de croix sur les murs*.

Or, la dite *croix n'a jamais protégé*, au début, SEULEMENT *contre la foudre* (2), mais surtout contre tous les *mauvais sorts en général*.

De la sorte, nous revenons donc à notre idée première : celle de la DÉFENSE DE VIE HUMAINE CONTRE TOUTES LES MALADIES, A L'AIDE DE MOYENS RELIGIEUX.

C'est tout ce que nous voulions d'ailleurs démontrer aujourd'hui.

---

(1) Marcel Baudouin. — *La Croix blanche des Fermes du Bocage Vendéen* [Christianisation d'un culte préhistorique]. — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop de Paris*, 1908, 6 février, fasc. 1, 42-77, 5 fig.

(2) La *Croix de bois* se met sur les « paillers », dans la vallée de la rivière Vendée, pour les protéger de la *foudre* ; mais c'est un fait rare.

En Vendée, la *Croix* protège contre tous les *accidents* ; ce n'est pas seulement une assurance contre l'incendie !

## TABLE DU TOME HUITIÈME

<b>Baudouin</b> (Dr Marcel). — <i>Notes sur la déformation toulousaine du crâne</i> .....	28
— <i>Trois cas de déformation toulousaine du crâne, observée sur des sujets trouvés dans la grotte de James à Martiel (Aveyron)</i> .....	58
— <i>Quelques notes et appréciations sur Tronchin</i> ...	366
— <i>La protection de la santé publique à l'époque préhistorique, et particulièrement en Vendée</i> ...	384
<b>Bénard</b> (Louis) et <b>Paul Delaunay</b> . — <i>Les cours de sages-femmes dans la généralité d'Alençon au XVII<sup>e</sup> siècle. Note préliminaire</i> .....	112
<b>Blanchard</b> (Pr Raphaël). — <i>A propos d'une communication de M. Jeanselme sur l'existence de la chique dans l'Afrique occidentale au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> .....	26
<b>Cawadias</b> (Alexandre). — <i>Le paludisme dans l'histoire de l'ancienne Grèce</i> .....	158
<b>Delaunay</b> (Dr Paul). — <i>L'Almanach de Jean de l'Épine</i> .....	315
— et <b>Louis Bénard</b> . — <i>Les Cours de sages-femmes dans la généralité d'Alençon au XVII<sup>e</sup> siècle</i> ...	112
<b>Hamy</b> (Pr E.-T.). — <i>Bonaparte et le médecin Puzos</i> .....	30
<b>Legrand</b> (Noë). — <i>Document sur le corps médical parisien en 1743</i> .....	97
— <i>Présentation d'un exemplaire unique du serment d'Hippocrate</i> .....	121
— <i>Histoire de la médecine</i> .....	126
— <i>Dessins originaux de N.-H. Jacob ayant servi à lithographier les planches du Traité complet d'anatomie de l'homme par Bourgerie et Jacob</i> .....	165

<b>Legrand</b> (Noé). — <i>Un portrait inédit de Turquet de Mayerne</i> (1573-1655).....	176
— <i>Lettre inédite de Lamark à l'Assemblée des professeurs de l'École de santé, 29 floréal an V</i> ....	185
— <i>Un faux portrait d'Ambroise Paré à la Faculté de médecine de Paris. Son identification</i> .....	372
<b>Lemaire</b> (Dr Jules). — <i>Un officier de santé picard, Pierre-Louis-Honoré Lemaire (1788-1839). Notes sur ses honoraires médicaux et sur sa famille</i> ..	70
— <i>Lettre de Béranger au Dr Breschet</i> .....	327
<b>Neveu</b> (Dr Raymond). — <i>Ce que le Dr Cabanis, membre de l'Institut national, pensait de la guillotine : ses discussions avec Œlsmer, Sæmmering et le citoyen Sue</i> .....	112
— <i>Lambasis</i> .....	318
— <i>Notes sur quelques statues d'Esculape et d'Hygie qui sont au palais des Doges, à Venise</i> ....	340
<b>Nicaise</b> (Dr Victor). — <i>Rapport présenté au nom de la Commission de publication</i> .....	108
<b>Rambaud</b> (Pierre). — <i>Fondation de la léproserie de Vouillé</i> .....	191
<b>Reber</b> (B.). — <i>Deux documents inédits de Théodore Tronchin</i> .....	359
<b>Regnault</b> (Dr Félix). — <i>Terres-cuites pathologiques de Smyrne</i> .....	344
<b>Sémelaigne</b> (Dr René). — <i>Pierre-Louis Pinel</i> ....	93
<b>Vidal</b> (Dr Charles). — <i>Quelques superstitions populaires concernant la médecine dans le Castrais</i> ..	151
<b>Wickersheimer</b> (Dr Ernest). — <i>Le Mont-Dore il y a cent ans</i> .....	49
— <i>Présentation de diplômes médicaux du XVIIIe siècle</i> .....	149
— <i>Les Secrets et les Conseils de Maître Guillaume Boucher et de ses confrères. Contribution à l'histoire de la Médecine à Paris vers 1400</i> .....	199
— <i>Bichat à la Société philomathique</i> .....	309
— <i>Rage et bains de mer. Nouveaux documents</i> ....	335